



Document d'objectifs Natura 2000

2013-2018

Grotte à chauves-souris de Baume Sourde D 53 « FR 820 1697 »

Février 2013



Partenaires financiers

Rhône-Alpes Région



Partenaires techniques



1 - DOCUMENT D'OBJECTIFS : FICHE D'IDENTITE DU SITE NATURA 2000 FR 820 1697 « GROTTA A CHAUVES-SOURIS DE BAUME SOURDE »

Maître d'ouvrage

L'Etat par la DDT de la Drôme

MEDDTL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Rhône-Alpes

Opérateur

Ligue pour la Protection des Oiseaux - Drôme

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Stéphane VINCENT, Laure VUINEE

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Thomas DEANA, Stéphane VINCENT

Contribution / Synthèse / Relecture :

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats (2009) : Stéphane VINCENT (LPO Drôme)

Inventaire de « groupes taxonomiques »: Thomas DEANA (LPO Drôme), Jean-Michel FATON, Jacques-Henri LEPRINCE, Stéphane VINCENT (LPO Drôme) et le Conservatoire botanique national alpin (CBNA)

Crédits photographiques (couverture)

Yoann Peyrard, Minioptère de Schreibers en vol

Yoann Peyrard, Colonie d'hibernation dans la grotte de Baume Sourde en 2010

Référence à utiliser

VINCENT S., VUINEE L. 2013 - Document d'Objectifs 2013-2018 – Site Natura 2000 FR 820 1697 « Grotte à chauves-souris Baume Sourde », Saint Marcel lès Valence, 2012, 104 p.

Validation

Document validé en comité de pilotage Natura 2000 le 15 février 2013

2 - REMERCIEMENTS

A toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce document d'objectifs :

DDT :

- Mr Christophe CHANTEPY
- Mme Françoise BARROUILLET
- Mme Nicole BARGE

DREAL Rhône-Alpes

- Mme Martine POUMARAT

Région Rhône-Alpes

- Mr Julien SEMELET

CDS 26

- Mr Christian LANTHELME

CRPF

- Mr Pierre TABOURET

Chambre d'Agriculture de la Drôme

- Mr Laurent QUADRIO
- Mr Jacques BENOIT

SOMMAIRE

1 - Document d'objectifs : fiche d'identité du site Natura 2000 FR 820 1697 « Grotte à chauves-souris de Baume Sourde »	3
2 - Remerciements	4
3 - Introduction générale	8
4 - Natura 2000 : présentation générale	9
5 - Fiche d'identité du site	11
Composition du comité de pilotage (Arrêtés préfectoraux N°02-2682 du 14/06/2002 et N°2012-107-0030 du 16/04/2012)	12
A. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTICS	13
Tableau 1 : Données administratives	15
Tableau 2 : Situation des propriétés dans le site	19
Tableau 3 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	21
Tableau 4 : Données abiotiques générales	23
Tableau 5 : Grands milieux	27
Tableau 6 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	29
Tableau 7 : Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43	33
Tableau 8 : Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43	34
B. ENJEUX ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	38
Enjeux liés aux habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire et aux habitats d'espèces	40
Enjeux d'amélioration des connaissances sur la faune et la flore présentes	42
Enjeux d'efficacité des mesures de conservation et de suivi des populations de chiroptères	43
Communiquer autour du projet	43
Mise en œuvre du document d'objectifs	44
Tableau 9 : Récapitulatif des objectifs de développement durable	45
C. PROPOSITIONS DE MESURES	48
Actions du documents d'objectifs de la grotte de Baume Sourde	49
D. CAHIERS DES CHARGES DES ACTIONS	51
Tableau d'estimation des coûts des actions et des financements prévisionnels	93
Tableaux d'estimation des coûts par année et selon la priorité de réalisation des actions	94
Répartition des dépenses prévisionnelles par année	97
Plan de financement prévisionnel	97

E. MODALITES DE SUIVI DES MESURES ET EVALUATION DES HABITATS ET ESPECES	98
Tableau 10 : Suivi de l'état de conservation des habitats naturels	100
Tableau 11 : Suivi de l'état de conservation des espèces de la directive Habitats, Faune et Flore	101
6 - Conclusion	103
7 - Bibliographie	104
8 – Annexes	106

Figures

Figure 1 - Evolution de la fréquentation de la grotte de Baume Sourde	22
Figure 2 - Précipitations mensuelles à Crest	25
Figure 3 - Evolution des effectifs hivernaux du Minioptère de Schreiber	37
Figure 4 - Evolution des effectifs hivernaux des Grand et Petit rhinolophes	37

Cartes

Carte 1	Localisation du site Natura 2000 de la grotte de Baume Sourde
Carte 2	Limites communales
Carte 3	Inventaires et aires protégées du site
Carte 4	Propriétés et parcellaire
Carte 5	Activités humaines
Carte 6	Géologie du site
Carte 7	Habitats naturels du site
Carte 8	Habitats d'intérêt communautaire
Carte 9	Répartition des habitats d'intérêt communautaire
Carte 10	Carte de présence du Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideiros</i>
Carte 11	Carte de présence du Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
Carte 12	Carte de présence du Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i>
Carte 13	Carte de présence du Petit murin <i>Myotis blythi</i>
Carte 14	Carte de présence du Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>
Carte 15	Carte de présence du Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>
Carte 16	Carte de présence de la Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>
Carte 17	Carte de présence du Minioptère de Schreiber <i>Miniopterus schreibersii</i>
Carte 18	Localisation des objectifs et actions
Carte 19	Etat de conservation des habitats

Annexes

- Annexe 1. Fiches Espèces
- Annexe 2. Fiches Habitats
- Annexe 3. Cartes obligatoires et optionnelles
- Annexe 4. Charte Natura 2000
- Annexe 5. Avis du Préfet de Région pour le classement de la grotte de Baume Sourde en Réserve Naturelle Régionale
- Annexe 6. Comptes-rendus des groupes de travail sur les milieux agro-pastoraux
- Annexe 7. Compte-rendu du groupe de travail sur les milieux humides et aquatiques
- Annexe 8. Compte-rendu du groupe de travail sur l'opportunité de classement en RNR
- Annexe 9. Abréviations et acronymes
- Annexe 10. Glossaire
- Annexe 11. Codes FSD

3 - INTRODUCTION GENERALE

Ce document d'objectifs révisé du site « Grotte à chauves-souris de Baume Sourde » présente l'ensemble des actions à mettre en place pour la gestion et la conservation des habitats prioritaires, d'intérêt communautaire et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Ces habitats et ces espèces dont en particulier les chauves-souris, bénéficient d'un engagement de conservation de l'Etat français vis-à-vis de l'Union Européenne et de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992).

Le premier document d'objectifs (2004-2009), qui concernait la grotte et ses alentours (surface de 8 hectares), a permis d'engager et de mener à bien des actions en faveur des espèces connues sur le site. Ces actions ont été évaluées à la fin de la période d'application du document d'objectifs. En particulier, des prospections sur différents types de milieux ont été réalisées afin d'identifier les terrains de chasse des différentes espèces. Plusieurs nouvelles espèces de Chiroptères ont été contactées dont certaines d'intérêt communautaire. Ces espèces ainsi que les habitats utilisés en activité de chasse représentent donc de nouveaux enjeux. Une cartographie issue de ces nouvelles données a permis de proposer un périmètre plus adapté aux espèces, atteignant 334 hectares.

Le présent document d'objectifs comprend en première partie le diagnostic sur le nouveau périmètre ; en deuxième partie il expose les enjeux et les objectifs de développement durable ; enfin ce document présente les actions en faveur des espèces et des enjeux de conservation. Parmi les actions déjà réalisées entre 2004 et 2009, un certain nombre d'entre elles ont été reconduites dans ce document d'objectifs. En effet, les actions de suivi des populations de chauves-souris ou encore de communication sont essentielles notamment par rapport aux objectifs de gestion et de conservation.

4 - NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147 du 30 novembre 2009 (remplace la 79/409/CEE du 20 avril 1979) concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

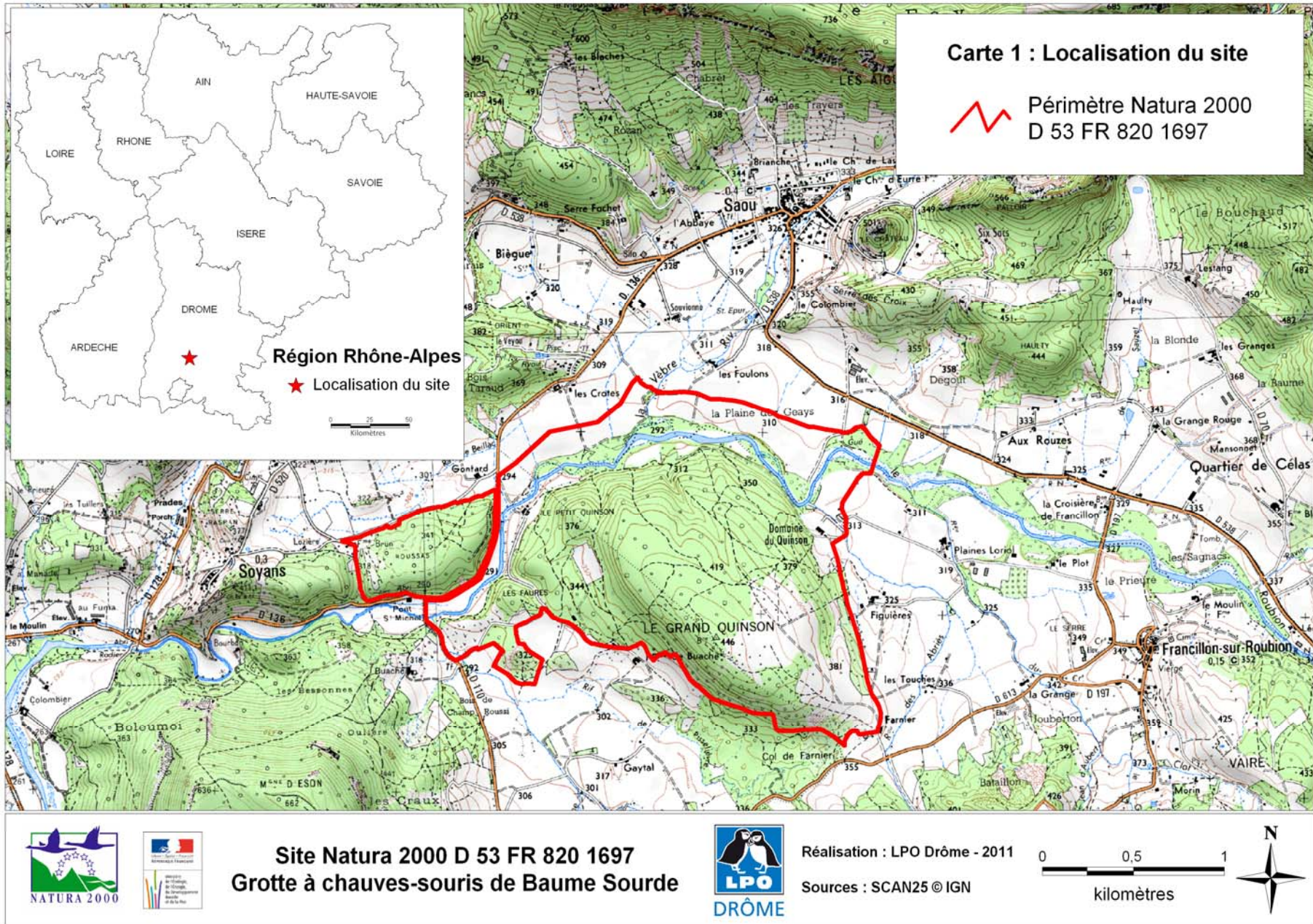
Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42% du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- **1334** sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent **8,4 %** de la surface terrestre de la France, soit **4 613 989 ha**,
- **371** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent **7,79 %** de la surface terrestre de la France, soit **4 278 773 ha**.

Natura 2000 dans la région Rhône-Alpes

La Région Rhône-Alpes compte 129 sites dont 33 en ZPS. La surface totale de ces sites représente 11% du territoire régional (472 451 hectares).

<http://natura2000.ecologie.gouv.fr/regions/REGFR71.html>



5 - FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : **Grotte à chauves-souris de Baume Sourde**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **oui**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR 820 1697**

Localisation du site Natura 2000 : région concernée : **Rhône-Alpes**

Localisation du site Natura 2000 : département concerné : **Drôme**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **334 hectares.**

Préfet coordinateur : **Préfet de la Drôme**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : **Préfet de la Drôme**

Opérateur Natura 2000: **Ligue pour la Protection des Oiseaux Drôme**

Prestataires techniques (le cas échéant) :

Carte 1 Localisation du site Natura 2000 de la grotte de Baume Sourde

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE (ARRETES PREFECTORAUX N°02-2682 DU 14/06/2002 ET N°2012-107-0030 DU 16/04/2012)

Administrations de l'Etat et du Département

- Monsieur le Préfet ou son représentant, Président
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant
- Monsieur le Directeur de l'Agriculture, gestion de l'Eau, Tourisme et Environnement du Conseil Général (DAERE) ou son représentant
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme ou son représentant

Représentation des élus

- Monsieur le Président du Conseil Général ou son représentant
- Monsieur le Conseiller Général de Crest Sud ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune de Francillon-sur-Roubion ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune de Saoû ou son représentant
- Monsieur le Maire de la commune de Soyans ou son représentant

Collectivités territoriales et leurs regroupements

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron, ou son représentant

Etablissements Publics

- Monsieur le Chef du service départemental Ardèche-Drôme de l'Office National des Forêts ou son représentant
- Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant
- Monsieur le Chef du Service Départemental de la Garderie Office National de la chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant
- Monsieur le chef de service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant

Chambres consulaires

- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant

Propriétaires, gestionnaires, usagers

- Monsieur le Président du Syndicat des Propriétaires Sylviculteurs Forestiers de la Drôme-Ardèche ou son représentant
- Monsieur le Directeur du Conservatoire National Botanique de GAP ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Office de tourisme de Saoû ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) ou son représentant
- Monsieur le Président du Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA) ou son représentant
- Messieurs les Présidents des Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA) de Saoû, Francillon-sur-Roubion et Soyans ou leurs représentants
- Monsieur le Président du Comité Départemental de Spéléologie (CDS 26) ou son représentant
- Monsieur le Président de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « la Truite de la Vèbre », ou son représentant
- Monsieur Linarello Gérald, propriétaire de la grotte



© Y.Peyrard

Colonie d'hibernation de Minioptères de Schreibers dans la grotte de Baume Sourde



© L.Vuinée

Milieus ouverts du site Natura 2000 de la grotte de Baume Sourde

A. Rapport de présentation : diagnostics

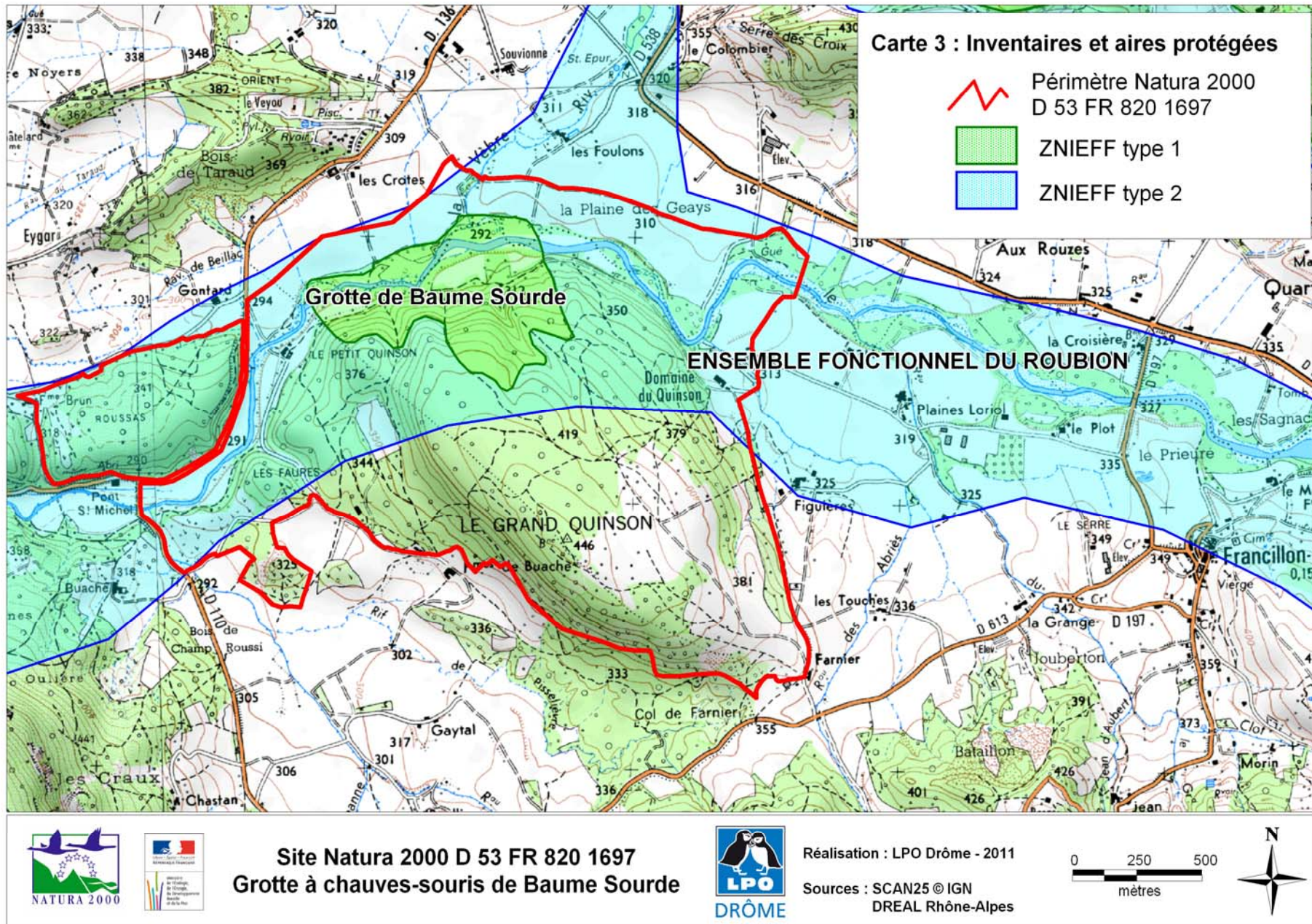


TABLEAU 1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1 région administrative	Rhône-Alpes Le site Natura 2000 « Grotte à chauves-souris de Baume Sourde » représente 0,007 % de la surface de la région Rhône-Alpes.	La région Rhône-Alpes compte 129 sites Natura 2000, ce qui représente 11% de son territoire : 129 relèvent de la DHFF et 33 de la DO.	DREAL IGN
Départements	1 département	Drôme, le site «Grotte à chauves-souris de Baume Sourde » représente 0,05 % de la surface du département de la Drôme.	Le département de la Drôme compte 33 sites Natura 2000 soit 4,7 % de son territoire	DREAL IGN
Communes	1 canton 1 communauté de communes 3 communes	Crest-Sud CC du Val de Drôme Francillon-sur-Roubion Soyans Saoû	Le site Natura 2000 occupe environ : - 15 % de la commune de Francillon-sur-Roubion (soit 162 ha), - 4,8 % de celle de Soyans (soit 124 ha), - et 1 % de celle de Saoû (soit 45 ha).	INSEE IGN
Habitants	En 2007, sont recensés : 181 habitants à Francillon-sur-Roubion 332 habitants à Soyans 503 habitants à Saoû	12 à 16 hab/km ²		INSEE

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
1 ZNIEFF type II Ensemble fonctionnel du Roubion n°2615 (4 936 hectares)		Intérêt faunistique global : populations de Bouvière et de Castor et populations de chauves-souris 6 espèces de mammifères (dont 4 Chiroptères) 11 espèces d'oiseaux 1 espèce de poissons Intérêt floristique global : espèces inféodées aux milieux humides (Samole de Valerand) ou de répartition méditerranéenne (Colchique de Naples, Genévrier de Phénicie...) 16 espèces	Présence d'espèces et d'habitats ayant justifié le classement en site Natura 2000	DREAL IGN
ZNIEFF type I Grotte de Baume Sourde n° 26150001 (35 hectares)	1 ZNIEFF type I représentant 10 % de la surface du site	4 espèces de Chiroptères	Présence d'espèces ayant justifié le classement en site Natura 2000	DREAL IGN
SAGE	∅	-	-	-
Réserve de pêche (APPMA)	∅	-	-	-
Schéma éolien	2	Schéma éolien drômois Schéma éolien de Rhône-Alpes	Site en zone à enjeu exceptionnel Site en zone de sensibilité « très forte » Sensibilité définie par la présence de Chiroptères et de rapaces sensibles	DDT Drôme LPO Drôme Bureau d'études ABIES CORA Faune Sauvage DREAL Rhône-Alpes
Unité paysagère	1	Pays de Bourdeaux		

- Carte 2** Limites communales
Carte 3 Inventaires et aires protégées du site

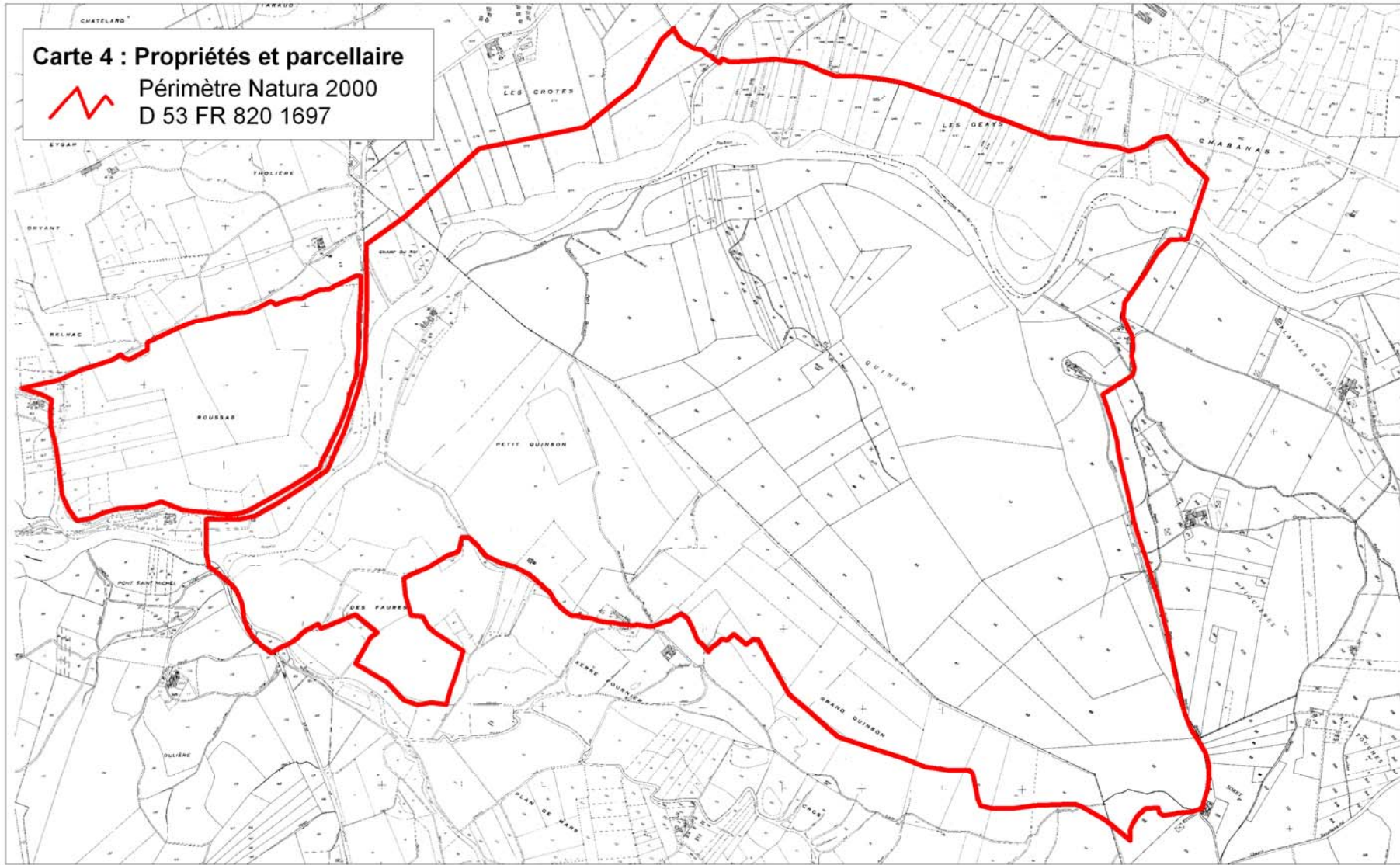
SYNTHESE

Le site de la Grotte à chauves-souris de Baume Sourde est situé dans le département de la Drôme. Ce département compte 27 sites Natura 2000 désignés au titre de la Directive « Habitats Faune Flore » et 6 sites désignés au titre de la Directive « Oiseaux ». Certains de ces sites débordent sur les départements voisins. L'ensemble du réseau sur la Drôme, représente 6,7 % du territoire ce qui est largement en-dessous de la moyenne nationale qui se situe à 12,4 %.

Le site de la grotte à chauves-souris de Baume Sourde avec 334 hectares, représente 0,05 % de cette surface départementale en Natura 2000.

Ce site concerne le territoire du canton de Crest-Sud et de la communauté de communes du Val de Drôme. Il est situé sur trois communes : Francillon-sur-Roubion, Soyans et Saoû ; et concerne majoritairement Francillon-sur-Roubion (15 % de sa superficie). La population de ces communes s'élève à 1 016 habitants au total soit une densité comprise entre douze et seize habitants par kilomètre carré. Cette densité est faible, la moyenne nationale étant à plus de 95 habitants par kilomètre carré et 72 sur le département de la Drôme.

Le site de la grotte à chauves-souris de Baume Sourde a été délimité selon une logique de protection du gîte et des territoires de nourrissage des Chiroptères à proximité de la grotte. L'intérêt de ce secteur était déjà reconnu grâce à l'inventaire des ZNIEFF. Une ZNIEFF de type II concerne l'ensemble du Roubion et de ses annexes fluviales, milieux aquatiques et humides d'un fort intérêt faunistique et floristique mais aussi en tant que corridor écologique. Une ZNIEFF de type I concernant plus particulièrement la grotte a étayé la demande de classification en site Natura 2000.



Carte 4 : Propriétés et parcellaire
 Périimètre Natura 2000
 D 53 FR 820 1697



Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
Grotte à chauves-souris de Baume Sourde



Réalisation : LPO Drôme - 2011
 Sources : SCAN25 © IGN
 BDParcellaire © IGN

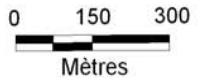


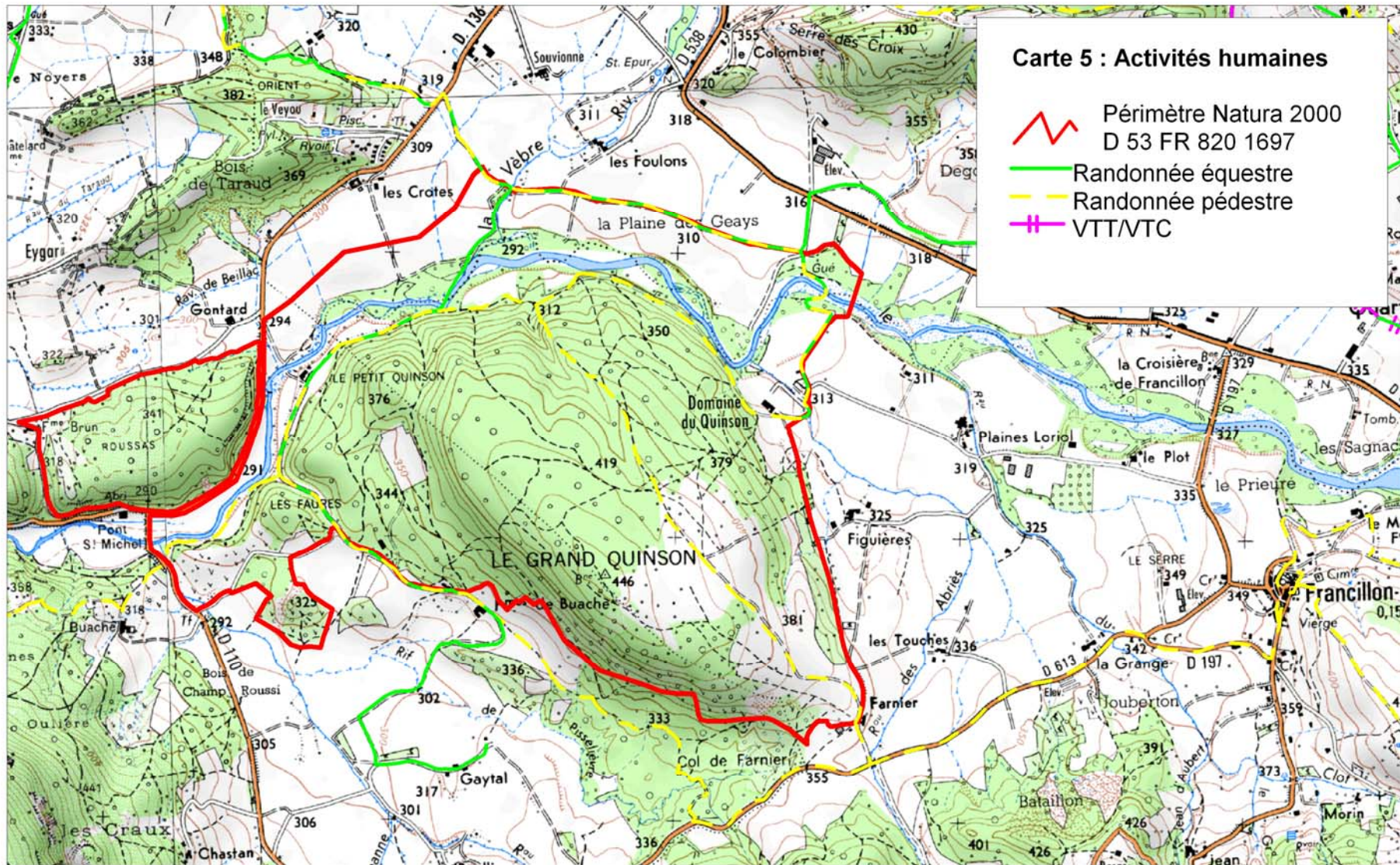
TABLEAU 2 : SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

Données administratives	Quantification	Qualification	Surface (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Propriétés de l'Etat	0		0		FSD
Propriétés des communes et EPCI	3	Commune de Saoû	0,31		FSD
Propriétés privées	Très fragmentées et nombreuses	Les propriétés inférieures à 2 ha sont majoritaires.	Quelques propriétés de grande taille (75 ha) Autres comprises entre 0,06 à 15 ha	Gestion des habitats hétérogènes selon les propriétaires Effort conséquent de communication et de prise de contacts avec l'ensemble des propriétaires concernés par des chartes ou contrats Natura 2000	FSD





SYNTHESE

Le site est essentiellement occupé par des propriétés privées. Il existe quelques propriétés de taille moyenne et de nombreuses petites propriétés.

Carte 4 Propriétés et parcellaire



Carte 5 : Activités humaines

-  Périmètre Natura 2000
D 53 FR 820 1697
-  Randonnée équestre
-  Randonnée pédestre
-  VTT/VTC



Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
Grotte à chauves-souris de Baume Sourde



Réalisation : LPO Drôme - 2011

Sources : SCAN25 © IGN

© Département de la Drôme

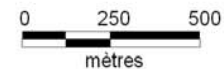


TABLEAU 3 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	100 mise en culture 102 fauche 140 pâturage 141 abandon de systèmes pastoraux			LPO Drôme
Activité sylvicole	160 gestion forestière	Forêts privées	Type de gestion : Coupes de taillis pour bois de chauffage Pas de plan simple de gestion sur le site Truffières : production d'un grand intérêt pour cette région qui demeure le premier secteur de production d'Europe.	CRPF
Activité cynégétique	230 chasse 240 prélèvement sur la faune	3 ACCA	Principal gibier concerné : chevreuils, chamois, cerfs, sangliers et lièvres	Office de tourisme Saoû
Tourisme	622 Randonnée, Equitation et Véhicule non motorisé 623 véhicules motorisés 624 Escalade, Varappe, spéléologie 830 recalibrage	7,2 km de sentiers pédestres balisés 3,9 km de sentiers équestres balisés	Itinéraires balisés Spéléologie sur la grotte soumise à conditions précisées dans la convention signée avec le CDS 26	LPO Drôme IGN Département de la Drôme

(1) Nomenclature FSD en annexe

Carte 5 Activités humaines

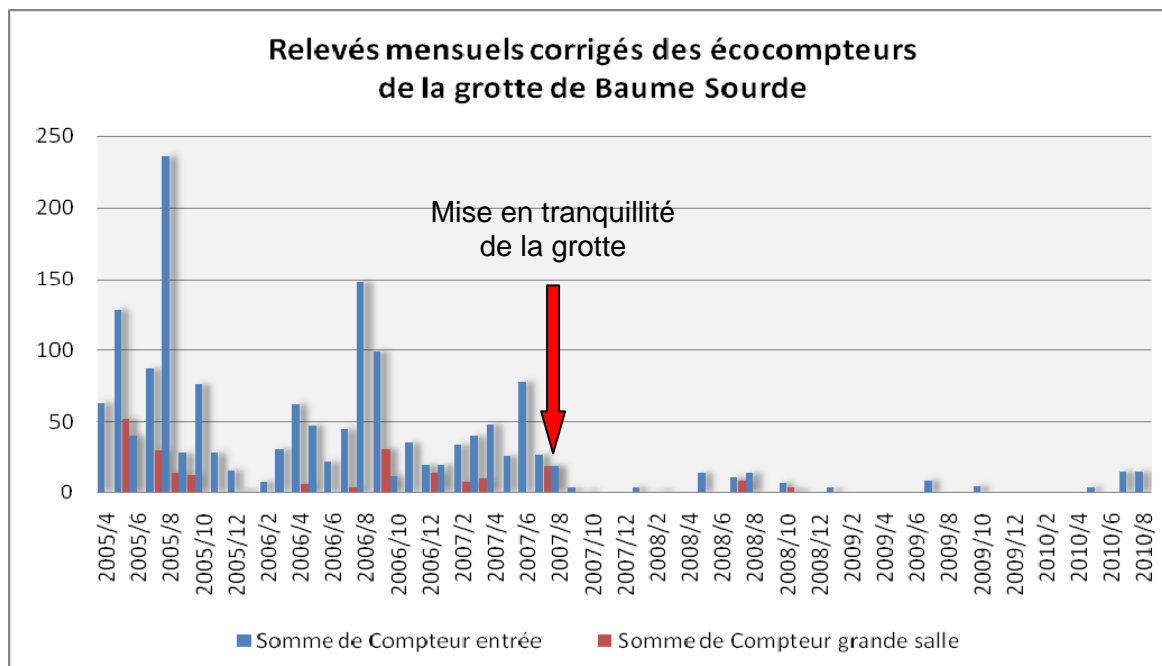
SYNTHESE

Parmi les terrains agricoles, nous pouvons distinguer les terres arables et les zones de cultures, les pâturages et les prés de fauches, les terrains en friche ou abandonnés. Les zones de cultures, qui représentent 15 % du périmètre retenu, constituent la part la plus importante des terres agricoles et sont situées sur les secteurs où les sols sont les plus riches (dépression, plaine alluviale). Ces terrains sont principalement dévolus à la production céréalière. Les opérations de remembrement ont conduit à la création de parcelles d'exploitation de superficie importante. Les pâturages et les prés de fauches, soit 2 % du périmètre retenu, sont minoritaires et rassemblent des parcelles de petite surface. Les terrains en friche ou à l'abandon (23 % du territoire) rassemblent les terrains les moins productifs (pauvreté des sols, pente), ainsi que les pâturages abandonnés suite à la déprise agricole.

Les collines calcaires du Grand et du Petit Quinson sont couvertes de boisements de chênes pubescents et de pins sylvestres (51 % du périmètre). Ces peuplements forestiers, de maturité variable selon les secteurs, sont exploités de manière extensive. L'activité sylvicole est ici limitée par la fragmentation du parcellaire et la fertilité faible des peuplements présents.

L'activité de chasse est surtout axée sur le sanglier de façon individuelle ou en battue.

L'activité touristique est importante sur le secteur, la forêt de Saoû étant l'un des sites emblématiques de la Drôme. L'intérêt paysager de ce site est certain et très attractif. La randonnée pédestre, équestre ou de VTT sur les sentiers balisés est importante, de même que les sites de baignade notamment près du pont Saint Michel.



Le blocage de l'accès à la grotte réalisé lors de la mise en œuvre du précédent DOCOB ainsi que la convention établie avec le Comité départemental de spéléologie (CDS 26) a permis de diminuer fortement les visites de la grotte par des personnes peu expérimentées et de limiter l'activité de spéléologie aux périodes les moins perturbantes pour les colonies (cf. figure 1).

Figure 1 - Evolution de la fréquentation de la grotte de Baume Sourde

TABLEAU 4 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	<p>Le bassin supérieur du Roubion est constitué par une alternance de faciès perméables (affleurements de calcaires fissurés, talus grès-sableux) mais surtout imperméables (marne et marno-calcaires). Les fortes pentes favorisent le ruissellement. Les massifs calcaires (massif de Saoû) sont propices aux infiltrations rapides vers des aquifères profonds. Les réservoirs profonds des calcaires Barrémien et des grès perméables de l'Albien soutiennent en permanence le débit du Haut-Roubion.</p> <p>2 cavités naturelles</p>	<p>Creusée sous la colline du Grand Quinson par l'action récurrente de la tectonique et de la dissolution du calcaire par l'eau, la grotte de Baume Sourde est une vaste cavité qui présente un développement souterrain total d'environ 300 m.</p>	<p>CSP Fédération de Pêche Drôme</p> <p>IGN / CDS 26 Spéléologie du département de la Drôme – J.Choppy</p>
Hydrologie	1 bassin versant	Bassin versant du Roubion Confluence de la Vèbre Ruisseau de bonne qualité	IGN
Climat	1 région biogéographique 1 type de climat	Aire biogéographique méditerranéenne Climat de type : méditerranéen 827 mm de précipitations annuelles	Météo France
Topographie	Etage de végétation : 1 Altitude minimale : 285 m Altitude maximale : 446 m Altitude moyenne : 352 m	Etage collinéen	IGN
Hydrographie	1 rivière : le Roubion 1 affluent : la Vèbre	Le Roubion a un linéaire de 3,5 kilomètres dans le périmètre Natura 2000.	IGN

Carte 6 Géologie du site

Les terrains environnant la cavité sont variés, alternant des zones forestières (forêts du Grand et du Petit Quinson), des landes sub-méditerranéennes (landes à genêt cendré et genévriers, pelouses sèches), des zones de cultures ainsi que des forêts riveraines (ripisylve du Roubion).

Le Roubion traverse le site d'est en ouest et forme de petits méandres, le niveau de l'eau peut varier fortement tout au long de l'année. Le site se situe dans la zone biogéographique méditerranéenne.

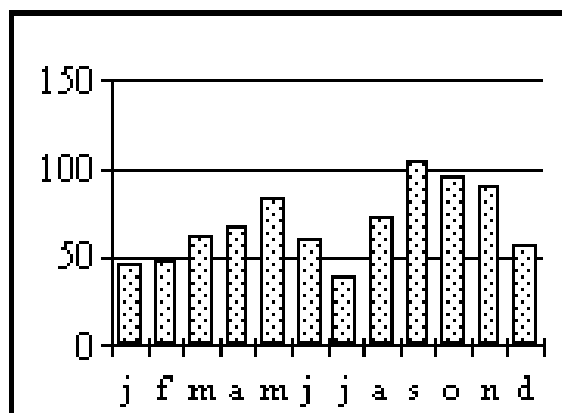
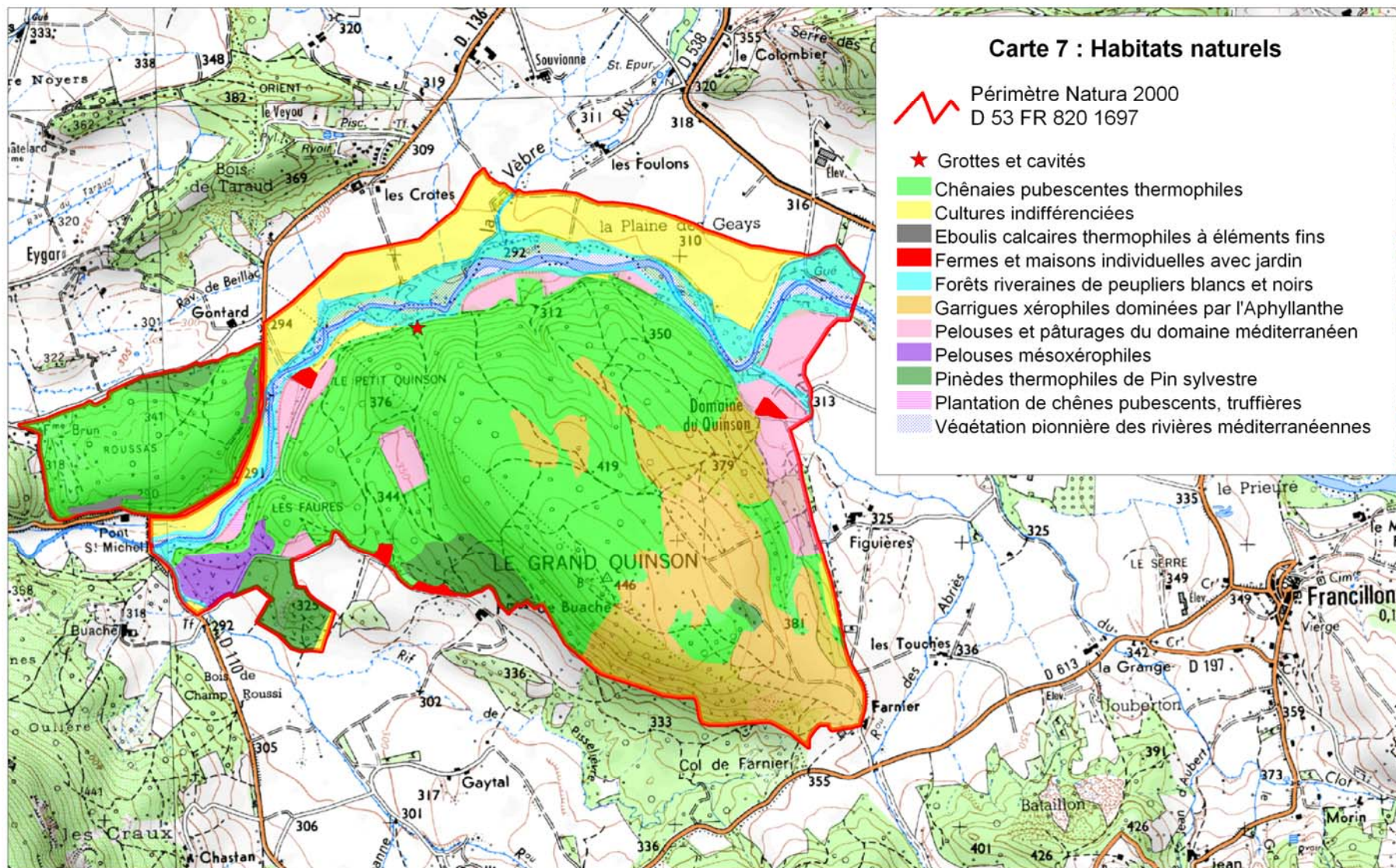


Figure 2 - Précipitations mensuelles à Crest
(Source : http://alpesoiseaux.free.fr/climat_pluie_mensuelle_vercors.htm)



Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
 Grotte à chauves-souris de Baume Sourde



Réalisation : LPO Drôme - 2011
 Sources : SCAN25 © IGN
 CBNA

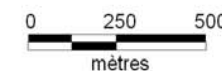


TABLEAU 5 : GRANDS MILIEUX

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu (3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
Habitat forestiers	58 %	Moyen à bon	92A0 Forêts galeries à Salix alba et Populus alba	Milieu de chasse et de production de proies des Chiroptères d'intérêt communautaire	Enrésinement, exploitation par coupe à blanc, coupe des arbres-gîtes Pérennité de l'habitat	LPO Drôme CBNA
Habitats rocheux	0,4 %	Bon	8130 Eboulis calcaires méditerranéens occidentaux et thermophiles à éléments fins à Calamagrostide argentée (Achnatherum calamagrostis)	Milieu de chasse et de production de proies des Chiroptères d'intérêt communautaire	Pérennité de l'habitat	LPO Drôme CBNA
Grottes et cavités		Bon	8310 Grotte non aménagée par le tourisme	Gîte pour les espèces d'intérêt communautaire : Minoptère de Schreibers Grand murin Petit murin Grand rhinolophe Petit rhinolophe Murin à oreilles échancrées	Pérennité de l'habitat Grotte de Baume Sourde protégée par un bassin bloquant l'accès	LPO Drôme CBNA
Milieus artificialisés : Cultures, plantations et jardins	11,6 %	Moyen		Milieu de chasse et de production de proies des Chiroptères d'intérêt communautaire		LPO Drôme CBNA
Habitats de pelouses	20 %	Moyen à bon	6210 Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaire - Pelouses mésoxérophiles à Brome dressé (Bromus erectus) et Germandrée petit chêne (Teucrium chamaedrys)	Milieu de chasse et de production de proies des Chiroptères d'intérêt communautaire	Recolonisation forestière spontanée ou enrésinement	LPO Drôme CBNA
Prairies de fauche et pâturage	6 %	Moyen		Milieu de chasse et de production de proies des Chiroptères d'intérêt communautaire		LPO Drôme CBNA
Rivière	4 %	Bon	3250 Végétation pionnière des rivières permanentes méditerranéennes à Glaucière jaune			LPO Drôme CBNA

(1) En lien avec les grands milieux décrits dans le FSD

(2) Estimation globale en ha, km, % ou mentions « données non disponibles » ou « sans objet »

(3) Bon, moyen, mauvais ou mention « sans objet »

(4) Liste non exhaustive ou mention « sans objet »

SYNTHESE

Sur les buttes calcaires au pied des collines du Grand et du Petit Quinson, le site Natura 2000 est occupé majoritairement par des forêts de chênes pubescents (*Quercus pubescens*) ou de pins sylvestres (*Pinus sylvestris*). Ces peuplements de chênes peu productifs sont exploités afin de produire du bois de chauffage et font l'objet de quelques coupes à blanc. Le long du Roubion, on trouve aussi des peupleraies riveraines : les galeries de peupliers provenço-languedociennes reconnues d'intérêt communautaire.

Les milieux aquatiques liés au Roubion et à la Vèbre sont constitués des faciès de végétations pionnières des rivières méditerranéennes au sein du lit mineur et des ripisylves les encadrant. Ces milieux constituent des corridors importants ainsi que des zones de production d'insectes. Le cours d'eau est aussi le site où viennent s'abreuver les animaux.

Les pelouses ou garrigues sont aussi bien représentées sur le site : les pelouses à Aphyllantes sont majoritaires.

Les milieux agricoles tels que les cultures et pâturages exploités extensivement sont minoritaires et occupent respectivement 37 et 21 hectares.

La cartographie des habitats présente aujourd'hui quelques lacunes concernant les pelouses, garrigues et milieux agricoles. La présence d'espèces floristiques et d'habitats d'intérêt communautaire ainsi que leur état de conservation auraient besoin d'être précisée.

Enfin, les milieux naturels rocheux sont représentés essentiellement par la grotte de Baume Sourde, élément le plus important de cet habitat, qui est protégée depuis 2007 par un bassin empêchant les pénétrations humaines.

L'étude de la fréquentation des différents milieux par les chiroptères en période de reproduction a été réalisée lors du précédent DOCOB. Elle a mis en évidence la présence de 15 espèces sur le secteur. Les espèces d'intérêt communautaire ont été localisées dans les boisements de pins et chênaies, en ripisylve, sur pelouses ou dans les cultures. L'intérêt des zones mixtes, des ripisylves et corridors est ressorti de cette étude particulièrement pour le Minoptère de Schreibers ; les milieux ouverts sont quant à eux favorables aux Murins de grande taille ou à la Barbastelle notamment.

Carte 7 Habitats naturels du site

TABLEAU 6 : HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Habitat de l'annexe I de la directive 92/43 s'il s'agit d'une ZSC Carte N°6 et 7	5 habitats	5 habitats d'intérêt communautaire non prioritaires	LPO Drôme Validation par le CBNA
Espèces de l'annexe II de la directive 92/43 s'il s'agit d'une ZSC	8 espèces de Chiroptères Castor d'Europe <i>Castor fiber</i> Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i> Barbeau méridional <i>Barbus meridionalis</i> Blageon <i>Leuciscus souffia</i> Toxostome <i>Chondrostoma toxostoma</i> Chabot <i>Cottus gobio</i> Ecrevisse à pattes blanches <i>Austropotamobius pallipes</i> Ecaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i> Zygène cendrée <i>Zygaena rhadamanthus</i>	Actuellement, la présence de la Loutre n'est pas encore notée sur le périmètre. En phase de recolonisation, elle est connue à l'aval sur le Roubion. Le castor est quant à lui bien installé sur le Roubion. Les données sur les poissons, crustacés et sur l'entomofaune demandent à être précisées. Le Barbeau méridional est présent en amont du site Natura 2000 sur le Roubion. L'écrevisse à pattes blanches est présente sur la Vèbre jusqu'à l'affluence avec le Roubion.	LPO Drôme Syndicat Roubion-Jabron
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	16 espèces de Chiroptères 4 autres espèces	Castor d'Europe <i>Castor fiber</i> Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i> Couleuvre verte et jaune <i>Hierophis viridiflavus</i> Zamenis longissimus <i>Couleuvre d'Esculape</i>	LPO Drôme
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	3 espèces animales 1 espèce végétale	Castor d'Europe <i>Castor fiber</i> Grenouille verte <i>Rana esculenta</i> Grenouille rieuse <i>Rana ridibunda</i> Fragon petit houx <i>Ruscus aculeatus L.</i>	LPO Drôme
Les autres habitats naturels	8 habitats		LPO Drôme Validation par le CBNA

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Les autres espèces végétales	15 espèces	Présence d'orchidées : Orchis pyramidal <i>Anacamptis pyramidalis</i> , Céphalanthère à longues feuilles <i>Cephalanthera longifolia</i> , Epipactis distant <i>Epipactis distans</i> , Gymnadénie moucheron ou à long éperon <i>Gymnadenia conopsea</i> , Orchis à odeur de bouc <i>Himantoglossum hircinum</i> , Limodore à feuilles avortées <i>Limodorum abortivum</i> , Listère à feuilles ovales <i>Listera ovata</i> , Ophrys abeille <i>Ophrys apifera</i> , Ophrys araignée <i>Ophrys araneola</i> , Ophrys mouche <i>Ophrys insectifera</i> , Orchis pourpre <i>Orchis purpurea</i> , Orchis singe <i>Orchis simia</i> , Platanthère à deux feuilles <i>Platanthera bifolia</i>	CBNA Syndicat Roubion-Jabron
	5 espèces invasives	Ambrosia artemisiifolia L.- Ambrosie et ponctuellement ailanthus altissima- Ailante, Robinia pseudoacacia - robinier faux acacia, buddleja davidii - buddleia et fallopia Japonica - Renouée du Japon	
Les autres espèces animales	66 espèces d'oiseaux	8 espèces d'oiseaux annexe I 11 espèces d'oiseaux annexe II et 52 espèces d'oiseaux protégées	LPO Drôme Syndicat Roubion-Jabron Fédération de pêche Jean-Michel Faton
	12 espèces de mammifères (hors chiroptères)	Chamois, Chevreuil, Cerf élaphe, Sanglier, Renard roux, Fouine, Blaireau européen, Lièvre d'Europe, Lapin de garenne, Castor d'Europe, Loir, Ecureuil roux	
	4 espèces d'amphibiens	Alyte accoucheur, Pélodyte ponctué, grenouille rieuse et Grenouille verte	
	3 espèces de reptiles	Lézard des murailles et Lézard vert occidental, couleuvre vipérine	
	6 espèces de poissons	Barbeau méridional, Blageon, Toxostome et Chabot, espèces protégées	
	1 espèce de crustacés	Ecrevisse à pattes blanches, espèce protégée	
	3 espèces de coléoptères		
	48 espèces de lépidoptères 11 espèces d'odonates	Ecaille chinée <i>Euplagia quadripunctaria</i> et Zygène cendrée <i>Zygaena rhadamanthus</i> Damier de la Succise <i>Eurodryas aurinia</i>	
Les autres espèces animales chassées	4 mammifères chassés	Chevreaux, chamois, sanglier et lièvres	
Les autres espèces animales pêchées	1 espèce de poisson	Truite <i>Salmo trutta</i>	LPO Drôme

SYNTHESE

Les niveaux de connaissances des vertébrés sont très variables sur le périmètre Natura 2000. Aucun inventaire spécifique n'a été mené en dehors du groupe des chiroptères. Les connaissances disponibles font état de la présence de quelques espèces patrimoniales seulement, en dehors desquelles les cortèges d'espèces sont relativement communs.

Les chauves-souris par contre, en tant que centre d'intérêt de ce site, ont été activement recherchées avec des résultats conséquents : huit espèces d'intérêt communautaire (sur les dix espèces présentes en Rhône-Alpes) sur un total de seize espèces observées sur le site soit une richesse observée importante.

Sept autres espèces d'intérêt communautaire sont connues ou potentiellement présentes sur le périmètre.

Il s'agit notamment de quatre espèces de poissons (Barbeau méridional, Blageon, Toxostome et Chabot). De plus, malgré le fait que le Roubion ait un caractère méditerranéen assez marqué, on observe l'écrevisse à pattes blanches sur ce cours d'eau ainsi que sur ses principaux affluents dont la Vèbre (Roset et Marion, 2007).

Le Castor d'Europe est très bien présent sur le cours du Roubion, d'importants barrages peuvent y être observés et l'espèce se reproduit localement. Enfin, la Loutre n'est actuellement pas connue à ce niveau du cours du Roubion mais l'espèce est connue plus en aval et les populations locales semblent en phase dynamique de colonisation.

Les données disponibles sur l'entomofaune nous renseignent sur une potentialité de présence d'espèces sur le site Natura 2000. Elles correspondent en effet aux observations faites sur les 3 communes concernées (en-dehors de la forêt de Saoû). Trois espèces protégées sont ainsi potentiellement présentes : l'Ecaille chinée *Euplagia quadripunctaria*, la Zygène cendrée *Zygaena rhadamanthus* (2 espèces d'intérêt communautaire) et le Damier de la Succise *Eurodryas aurini* (J.-M. Faton, comm.pers.).

Avec douze habitats élémentaires inventoriés, dont cinq d'intérêt communautaire au regard de la Directive Habitats, le site au sens large de la grotte de Baume Sourde est varié et présente un intérêt modéré du point de vue de la végétation. Aucune espèce végétale protégée n'est actuellement connue sur le périmètre retenu.

Globalement, le site Natura 2000 de la grotte de Baume Sourde présente un intérêt patrimonial relatif aux milieux associés au cours d'eau du Roubion ainsi qu'à la grotte de Baume Sourde. Les enjeux de conservation nécessiteront ainsi d'être en priorité mis en œuvre pour répondre à cet état de fait.

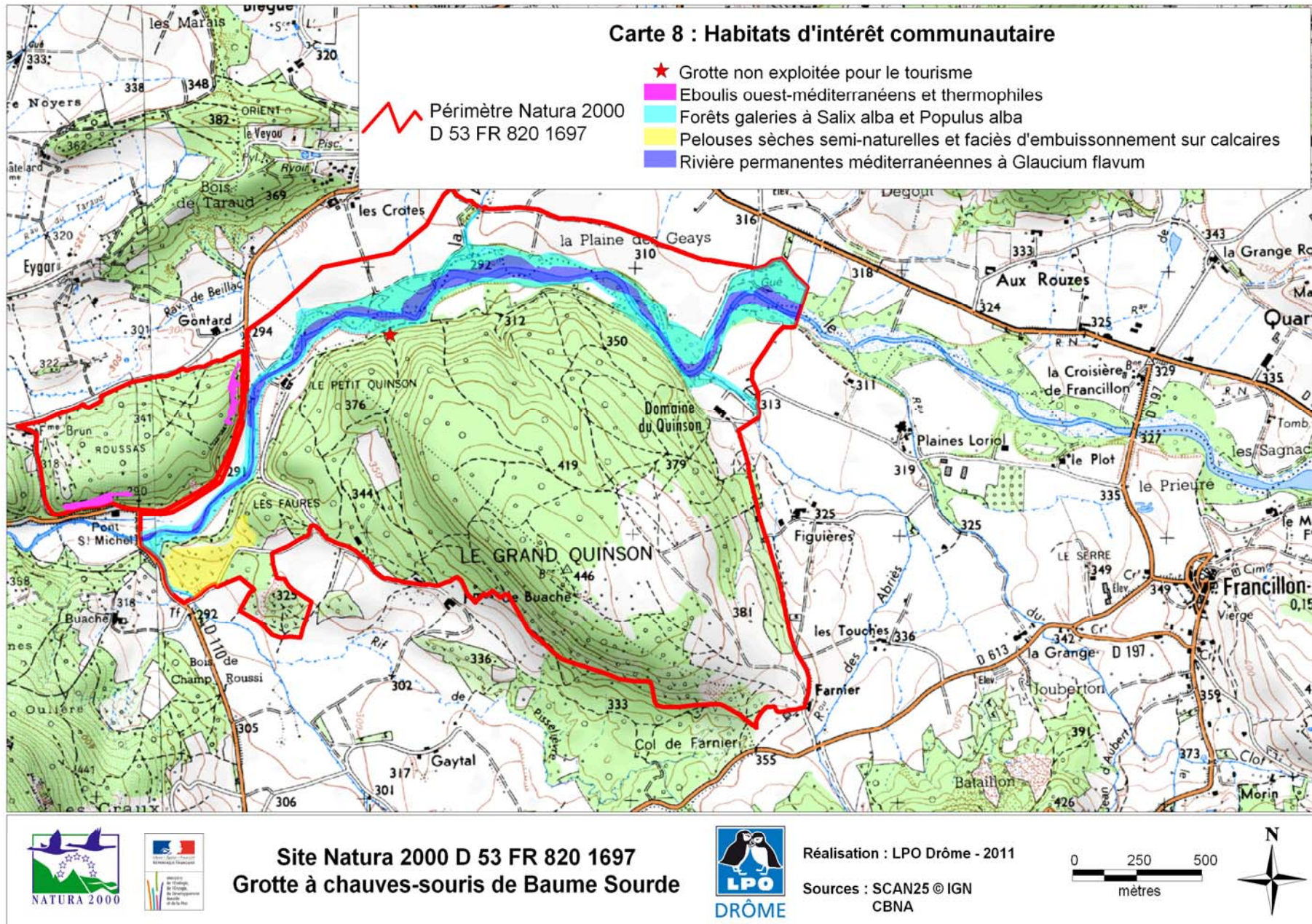


TABLEAU 7 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données / Structures ressources
Forêts galeries à Salix alba et Populus alba	92A0	23 ha soit 7 %	Forêts galeries des bords de cours d'eau méditerranéens	Moyen à bon, défrichements sauvage par endroit Entretien de la végétation rivulaire non compatible avec les objectifs de conservation	Mauvais	LPO Drôme Portail Natura2000
Rivière permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum	3250	12 ha soit 4 %	Formation pionnière des lits de graviers des rivières méditerranéennes	Bon	Défavorable - Inadéquante	LPO Drôme Portail Natura2000
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (** sites d'orchidées remarquables)	6210	4 ha soit 1 %	Pelouses situées sur des replats ou des pentes faibles sur des sols assez profonds. Elles sont fréquemment colonisées par des ligneux et nécessitent un entretien.	Moyen	Défavorable - Inadéquante	LPO Drôme Portail Natura2000
Eboulis calcaires thermophiles à éléments fins à Calamagrostide argentée (Achnatherum calamagrostis)	8130	1,22 ha soit 0,37 %	Ces éboulis sont peu mobiles du fait de la granulométrie et de fait sont colonisés par de arbustifs thermophiles	Bon	Favorable	LPO Drôme Portail Natura2000
Grotte non exploitée pour le tourisme	8310	< 1 ha	Grotte naturelle, gîte pour plusieurs espèces de chiroptères	Bon	Favorable	LPO Drôme Portail Natura2000

(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

Carte 8 Habitats d'intérêt communautaire

Carte 9 Répartition des habitats d'intérêt communautaire

TABLEAU 8 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
Rhinolophus hipposideiros	Petit rhinolophe	1303	2 à 51 individus	Principalement connu en hivernage et en transit, reproduction avérée hors du site Habitat de chasse : forêt, pré bois, ripisylve	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	LPO Drôme
Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	1304	1 à 30 individus	Principalement connu en hivernage et parfois en estivage, reproduction soupçonnée hors du site, manque de connaissances. Habitat de chasse : forêt, pré bois, ripisylve	Défavorable inadéquat	Défavorable mauvais	LPO Drôme
Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale	1305	Moins de 5	Une donnée récente en transit Habitat de chasse : forêt âgée	Inconnu	Défavorable mauvais	LPO Drôme
Myotis blythi	Petit murin	1307	Moins de 5	Connu de quelques individus en hivernage Habitat de chasse : lande, pelouse et prairie	Inconnu	Défavorable mauvais	LPO Drôme
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	1321	1 à 5	Quelques données, reproduction possible hors du site, manque de connaissances Habitat de chasse : forêt, ripisylve	Inconnu	Défavorable inadéquat	LPO Drôme
Myotis bechsteini	Murin de Bechstein	1323	1 à 5	Quelques données, reproduction possible sur le site, manque de connaissances Habitat de chasse : Forêts de feuillus	Inconnu	Inconnu	LPO Drôme

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)	Origine des données/ Structures ressources
Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	1308	1 à 5	Quelques données, reproduction possible sur le site, manque de connaissances Habitat de chasse : forêt, lisières, pré bois, ripisylve	Inconnu	Défavorable mauvais	LPO Drôme
Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers	1310	5 000 à 10 000 individus	Hivernage et transit sur le site Habitat de chasse : forêt, ripisylve, landes, zones urbaines	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais	LPO Drôme

(1) Nom d'après l'annexe II de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

- Carte 10** Carte de présence du Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideiros*
Carte 11 Carte de présence du Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*
Carte 12 Carte de présence du Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*
Carte 13 Carte de présence du Petit murin *Myotis blythi*
Carte 14 Carte de présence du Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*
Carte 15 Carte de présence du Murin de Bechstein *Myotis bechsteini*
Carte 16 Carte de présence de la Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*
Carte 17 Carte de présence du Minioptère de Schreiber *Miniopterus schreibersii*

SYNTHESE DES DEUX TABLEAUX (7, 8)

Cinq habitats présentent un intérêt communautaire au regard de la Directive Européenne Habitats 92/43/CEE. Ils représentent au total près de 12 % de la surface du site. Parmi ces cinq habitats, deux sont majoritaires et remarquables et concernent le Roubion et la Vèbre. La ripisylve constituée de Saule blanc et Peuplier blanc (forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* - 92A0) ainsi que les lits de graviers méditerranéens (rivière permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* - 3250) occupent 35 hectares, soit 11 % du site. Leur état de conservation est considéré comme moyen à bon. La pérennité de ces milieux remarquables est à garantir d'autant plus qu'ils peuvent être sujet à des altérations ou destructions diverses notamment lors de travaux d'entretien du lit du cours d'eau. Le régime de crues du Roubion maintient des bancs de graviers pionniers, milieux actifs et fonctionnels. La peupleraie riveraine est quant à elle réduite à une bande plus ou moins étroite selon les secteurs. Des individus âgés sont présents dans ce peuplement ce qui en fait aussi un milieu intéressant pour la faune (gîtes).

Les pelouses sèches (pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires - 6210) issues d'une activité anthropique sont riches en espèces floristiques et notamment en orchidées. Ces milieux relativement réduits en superficie sont d'anciens pâturages aujourd'hui à l'abandon. On observe sur ces habitats une évolution vers des faciès d'embroussaillage plus ou moins fort. La fermeture lente de ces milieux compromet à moyen terme leur intérêt écologique. Leur état de conservation est défavorable mauvais pour l'aire biogéographique et moyen sur le site du fait de la lenteur de la dynamique végétale.

Enfin les milieux rocheux sont représentés, d'une part, par des éboulis rocheux grossiers (éboulis calcaires thermophiles à éléments fins à Calamagrostide argentée – 8130) sur la colline de Roussas qui constituent des habitats intéressants dont la stabilité assure leur pérennité. D'autre part, la grotte de Baume Sourde (grotte non exploitée pour le tourisme - 8310) est l'objet de la désignation du site et héberge de nombreuses espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. Son état de conservation est considéré comme favorable grâce au bassin aménagé à l'entrée de la grotte qui limite les visites.

Les espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire sont au nombre de huit, parmi elles, trois hivernent de manière régulière sur le site (Grand rhinolophe, Petit rhinolophe et Minioptère de Schreibers) (cf. Figure 3 - et Figure 4 -). Les autres espèces sont connues soit par observations d'individus en transit ou en estivage dans la cavité, soit par contacts d'individus en chasse. Les effectifs réels de ces espèces sont difficiles à estimer et leur reproduction peut être envisagée sur le site ou en périphérie compte tenu de la régularité des contacts et des milieux favorables présents.

L'état de conservation des trois espèces hivernant dans la cavité peut être considéré comme modérément défavorable sur le site de la grotte de Baume Sourde. La fluctuation des effectifs ou de leur statut à l'échelle biogéographique explique ce statut, malgré la protection physique de leur gîte. Cependant la disponibilité en terrains de chasse favorables sur un périmètre cohérent avec leurs exigences écologiques demeure inconnue. Cette disponibilité est essentielle pour l'avenir de ces espèces.

De même, pour les autres Chiroptères contactés sur le site, un manque de connaissance certain limite l'évaluation de leur état de conservation. Pour les rhinolophes, la tendance globale y compris localement est une diminution du nombre de gîtes du fait de la restauration du bâti ou sa désaffectation entraînant sa dégradation et sa disparition (ruines des bâtiments les plus anciens). L'état de conservation à l'échelle

biogéographique est pour toutes les espèces défavorable mauvais, sauf pour le Murin à oreilles échancrées (défavorable inadéquat) et le Murin de Bechstein (inconnu).

Dans un cadre plus large, les listes rouges nationales et régionales, donnent des statuts de conservation assez préoccupants pour la plupart de ces espèces.

Le Minoptère de Schreibers fait l'objet de préoccupations majeures (« vulnérable » au niveau national et « en danger » au niveau régional) du fait du faible nombre de sites occupés en France. Chaque site de reproduction ou d'hibernation rassemble généralement une part importante de la population nationale. Ainsi, la colonie d'hivernage de la grotte de Baume Sourde représente au moins 10 % de la population nationale.

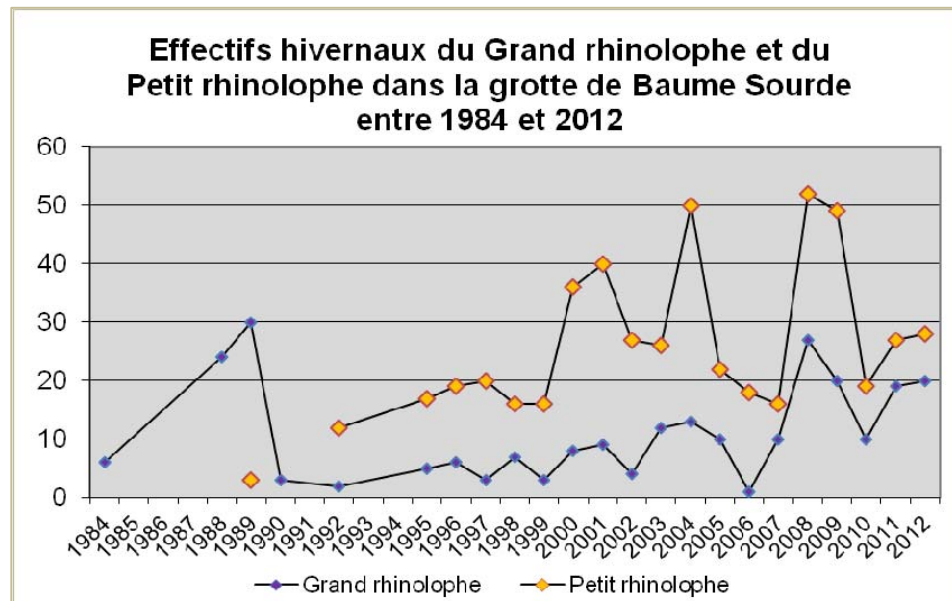
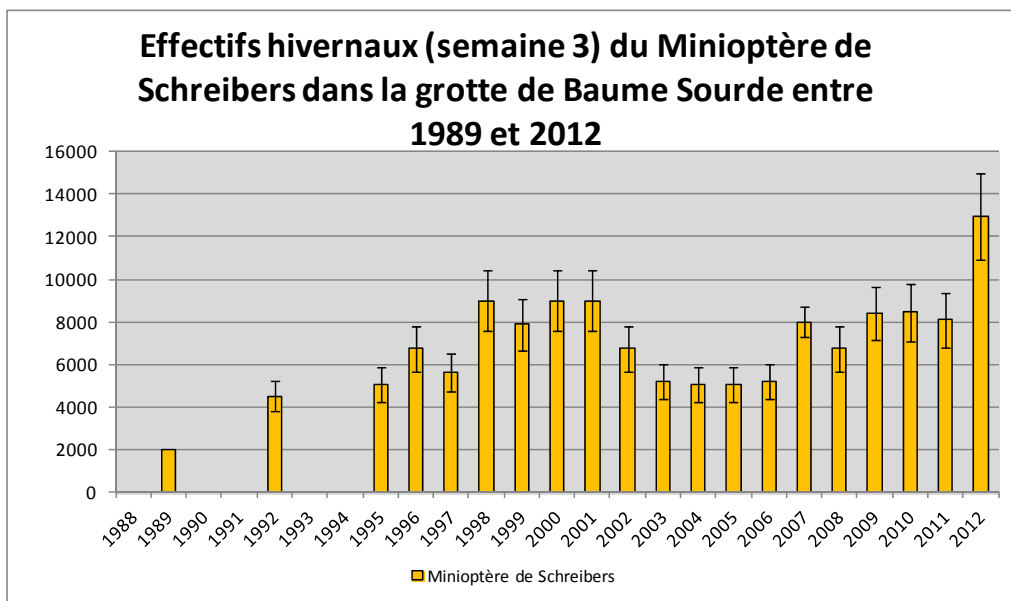


Figure 3 - Evolution des effectifs hivernaux du Minoptère de Schreiber

Figure 4 - Evolution des effectifs hivernaux des Grand et Petit rhinolophes

Annexe 1 - Fiches Espèces

Annexe 2 - Fiches Habitats



© L. Vuinée
*La Vèbre au sein du site Natura 2000 de la grotte de
Baume Sourde*



© S. Vincent
*Minioptères de Schreibers dans la grotte de
Baume Sourde*

B. Enjeux et objectifs de développement durable

L'enjeu naturaliste primordial du site réside dans le maintien, voire le renforcement, des populations de chauves-souris qui fréquentent la cavité. Cette finalité s'oriente autour de deux axes de travail indissociables : la préservation d'un gîte accueillant et la disponibilité en terrains de chasse favorables. Un axe de conservation concomitant visera à assurer le maintien des habitats d'intérêt communautaire de la directive.

Le site de la grotte de Baume Sourde est le plus important rassemblement hivernal de chauves-souris de la région Rhône-Alpes. Il fait, par ailleurs, partie des dix sites d'hivernage de Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) les plus importants au niveau national. De fait, ce site présente un intérêt national et international pour la conservation de cette espèce. Par la même, le suivi hivernal des populations de Chiroptères de la grotte de Baume Sourde est régulièrement réalisé (troisième semaine de chaque année) depuis 1988.

La grotte de Baume Sourde bénéficie d'une protection physique grâce au bassin limitant fortement l'accès au réseau souterrain. Ce dispositif s'avère efficace, il assure la tranquillité et participe à la pérennité de ces populations remarquables de chauves-souris. Aucune protection réglementaire n'a pu être mise en place jusqu'à présent.

Outre le maintien d'un gîte accueillant, la conservation des chauves-souris liées à la grotte repose sur la disponibilité en territoires de chasse et en couloirs de circulation à proximité immédiate de la cavité. Une attention toute particulière sera donc portée sur les milieux préférentiellement exploités par les Chiroptères à la fois pour se nourrir et pour se déplacer.

L'étude des milieux utilisés par les chauves-souris en activité de chasse a permis de définir les enjeux liés aux habitats d'espèces, à savoir :

- l'intérêt majeur des zones mixtes, c'est-à-dire des habitats semi-ouverts, pour toutes les espèces, notamment les interfaces telles que les lisières entre milieux fermés et ouverts ;
- l'importance de la ripisylve, milieu de chasse utilisé en particulier par le Petit et le Grand rhinolophe ;
- l'importance des corridors, le Roubion constitue un axe de transit pour de nombreuses espèces dont la plus importante est sans aucun doute le Minioptère de Schreibers ;
- enfin, l'importance des milieux ouverts pour certaines espèces dont les Murins de grandes tailles qui fréquentent de manière presque exclusive ce type d'habitats.

La richesse en espèces de chiroptères est liée à la richesse des milieux présents. L'uniformisation et l'homogénéisation des milieux constituent donc une menace pour les chiroptères et la biodiversité au sens large.

Concernant le suivi de la grotte de Baume Sourde, les connaissances sur les populations de chauves-souris se sont largement améliorées depuis la mise en œuvre du document d'objectifs entre 2004 et 2009. L'approfondissement de ces connaissances mérite cependant d'être poursuivi. Un suivi régulier de la cavité en période hivernale et estivale permet de mesurer l'évolution des populations des différentes espèces.

Enfin pour tout projet de conservation du patrimoine naturel, le succès de l'opération repose pour partie sur l'approbation des enjeux présents par les populations locales et les différents acteurs socio-économiques. Une démarche éco-citoyenne et volontaire implique la reconnaissance du patrimoine naturel en question comme une richesse, partie intégrante du patrimoine local. De cette prise de conscience émerge la responsabilité commune et l'implication de chacun (public, promeneurs, chasseurs, élus, spéléologues...), nécessaires pour préserver cet héritage.

Ce projet repose donc aussi sur une communication de qualité (informations disponibles sur le site, sensibilisation des spéléologues ou du grand public...). L'appropriation par chacun du site et de ces enjeux ainsi que la réussite du projet seront alors assurées.

ENJEUX LIES AUX HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE OU PRIORITAIRE ET AUX HABITATS D'ESPECES

Les actions de gestion des habitats répondent à des enjeux précis pour chacun d'entre eux. Certains, du fait de leur mauvais état de conservation, doivent bénéficier de mesures d'entretien ou de restauration. D'autres, comme la grotte non aménagée pour le tourisme, doivent être protégés pour éviter le dérangement des populations de Chiroptères qu'ils abritent. Les habitats pour lesquels l'état de conservation sera jugé favorable et ne présentant aucune menace, pourront faire l'objet d'absence de mesure de gestion particulière. La connaissance de ces milieux et leur rôle fonctionnel vis-à-vis d'espèces d'intérêt communautaire représentent aussi des enjeux et des thèmes d'action.

- **Maintien des populations de chauves-souris associées à la grotte**

La gestion de la grotte par sa mise en tranquillité est un acquis qui ne nécessite plus que l'entretien de l'ouvrage limitant la pénétration humaine dans la cavité. L'étude de la fréquentation humaine sera poursuivie. Actuellement le dispositif de protection de la grotte est efficace et assure la tranquillité des populations.

La protection réglementaire du site sera proposée à travers une étude d'opportunité de classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR). Cette proposition de classement a déjà un avis favorable de la Région Rhône-Alpes et du préfet de Région (voir Annexe 5).

Une RNR de 30 hectares existe déjà sur la commune de Pradelle (Drôme) : la RNR de la grotte des Sadoux qui permet la protection d'une colonie importante de Minioptères de Schreibers en période de reproduction. Cette RNR est couplée à un site Natura 2000 plus vaste (1316 hectares) qui permet quant à lui de prendre en compte des terrains de chasse environnants.

A l'instar de la grotte des Sadoux, la complémentarité des politiques RNR et Natura 2000 est proposée sur le site de Baume Sourde.

De plus, sur la commune de Suze-la-Rousse, le tunnel de Laborie abrite aussi une colonie de reproduction de Minioptères d'intérêt majeur. Un projet de classement en RNR sur ce site est actuellement en cours d'instruction.

Les trois RNR des grottes des Sadoux, de Baume Sourde et du tunnel de Laborie assureraient une cohérence à l'échelle régionale de la protection des sites à fort enjeu chiroptérologique, notamment pour le minioptère, sur l'ensemble de son cycle annuel.

C'est pourquoi, à l'échelle régionale, nous menons une réflexion de mise en protection de ces trois sites de Minioptères de Schreibers via la constitution d'un réseau de RNR de grottes à chauves-souris.

- **Maintien de terrains de chasse et gîtes favorables à proximité du gîte et des habitats d'intérêt communautaire**

Terrains de chasse en milieux agro-pastoraux

L'entretien des milieux ouverts et notamment des pelouses paraît primordial. Ces habitats bénéficiaient autrefois d'un entretien régulier grâce au pâturage extensif de troupeaux. Ce dernier ayant peu à peu périclité, une recolonisation lente de ces habitats par des ligneux (dont des résineux comme le pin noir et le pin sylvestre) menace à moyen terme l'intérêt écologique de ces derniers. Cet intérêt est pluriel : ces faciès de pelouses de versants et de crêtes calcaires hébergent une flore riche et une entomofaune associée très diversifiée. Cette entomofaune, notamment les orthoptères, sont les proies de certaines espèces de Chiroptères comme le Petit murin.

La réouverture de ces milieux et l'entretien par un pâturage ponctuel présente donc des intérêts à la fois en termes de biodiversité botanique, entomologique et chiroptérologique.

Terrains de chasse et gîtes en milieux forestiers

La ripisylve, habitat d'intérêt communautaire, est aussi particulièrement intéressante pour les rhinolophes notamment en activité de chasse. La diversité des essences autochtones ainsi que la présence de gros et vieux bois et de bois mort sont des critères assurant une biodiversité élevée dans ces milieux et le bon fonctionnement de cet écosystème.

Les arbres-gîtes potentiels ou arbres à intérêt écologique peuvent être marqués au sein des forêts afin qu'ils soient préservés sur le long terme. Ces arbres seront choisis selon des critères favorables aux chiroptères et autres espèces arboricoles tout en prenant en compte les contraintes liées à la sécurité le long des voies de circulation ou les lieux fréquentés. Ainsi, des arbres présentant des cavités naturelles, fissures ou trous de pics pourront servir de gîte aux chauves-souris arboricoles comme le Murin de Bechstein et la Barbastelle d'Europe. De plus, sur le moyen ou long terme, ces arbres sont menés à vieillir et mourir sur pied. La présence de ces arbres dépérissant laissés sur pied, offrent des conditions favorables aux cycles de vie d'insectes xylophages (capricornes, Lucane...) dont certains jouent un rôle non négligeable dans l'alimentation de plusieurs espèces de Chiroptères (Grand murin et Grand rhinolophe notamment).

Importance des corridors

Les corridors boisés constitués par la ripisylve, les forêts et les haies ou bosquets sont des éléments importants du paysage servant de terrains de chasse et de voies de circulation aux chauves-souris et à de nombreuses espèces.

Les cultures sur le nord du site en rive droite du Roubion sont composées de parcelles de grandes surfaces. Afin d'assurer la continuité des milieux, il est proposé de planter des haies au sein de ces cultures afin de lier la ripisylve aux bois environnants.

Il est aussi proposé de renforcer la continuité de la ripisylve par des plantations où l'espace boisé est fin ou discontinu.

ENJEUX D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LA FAUNE ET LA FLORE PRESENTES

- **Mieux connaître les terrains de chasse et gîtes de reproduction des chiroptères**

Des espèces d'intérêt communautaire (Murins, Rhinolophes, Minioptère de Schreiber ainsi que Barbastelle d'Europe) sont présentes en activité de chasse sur le site. L'amélioration des connaissances sur leur biologie (terrains de chasse, gîtes, voies de circulation ou taille de domaine vital par la réalisation d'un radiopistage par exemple) permettrait une meilleure prise en compte de la fréquentation du site par les chauves-souris en période estivale.

- **Mieux connaître la faune présente sur le Roubion**

Le Roubion, affluent du Rhône, constitue un corridor écologique d'importance majeure pour la faune (chauves-souris, Petit Gravelot, Chevalier guignette...) et la flore alluviale. Il joue également un rôle de zone de passage, d'étape migratoire, de zone de stationnement, mais aussi de zone de reproduction pour certaines espèces d'oiseaux remarquables, de mammifères ou de poissons. Son bon état de conservation vise ainsi à garantir le bon fonctionnement des milieux et la circulation de différentes espèces.

L'étude de la fréquentation du site Natura 2000 par le Castor d'Europe, la Loutre d'Europe et le Barbeau méridional permettrait de préciser l'intérêt du Roubion pour ces espèces et de les prendre en compte par la suite afin d'assurer leur pérennité sur le site.

Des belles populations de Castor d'Europe, espèce d'intérêt communautaire, sont notamment présentes localement dont la pérennité des échanges entre celles-ci est à assurer.

Des indices de présence de la Loutre, espèce d'intérêt communautaire, ont aussi été observés sur le Roubion aval en 2010. Il semblerait qu'elle recolonise progressivement les cours d'eau de la Drôme dont le Roubion. Son retour sur le périmètre est à anticiper.

Le Barbeau méridional est potentiellement présent sur le périmètre, notamment sur la Vèbre. Cette espèce est à rechercher sur le Roubion.

- **Mieux connaître la flore et les habitats du site**

La cartographie des habitats présente des imprécisions sur certains secteurs, notamment les milieux agro-pastoraux. L'approfondissement des connaissances sur certains habitats (matorrals à genévriers par exemple) permettrait de mieux prendre en compte les menaces existantes sur ces habitats et de proposer des mesures de gestion adaptées.

ENJEUX D'EFFICACITE DES MESURES DE CONSERVATION ET DE SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTERES

Les suivis scientifiques mis en place depuis de nombreuses années sur la grotte de Baume Sourde permettent aujourd'hui d'appréhender la diversité des populations d'espèces de Chiroptères et leur évolution. Certaines actions de suivi, mises en place lors du précédent DOCOB, sont donc à poursuivre.

- **Suivi scientifique des populations de Chiroptères dans la grotte**

Le suivi scientifique des Chiroptères présents dans la grotte est une action essentielle dans la gestion du site. La visite du gîte en période hivernale et estivale permet d'estimer le nombre d'individus présents chaque année et d'observer l'évolution de cette fréquentation au cours du temps.

- **Suivi de l'impact des mesures de gestion des habitats d'espèces**

Cette opération vise à mesurer les variations d'activité de chasse des Chiroptères, dues aux actions de gestion des milieux (réouverture par exemple) réalisées dans le cadre du DOCOB (contrats ou MAET ou charte).

Les parcelles à traiter feront l'objet d'un état initial, c'est à dire avant sa restauration, puis d'un suivi sur le moyen terme (durée et fréquence à fixer selon le milieu). Ces suivis ont pour objectifs de mesurer ou d'évaluer l'effet de l'action grâce à la pose d'appareils enregistreurs automatiques qui permettent de mesurer l'activité sur plusieurs mois.

COMMUNIQUER AUTOUR DU PROJET

- **Importance de la communication et de la sensibilisation des populations locales à l'enjeu chiroptère**

Les objectifs transversaux ont pour vocation l'information et la sensibilisation de tous les acteurs concernés par le site.

Les panneaux présents actuellement sur le site (à l'entrée du tunnel et après le tunnel à l'entrée de la grotte, dans l'entrée naturelle) permettent d'informer un large public sur l'enjeu présent au sein de la grotte de Baume Sourde et d'expliquer l'importance de la tranquillité du site et donc l'intérêt du bassin.

Si la grotte est classée en RNR, de nouveaux panneaux conformes à la signalétique de la RNR pourraient être réalisés.

Une lettre d'information annuelle concernant la vie du site Natura 2000 sera envoyée aux habitants concernés et mise à disposition dans les mairies, écoles, office de tourisme et autres établissements.

Il est aussi prévu d'intervenir auprès des conseils municipaux et d'organiser des animations telles que « la nuit de la chauve-souris » à destination du grand public dont les habitants des communes de Francillon-sur-Roubion, Soyans et Saoû.

MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

- **Animation sur le territoire pour une bonne gestion du Docob**

L'animation et la mise en œuvre du document d'objectifs, à travers notamment des réunions de comité de pilotage ou la rédaction des synthèses annuelles, constituent des actions essentielles pour la coordination, l'information et la prise de décision des différents acteurs concernés par la gestion du site.

L'évaluation de l'efficacité de l'application du document d'objectifs est faite au fur et à mesure des résultats des suivis et inventaires, ce qui permet de mettre à jour le DOCOB régulièrement.

TABLEAU 9 : RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs				
				Connaître	Protéger	Entretenir	Restaurer	Communiquer
Habitat rocheux : la grotte HAB 1	1	<i>Maintien de la tranquillité des populations de Chiroptères associées à la grotte</i>	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	2	<i>Réflexion pour une protection réglementaire de la grotte</i>	1		<input checked="" type="checkbox"/>			
Habitats forestiers HAB 2	1	<i>Maintien de terrains de chasse et gîtes favorables et diversifiés : préservation d'arbres à intérêt écologique</i>	1		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
	2	<i>Maintien de terrains de chasse et gîtes favorables et diversifiés : préservation d'une ripisylve de qualité</i>	1		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Habitats agro-pastoraux HAB 3	1	<i>Amélioration des connaissances sur les habitats du site et les enjeux de préservation</i>	1	<input checked="" type="checkbox"/>				
	2	<i>Maintien de terrains de chasse favorables et diversifiés : préservation de milieux ouverts</i>	1		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	3	<i>Maintien d'un réseau de corridors biologiques fonctionnels : Plantations de haies</i>	2		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire : Chiroptères ESP 1	1	<i>Recherche de terrains de chasse et de gîtes de reproduction d'espèces</i>	2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs				
				Connaître	Protéger	Entretienir	Restaurer	Communiquer
Amélioration des connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire : Autres mammifères ESP 2	1	<i>Etude de la fréquentation du Roubion par le Castor d'Europe</i>	3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	2	<i>Etude de la fréquentation du Roubion par la Loutre d'Europe</i>	2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	3	<i>Etude de la fréquentation du Roubion et de la Vèbre par le Barbeau méridional</i>	2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
Suivi des populations de chiroptères SUIV 1	1	<i>Suivi des populations de Chiroptères de la grotte de Baume Sourde en période de reproduction et d'hivernage</i>	1	<input checked="" type="checkbox"/>				
Suivi des mesures SUIV 2	1	<i>Suivi de l'impact des mesures de gestion des habitats d'espèces</i>	1	<input checked="" type="checkbox"/>				
Objectifs transversaux : Communication TRV 1	1	<i>Publication d'outils d'information : articles, lettre d'information annuelle ou plaquette d'information</i>	1		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
	2	<i>Conférences d'information et de sensibilisation pour les habitants des communes du site</i>	1		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
	3	<i>Informers les propriétaires et les élus sur le site Natura 2000 : enjeux, actions et réglementation</i>	1					<input checked="" type="checkbox"/>
Objectifs transversaux : Animation du DOCOB TRV 2	1	<i>Gestion du DOCOB : Mise en œuvre et animation</i>	1		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
	2	<i>Gestion du DOCOB : Evaluation et mise à jour</i>	1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>

(1) 1 : niveau de priorité élevé, 2 : niveau de priorité moyen, 3 : niveau de priorité faible

SYNTHESE

La plupart des enjeux et objectifs présentent une continuité dans la gestion du site par rapport au premier document d'objectifs.

Les enjeux liés aux Chiroptères concernent :

- les gîtes souterrains, où ils se reposent, estivent et passent l'hiver ;
- les milieux sur lesquels ils se nourrissent (terrains de chasse) ;
- l'amélioration des connaissances sur les espèces et les relations entre espèces et milieux ;
- l'approche des populations locales concernant les Chiroptères et leur intérêt dans la démarche Natura 2000.

En parallèle, les enjeux liés aux autres espèces et habitats concernent :

- l'amélioration des connaissances sur les autres espèces fréquentant le Roubion et sa ripisylve ;
- l'amélioration des connaissances sur les habitats d'intérêt communautaire notamment agro-pastoraux.

La conduite du projet semble aussi un élément prépondérant à la réussite de la démarche, cet aspect n'a pas pu être mené dans les meilleurs conditions lors de la précédente période 2004-2009. Il semble essentiel de se donner les moyens suffisants pour faire « vivre » le site.

Concernant la grotte de Baume Sourde, sa tranquillité nécessaire à la pérennité des populations de Chiroptères, est assurée par le bassin à l'entrée du tunnel. La mise en place d'un statut de protection est envisagée.

Le suivi hivernal et estival est de même primordial afin de suivre l'évolution des populations.

Concomitamment aux actions menées sur le gîte, les terrains de chasse doivent être préservés. L'importance des milieux ouverts justifie donc leur maintien par une réouverture des milieux recolonisés par la forêt. La diversité des terrains de chasse et corridors favorables sur le moyen et long terme sera par ailleurs assurée par la préservation des ripisylves, haies et arbres à intérêt écologique sur le long terme.

Le radiopistage notamment de la Barbastelle d'Europe et du Murin de Bechstein assurera l'amélioration significative des connaissances relatives à la biologie des espèces. Des mesures de gestion adaptées pourront alors être proposées par la suite.

L'étude de la présence du Castor d'Europe, de la Loutre d'Europe et du Barbeau méridional sur le Roubion élargira le domaine de connaissances naturalistes du site et enrichira le diagnostic d'état de conservation des habitats et les propositions de gestion.

Enfin, une communication permanente, régulière ou ponctuelle mais aussi précise et ciblant différents publics et acteurs assurera l'appropriation du site et de ses enjeux par les populations locales mais aussi la sensibilisation des populations à la préservation des Chiroptères au-delà des limites du site Natura 2000.



Rhinolophe euryale en vol



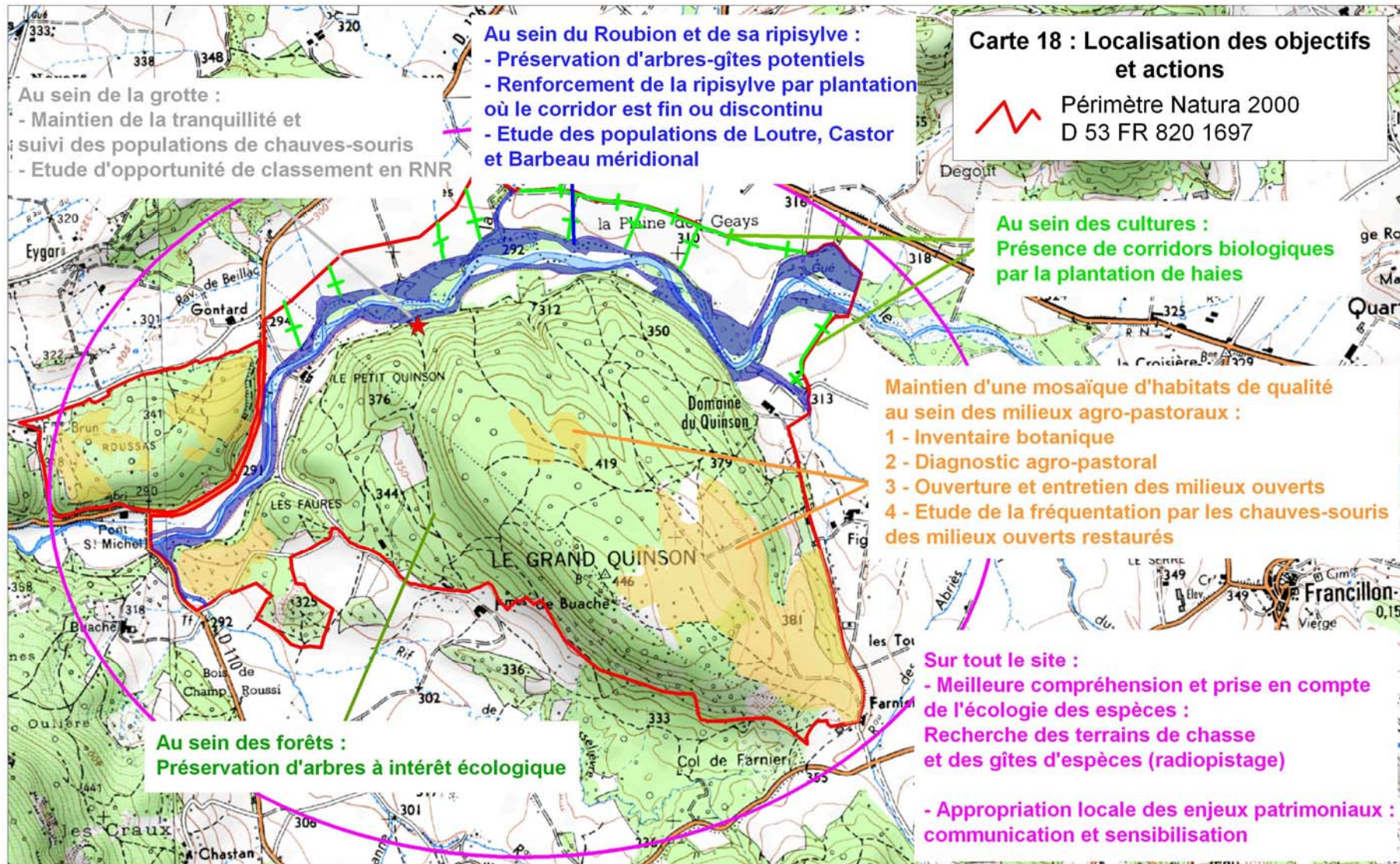
Entrée de la grotte de Baume Sourde bloquée par le bassin

C. Propositions de mesures

ACTIONS DU DOCUMENTS D'OBJECTIFS DE LA GROTTTE DE BAUME SOURDE

HAB	GESTION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE OU PRIORITAIRE ET DES HABITATS D'ESPECES
HAB 1	Habitats rocheux
HAB 1.1	Réaliser une étude d'opportunité de classement en Réserve Naturelle Régionale
HAB 2	Habitats forestiers
HAB 2.1	Préserver des arbres à intérêt écologique
HAB 2,2	Renforcer la continuité de la ripisylve
HAB 3	Habitats agro-pastoraux
HAB 3.1	Améliorer les connaissances sur les habitats
HAB 3.2	Réaliser un diagnostic agro-pastoral
HAB 3.3	Restaurer des parcelles en voie d'embroussaillage
HAB 3.4	Entretien des milieux ouverts par le pâturage
HAB 3.5	Restaurer ou planter des haies
ESP	AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
ESP 1	Chiroptères
ESP 1.1	Rechercher les terrains de chasse et les gîtes des chiroptères
ESP 2	Autres espèces
ESP 2.1	Rechercher la présence du Castor d'Europe sur le Roubion
ESP 2.2	Rechercher la présence de la Loutre d'Europe sur le Roubion
ESP 2.3	Rechercher de la présence du Barbeau méridional sur le Roubion
SUIV	SUIVIS SCIENTIFIQUES
SUIV 1	Suivre les populations de Chiroptères
SUIV 1.1	Suivre les populations de Chiroptères présents dans la grotte
SUIV 2	Suivre l'impact des mesures de gestion des habitats d'espèces
SUIV 2.1	Suivre l'activité de chasse sur les milieux ouverts restaurés et comparer avec l'activité sur des milieux non restaurés
TRV	ACTIONS TRANSVERSALES
TRV 1	Communication- Information
TRV 1.1	Publier des outils d'information
TRV 1.2	Réaliser des animations sur les Chiroptères à destination des populations locales
TRV 2	Gestion du DOCOB
TRV 2.1	Animer le DOCOB
TRV 2.2	Evaluer et faire le bilan du DOCOB
TRV 2.3	Mettre à jour le DOCOB

Carte 18 Localisation des objectifs et actions

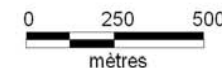


Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
Grotte à chauves-souris de Baume Sourde



Réalisation : LPO Drôme - 2012

Sources : SCAN25 © IGN





© L. Vuinée

Pelouse sèche du site Natura 2000 de la grotte de Baume Sourde



© S. Vincent

Panneau de sensibilisation à l'entrée de la grotte de Baume Sourde

D. Cahiers des charges des actions

Précisions sur les fiches-actions

Ces fiches-actions décrivent précisément toutes les actions envisagées pour les six années à venir. L'estimation financière de chaque action est donnée hors taxe (HT) ou toutes taxes comprises (TTC) selon le maître d'ouvrage.

Voici les codes choisis pour la description de la priorité et la faisabilité des actions :

Signe	Signification	Priorité	Faisabilité
1	Elevée	Action prioritaire	Aisée
2	Moyen	Action secondaire	Modérée
3	Faible	Action non-prioritaire	Délicate

Numérotation des années :

N°	1	2	3	4	5	6
Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018

Remarque concernant les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) :

Les MAEt citées dans ce document sont liées au programme de développement rural hexagonal (PDRH) mis en œuvre entre 2007 et 2013. Elles pourront donc difficilement être mises en œuvre dans le cadre de ce DOCOB (délai trop court).

Ainsi en attendant de connaître les nouvelles MAEt et les indemnités correspondantes, les fiches-actions prennent en compte les anciennes MAEt. Les coûts annoncés des actions sont donc approximatifs.

CODE HAB : ACTIONS DE GESTION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE OU PRIORITAIRE ET DES HABITATS D'ESPECES

Au sein de la grotte

Réaliser une étude d'opportunité de classement en Réserve Naturelle Régionale		Priorité 1
		Faisabilité 2
Code fiche HAB 1.1	HAB	
Objectif à long terme	Assurer la tranquillité et la pérennité de ce gîte grâce à une protection réglementaire	
Objectif à court terme (6 ans)	Réfléchir et mettre en place si possible une protection réglementaire sur la grotte de Baume Sourde	
Superficie ou linéaire	A définir	

Eléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Grotte non aménagée pour le tourisme (8310)	Tous les Chiroptères d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Grotte de Baume Sourde
Parcelles concernées	Parcelle A3, section A1, commune de Francillon-sur-Roubion
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	La grotte ne bénéficie d'aucune protection réglementaire. Une RNR permet déjà la protection de la grotte des Sadoux (gîte de reproduction de Minioptères de Schreibers notamment). La RNR des Sadoux serait alors complétée par la RNR de Baume Sourde ainsi que la RNR du tunnel de Laborie (projet à l'étude) permettant ainsi la constitution d'un réseau de RNR de grottes à Minioptères de Schreibers.
Actions ou programmes liés	Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale Plan d'actions en faveur des Chiroptères en Rhône-Alpes
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter les éléments nécessaires pour juger de la faisabilité et de l'opportunité pour la Région de la création d'une RNR multi-sites (Sadoux, Baume Sourde et tunnel de Laborie) • Apporter les éléments nécessaires pour juger de la faisabilité et de l'opportunité pour la Région d'un classement en RNR de la grotte de Baume Sourde • Accompagner les propriétaires concernés et intéressés dans la constitution du dossier de demande de classement en relation avec la Région Rhône-Alpes. 	

Cahier des charges :

Etude d'opportunité de créer une RNR multi-sites : réflexions sur le fonctionnement partagé ou indépendant des sites concernés

- Partenariat entre les différents sites : consultation des différents propriétaires et acteurs concernés des 3 sites
- D'un point de vue administratif : 1 ou 3 délibérations ? Un comité consultatif commun ? Animation commune ?
- Demande de classement : constitution d'un dossier commun ? Règlement commun ou différencié ?
- Mode de financement : construction d'un plan de financement commun ? Quels autres partenaires financiers ? Gestion des demandes de financement indépendante ou commune ?

Etude d'opportunité spécifique à la grotte de Baume Sourde :

- Définition des enjeux scientifiques (faune, flore, habitats, géologie) : statut de protection et vulnérabilité des espèces (espèces inscrites en liste rouge, endémiques de Rhône-Alpes,...), habitats remarquables rhônalpins ou communautaires, secteurs en ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, intérêt paysager, corridors biologiques,...
- Identification des menaces pesant sur le site : état de dégradation du site, fragilité des milieux, atteintes au site...
- Définition fine du périmètre, durée de classement, statut foncier (liste des propriétaires – nature, n° des différentes parcelles, superficie), éventuels autres statuts de protection déjà existants (ENS, Natura 2000, site classé, etc...)
- Animation auprès des propriétaires concernés
- Identification de la gestion actuelle du site et surveillance
- Identification du contexte d'acteurs en faveur ou non de la création d'une RNR : habitudes de travail partenarial, présence d'un comité de gestion, d'un gestionnaire.
- Définition des aspects socio-économiques : sensibilisation et formation à l'environnement, services rendus à la population, patrimoine culturel.
- Définition des grandes orientations envisagées de gestion des milieux naturels et des espèces
- Propositions de réglementation (interdiction au public de pénétrer dans la cavité, interdiction de créer ou de modifier les entrées de la cavité,...)

20 jours d'études et d'animation

Indicateurs de suivi	Arrêté de création de la RNR
Indicateurs d'évaluation	Réglementation effective et permettant la tranquillité des chauves-souris de la grotte

MODALITE DE L'OPERATION			
Cadre de mise en œuvre	- Politique de préservation du patrimoine naturel de la Région Rhône-Alpes (2006) - Crédits Etat	9 810 € TTC pour 6 ans	Région Etat
Maître d'ouvrage potentiel	LPO Drôme		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	Propriétaires Région Rhône-Alpes CDS 26		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE							
Années	1	2	3	4	5	6	Coût total
							HT = TTC
Construction du projet de RNR multi-sites, animation auprès des propriétaires	2880						2880
Etude et synthèse scientifique, identification du contexte global et des enjeux	3360						3360
Définition du périmètre de la RNR, des grands objectifs de gestion et de la réglementation	3360						3360
Frais de déplacement	210						210
Total HT = TTC	9810						9810

PLAN DE FINANCEMENT		
Etat	20%	1960 €
Région Rhône-Alpes	80%	7 850 €

En milieux forestiers

Préserver des arbres à intérêt écologique		Priorité 1
		Faisabilité 2
Code fiche HAB 2.1	HAB	
Objectif à long terme	Maintien d'habitats riches et d'arbres-gîtes	
Objectif à court terme (6 ans)	Préservation d'arbres-gîtes potentiels	
Superficie ou linéaire	23 ha	

Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
		Habitats d'espèces Chênaies pubescentes Pinaies sylvestres

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Forêts dans le périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	Arbres-gîtes et terrains de chasse d'espèces d'intérêt communautaire (études menées lors du précédent DOCOB)
Actions ou programmes liés	Plan d'actions en faveur des Chiroptères en Rhône-Alpes
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La présence de gros bois et de bois sénescents ou morts est favorable aux chiroptères. Ils sont des gîtes potentiels pour les chauves-souris et autres espèces arboricoles et constituent l'habitat de nombreux insectes composant notamment le régime alimentaire des chauves-souris). • Une gestion douce des peuplements forestiers favorisant les essences autochtones, le maintien de gros bois et le maintien de bois mort peut donc être proposée. • Le marquage sera l'occasion de partager les connaissances entre les gestionnaires, les naturalistes, les propriétaires et les élus et de réaliser un chantier « exemplaire » servant d'exemple pour les interventions en forêts. <p><i>Cahier des charges :</i></p> <p>Maintenir des gros bois et des bois sénescents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A inscrire dans une démarche globale de gestion où des arbres morts sur pied sont préservés • Engagement sur 30 ans • Respect des distances de sécurité entre les arbres préservés et les lieux fréquentés (30 mètres minimum) • Critères de choix des arbres à intérêt écologique définis selon les exigences des chiroptères et autres espèces arboricoles : <ul style="list-style-type: none"> - Essences principales ou secondaires feuillues de préférence, essences exotiques non prise en compte - Arbres présentant des fissures, cavités, trous de pics, grosses charpentières 	

- Désignation avec les propriétaires forestiers et les naturalistes des arbres à préserver :
 - Marquage des arbres par îlots ou de manière diffuse
 - Marquage de ces arbres avec une plaquette « arbre conservé pour la biodiversité » et triangle jaune pointe vers le bas ou à la griffe, ce marquage devant être entretenu sur les 30 années de l'engagement
 - Inventaire de ces arbres préservés précisant l'essence, le diamètre, le volume, le critère de choix et les coordonnées géographiques (localisation GPS)

F 22 712 = Mesure forestière K : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

5 ha/an sur 3 ans plafonné à 2000 €/ha

⇒ Arbres sénescents disséminés : Montant plafonné à 2000 €/ha

Essences	Diamètre	Aide forfaitaire par arbre
Chêne pubescent	35 cm	24 €
Pin sylvestre	45 cm	54 €
Feuillus précieux (érable, merisier, alisier, frêne, cormier...)	45 cm	82 €
Autres feuillus (charme, tremble, bouleau...)	50 cm	32 €

⇒ Ilot Natura 2000 : 2000 €/ha

Indicateurs de suivi	Contrat Natura 2000 Arbres préservés et photographies des arbres maintenus
Indicateurs d'évaluation	Evolution des arbres préservés

MODALITE DE L'OPERATION

Cadre de mise en œuvre	Contrat Natura 2000 forestier	30 000 € HT pour 6 ans	Etat/UE
Maître d'ouvrage potentiel	Propriétaires forestiers		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	LPO Drôme CRPF, ONF		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Années	1	2	3	4	5	6	Coût total
							HT
Préservation d'arbres à intérêt écologique : 2000 €/ha – 5 ha/an		10 000	10 000	10 000			30 000

PLAN DE FINANCEMENT

Etat/UE	100%	30 000 €
---------	------	----------

Maintenir et renforcer la continuité de la ripisylve		Priorité 1
		Faisabilité 2
Code fiche HAB 2.2	HAB	
Objectif à long terme	Maintien et renforcement d'habitats riches et de corridors fonctionnels	
Objectif à court terme (6 ans)	Réaliser une plantation où la ripisylve est étroite	
Superficie ou linéaire	700 mL	

Eléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Forêts galeries à Salix alba et Populus alba : 92A0 Rivière permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum : 3250	Tous les Chiroptères d'intérêt communautaire et notamment Grand et Petit rhinolophes

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	La ripisylve du Roubion
Parcelles concernées	
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	Ripisylve de qualité en ZNIEFF II et à préserver Terrains de chasse d'espèces d'intérêt communautaire (études menées lors du précédent DOCOB)
Actions ou programmes liés	Plan d'actions en faveur des Chiroptères en Rhône-Alpes
<i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> La diversité des milieux disponibles est favorable aux Chiroptères et à l'ensemble de la biodiversité. Ainsi le maintien de cours d'eau et zones humides est primordial et profite à un cortège d'espèces important (amphibiens, chiroptères, entomofaune, avifaune). La ripisylve du Roubion est notamment utilisée par le Grand et le Petit rhinolophes en activité de chasse. De plus son rôle de corridor est à maintenir et préserver. La ripisylve est plus ou moins large selon les secteurs et dans un état de conservation moyen à bon ; elle fait aujourd'hui l'objet d'exploitations. Cette ripisylve peut donc être complétée dans les secteurs où le corridor est fin ou interrompu. 	
<i>Cahier des charges :</i>	
<ul style="list-style-type: none"> En cas de coupe d'arbres, l'enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un milieu sûr de stockage se fera par un procédé de débardage le moins perturbant pour les habitats et les espèces. Il est préférable de travailler sur des ripisylves d'au moins 5 mètres de largeur. Plantations complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> Essences arborées acceptées : aulnes blanc et glutineux, bouleau verruqueux, cerisier à grappes, chêne pédonculé, érables plane et sycomore, frênes commun et oxyphylle, merisier, noyer royal, ormes champêtre, de montagne et lisse, peupliers blancs ou noirs, saules, tilleuls à grandes ou petites feuilles et tremble Utilisation de plants d'origine locale de préférence Densité initiale minimale de 300 plants / hectare travaillé et finale de 150 plants / hectare travaillé Interdiction de paillage plastique Absence de traitement phytosanitaire (sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles) Préservation des arbustes de sous-bois et des lianes 	

Mesure concernée :

F 22 706 = Mesure forestière C : Investissements pour la réhabilitation ou la création de ripisylves

Forfait proposé pour la réhabilitation :

- ⇒ Nettoyage (abattage, débardage, débroussaillage, dévitalisation par annellation) + Dégagement des semis + Plantation : 12 €/mL
- ⇒ Entretien annuel : 1 €/mL
- ⇒ Etude et frais d'expert : 700 €/dossier
- ⇒ Plafond d'aide à 20 € HT /mL

Indicateurs de suivi	Contrat Natura 2000 Photographies avant et après la plantation
Indicateurs d'évaluation	Fonctionnalité de la ripisylve

MODALITE DE L'OPERATION

Cadre de mise en œuvre	Contrat Natura 2000	11 900 € HT pour 6 ans	Etat/UE
Maître d'ouvrage potentiel	Propriétaires de ripisylves ou syndicat mixte du bassin Roubion-Jabron		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	LPO Drôme CRPF, ONF, Syndicat mixte du bassin Roubion-Jabron		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Années	1	2	3	4	5	6	Coût total
							HT
Etude et frais d'expert		700					700
Renforcement de la ripisylve par plantation		8400					8400
Entretien			700	700	700	700	2800
Coût total HT		9100	700	700	700	700	11 900

PLAN DE FINANCEMENT

Etat/UE	100%	11 900 €
---------	------	----------

En milieux agro-pastoraux

Améliorer les connaissances sur les habitats		Priorité 1
		Faisabilité 1
Code fiche HAB 3.1	HAB	
Objectif à long terme	Préservation des habitats d'intérêt communautaire	
Objectif à court terme (6 ans)	Localisation des habitats d'intérêt communautaire et amélioration de leur état de conservation	
Superficie ou linéaire	Tout le site	

Eléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Habitats d'intérêt communautaire type pelouses : 6210	/

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	/
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	Précision de la cartographie d'habitats réalisée lors du précédent DOCOB
Actions ou programmes liés	Actions HAB 32, HAB 33, HAB 34
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pelouses, prairies et matorrals de ce site Natura 2000 peuvent être d'intérêt communautaire. • La cartographie sera précisée par un inventaire botanique se concentrant sur ces habitats et qui permettra d'évaluer leur état de conservation. <p><i>Cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie complémentaire des mosaïques d'habitats sur les zones ouvertes du site Natura 2000 sur la base du guide méthodologique (Clair, 2005) - 3 jours de terrain • Inventaire botanique complémentaire sur l'ensemble du site Natura 2000 - 2 jours de terrain • Numérisation des polygones et saisie des tables associées, déterminations, analyse de l'état de conservation (habitats communautaires), rédaction du rapport final - 4 jours • Echancier : terrain entre avril et début juillet, rendu en fin d'année 	

Indicateurs de suivi	
Indicateurs d'évaluation	Nouvelle cartographie des habitats

MODALITE DE L'OPERATION			
Cadre de mise en œuvre	Crédits Etat	5060 € TTC pour 6 ans	Etat
Maître d'ouvrage potentiel	Etat ou collectivité animatrice		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	Expert botaniste, CBNA LPO Drôme		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE							
Années	1	2	3	4	5	6	Coût total
							TTC
Relevés botaniques	2800						2800
Saisie et rédaction du rapport	1900						1900
Frais de déplacement	360						360
Total	5060						5060

PLAN DE FINANCEMENT		
Etat/UE	100%	5060 €

Réaliser un diagnostic agro-pastoral et environnemental		Priorité 1
		Faisabilité 1
Code fiche HAB 3.2	HAB	
Objectif à long terme	Maintenir un réseau d'habitats et de corridors de qualité et fonctionnels	
Objectif à court terme (6 ans)	Maintenir des terrains de chasse favorables à proximité du gîte par la restauration de milieux ouverts et de corridors	
Surface ou linéaire	Milieux agricoles et pastoraux	

Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Habitats agro-pastoraux notamment zones de cultures et pelouses : 6210	Tous les Chiroptères d'intérêt communautaire notamment le Petit murin

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	Tous les milieux agro-pastoraux
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	Assurer la pérennité et richesse des habitats et des corridors
Actions ou programmes liés	Plan d'actions des Chiroptères en Rhône-Alpes Actions HAB31, HAB32, HAB33 et HAB34
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation d'un diagnostic agro-pastoral sur l'ensemble du site permettra de définir les mesures à mettre en place au sein des habitats à enjeux localisés lors de la cartographie des habitats (action HAB31). L'ouverture des milieux et l'entretien des milieux ouverts par pâturage ou interventions mécaniques seront donc à orienter et organiser. • Le diagnostic des corridors écologiques présents via le réseau de haies sera réalisé. <p><i>Cahier des charges :</i></p> <p>Concernant les milieux ouverts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux : 5 journées <ul style="list-style-type: none"> • Définir les secteurs en voie d'embroussaillage prioritaires nécessitant une réouverture à partir des nouveaux éléments issus de la cartographie des habitats • Estimer le potentiel fourrager de chaque milieu à entretenir, • Préciser les conditions d'accès, d'abreuvement et de partage de l'espace avec les autres utilisateurs - Projet d'ouverture et d'entretien des milieux : 2 jours <ul style="list-style-type: none"> • Préciser le nombre d'UGB ainsi que la pression et les périodes de pâturage afin d'entretenir au mieux ces milieux, • Définir les travaux de réouverture et d'équipement pastoraux à réaliser, - Recherche d'éleveurs : 2 jours <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la recherche d'éleveurs candidats pour réaliser ce pâturage - Diagnostic environnemental : 5 jours 	

- Mise en place de MAEt : 8 jours
 - Définition du territoire et du projet
 - Réalisation d'un diagnostic du territoire des MAEt
 - Construction des MAEt par le biais d'une concertation avec les acteurs des sites Natura 2000
 - Animation des MAEt
 - Mise en place de ces mesures par le biais de contrats agro-environnementaux
 - Appui à l'élaboration des demandes individuelles

- Suivi des contrats MAEt signés et de l'entretien des surfaces concernées : 3 jours/an soit 15 jours

Concernant le réseau de haies : 6 jours

- Définition d'une grille de qualité pour les haies au regard des exigences des chiroptères présents sur site
- Description et caractérisation de l'ensemble des haies existantes à l'intérieur du périmètre
- Localisation sous SIG
- Propositions de plan de gestion pour les haies existantes recensées
- Proposition de liste d'espèces végétales pouvant servir de base à la constitution de nouvelles haies conformes aux exigences des chiroptères (prolongement des couloirs écologiques existant)
- Réalisation d'un devis-type pour la plantation de haies et les protocoles techniques correspondants
- Recherche de financements potentiels pour l'installation de haies à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre
- Restitution de cet ensemble sous format informatique

Indicateurs de suivi	Avancement du diagnostic
Indicateurs d'évaluation	Rapport du diagnostic agro-pastoral Mise en place des MAEt ou de contrats

MODALITE DE L'OPERATION			
Cadre de mise en œuvre	Contrat Natura 2000 MAEt	31 888 € TTC pour 6 ans	Etat/UE
Maître d'ouvrage potentiel	Opérateur agro-environnemental		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	Chambre d'agriculture et ADEM LPO Drôme CRPF		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE									
Années		1	2	3	4	5	6	Coût total	
								HT	TTC
Opérateur agro-environnemental	Diagnostic agro-pastoral		6 210					6 210	7 427
	Accompagnement dans la mise en place des MAEt et suivi		7 590	2 070	2 070	2 070	2 070	15 870	18 981
Diagnostic environnemental			2 480					2 480	2 480
Sous-total			16 030	2 070	2 070	2 070	2 070	24 310	28 638
Diagnostic sur les corridors et le réseau de haies			3 000					3 000	3 000
Coût total	HT		19 280	2 070	2 070	2 070	2 070	27 560	31 888
	TTC		21 985	2 476	2 476	2 476	2 476		

PLAN DE FINANCEMENT		
Etat/UE	100 %	31 888 €

Restaurer des parcelles en voie d'embroussaillage		Priorité 1
		Faisabilité 2
Code fiche HAB 3.3	HAB	
Objectif à long terme	Maintien des milieux ouverts	
Objectif à court terme (6 ans)	Maintenir des terrains de chasse favorables à proximité du gîte par la restauration de milieux ouverts	
Superficie ou linéaire	En terrains privés : 12 hectares	

Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Habitats d'intérêt communautaire, type pelouse : 6210 ou habitats d'espèces	Tous les Chiroptères d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DES ACTIONS

Localisation géographique	Périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	A définir
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	Ouverture de milieux en recolonisation forestière dans le site Natura 2000
Actions ou programmes liés	Plan d'actions en faveur des Chiroptères en Rhône-Alpes Actions HAB 31, HAB32, HAB 34

Description de l'action (méthode et moyens techniques) :

- Les habitats tels que les pelouses, prairies et matorrals de ce site Natura 2000 constituent un élément déterminant pour l'alimentation de nombreuses espèces et notamment de Chiroptères. La mosaïque d'habitats est à préserver sur ce site, or certaines pelouses ou matorrals sont en voie de recolonisation forestière progressive due à la déprise agricole ou pastorale.
- Suite au résultat de l'inventaire botanique et en se basant sur un diagnostic agro-pastoral, cette action vise donc à rouvrir et entretenir des parcelles abandonnées, embroussaillées et en cours de fermeture par la dynamique de recolonisation forestière. Ces milieux ouverts à proximité du gîte ainsi que les écotones développés (lisières, alignement d'arbres ou corridors) profiteront entre autres aux Minoptères de Schreibers et Petits murins.
- Cette action sera réalisée grâce à la mise en place de contrats forestiers Natura 2000 ou de MAEt.

Cahier des charges :

Engagements généraux :

- Pour l'emploi des outils à énergie thermique (tronçonneuses, débroussailleuses...) : utilisation obligatoire d'huile biodégradable pour huile moteur et huile accessoires
- Boisement des zones ouvertes interdit
- Périodes d'interventions à définir selon les enjeux
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Type d'interventions :

- Désignation des arbres et arbustes à couper et des zones à maintenir
- Conservation de 10 à 20 % de la surface en bosquets ligneux si présence d'espèces ligneuses feuillues à garder
- Abattage, ébranchage des arbres désignés
- Débroussaillage sélectif des ligneux arbustifs
- Exportation de la matière de préférence ou mise en tas des rémanents
- Nettoyage du chantier
- Lorsque certains arbres ou arbustes sont rares ou que ces végétaux sont des plantes hôtes ou utiles aux espèces rares, ils seront préservés. Exemples : Arbousier, Cytises, Aubépine, Genévrier, Cormier, Pommier sauvage, Poirier sauvage...

⇒ Restauration de 4 ha par an pendant 3 ans, soit 12 ha au total

Mesures concernées :

Si l'intervention a lieu en milieu agricole (parcelle inscrite à la MSA), alors l'agriculteur concerné est indemnisé par les MAEt.

- OUVERT_01 = Ouverture d'un milieu en déprise : Maintien de la biodiversité par restauration de milieux ouverts afin de préserver des espèces animales ou végétales inféodées à ces milieux

⇒ Taux d'indemnisation : 219 €/ha/an

Sinon selon la situation un contrat Natura 2000 forestier ou ni agricole ni forestier pourra être mis en place, des entreprises extérieures pourront intervenir et le coût de l'action sera précisé par devis.

Mesures forestières

- Mesure A - F22 701 =Création ou rétablissement de clairières ou de landes
Superficie maximale de 1500 m²

⇒ 6000 € TTC par hectare travaillé dans le cas général

plafonds majorés de 1200 € par hectare et par passage pour les travaux d'entretien

Indicateurs de suivi	Photographies des zones avant et après interventions Nombre d'hectares traités et géolocalisation des zones concernées Mise en place d'un contrat Natura 2000 ou de MAEt
Indicateurs d'évaluation	Etat d'ouverture des milieux avant et après opération

MODALITE DE L'OPERATION			
Cadre de mise en œuvre	Contrat Natura 2000 MAEt	2 628 à 72 000 € pour 6 ans	Etat/UE
Maître d'ouvrage potentiel	Exploitant agricole ou autre propriétaire		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	LPO Drôme - A Pas de Loup des volontaires pour la Nature Propriétaires privés - CRPF		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE							
Années	1	2	3	4	5	6	Coût total
							HT ou TTC
Réouverture de milieux en cours de fermeture <i>MAEt OUVERT01 sur 12 ha</i>			876	876	876		2628
<i>Contrat forestier ou contrat ni agricole ni forestier sur 12 ha</i>			24 000	24 000	24 000		72 000

PLAN DE FINANCEMENT		
Etat/UE	100%	2 628 €
Etat/UE	100%	72 000 €

Entretien des milieux ouverts par le pâturage		Priorité 1
		Faisabilité 2
Code fiche HAB 3.4	HAB	
Objectif à long terme	Maintien des milieux ouverts	
Objectif à court terme (6 ans)	Mise en place d'un pâturage ovin et/ou caprin sur les parcelles restaurées	
Superficie ou linéaire	12 ha	

Eléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Habitats d'intérêt communautaire type pelouse : 6210 et 5110 ou habitats d'espèces	Tous les Chiroptères d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	A définir
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	Ouverture des pelouses riches en orchidées et d'intérêt communautaire
Actions ou programmes liés	Plan d'actions en faveur des Chiroptères en Rhône-Alpes Action HAB31, HAB32, HAB33
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pelouses et prairies constituent un élément déterminant pour l'alimentation de nombreuses espèces et notamment de Chiroptères. • Cette action vise donc à maintenir les milieux ouverts dont ceux qui auront été débroussaillés grâce à l'action HAB32. L'installation d'un pâturage extensif (en limitant la fertilisation) et éventuellement d'un entretien mécanique ponctuel seront mis en place par des MAEt ou des contrats Natura 2000. <p><i>Cahier des charges :</i></p> <p>Pâturage sur 12 ha :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention à définir selon les milieux et les enjeux • Respect des préconisations du diagnostic pastoral • Interdiction de fertilisation de la parcelle (apports organiques ou minéraux, naturels ou chimiques) <p>Entretien mécanique sur 12 ha :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention à définir selon les milieux et les enjeux • Respect les préconisations du diagnostic pastoral • Débroussaillage sélectif des ligneux arbustifs • Exportation de la matière de préférence ou mise en tas des rémanents • Nettoyage du chantier <p><i>Mesures concernées :</i> <i>Contrat ni agricole ni forestier</i> <i>MAEt</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • HERBE_09 = Gestion pastorale : La mosaïque de milieux fait la richesse biologique des zones pastorales. Cette gestion pastorale vise à maintenir cette mosaïque par l'adaptation de conditions d'entretien adaptées à la préservation des milieux. ⇒ Taux d'indemnisation : 53 €/ha/an 	

- OUVERT_02 = Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables : Le pâturage extensif ne permet pas forcément le maintien des milieux ouverts, un entretien mécanique complémentaire est donc parfois nécessaire pour éviter la fermeture du milieu, dans un objectif paysager et de maintien de la biodiversité.
⇒ Taux d'indemnisation : 88 €/ha/an
- SOCLE_01 = Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe
⇒ Taux d'indemnisation : 76 €/ha/an
- HERBE_01 = Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
⇒ Taux d'indemnisation : 17 €/ha/an

Indicateurs de suivi	Géo localisation des parcelles à pâturer Définition d'un plan de gestion pastorale et d'un cahier des charges définissant les conditions de pâturage Nombre d'hectares pâturés Mise en place d'un contrat Natura 2000 ou de MAEt
Indicateurs d'évaluation	Etat d'ouverture des milieux avant et après pâturage Fréquentation par les espèces de Chiroptères

MODALITE DE L'OPERATION

Cadre de mise en œuvre	- Contrat Natura 2000 - MAEt	7440 € HT pour 6 ans	Etat/UE
Maître d'ouvrage potentiel	Exploitants agricoles		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	Eleveur LPO Drôme Chambre d'agriculture et ADEM		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Années	1	2	3	4	5	6	Coût total
							HT
Pâturage : HERBE09 + SOCLE01 + HERBE01 146 €/ha				584	1168	1752	3504
Entretien mécanique : OUVERT02 + SOCLE01 164 €/ha				656	1312	1968	3936
Total HT				1240	2480	3720	7440

PLAN DE FINANCEMENT

Etat/UE	100 %	7440 €
---------	-------	--------

Restaurer ou planter des haies		Priorité 2
		Faisabilité 2
Code fiche HAB 3.5	HAB	
Objectif à long terme	Présence d'un réseau de corridors de qualité et fonctionnels	
Objectif à court terme (6 ans)	Maintien ou densification du réseau de haies	
Surface ou linéaire	1,5 km	

Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
		Habitats agro-pastoraux notamment zones de cultures

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	Commune de Saoû, parcelles en rive droite du Roubion
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	Assurer la pérennité et richesse des corridors
Actions ou programmes liés	Plan d'actions des Chiroptères en Rhône-Alpes Actions HAB32
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Le maintien et la restauration d'un réseau de haies fonctionnel profitent à de nombreuses espèces animales ou végétales en tant qu'abris, zones de reproduction ou voies de déplacements. La restauration de haies au sein des zones en culture est la priorité actuelle. La mise en place de MAEt par exemple permettra leur entretien. <p><i>Cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Cf. diagnostic agro-pastoral et environnemental Intervenir avant le 1er mars ou après le 1er septembre Planter des essences arbustives et arborées locales Utiliser des plants d'origine locale de préférence Ne pas utiliser de paillage plastique, réaliser une plantation sous paillis végétal ou biodégradable Ne pas appliquer de traitement phytosanitaire (sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles) Ne pas apporter d'engrais Tenir un cahier d'enregistrement des interventions <p>Plantation de haies</p> <ul style="list-style-type: none"> Entre novembre et mars Préparation du sol Plantation Protections individuelles (contre les rongeurs et les cervidés) <p>Entretien des haies</p> <ul style="list-style-type: none"> Taille Elagage, recépage, éêtage des arbres sains et débroussaillage création des arbres têtards. 	

Plantations et entretien de haies

⇒ Nettoyage (abattage, débardage, débroussaillage, dévitalisation par annellation) + Dégagement des semis + Plantation : 12 €/mL

⇒ Entretien annuel : 1 €/mL

⇒ Etude et frais d'expert : 700 €/dossier

Mesures concernées :

- PDRH : Mesure 323-D1 : pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel : programme de plantation de haies bocagères
- MAEt : LINEA_1 = Entretien de haies localisées de manière pertinente
⇒ Taux d'indemnisation : 0,86 €/ml/an sur 5 ans

Indicateurs de suivi	Nombre de mètres linéaires de haies restaurées ou plantées Localisation des parcelles Mise en place de contrat Natura 2000 ou de MAEt
Indicateurs d'évaluation	Suivi du développement de la haie et de sa faune et flore Fréquentation par les espèces de Chiroptères

MODALITE DE L'OPERATION

Cadre de mise en œuvre	Contrat Natura 2000 MAEt	21 000 € HT pour 6 ans	Etat/UE
Maître d'ouvrage potentiel	Exploitants agricoles ou autre propriétaire		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	Collectivités CRPF, ADEM et Chambre d'agriculture LPO Drôme		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Années	1	2	3	4	5	6	Coût total
							HT
Etude et frais d'expert : HAB 32			/				/
Plantation de 500 m de haies			6000	6000	6000		18 000
Entretien des haies				500	1000	1500	3000
Coût total	HT		6000	6500	7000	1500	21 000

PLAN DE FINANCEMENT

Etat/UE	100 %	21 000 €
---------	-------	----------

CODE ESP : ACTION D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rechercher les terrains de chasse et les gîtes des chiroptères		Priorité 2
		Faisabilité 1
Code fiche ESP 1.1	ESP	
Objectif à long terme	Connaître de manière précise les exigences écologiques d'espèces d'intérêt communautaire et l'intérêt du site	
Objectif à court terme (6 ans)	Identifier les gîtes, les zones de chasse et les couloirs de vol par radiopistage	

Eléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Tout le site	Barbastelle barbastellus (1308) Myotis bechsteinii (1323)

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Périmètre Natura 2000 et périphérie
Parcelles concernées	/
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	L'ensemble du site Natura 2000 et au-delà est concerné par la présence de gîtes et d'une activité de chasse.
Actions ou programmes liés	Plan d'actions des Chiroptères en Rhône-Alpes
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La connaissance des terrains de chasse des espèces fréquentant la grotte ainsi que de la Barbastelle et du Murin de Bechstein permettrait une meilleure préservation de ces espèces. • Le radiopistage constitue la méthode la plus efficace pour localiser les gîtes, les terrains de chasse et les couloirs de circulation. <p><i>Cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi par radiopistage de femelles reproductrices d'espèces d'intérêt communautaire pour localiser leurs gîtes, leurs zones de chasse et leurs routes de vol - 4 personnes pendant 7 nuits • Une synthèse sera réalisée et proposera des recommandations de gestion – 7 jours 	

Indicateurs de suivi	Nombre d'individus suivi Cartographie et description des gîtes, zones de chasse et routes de vol
Indicateurs d'évaluation	Connaissance sur les milieux utilisés par l'espèce

MODALITE DE L'OPERATION			
Cadre de mise en œuvre	- Crédits Etat	19 880 € TTC pour 6 ans	Etat
Maître d'ouvrage potentiel	Etat ou collectivité animatrice		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	LPO Drôme LPO Rhône-Alpes		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE								
Années	1	2	3	4	5	6	Coût total	
							HT	TTC
Radiopistage				14 620			14 620	14 620
Matériel d'étude : émetteurs				750			750	900
hébergement et nourriture				1000			1000	1000
Rapport				3 360			3 360	3 360
Total				19 730			19 730	19 880

PLAN DE FINANCEMENT		
Etat	100 %	19 880 €

Rechercher la présence du Castor d'Europe sur le Roubion		Priorité 3
		Faisabilité 1
Code fiche ESP 2.1	ESP	
Objectif à long terme	Préserver les populations de Castor sur le Roubion	
Objectif à court terme (6 ans)	Connaître les populations de Castor afin de mieux les préserver	

Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Ripisylve : le Roubion	Castor d'Europe – <i>Castor fiber</i> : 1337

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Roubion dans le périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	/
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	Des populations de Castor d'Europe sont localement présentes sur le Roubion et sont notées dans la ZNIEFF II.
Actions ou programmes liés	
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> L'amélioration des connaissances est ici élargie aux mammifères liés à la ripisylve du Roubion. La recherche du Castor le long du Roubion permettra d'améliorer les connaissances sur les populations présentes sur l'ensemble de ce cours d'eau en vue d'une meilleure prise en compte. <p><i>Cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Prospection annuelle le long du Roubion : 2 passages entre avril à septembre Observations des empreintes, embâcles à castor, arbres coupés ou branches rongées et écorcées par les castors Une synthèse sera réalisée et localisera les zones concernées. Des conseils de gestion pourront être proposés. <p>2 jours /an</p>	

Indicateurs de suivi	Etude réalisée
Indicateurs d'évaluation	Rapport

MODALITE DE L'OPERATION			
Cadre de mise en œuvre	- Crédits Etat	2 940 € TTC pour 6 ans	Etat
Maître d'ouvrage potentiel	Etat ou collectivité animatrice ou Syndicat mixte du bassin Roubion-Jabron		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	LPO Drôme, LPO Rhône-Alpes Castor et Hommes		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Années	1	2	3	4	5	6	Coût total HT = TTC
	Etude de terrain et rédaction du rapport	980		980		980	

PLAN DE FINANCEMENT

Etat	100 %	2 940 €
------	-------	---------

Rechercher la présence de la Loutre d'Europe sur le Roubion		Priorité 2
		Faisabilité 1
Code fiche ESP 2.2	ESP	
Objectif à long terme	Préserver les populations de Loutre sur le Roubion	
Objectif à court terme (6 ans)	Mettre en place un suivi régulier des populations le long du Roubion afin de mieux connaître les populations de Loutre et de mieux les préserver	

Eléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Ripisylve : le Roubion	Loutre d'Europe – <i>Lutra lutra</i> : 1355

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Roubion dans le périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	/
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	La Loutre recolonise progressivement les rivières de la Drôme.
Actions ou programmes liés	Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> L'amélioration des connaissances est ici élargie aux mammifères liés à la ripisylve du Roubion. La recherche de la Loutre le long du Roubion permettra d'améliorer les connaissances sur les populations présentes sur l'ensemble de ce cours d'eau en vue d'une meilleure prise en compte. Cette action consiste à réaliser des prospections régulières sur l'ensemble du site selon un protocole défini, de collecter les données et présenter les résultats sous forme cartographique. <p><i>Cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Prospections annuelles en hiver (période enneigée) et en été (période d'eaux basses) le long du Roubion Observations des empreintes, épreintes, coulées et toboggans, places de roulade Une synthèse sera réalisée et localisera les zones concernées. Des recommandations de gestion pourront être proposées. <p>2 jours / an</p>	

Indicateurs de suivi	Etude réalisée
Indicateurs d'évaluation	Rapport

MODALITE DE L'OPERATION			
Cadre de mise en œuvre	- Crédits Etat	5 880 € TTC pour 6 ans	Etat
Maître d'ouvrage potentiel	Etat ou collectivité animatrice ou Syndicat mixte du bassin Roubion-Jabron		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	LPO Drôme LPO Rhône-Alpes		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE							
Années	1	2	3	4	5	6	Coût total
							HT = TTC
Etude de terrain et rédaction du rapport	980	980	980	980	980	980	5 880

PLAN DE FINANCEMENT		
Etat	100 %	5 880 €

Rechercher la présence du Barbeau méridional sur le Roubion		Priorité 2
		Faisabilité 1
Code fiche ESP 2.3	ESP	
Objectif à long terme	Préserver les populations de Barbeau méridional sur le Roubion et la Vèbre	
Objectif à court terme (6 ans)	Mettre en place un suivi régulier des populations le long du Roubion et la Vèbre afin de mieux connaître les populations de Barbeau méridional et de mieux les préserver	

Eléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Ripisylve : le Roubion	Barbeau méridional – <i>Barbus meridionalis</i> : 1138

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Roubion dans le périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	/
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	Le Barbeau méridional est présent sur le Roubion, la confirmation de la présence de cette espèce sur le site est proposée.
Actions ou programmes liés	
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration des connaissances est ici élargie aux poissons. La recherche du Barbeau méridional sur le Roubion et la Vèbre permettra d'améliorer les connaissances sur les populations présentes sur l'ensemble de ces cours d'eau en vue d'une meilleure prise en compte. • Cette action consiste à réaliser des prospections régulières sur l'ensemble du site selon un protocole défini, de collecter les données et présenter les résultats sous forme cartographique. • La pêche électrique est une technique relativement inoffensive pour les animaux. Elle utilise le pouvoir à la fois attractif et inhibiteur de l'électricité de fort voltage et de faible ampérage sur les poissons et permet un recensement des espèces et une caractérisation des peuplements sans impact sur ceux-ci. Selon le type de cours d'eau et les objectifs poursuivis, il existe de nombreuses façons d'appliquer la pêche à l'électricité. <p><i>Cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Inventaire • Rédaction d'une synthèse avec cartographie des zones prospectées et propositions de mesures de gestion <p>5 jours</p>	

Indicateurs de suivi	Etude réalisée
Indicateurs d'évaluation	Rapport

MODALITE DE L'OPERATION			
Cadre de mise en œuvre	- Crédits Etat	2 210 € TTC pour 6 ans	Etat
Maître d'ouvrage potentiel	Etat ou collectivité animatrice ou Syndicat mixte du bassin Roubion-Jabron ou Fédération départementale de pêche		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	AAPPMA Truite de la Vèbre LPO Drôme		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE							
Années	1	2	3	4	5	6	Coût total HT = TTC
	Etude de terrain et rédaction du rapport		2210				

PLAN DE FINANCEMENT		
Etat	100%	2 210 €

CODE SUIV : SUIVIS SCIENTIFIQUES

Suivre les populations de Chiroptères présents dans la grotte		Priorité 1
		Faisabilité 1
SUIV 1.1	SUIV	
Objectif à long terme	Connaître de façon précise les effectifs de Chiroptères fréquentant la grotte de Baume Sourde	
Objectif à court terme (6 ans)	Comptages annuels en hivernage ainsi qu'en estivage	
Superficie ou linéaire	-	

Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Grotte non aménagée pour le tourisme (8310)	Tous les Chiroptères d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	Parcelle A3, section A1, commune de Francillon-sur-Roubion
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	La grotte fait l'objet d'un suivi régulier depuis 1988. Cette action est donc la poursuite de cet inventaire.
Actions ou programmes liés	Plan d'actions des Chiroptères en Rhône-Alpes
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le comptage des populations de Chiroptères en période hivernale et estivale permet d'estimer l'évolution des populations. • Différentes espèces sont recensées et comptées chaque année : l'utilisation de technologies adaptées permettra une meilleure répartition des espèces lors des comptages ainsi qu'une meilleure estimation des juvéniles. • Un éco-compteur a été installé après le bassin afin de connaître les éventuelles visites du site (par des personnes qui ont alors franchi bassin). • La mise en place d'un équipement léger est proposée afin de faciliter l'inventaire des chiroptères dans la cavité. La grotte comporte dans sa topographie un réseau supérieur et un inférieur. Les deux sont reliés par un bout de galerie décliné auquel fait suite un puits d'une dizaine de mètres. Ce cheminement est emprunté lors des journées de suivie et d'étude des chiroptères. Afin de faciliter et sécuriser l'accès aux réseaux inférieurs, cette portion de galerie et tête de puits doit être équipée en fixe. Cet équipement augmentera considérablement la sécurité des intervenants, en outre il permettra de rester moins longtemps sur place et de faire moins de bruits. Le dérangement sera donc moindre pour les populations de chiroptères. <p><i>Cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inventaires <ul style="list-style-type: none"> • 1 comptage en hiver et relevé des informations de l'éco-compteur • 1 comptage en période printanière • 2 comptages réalisés en sortie de gîte en période estivale • Rapport de synthèse 4 jours/an 	

➤ **Équipement**

- Mise en place d'une main courante en câble inox, partant du bas de la grande salle et allant jusqu'au haut du puits en suivant la paroi. La tête du puits sera, elle, équipée d'un relais afin de faciliter l'équipement de descente, le tout en inox pour une très bonne durée de vie des équipements fixes.
- Période d'intervention : automne

Indicateurs de suivi	Nombre d'individus par espèces Bassin en état et limitant l'accès à la grotte Suivi de la fréquentation humaine Équipements de spéléologie en état
Indicateurs d'évaluation	Comparaison des effectifs Évolution des effectifs dans le temps

MODALITE DE L'OPERATION

Cadre de mise en œuvre	- Crédits Etat	14 120 € TTC pour 6 ans	Etat
Maître d'ouvrage potentiel	Etat ou collectivité animatrice		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	LPO Drôme		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Années	2012	1	2	3	4	5	6	Sous-total	Coût total	
								HT = TTC	HT	TTC
Comptages en sortie de gîte en période estivale et hivernale et rapport	1790	1 990	1 990	1 990	1 990	1 990	1 990	11 940	13 730	13 730
Équipement du puits	Matériel	150							150	180
	Frais de personnel et déplacements	210							210	210
Total	2180	1990	1 990	1 990	1 990	1 990	1 990	11 940	14 090	14 120

PLAN DE FINANCEMENT

Etat	100 %	14 120 €
------	-------	----------

Suivre l'activité de chasse sur les milieux ouverts restaurés et comparer avec l'activité sur des milieux non restaurés		Priorité 1
		Faisabilité 1
SUIV 2.1	SUIV	
Objectif à long terme	Evaluer l'effet de la restauration de milieux ouverts sur les populations de Chiroptères	
Objectif à court terme (6 ans)	Mesurer l'activité de chasse annuellement sur des parcelles restaurées	
Superficie ou linéaire	-	

Eléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Habitats d'intérêt communautaire type pelouse : 6210 et 5110	Tous les Chiroptères d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	Des milieux en cours de fermeture pourront être réouverts dans le cadre de contrats Natura 2000. Cette action vise donc à évaluer l'efficacité de cette restauration de milieux ouverts.
Actions ou programmes liés	Plan d'actions en faveur des Chiroptères en Rhône-Alpes Action HAB33 et HAB34
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les milieux ouverts constituent souvent des terrains de chasse favorables aux Chiroptères. Leur maintien sur le site Natura 2000 par des actions d'ouverture de parcelles abandonnées semble donc essentiel pour la pérennité des populations de Chiroptères. • L'évaluation de l'efficacité de cette mesure de gestion repose donc ici sur l'étude de l'activité de chasse des Chiroptères (nombre d'espèces contactées et nombre de contacts) sur les parcelles entretenues par rapport à l'état initial avant restauration. <p><i>Cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'appareil d'enregistrement automatique (SM2) pendant la saison d'activité (de mai à septembre sur 3 périodes de 15 jours) permettant de mesurer l'activité de chasse • Analyse, comparaison des résultats et synthèse 8 jours / an une année sur deux 	

Indicateurs de suivi	Indice d'activité : nombre de contacts par heure Diversité du nombre d'espèces
Indicateurs d'évaluation	Evaluation des mesures de restauration des milieux ouverts

MODALITE DE L'OPERATION			
Cadre de mise en œuvre	- Crédits Etat	11 940 € TTC pour 6 ans	Etat
Maître d'ouvrage potentiel	Etat ou collectivité animatrice		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	LPO Drôme		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE							
Années	1	2	3	4	5	6	Coût total HT = TTC
	Travail de terrain Analyse et synthèse des données		3980		3980		3980

PLAN DE FINANCEMENT		
Etat	100 %	11 940 €

CODE TRV : ACTIONS TRANSVERSALES

Publier des outils d'information		Priorité 1
		Faisabilité 1
TRV 1.1	TRV	
Objectif à long terme	Informier et sensibiliser les élus, le grand public et les populations locales sur la présence des chauves-souris et du site Natura 2000, des enjeux et actions menées	
Objectif à court terme (6 ans)	Faire connaître le site Natura 2000 ainsi que leurs enjeux aux populations locales	
Superficie ou linéaire	-	

Eléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Tous les habitats d'intérêt communautaire	Toutes les espèces d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Communes concernées par le périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	/
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	Continuité des actions de communication réalisées lors du premier Docob notamment la publication d'articles dans la revue de spéléologie
Actions ou programmes liés	Plan d'actions en faveur des Chiroptères en Rhône-Alpes
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La communication et sensibilisation des élus et acteurs locaux ainsi que des populations locales et du grand public à plus large échelle participent à la réussite des actions de préservation menées. • Divers outils de communication seront donc utilisés lors des six prochaines années. <p><i>Cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication d'une lettre d'information annuelle distribuée avec le bulletin municipal et mise à disposition dans les mairies et autres établissements 1 000 exemplaires, format A3 plié en 2, papier recyclé, en couleurs • Mise en ligne de la lettre d'informations sur le site internet de la commune de Saoû et de l'office de tourisme de Saoû, Soyans et Francillon-sur-Roubion • Rédaction d'articles dans les bulletins municipaux 3 jours de rédaction / an 	

Indicateurs de suivi	Lettres d'information Articles parus
Indicateurs d'évaluation	Acteurs locaux sensibilisés

MODALITE DE L'OPERATION			
Cadre de mise en œuvre	- Crédits Etat	14 490 € TTC pour 6 ans	Etat Région
Maître d'ouvrage potentiel	Etat ou collectivité animatrice		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	LPO Drôme Graphiste/Editeur		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE									
Années	1	2	3	4	5	6	Coût total		
							HT	TTC	
Rédaction d'articles et de la lettre d'information annuelle	1440	1440	1440	1440	1440	1440	8640	8640	
Achat de photos	100	100	100	100	100	100	600	600	
Impression de la lettre d'information	600	600	600	600	600	600	3600	4320	
Publipostage	130	130	130	130	130	130	780	930	
Total	HT	2270	2270	2270	2270	2270	2270	13 620	
	TTC	2415	2415	2415	2415	2415	2415		14 490

PLAN DE FINANCEMENT		
Etat	100 %	14 490 €

Réaliser des animations sur les Chiroptères à destination des populations locales		Priorité 1
		Faisabilité 1
TRV 1.2	TRV	
Objectif à long terme	Informier et sensibiliser le grand public et les habitants de la région sur la présence des chauves-souris et du site Natura 2000, des enjeux et actions menées	
Objectif à court terme (6 ans)	Faire découvrir les chauves-souris au grand public et le sensibiliser aux enjeux de conservation	
Superficie ou linéaire	-	

Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Tous les habitats d'intérêt communautaire	Toutes les espèces d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Communes concernées par le périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	Continuité des actions de communication réalisées lors du premier Docob
Actions ou programmes liés	Plan d'actions en faveur des Chiroptères en Rhône-Alpes
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> La rencontre des acteurs locaux et des habitants liés au site Natura 2000 permettra de les sensibiliser aux enjeux relatifs aux Chiroptères et de les informer sur le site Natura 2000. <p><i>Cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une animation telle que « la nuit européenne de la chauve-souris » pour l'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 (2 soirées) Présentation aux 3 conseils municipaux concernés <p>1 jour / an</p>	

Indicateurs de suivi	Nombre de participants
Indicateurs d'évaluation	Public sensibilisé

MODALITE DE L'OPERATION			
Cadre de mise en œuvre	- Crédits Etat	3 000 € TTC pour 6 ans	Etat
Maître d'ouvrage potentiel	Etat ou collectivité animatrice		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	LPO Drôme		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE							
Années	1	2	3	4	5	6	Coût total
							HT = TTC
Animation auprès des conseils municipaux ou organisation d'une « nuit de la chauve-souris »	500	500	500	500	500	500	3000

PLAN DE FINANCEMENT		
Etat	100 %	3 000 €

Animer le DOCOB		Priorité 1
		Faisabilité 1
TRV 2.1.	TRV	
Objectif à long terme	Mise en œuvre et animation du DOCOB	
Objectif à court terme (6 ans)	Assurer l'exécution et le suivi des actions inscrites au DOCOB Assurer l'information et la sensibilisation du public et des partenaires sur les enjeux, les pratiques et les actions liées au site Natura 2000	
Superficie ou linéaire	-	

Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Tous les habitats d'intérêt communautaire	Toutes les espèces d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	Site Natura 2000
Actions ou programmes liés	Plan d'actions en faveur des Chiroptères en Rhône-Alpes
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation du Docob : suivi des différentes actions et démarches <p><i>Cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation des actions inscrites au Docob : contact avec les prestataires, propriétaires forestiers ou exploitants agricoles, mise en place de contrats Natura 2000... 16 jours par an • Conduite de projet : suivi administratif et relationnel (préparation et animation des COPIL, rédaction des rapports annuels, ...) 6 jours par an 	

Indicateurs de suivi	Taux de réalisation des actions du DOCOB Rapports de synthèse
Indicateurs d'évaluation	Actions du Docob réalisées

MODALITE DE L'OPERATION			
Cadre de mise en œuvre	- Crédits Etat	73 250 € TTC pour 6 ans	Etat
Maître d'ouvrage potentiel	Etat ou collectivité animatrice		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	LPO Drôme		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE									
Années	2012	1	2	3	4	5	6	Sous-total	Coût total
								HT = TTC	
Animation et conduite de projet	7850	10900	10900	10900	10900	10900	10900	65 400	73 250

PLAN DE FINANCEMENT		
Etat	100 %	73 250 €

Evaluer et faire le bilan du DOCOB		Priorité 1
		Faisabilité 1
TRV 2.2	TRV	
Objectif à long terme	Evaluation du DOCOB	
Objectif à court terme (6 ans)	Evaluer l'état de conservation du site et l'efficacité des actions menées	
Superficie ou linéaire	-	

Eléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Tous les habitats d'intérêt communautaire	Toutes les espèces d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	Site Natura 2000
Actions ou programmes liés	Plan d'actions en faveur des Chiroptères en Rhône-Alpes
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> L'évaluation et le bilan des actions effectuées et de leur impact sur l'état de conservation des habitats ou des espèces permettront de connaître leur réelle faisabilité, efficacité et apport quant aux connaissances sur le site. <p><i>Cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Evaluation et bilan des actions effectuées et de leur impact sur l'état de conservation des habitats ou des espèces Rédaction d'une synthèse <p>7 jours</p>	

Indicateurs de suivi	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB et de l'état de conservation des habitats et des espèces
Indicateurs d'évaluation	Actions mises en place sur le site

MODALITE DE L'OPERATION			
Cadre de mise en œuvre	- Crédits Etat	3360 € TTC pour 6 ans	Etat
Maître d'ouvrage potentiel	Etat ou collectivité animatrice		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	LPO Drôme		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE								
Années	1	2	3	4	5	6	Coût total	
							HT	TTC
Evaluation et bilan des actions menées						3360	3360	

PLAN DE FINANCEMENT		
Etat	100 %	3 360 €

Mettre à jour le DOCOB		Priorité 1
		Faisabilité 1
TRV 2.3	TRV	
Objectif à long terme	Adaptation du DOCOB au contexte	
Objectif à court terme (6 ans)	Actualiser le DOCOB	
Superficie ou linéaire	-	

Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels	Espèces
	Tous les habitats d'intérêt communautaire	Toutes les espèces d'intérêt communautaire

DESCRIPTION DES ACTIONS	
Localisation géographique	Périmètre Natura 2000
Parcelles concernées	
Champ d'application (historique de l'action et justification du périmètre d'application)	Site Natura 2000
Actions ou programmes liés	Plan d'actions en faveur des Chiroptères en Rhône-Alpes
<p><i>Description de l'action (méthode et moyens techniques) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> La révision du DOCOB se base sur l'évaluation du dernier document de gestion mis en œuvre, de ses résultats, réussites et difficultés d'application. Cette révision prendra en compte les actions à poursuivre et proposera de nouvelles actions. <p><i>Cahier des charges :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Rédaction du DOCOB actualisé après 6 années d'actions 20 jours de rédaction 	

Indicateurs de suivi	Animation de la concertation pour l'actualisation du DOCOB Avancement du DOCOB actualisé
Indicateurs d'évaluation	Rédaction de la révision du DOCOB

MODALITE DE L'OPERATION			
Cadre de mise en œuvre	- Crédits Etat	9 710 € TTC pour 6 ans	Région Etat
Maître d'ouvrage potentiel	Etat ou collectivité animatrice		
Partenaires techniques ou prestataires potentiels	LPO Drôme		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE							
Années	1	2	3	4	5	6	Coût total HT =TTC
Rédaction du DOCOB 2018-2023						9 710	9 710

PLAN DE FINANCEMENT		
Etat	100 %	9 710 €

TABLEAU D'ESTIMATION DES COÛTS DES ACTIONS ET DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS

Entité de gestion	Code	Action	Maître d'ouvrage pressenti	Nb de jours	Coût total	Financements			
						Etat	Etat/UE	Région	
HABITATS	Grotte	HAB11	Réaliser une étude d'opportunité de classement en RNR	LPO Drôme	20	9 810 €	1 960 €	0 €	7 850 €
	Forestiers	HAB21	Préservation d'arbres à intérêt écologique	Propriétaires forestiers	0	30 000 €	0 €	30 000 €	0 €
		HAB22	Renforcer la continuité de la ripisylve	Propriétaires de ripisylves ou SMRJ	0	11 900 €	0 €	11 900 €	0 €
	Agro-pastoraux	HAB31	Améliorer les connaissances sur les habitats	Etat ou collectivité animatrice	9	5 060 €	5 060 €	0 €	0 €
		HAB32	Réaliser un diagnostic agro-pastoral	Opérateur agro-environnemental	0	31 888 €	31 888 €	0 €	0 €
		HAB33	Restaurer des parcelles en voie d'embroussaillage	Exploitant agricole ou autre propriétaire	0	72 000 €	0 €	72 000 €	0 €
		HAB34	Entretien des milieux ouverts par le pâturage	Exploitant agricole	0	7 440 €	0 €	7 440 €	0 €
		HAB35	Restaurer ou planter des haies	Exploitant agricole ou autre propriétaire	0	21 000 €	0 €	21 000 €	0 €
Total					29	189 098 €	38 908 €	142 340 €	7 850 €
ESPECES	Chauves-souris	ESP11	Améliorer les connaissances sur les terrains de chasse et les gîtes des chiroptères	Etat ou collectivité animatrice	35	19 880 €	19 880 €	0 €	0 €
	Autres espèces	ESP21	Rechercher la présence du Castor d'Europe sur le Roubion	Etat ou collectivité animatrice ou SMBRJ	6	2 940 €	2 940 €	0 €	0 €
		ESP22	Rechercher la présence de la Loutre d'Europe sur le Roubion	Etat ou collectivité animatrice ou SMBRJ	12	5 880 €	5 880 €	0 €	0 €
		ESP23	Rechercher la présence du Barbeau méridional sur le Roubion	Etat ou collectivité animatrice ou SMBRJ ou fédération départementale de pêche	5	2 210 €	2 210 €	0 €	0 €
Total					58	30 910 €	30 910 €	0 €	0 €
SUIVI DES ESPECES ET MESURES DE GESTION	SUIV11	Suivre les populations de Chiroptères présents dans la grotte	Etat ou collectivité animatrice	24	11 940 €	11 940 €	0 €	0 €	
	SUIV21	Suivre l'activité de chasse sur les milieux ouverts restaurés et non restaurés	Etat ou collectivité animatrice	24	11 940 €	11 940 €	0 €	0 €	
	Total					48	23 880 €	23 880 €	0 €
ACTIONS TRANSVERSALES	Communication	TRV11	Publier des outils d'information	Etat ou collectivité animatrice	18	14 490 €	14 490 €	0 €	0 €
		TRV12	Réaliser des animations sur les chiroptères à destination des populations locales	Etat ou collectivité animatrice	6	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €
	Mise en œuvre	TRV21	Animer le DOCOB	Etat ou collectivité animatrice	132	65 400 €	65 400 €	0 €	0 €
		TRV22	Evaluation et bilan du DOCOB	Etat ou collectivité animatrice	7	3 360 €	3 360 €	0 €	0 €
		TRV23	Mettre à jour le DOCOB	Etat ou collectivité animatrice	20	9 710 €	9 710 €	0 €	0 €
Total					183	95 960 €	95 960 €	0 €	0 €
Total					318	339 848 €	189 658 €	142 340 €	7 850 €
<i>SMBRJ : Syndicat mixte du bassin Roubion-Jabron</i>							56%	42%	2%

TABLEAUX D'ESTIMATION DES COUTS PAR ANNEE ET SELON LA PRIORITE DE REALISATION DES ACTIONS

ANNEE 2012

Action	Intitulé	Dépenses	
SUIV11	Suivre les populations de Chiroptères présents dans la grotte	Fonctionnement	2 000 €
		Investissement	180 €
		Total	2 180 €
TRV21	Animer le DOCOB	Fonctionnement	7 850 €
		Investissement	- €
		Total	7 850 €
Total		Fonctionnement	9 850 €
		Investissement	180 €
		Total	10 030 €

ANNEE 2013 A 2018

Priorité 1 - Actions prioritaires									
Action	Intitulé	Dépenses	Année						
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
HAB11	Réaliser une étude d'opportunité de classement en RNR	Fct	9 810 €	- €	- €	- €	- €	- €	9 810 €
		Inv	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total	9 810 €	- €	- €	- €	- €	- €	9 810 €
HAB21	Préservation d'arbres à intérêt écologique	Fct	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Inv	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	- €	- €	30 000 €
		Total	- €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	- €	- €	30 000 €
HAB22	Renforcer la continuité de la ripisylve	Fct	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Inv	- €	9 100 €	700 €	700 €	700 €	700 €	11 900 €
		Total	- €	9 100 €	700 €	700 €	700 €	700 €	11 900 €
HAB31	Améliorer les connaissances sur les habitats	Fct	5 060 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 060 €
		Inv	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total	5 060 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 060 €
HAB32	Réaliser un diagnostic agro-pastoral	Fct	- €	21 985 €	2 476 €	2 476 €	2 476 €	2 476 €	31 888 €
		Inv	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total	- €	21 985 €	2 476 €	2 476 €	2 476 €	2 476 €	31 888 €
HAB33	Restaurer des parcelles en voie d'embroussaillage	Fct	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Inv	- €	- €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	- €	72 000 €
		Total	- €	- €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	- €	72 000 €
HAB34	Entretien des milieux ouverts par le pâturage	Fct	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Inv	- €	- €	- €	1 240 €	2 480 €	3 720 €	7 440 €
		Total	- €	- €	- €	1 240 €	2 480 €	3 720 €	7 440 €
SUIV11	Suivre les populations de Chiroptères présents dans la grotte	Fct	1 990 €	1 990 €	1 990 €	1 990 €	1 990 €	1 990 €	11 940 €
		Inv	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total	1 990 €	1 990 €	1 990 €	1 990 €	1 990 €	1 990 €	11 940 €
SUIV21	Suivre l'activité de chasse sur les milieux ouverts restaurés et non restaurés	Fct	- €	3 980 €	- €	3 980 €	- €	3 980 €	11 940 €
		Inv	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total	- €	3 980 €	- €	3 980 €	- €	3 980 €	11 940 €
TRV11	Publier des outils d'information	Fct	2 415 €	2 415 €	2 415 €	2 415 €	2 415 €	2 415 €	14 490 €
		Inv	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total	2 415 €	2 415 €	2 415 €	2 415 €	2 415 €	2 415 €	14 490 €
TRV12	Réaliser des animations sur les chiroptères à destination des populations locales	Fct	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	3 000 €
		Inv	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	3 000 €
TRV21	Animer le DOCOB	Fct	10 900 €	10 900 €	10 900 €	10 900 €	10 900 €	10 900 €	65 400 €
		Inv	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total	10 900 €	10 900 €	10 900 €	10 900 €	10 900 €	10 900 €	65 400 €
TRV22	Evaluation et bilan du DOCOB	Fct	- €	- €	- €	- €	- €	3 360 €	3 360 €
		Inv	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total	- €	- €	- €	- €	- €	3 360 €	3 360 €
TRV23	Révision du DOCOB	Fct	- €	- €	- €	- €	- €	9 710 €	9 710 €
		Inv	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total	- €	- €	- €	- €	- €	9 710 €	9 710 €
Total		Fct	30 675 €	41 770 €	18 281 €	22 261 €	18 281 €	35 331 €	166 598 €
		Inv	- €	19 100 €	34 700 €	35 940 €	27 180 €	4 420 €	121 340 €
		Total	30 675 €	60 870 €	52 981 €	58 201 €	45 461 €	39 751 €	287 938 €

Priorité 2 - Actions secondaires

Action	Intitulé	Dépenses	Année						Total
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	
HAB35	Restaurer ou planter des haies	Fct	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Inv	- €	- €	6 000 €	6 500 €	7 000 €	1 500 €	21 000 €
		Total	- €	- €	6 000 €	6 500 €	7 000 €	1 500 €	21 000 €
ESP11	Améliorer les connaissances sur les terrains de chasse et les gîtes des chiroptères	Fct	- €	- €	- €	18 980 €	- €	- €	18 980 €
		Inv	- €	- €	- €	900 €	- €	- €	900 €
		Total	- €	- €	- €	19 880 €	- €	- €	19 880 €
ESP22	Rechercher la présence de la Loutre d'Europe sur le Roubion	Fct	980 €	980 €	980 €	980 €	980 €	980 €	5 880 €
		Inv	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total	980 €	980 €	980 €	980 €	980 €	980 €	5 880 €
ESP23	Rechercher la présence du Barbeau méridional sur le Roubion	Fct	- €	2 210 €	- €	- €	- €	- €	2 210 €
		Inv	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total	- €	2 210 €	- €	- €	- €	- €	2 210 €
Total		Fct	980 €	3 190 €	980 €	19 960 €	980 €	980 €	27 070 €
		Inv	- €	- €	6 000 €	7 400 €	7 000 €	1 500 €	21 900 €
		Total	980 €	3 190 €	6 980 €	27 360 €	7 980 €	2 480 €	48 970 €

Priorité 3 - Actions non prioritaires

Action	Intitulé	Dépenses	Année						Total
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	
ESP21	Rechercher la présence du Castor d'Europe sur le Roubion	Fct	980 €	- €	980 €	- €	980 €	- €	2 940 €
		Inv	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		Total	980 €	- €	980 €	- €	980 €	- €	2 940 €

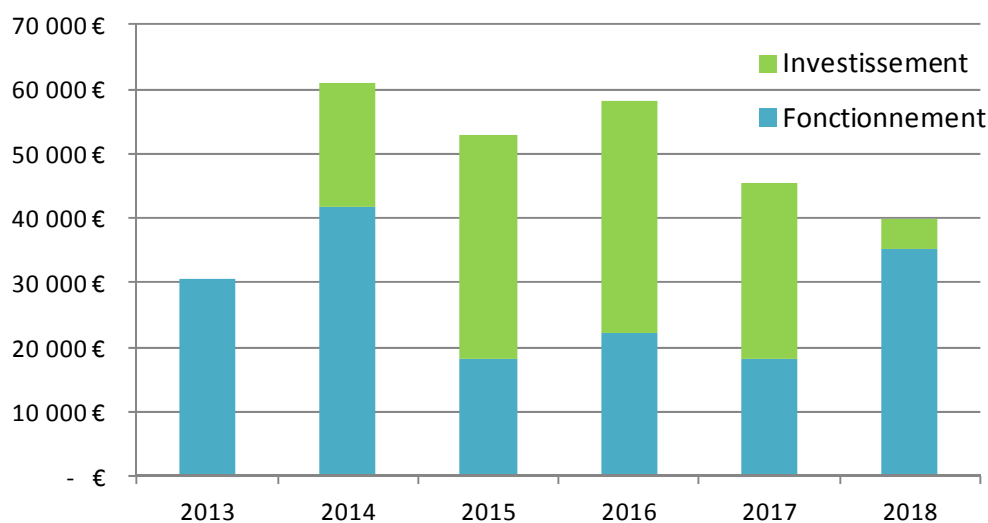
Toutes les actions

Total des dépenses	Année						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Fonctionnement	32 635 €	44 960 €	20 241 €	42 221 €	20 241 €	36 311 €	196 608 €
Investissement	- €	19 100 €	40 700 €	43 340 €	34 180 €	5 920 €	143 240 €
Total	32 635 €	64 060 €	60 941 €	85 561 €	54 421 €	42 231 €	339 848 €

REPARTITION DES DEPENSES PREVISIONNELLES PAR ANNEE

		Toutes actions confondues	Actions prioritaires
Nombre d'actions		19	14
Coût prévisionnel	Total	339 848 €	287 938 €
	Moyen / an	57 000 €/an	48 000 €/an

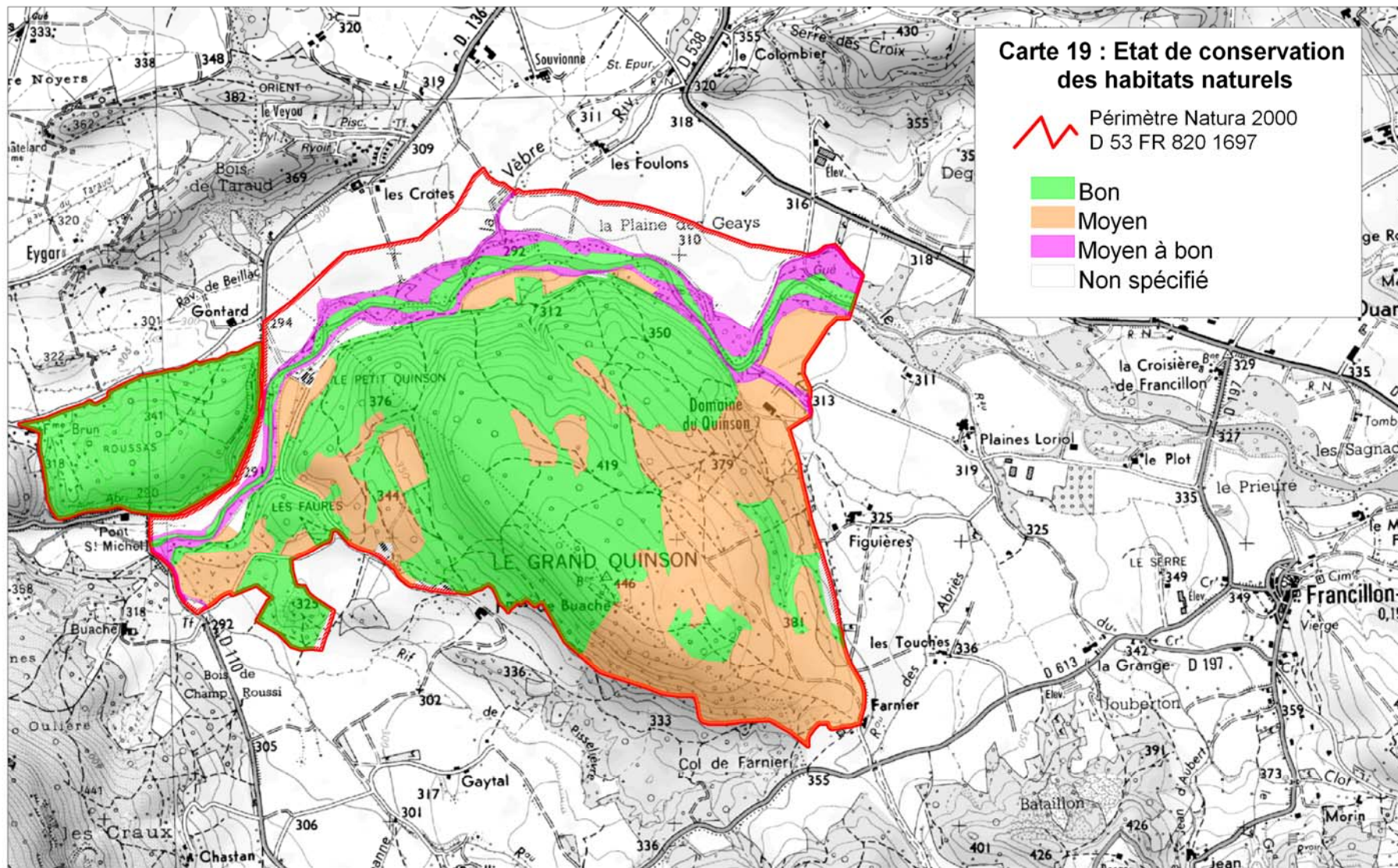
Actions prioritaires : 287 938 € au total




PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL


Financements prévisionnels sur l'ensemble des actions		
Etat	Etat/Union Européenne	Région Rhône-Alpes
189 658 €	142 340 €	7850 €
56 %	42 %	2 %


E. Modalités de suivi des mesures et évaluation des habitats et espèces





Carte 19 : Etat de conservation des habitats naturels

 Périmètre Natura 2000 D 53 FR 820 1697

 Bon

 Moyen

 Moyen à bon

 Non spécifié



Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
Grotte à chauves-souris de Baume Sourde



Réalisation : LPO Drôme - 2011

Sources : SCAN25 © IGN
 LPO Drôme
 CBNA

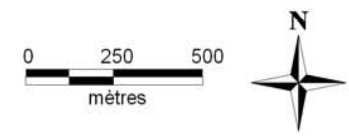


TABLEAU 10 : SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS

Habitats naturels (1)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface (ha ou %)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
<i>Forêts galeries à Salix alba et Populus alba</i>	92A0	23 ha soit 7 %				
<i>Rivière permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum</i>	3250	12 ha soit 4 %				
<i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (** sites d'orchidées remarquables)</i>	6210	4 ha soit 1 %				
<i>Eboulis calcaires thermophiles à éléments fins à Calamagrostide argentée (Achnatherum calamagrostis)</i>	8130	1,22 ha soit 0,37 %				
<i>Grotte non exploitée pour le tourisme</i>	8310	0,1 ha				

(1) Selon l'annexe I de la directive 92/43

Carte 19 Etat de conservation des habitats

TABLEAU 11 : SUIVI DE L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS, FAUNE ET FLORE

Espèces d'intérêt communautaire (1)	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
<i>Rhinolophus hipposideiros</i>	1303	2 à 51 individus				
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	1 à 30 individus				
<i>Rhinolophus euryale</i>	1305	Moins de 5				
<i>Myotis blythi</i>	1307	Moins de 5				
<i>Myotis emarginatus</i>	1321	1 à 5				
<i>Myotis bechsteini</i>	1323	1 à 5				
<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	1 à 5				
<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	5 000 à 10 000 femelles adultes				

(1) Selon l'annexe II de la directive 92/43

SYNTHESE DES DEUX TABLEAUX (10 ET 11)

L'état de conservation des pelouses présentes sur le site est à suivre lors de la mise en œuvre de ce Docob. L'évolution qualitative des pelouses sera évaluée grâce à l'observation de l'embroussaillage des parcelles lié à l'abandon du pâturage et à l'observation de l'appauvrissement de la biodiversité. De même l'observation de la vitesse d'évolution de ces milieux suite à une déprise ou au contraire suite au maintien d'une activité agricole extensive permettra de préciser l'urgence, l'utilité et l'efficacité des interventions.

L'état de conservation de la ripisylve du Roubion est notamment lié à sa continuité, assurant son rôle de corridor biologique.

Le bon état de conservation des espèces de Chiroptères présentes sur le site sera assuré d'une part grâce au maintien de la tranquillité des populations de la grotte et autres cavités et, d'autre part, sur l'offre diversifiée en terrains de chasses de qualité. Le suivi de l'évolution des populations et le maintien d'habitats diversifiés et de qualité permettront donc d'évaluer l'état de conservation des populations.

6 - CONCLUSION

La grotte de Baume Sourde présente un enjeu de niveau international de préservation des chiroptères et notamment des populations de Minioptères de Schreibers.

Son accès étant très facile, la mise en œuvre du précédent document d'objectifs a permis, entre autres, de limiter les visites de la grotte et donc d'assurer une meilleure tranquillité pour les colonies présentes dans la cavité tout au long de l'année. La protection réglementaire de la cavité sera envisagée et discutée avec le propriétaire et la région Rhône-Alpes afin d'aboutir si possible à la création d'une Réserve Naturelle Régionale.

Le suivi de des populations va se poursuivre lors des six prochaines années. Ces observations régulières permettent en effet d'améliorer les connaissances sur l'utilisation de la cavité mais aussi d'observer l'évolution des populations à petite et grande échelle (au sein de sites tels que Baume Sourde et en comparaison avec les évolutions départementales, régionales ou nationales des différentes espèces).

La protection des chauves-souris ne repose pas seulement sur la préservation de leur gîte. Le maintien de terrains de chasse variés et de qualité assure la présence d'une entomofaune diversifiée, composant le régime alimentaire de toutes les chauves-souris métropolitaines.

Le site de Baume Sourde présente plusieurs habitats d'intérêt faunistique et floristique tels que la ripisylve du Roubion, les bois de chênes pubescents ou encore les milieux ouverts (landes et pelouses).

Des actions de ce DOCOB proposent donc le maintien de la qualité et de la continuité écologique de ces habitats à travers le maintien d'arbres à intérêt écologique, la restauration de milieux ouverts ou la plantation de haies.

Toutes ces actions profitent bien évidemment aux populations de chiroptères (présence d'arbres-gîtes, diversité d'insectes ou repères lors des déplacements) mais aussi à un cortège d'espèces bien plus large inféodées à ces milieux (pics, insectes, orchidées...).

A l'instar du site Natura 2000 et de la RNR des Sadoux, situé dans le Diois, les perspectives du site de Baume Sourde consistent à protéger d'une part les chauves-souris en préservant l'ensemble des habitats utilisés tout au long de leur cycle biologique (gîtes et terrains de chasse). D'autre part une ouverture à d'autres espèces et habitats est proposée à travers une amélioration des connaissances ou la gestion ou préservation d'habitats à enjeux.

7 - BIBLIOGRAPHIE

- Centre Ornithologique Rhône-Alpes – Drôme (2004). Document d'objectifs du site Natura 2000 - D 53 (FR 820 1697) Grotte à chauves-souris de Baume Sourde 2004-2009, 71 p.
- Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- FATON J.-M. (2011) – Extrait de la base de données « Entre amis » sur la faune du département de la Drôme, réseau des naturalistes amateurs et professionnels, 6 p.
- MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.
- ROCAMORA, G. *et al.* (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.
- ROSET N. et MARION L. (2007). Suivi des populations piscicoles à forte valeur patrimoniale sur le bassin versant de la Drôme et du Haut-Roubion : la Truite commune, le Barbeau méridional, l'Anguille et l'Ecrevisse à pattes blanches. Conseil supérieur de la Pêche, Fédération de Pêche de la Drôme et Communauté de communes du Val de Drôme, 97 pages.
- SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages.
- TERRAZ, L. *et al* (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.
- TERRAZ, L. *et al* (2008). *Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.
- THIERSANT M.-P. De et DELIRY C. (coord.) 2008 – Liste rouge des Vertébrés Terrestres de la région Rhône-Alpes. CORA Faune Sauvage, Région Rhône-Alpes, 283 pages.
- VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

Site internet :

Office de tourisme de Saoû, Soyans et Francillon - <http://www.saou.net/Francillon>, consulté en février 2011

Institut national de la statistique et des études économiques – <http://www.insee.fr/>, consulté en février 2011

8 – ANNEXES

- Annexe 1. Fiches Espèces**
- Annexe 2. Fiches Habitats**
- Annexe 3. Cartes obligatoires et optionnelles**
- Annexe 4. Charte Natura 2000**
- Annexe 5. Avis du Préfet de Région pour le classement de la grotte de Baume Sourde en Réserve Naturelle Régionale**
- Annexe 6. Comptes-rendus des groupes de travail sur les milieux agro-pastoraux**
- Annexe 7. Compte-rendu du groupe de travail sur les milieux humides et aquatiques**
- Annexe 8. Compte-rendu du groupe de travail sur l'opportunité de classement en RNR**
- Annexe 9. Abréviations et acronymes**
- Annexe 10. Glossaire**
- Annexe 11. Codes FSD**

Annexe 1. Fiches Espèces

- Petit rhinolophe
- Grand rhinolophe
- Rhinolophe euryale
- Petit murin
- Murin à oreilles échancrées
- Murin de Bechstein
- Barbastelle d'Europe
- Minioptère de Schreibers

Mammifères Chiroptères Rhinolophidae	Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)
--	--

Code NATURA 2000	1303
------------------	------



Classifications					Photo : Yoann PEYRARD			
PROTEGE EN FRANCE (LOI DU 10 JUILLET 1976)	Convention de Bonn	Convention de Bern	Directives Habitat (92/43/CEE)		Liste Rouge UICN	Liste Rouge Européenne	Liste Rouge Française	Liste Rouge Régionale
✓	Annexe II	Annexe II	Annexe II	Annexe IV	NT	NT	LC	EN

1. Description générale, exigences écologiques

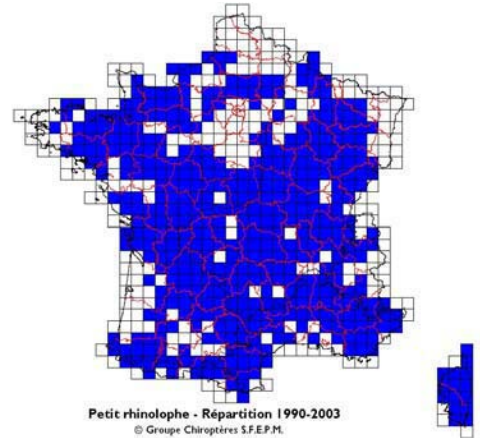
Comme son nom l'indique le Petit rhinolophe est une espèce de petite taille (environ 22 cm d'envergure). A l'instar des autres rhinolophes, il présente un appendice nasal en forme de feuille, qui lui permet d'émettre des ultrasons de manière directionnelle. Il se tient souvent, comme le Grand rhinolophe, dans une position caractéristique, enveloppé dans ses ailes. Ces caractéristiques le rendent facilement identifiable. La confusion est cependant possible avec le Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*).

L'espèce est cavernicole l'hiver mais les colonies de parturition peuvent s'installer dans les combles ou les greniers. Le Petit rhinolophe utilise pour se déplacer les haies et les lisières. Il évite généralement les milieux totalement ouverts, l'espèce est ainsi très vulnérable aux modifications paysagères. Les milieux préférentiellement exploités par le Petit rhinolophe sont le bocage, les forêts de feuillus et les vergers pâturés. Il affectionne aussi tout particulièrement les ripisylves et les boisements riverains de cours d'eau qui sont des milieux riches en insectes. Le régime alimentaire de l'espèce est composé en grande partie par des Lépidoptères, des Diptères et des Coléoptères. C'est une espèce qui n'effectue pas de grands déplacements. Les gîtes estivaux se trouvent généralement à proximité des gîtes d'hivernage, en moyenne à moins de 5 km.

2. Evolution historique, répartition sur le site, en France, dans son aire naturelle

Le Petit rhinolophe est présent en Europe jusqu'en Allemagne et en Pologne où il atteint sa limite nord de distribution. En France, il est présent partout, hormis dans le nord-est où par endroits il a disparu. C'est une espèce en forte régression. L'espèce est encore bien représentée en région Rhône-Alpes, avec cependant de grosses différences d'abondance selon les secteurs. Des populations stables et en effectifs nombreux sont présentes dans les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Ain et dans une moindre mesure de la Savoie. En Drôme, nous disposons d'une bonne connaissance des gîtes de parturition, cependant un gros effort reste à faire quant à la connaissance des gîtes d'hivernage.

Le Petit rhinolophe est présent en effectifs relativement importants sur le site D53. On dénombre une cinquantaine d'individus chaque hiver ce qui est remarquable à l'échelle de la région. Aucune colonie de parturition n'est actuellement connue sur le site D53 mais plusieurs gîtes ont été répertoriés à proximité du site Natura 2000 avec près de 100 femelles adultes sur dix colonies.



3. Etat de conservation

La moitié sud du pays abrite encore des populations qui semblent pérennes. Son déclin est catastrophique dans le nord du pays où sa régression est constatée depuis plusieurs années déjà. La région Rhône-Alpes héberge, surtout dans les secteurs karstiques, des populations stables mais fragiles.

4. Enjeu patrimonial

C'est une espèce de fort enjeu patrimonial.

5. Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

La plupart des menaces pesant sur cette espèce sont d'origine anthropique ou liées à des activités humaines.

6. Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs défavorables	Facteurs favorables
Facteurs naturels	Uniformisation des habitats Fermeture des milieux	Vieillessement des boisements
Facteurs humains	Dérangement au gîte Restauration du bâti Destruction des milieux de chasse Destruction et contamination des ressources alimentaires Traitement des charpentes Mortalité routière	Protection et mise en tranquillité des gîtes Agriculture biologique Maintien de paysages diversifiés (mosaïques de milieux et corridors biologiques) Aménagement des infrastructures routières (passages à faune)

7. Mesures de gestion proposées

La préservation des populations de Petit rhinolophe nécessite le maintien d'une importante disponibilité en gîtes d'été ou d'hiver favorables (grottes, cavités artificielles, combles, greniers). Cette espèce est aussi fortement dépendante des paysages entretenus par une agriculture traditionnelle et respectueuse de l'environnement (prairies de fauche ou de pâture, vergers traditionnels). La présence de secteurs boisés et de réseaux de haies est une condition sine qua none au maintien de territoires de chasse qui lui sont favorables. A proximité de colonies de parturition, il conviendra ainsi d'éviter l'usage de pesticides agricoles et de limiter l'enrésinement des boisements, l'arasement des ripisylves, ainsi que la rectification des cours d'eau. Enfin la pratique de cultures intensives sur de grandes surfaces est à éviter et la vermifugation du bétail par des produits à base d'ivermectine à proscrire.

Voici les mesures de gestion proposées :

- Recherche et protection de gîtes de reproduction et d'hibernation
- Suivi des gîtes connus et dénombrement des populations à dates fixes
- Restauration de milieux de chasse (maintien de milieux ouverts prairiaux, maintien ou recréation des ripisylves...)
- Sensibilisation des exploitants agricoles par rapport à l'utilisation de produits zoosanitaires et phytosanitaires
- Sensibilisation des usagers du milieu souterrain
- Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire (infrastructures routières en particulier)

Mammifères Chiroptères Rhinolophidae	Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Bechstein, 1800)
--	---

Code NATURA 2000	1304
------------------	------



Classifications					Photo : Laurent ARTHUR			
PROTEGE EN FRANCE (LOI DU 10 JUILLET 1976)	Convention de Bonn	Convention de Bern	Directives Habitat (92/43/CEE)		Liste Rouge UICN	Liste Rouge Européenne	Liste Rouge Française	Liste Rouge Régionale
✓	Annexe II	Annexe II	Annexe II	Annexe IV	LC	NT	NT	CR

1. Description générale, exigences écologiques

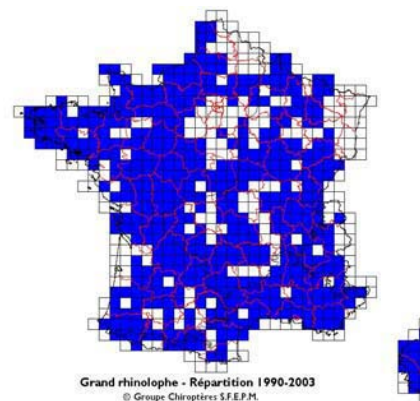
Le Grand rhinolophe est un Chiroptère de grande taille (environ 38 cm d'envergure). Il possède l'appendice nasal caractéristique des rhinolophes et s'enveloppe dans ses ailes au repos. Sa grande taille permet de le distinguer des autres espèces du genre présentes en Europe.

L'espèce est cavernicole mais peut également s'installer en période estivale dans les bâtiments (combles, greniers). Les déplacements entre les gîtes d'hiver et d'été sont de l'ordre de 20 à 30 km au maximum. Elle affectionne les milieux semi-ouverts présentant des habitats diversifiés : bois clairs de feuillus ou de pinèdes, ripisylves, vergers traditionnels, pâtures et friches avec des lisières. *A contrario*, elle évite les milieux ouverts dépourvus d'arbres comme les cultures (maïs). Les plantations de résineux ne sont pas exploitées du fait de leur pauvreté en proies potentielles. Son régime alimentaire est constitué en grande partie de Lépidoptères, de Diptères, et de Coléoptères. Il faut noter l'importance des Coléoptères coprophages (*Aphodius sp.*), liés aux excréments du bétail, qui constituent la majorité de l'alimentation des femelles allaitantes et des jeunes en cours d'émancipation.

2. Evolution historique, répartition sur le site, en France, dans son aire naturelle

Le Grand rhinolophe est une espèce dont la distribution est eurasiatique. Il est présent dans toute la France ainsi que dans tous les départements rhônalpins avec des niveaux d'abondance variables.

Au regard des suivis engagés depuis une trentaine d'années en France et en Europe, il apparaît que les populations de Grand rhinolophe ont considérablement chuté. Les effectifs régionaux sont localisés et limités (environ un millier d'individus). Six colonies de parturition sont actuellement connues en Drôme avec près de 600 femelles adultes recensées avant mise bas. L'espèce est assez répandue dans les cavités en hiver mais seuls deux sites rassemblent des effectifs conséquents (50 et 70 individus).



Le site D53 abrite le Grand rhinolophe toute l'année. En été il n'est connu qu'en faible nombre (quelques individus), dispersés individuellement, principalement dans la cavité. Aucun gîte de reproduction n'est actuellement connu sur ou à proximité du périmètre Natura 2000. En hiver, jusqu'à trente individus sont présent en léthargie dans la cavité. D'autres sites en périphérie du périmètre Natura 2000 abritent quelques individus en estivage (forêt de Saoû), ce qui nous incite à penser qu'une population reproductrice est à découvrir dans le secteur.

Ces rassemblements et les observations d'individus isolés répartis sur toute la zone indiquent très certainement l'existence d'une colonie de reproduction à proximité. La recherche de cette colonie doit être considérée comme un objectif prioritaire.

3. Etat de conservation

Le Grand rhinolophe présente un état de conservation défavorable en région Rhône-Alpes (Cf. Liste rouge régionale). Les populations restent localisées et fragiles tant en période d'hivernage (dérangement au gîte) qu'en période estivale (dérangement au gîte, pérennité des gîtes en milieu bâti).

4. Enjeu patrimonial

C'est une espèce de très fort enjeu patrimonial.

5. Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Au vu de l'état de conservation mis en évidence par les différentes listes rouges, le Grand rhinolophe est une espèce menacée. Les principales menaces qui la concernent sont d'origine humaine.

6. Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs défavorables	Facteurs favorables
Facteurs naturels	-	Vieillessement des boisements
Facteurs humains	Dérangement au gîte Restauration du bâti Destruction ou altération des milieux de chasse Destruction et contamination des ressources alimentaires Mortalité routière	Protection et mise en tranquillité des gîtes Agriculture biologique Maintien de paysages diversifiés (mosaïques de milieux et corridors biologiques) Aménagement des infrastructures routières (passages à faune)

7. Mesures de gestion proposées

La préservation des populations de Grands rhinolophes implique nécessairement la prise en compte des gîtes qu'elles fréquentent mais également le maintien, voire la restauration des habitats de chasse qui leur sont favorables. Ceci signifie d'une part d'assurer des conditions favorables à l'établissement des colonies dans les gîtes tant en hiver qu'en été mais également de contribuer à la préservation à proximité des gîtes, d'habitats adéquats aux exigences de l'espèce.

Les préconisations de gestion pour favoriser les habitats de cette espèce s'attachent à maintenir ou renforcer les linéaires arborés et les boisements mixtes à structures hétérogènes. Le pâturage d'animaux (bovins), non vermifugés à base d'ivermectine, à proximité des gîtes de parturition est déterminant vis à vis du succès de la reproduction.

Voici les mesures de gestion proposées :

- Mise en tranquillité des gîtes d'hivernation
- Recherche et protection de gîtes de reproduction
- Suivi des gîtes connus et dénombrement des populations à dates fixes
- Restauration de milieux de chasse (maintien de milieux ouverts prairiaux, maintien ou recréation des ripisylves...)
- Sensibilisation des exploitants agricoles par rapport à l'utilisation de produits zoosanitaires et phytosanitaires
- Sensibilisation des usagers du milieu souterrain
- Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire (infrastructures routières en particulier)

Mammifères Chiroptères Rhinolophidae	Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i> Blasius, 1853
--	---

Code NATURA 2000	1305
------------------	------



Classifications		Photo : Yoann PEYRARD						
PROTEGE EN FRANCE (LOI DU 10 JUILLET 1976)	Convention de Bonn	Convention de Bern	Directives Habitat (92/43/CEE)		Liste Rouge UICN	Liste Rouge Européenne	Liste Rouge Française	Liste Rouge Régionale
✓	Annexe II	Annexe II	Annexe II	Annexe IV	LC/NT	VU	NT	CR

1. Description générale, exigences écologiques

Le Rhinolophe euryale présente une taille intermédiaire (30 cm d'envergure) entre le Grand et le Petit rhinolophe. Son pelage est beige clair sur le dos et presque blanc sur le ventre. Contrairement aux deux autres espèces du genre, le Rhinolophe euryale ne peut pas s'envelopper dans ses ailes, ce qui constitue un critère de détermination de l'espèce, toutefois son identification reste très délicate.

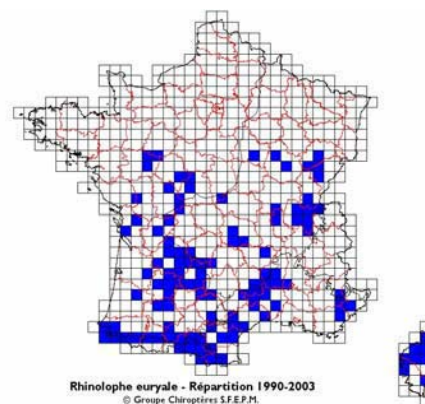
L'écologie du Rhinolophe euryale est peu connue. Les gîtes d'été et d'hiver fréquentés par l'espèce sont généralement cavernicoles, mais des colonies de parturition peuvent s'installer dans le bâti. L'espèce semble montrer une préférence pour les régions karstiques chaudes et de basses altitudes. En activité de chasse, elle exploite les lisières de milieux forestiers, les ripisylves et les boisements clairs.

2. Evolution historique, répartition sur le site, en France, dans son aire naturelle

Le Rhinolophe euryale montre globalement une répartition *circum* méditerranéenne. En France on le rencontre dans la moitié sud du pays depuis le Limousin jusqu'au Jura. En Rhône-Alpes, l'espèce se rencontre essentiellement en Ardèche et dans l'Ain.

Les populations de cette espèce, après avoir connu un fort recul depuis 30 ans, sont extrêmement réduites et très localisées. Les effectifs connus en Rhône-Alpes ont un caractère relictuel et rassemblent quelques centaines d'individus seulement. Les populations ardéchoises et notamment celle de la vallée de l'Ibie constituent le principal foyer de cette espèce en Rhône-Alpes.

Aucune mention historique de Rhinolophe euryale n'est disponible sur le site de la Grotte de Baume Sourde. En 2010, lors d'une soirée d'écoute en sortie de gîte, au moins 4 contacts acoustiques de cette espèce ont été enregistrés. Cette observation révèle la présence de cette espèce rarissime sur le département de la Drôme et confirme d'autres observations récentes notées sur le département.



3. Etat de conservation

La situation du Rhinolophe euryale est très préoccupante en France. La moitié sud du pays abrite des populations qui semblent pérennes. Son déclin est catastrophique partout en France où sa régression est constatée depuis plusieurs décennies. La région Rhône-Alpes héberge, surtout dans les secteurs karstiques, des populations stables mais fragiles.

4. Enjeu patrimonial

C'est une espèce de très fort enjeu patrimonial.

5. Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

La plupart des menaces pesant sur cette espèce sont d'origine anthropique ou liées à des activités humaines.

6. Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs défavorables	Facteurs favorables
Facteurs naturels	Uniformisation des habitats	Vieillessement des peuplements forestiers
Facteurs humains	Dérangement au gîte Restauration du bâti Destruction des milieux de chasse Destruction et contamination des ressources alimentaires Mortalité routière	Protection et mise en tranquillité des gîtes Agriculture biologique Maintien de paysages diversifiés (mosaïques de milieux et corridors biologiques). Aménagement des infrastructures routières (passages à faune)

7. Mesures de gestion proposées

La recherche du ou des gîtes de reproduction de l'espèce constitue une priorité pour la connaissance et la conservation locale de cette espèce.

La préservation des habitats de chasse doit s'appréhender à l'échelle d'un grand territoire (15 km autour du gîte) sans négliger des mesures de gestion sur de petites surfaces (2 à 5 ha) afin de favoriser une mosaïque paysagère hétérogène, qui présente une forte connectivité. L'usage des pesticides agricoles est à proscrire à proximité des colonies de parturition. La protection des gîtes fréquentés par le Rhinolophe euryale constitue aussi une priorité pour l'avenir de l'espèce.

Voici les mesures de gestion proposées :

- Recherche et protection de gîtes de reproduction et d'hibernation
- Suivi des gîtes connus et dénombrement des populations à dates fixes
- Restauration de milieux de chasse à travers une sylviculture adaptée (futaie irrégulière ou taillis sous futaie, lisières étagées...)
- Sensibilisation des exploitants agricoles par rapport à l'utilisation de produits zoosanitaires et phytosanitaires
- Sensibilisation des usagers du milieu souterrain
- Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire (infrastructures)

Mammifères Chiroptères Vespertilionidae	Petit murin <i>Myotis blythi</i> (Tomes, 1857)
---	--

Code NATURA 2000	1307
------------------	------



PROTEGE EN FRANCE (LOI DU 10 JUILLET 1976)		Convention de Bonn	Convention de Bern	Directives Habitat (92/43/CEE)		Liste Rouge UICN	Liste Rouge Européenne	Liste Rouge Française	Liste Rouge Régionale
✓		Annexe II	Annexe II	Annexe II	Annexe IV	NT	NT	NT	VU

Photo : Yoann PEYRARD

1. Description générale, exigences écologiques

Le Petit murin est un Chiroptère de grande taille (environ 37 cm d'envergure). Sa distinction du Grand murin est délicate sans avoir recours à la manipulation. Toutefois, une frange importante des individus présente une touffe de poils blancs sur le front, caractéristique de l'espèce.

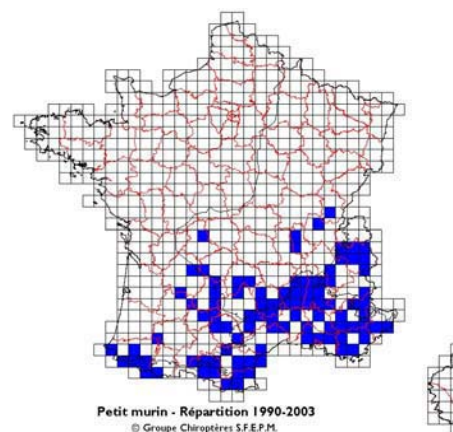
Le Petit murin occupe des gîtes variés, soit cavernicoles (grottes, mines, tunnels), soit en bâtiments (caves, combles). Cette espèce affiche une forte spécialisation alimentaire. Le régime alimentaire du Petit murin est en effet essentiellement composé d'insectes inféodés à la strate herbacée (Orthoptères, chenilles). De fait, ses milieux de chasse préférentiels sont les prairies de hautes herbes (prairies de fauche, pâturages extensifs, prairies naturelles, landes).

2. Evolution historique, répartition sur le site, en France, dans son aire naturelle

Le Petit murin occupe le pourtour du bassin méditerranéen, le sud-est de l'Europe et l'Asie. En France cette espèce est présente dans la moitié sud du pays. L'Ardèche, la Savoie, la Drôme et dans une moindre mesure l'Isère abritent l'essentiel des populations en Rhône-Alpes.

L'estimation des effectifs de cette espèce reste très délicate du fait de la possibilité de confusion avec le Grand murin. Une diminution des effectifs semble se profiler dans le sud-ouest de l'Europe. Les effectifs régionaux de Petit murin s'élèvent à seulement quelques milliers d'individus.

Quelques individus de Petit murin fréquentent le site D 53 soit en période hivernale, soit en fin d'été début d'automne. Aucun regroupement n'est connu sur ce gîte. Les habitats ouverts présents sur la colline du Quinson, très favorables à cette espèce, ont révélé sa présence en activité de chasse.



3. Etat de conservation

Les incertitudes sur les effectifs réels de l'espèce, associées aux menaces qui pèsent sur ses habitats de chasse (fermeture des milieux, engraissement des prairies, mise en culture...) contribuent au statut de conservation défavorable de cette espèce.

4. Enjeu patrimonial

C'est une espèce de fort enjeu patrimonial.

5. Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

La plupart des menaces pesant sur cette espèce sont d'origine anthropique ou liées à des activités humaines.

6. Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs défavorables	Facteurs favorables
Facteurs naturels	Fermeture des milieux	Réchauffement climatique
Facteurs humains	Dérangement au gîte Restauration du bâti Destruction des milieux de chasse (retournement de prairies, enrésinement de pelouses ou de landes) Destruction et contamination des ressources alimentaires Mortalité routière	Protection et mise en tranquillité des gîtes Agriculture biologique Maintien de paysages ouverts et corridors biologiques Aménagement des infrastructures routières (passages à faune)

7. Mesures de gestion proposées

La conservation du Petit murin implique la préservation des gîtes de parturition ou d'hivernage connus. Le maintien de prairies de fauche, de pelouses et de pâturages constitue une condition sine qua none pour la disponibilité en ressources alimentaires (Orthoptères) de cette espèce. Les pratiques agricoles telles le pâturage extensif ou la fauche tardive des prairies semi-naturelles sont garantes des territoires de chasse du Petit murin. Les prairies humides ou les landes tourbeuses sont aussi particulièrement prisées par l'espèce. L'usage de pesticides agricoles et l'amendement chimique des prairies est à éviter à proximité des colonies de parturition.

Voici les mesures de gestion proposées :

- Recherche et protection de gîtes de reproduction et d'hivernation
- Suivi des gîtes connus et dénombrement des populations à dates fixes
- Restauration de milieux de chasse
- Sensibilisation des exploitants agricoles par rapport à l'utilisation de produits zoosanitaires et phytosanitaires
- Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire (infrastructures)

Mammifères Chiroptères Vespertilionidae	Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i> (Geoffroy, 1806)
---	--

Code NATURA 2000	1321
------------------	------



Classifications				Photo : Stéphane VINCENT				
Protégé en France (loi du 10 Juillet 1976)	Convention de Bonn	Convention de Bern	Directive Habitats (92/43/CEE)		Liste Rouge UICN	Liste Rouge Européenne	Liste Rouge Française	Liste Rouge Régionale
✓	Annexe II	Annexe II	Annexe II	Annexe IV	LC	LC	LC	VU

1. Description générale, exigences écologiques

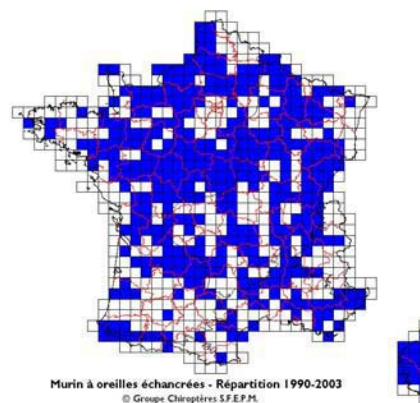
Cette chauve-souris est de taille moyenne avec une petite envergure (23 cm environ), cette particularité lui permet d'entrer en sous-bois et de s'y déplacer d'un vol acrobatique. On la reconnaît plus à son poil laineux caractéristique qu'à la particularité qui lui vaut son nom. C'est une espèce encore peu connue et peu étudiée. Le Murin à oreilles échanquées utilise aussi bien les milieux souterrains que les édifices bâtis pour gîter. Deux des sept colonies de parturition connues en Drôme se trouvent par exemple dans des chèvreries. Il passe l'hiver dans des grottes, souvent enfoncé dans les fissures. Son régime alimentaire est essentiellement composé de Diptères (surtout les mouches) et d'araignées qu'il chasse en milieu forestier où il peut glaner ses proies sur les feuilles ou les branches.

2. Evolution historique, répartition sur le site, en France, dans son aire naturelle

Le Murin à oreilles échanquées est largement répandu en Europe. Il est noté sur l'ensemble du territoire français avec des niveaux d'abondance variables. En Rhône-Alpes, bien que régulièrement contacté, ses populations apparaissent très localisées. Les effectifs rhônalpins s'élèvent à environ 6000 individus répartis sur 18 colonies estivales. En Drôme, 8 colonies de parturition sont connues rassemblant au total environ 4700 adultes.

Quelques individus ont été contactés dans la grotte de Baume sourde ou à proximité immédiate. Aucun regroupement n'est noté sur le site.

Les habitats du périmètre D53 sont très favorables à cette espèce. Par ailleurs l'éloignement relatif des colonies les plus proches laisse supposer l'existence d'une population sur ce secteur de la vallée du Roubion.



3. Etat de conservation

Malgré des effectifs relativement important à l'échelle régionale et départementale, cette espèce demeure fragile et son état de conservation est préoccupant. L'une des principales raisons vient de la localisation systématique de ses colonies en milieux bâtis et du faible nombre de ces dernières, ce qui accroît sa vulnérabilité.

4. Enjeu patrimonial

Il s'agit d'une espèce à fort enjeu patrimonial.

5. Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Le Murin à oreilles échancrées est une espèce qui demeure fragile du fait de l'importance de ses colonies de reproduction (regroupant entre 100 et 2000 individus). Les menaces qui affectent les populations de cette espèce sont essentiellement d'origine humaine.

6. Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs défavorables	Facteurs favorables
Facteurs naturels		Réchauffement climatique
Facteurs humains	Dérangement au gîte Restauration du bâti Destruction des milieux de chasse Destruction et contamination des ressources alimentaires Mortalité routière	Protection et mise en tranquillité des gîtes Agriculture biologique Maintien de paysages diversifiés (mosaïques de milieux et corridors biologiques) Aménagement des infrastructures routières (passages à faune)

7. Mesures de gestion proposées

La préservation des gîtes fréquentés par l'espèce demeure une priorité pour la conservation du Murin à oreilles échancrées. En termes de zones de chasse, la présence de bétail semble être un facteur déterminant vis-à-vis de ses ressources en nourriture. Les massifs forestiers caducifoliés entrecoupés de rivières et de zones bocagères sont particulièrement appréciés par l'espèce.

L'utilisation de tout biocide à proximité des gîtes de parturition est fortement déconseillée, que ce soit en milieu ouvert ou forestier.

Voici les mesures de gestion proposées :

- Recherche et protection de gîtes de reproduction et d'hibernation
- Suivi des gîtes connus et dénombrement des populations à dates fixes
- Restauration de milieux de chasse
- Sensibilisation des exploitants agricoles par rapport à l'utilisation de produits zoosanitaires et phytosanitaires
- Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire (infrastructures)
- Gestion des rivières, maintien des ripisylves

Mammifères Chiroptères Vespertilionidae	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i> (Geoffroy, 1806)
---	--

Code NATURA 2000	1323
------------------	------



Classifications					Photo : Laurent ARTHUR			
Protégé en France (loi du 10 Juillet 1976)	Convention de Bonn	Convention de Bern	Directive Habitats (92/43/CEE)		Liste Rouge UICN	Liste Rouge Européenne	Liste Rouge Française	Liste Rouge Régionale
✓	Annexe II	Annexe II	Annexe II	Annexe IV	VU	VU	NT	CR

1. Description générale, exigences écologiques

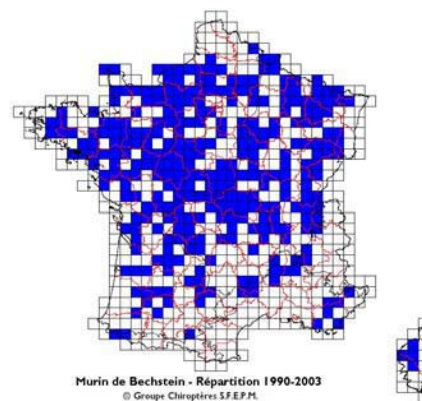
Le Murin de Bechstein est une chauve-souris au caractère forestier très marqué. En effet, cette espèce de taille moyenne gîte principalement dans les cavités d'arbres (trous de pics, caries, branche creuse...) et chasse essentiellement sous le couvert forestier. On la rencontre en plaine mais elle peut s'accommoder de conditions montagnardes, où elle recherchera en priorité les massifs caducifoliés. C'est une espèce à faible rayon d'action et peu mobile, elle est donc très sensible aux continuums écologiques ainsi qu'à leurs altérations.

2. Evolution historique, répartition sur le site, en France, dans son aire naturelle

Le Murin de Bechstein est présent sur l'ensemble de l'Europe de l'ouest, des rives de la mer Baltique au nord jusqu'à la Turquie au sud. En France, l'espèce est présente sur l'ensemble du territoire où elle est peu abondante d'une manière générale. Toutefois l'espèce est très localisée et considérée comme rare dans la zone d'influence méditerranéenne. En Rhône-Alpes, on rencontre le Murin de Bechstein sur tous les départements.

Les effectifs rhônalpins s'élèvent à au moins 600 individus répartis sur quelques 27 colonies estivales. En Drôme, quelques colonies de parturition sont connues sur la vallée de la Gervanne, du Jabron et le val de Drôme au niveau de Crest.

L'espèce n'a été contactée qu'une seule fois sur le site au travers de la découverte d'un cadavre frais en période hivernale dans la grotte. Les habitats présents sur le site sont très favorables à l'espèce.



3. Etat de conservation

De nombreuses menaces concernent cette espèce, qui nulle part n'est abondante. Son état de conservation est considéré comme défavorable.

4. Enjeu patrimonial

Il s'agit d'une espèce à très fort enjeu patrimonial.

5. Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

De part la faiblesse des effectifs connus et leur localisation, l'espèce est très fragile. Son cycle annuel étant étroitement associé aux forêts, la gestion forestière et les pratiques sylvicoles ont une importante influence sur la conservation du Murin de Bechstein.

6. Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs défavorables	Facteurs favorables
Facteurs naturels		Vieillessement des forêts Fermeture des milieux
Facteurs humains	Dérangement au gîte en hivernage Destruction des milieux de chasse (uniformisation des peuplements forestiers, coupes à blanc, enrésinement) Destruction et contamination des ressources alimentaires Mortalité routière	Protection et mise en tranquillité des gîtes (marquage des arbres gîtes) Agriculture biologique Maintien de paysages diversifiés (mosaïques de milieux et corridors biologiques). Gestion forestière adaptée aux exigences de l'espèce Aménagement des infrastructures routières (passages à faune)

7. Mesures de gestion proposées

Les efforts de conservation à mettre en œuvre concernant le Murin de Bechstein relèvent essentiellement de la gestion forestière. Il conviendra d'éviter les exploitations par coupes rases, un minimum d'arbres (semenciers) devra être maintenu sur pied en cas d'exploitation. La prise en compte de cette espèce dans les documents d'aménagement forestier (plan simple de gestion ou document d'aménagement) devra intégrer les exigences de cette espèce (maintien de vieux arbres à cavités, favoriser l'hétérogénéité et le vieillissement des boisements, traitement en futaie irrégulière ou taillis sous futaie). Dans la zone Natura 2000 une recherche des gîtes de reproduction serait à mettre en œuvre.

L'utilisation de tout biocide à proximité des gîtes de parturition est fortement déconseillée, que ce soit en milieu ouvert ou en forêt.

- Recherche et protection de gîtes de reproduction et d'hivernation
- Marquage et maintien des arbres-gîtes
- Restauration de milieux de chasse
- Sensibilisation des exploitants agricoles par rapport à l'utilisation de produits zoosanitaires et phytosanitaires.
- Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire (infrastructures)
- Gestion des rivières, maintien des ripisylves

Mammifères Chiroptères Vespertilionidae	Barbastelle <i>Barbastella barbastellus</i> (Geoffroy, 1806)
---	--

Code NATURA 2000	1308
------------------	------



Classifications					Photo : Cyril SCHONBACHLER			
Protégé en France (loi du 10 Juillet 1976)	Convention de Bonn	Convention de Bern	Directive Habitats (92/43/CEE)		Liste Rouge UICN	Liste Rouge Européenne	Liste Rouge Française	Liste Rouge Régionale
✓	Annexe II	Annexe II	Annexe II	Annexe IV	VU	VU	LC	EN

1. Description générale, exigences écologiques

La Barbastelle est une chauve-souris de taille moyenne, dont l'allure et la coloration la rendent facilement distinguable des autres espèces de chiroptères européens. Elle présente une forte affinité pour les milieux forestiers, tant pour ses gîtes que pour ses terrains de chasse. Les gîtes estivaux occupés sont souvent localisés dans des espaces étroits (fissure, écorces décollées...) où des colonies de 15 à 50 individus peuvent être observées. On peut aussi rencontrer la Barbastelle en milieu bâti entre 2 linteaux ou à l'arrière des volets. En période hivernale, l'espèce semble aussi occuper les cavités arboricoles mais des individus peuvent se regrouper en milieu souterrain lors des forts « coups de froid ».

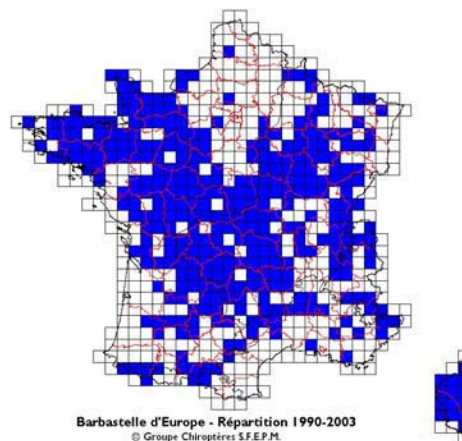
La Barbastelle consomme quasi exclusivement des micro-lépidoptères nocturnes qu'elle capture en lisière de forêt ou dans les allées forestières. Cette espèce est capable de faire d'importants déplacements entre son gîte diurne et les terrains de chasse qu'elle exploite (environ 20 km).

2. Evolution historique, répartition sur le site, en France, dans son aire naturelle

La Barbastelle est présente un peu partout en France (sauf sur le pourtour méditerranéen), son abondance varie d'une région à l'autre. Cette espèce est en déclin en Europe du Nord et en Europe de l'Est. En Rhône-Alpes, cette espèce présente des populations importantes dans les départements de la Loire, de l'Ain et de la Savoie. Dans le sud de la région, l'espèce se fait plus rare en particulier sur la zone d'influence méditerranéenne.

En Drôme, des contacts ont été obtenus un peu de partout, mais jamais de façon abondante. La seule population clairement identifiée se trouve dans la vallée du Jabron.

Quelques contacts acoustiques d'individus en chasse ont été enregistrés sur le site D 53 sur la colline du Quinson notamment. Le faible nombre de contacts par rapport à l'effort de prospection relativement important sur le secteur montre que cette espèce peut être considérée comme rare sur la zone.



3. Etat de conservation

Même si la Barbastelle présente une aire de répartition française relativement large, son abondance n'est jamais importante. Ses effectifs ont tendance à diminuer. Très sensible au dérangement, cette espèce est particulièrement menacée par la disparition des arbres creux.

Les diminutions de populations en France et au Bénélux confèrent à cette espèce un enjeu patrimonial fort.

La Barbastelle d'Europe est, comme toutes les chauves-souris, protégée en France depuis 1981. En Europe, elle est protégée par les conventions de Bonn (annexe II), Berne (annexe II) et par la Directive Habitats (annexes II et IV). En Rhône-Alpes, l'espèce est considérée « En Danger » sur la liste rouge des espèces menacées.

4. Enjeu patrimonial

Il s'agit d'une espèce à fort enjeu patrimonial.

5. Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

La Barbastelle utilise le bâti et peut s'installer dans les disjointements extérieurs des bâtiments, les greniers ou les caves (selon la saison) ou encore derrière les volets. Les principales atteintes susceptibles d'affecter cette espèce sont :

- la destruction des gîtes ou limitation des accès par la réalisation de travaux de restauration ;
- la disparition de ses arbres-gîtes préférentiels : creux ou mort, avec fissures ou écorces décollées ;
- la destruction ou la modification des milieux propices aux proies (utilisation d'insecticides, enrésinement, mise en culture de prairies...).

6. Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs défavorables	Facteurs favorables
Facteurs naturels	Dépérissement	Vieillessement des forêts Fermeture des milieux Dépérissement de certains arbres
Facteurs humains	Dérangement au gîte en hivernage Destruction des milieux de chasse (uniformisation des peuplements forestiers, coupes à blanc, enrésinement) Destruction et contamination des ressources alimentaires Mortalité routière	Protection et mise en tranquillité des gîtes (marquage des arbres-gîtes) Agriculture biologique Maintien de paysages diversifiés (mosaïques de milieux et corridors biologiques) Gestion forestière adaptée aux exigences de l'espèce Aménagement des infrastructures routières (passages à faune)

7. Mesures de gestion proposées

Les efforts de conservation à mettre en œuvre concernant la Barbastelle relèvent essentiellement de la gestion forestière. Il conviendra d'éviter les exploitations par coupes rases, un minimum d'arbres (semenciers) devra être maintenu sur pied en cas d'exploitation. La prise en compte de cette espèce dans les documents d'aménagement forestier (plan simple de gestion ou document d'aménagement) devra intégrer les exigences de cette espèce (maintien d'arbres-gîtes ou mort sur pied, gestion et interventions en faveur de l'hétérogénéité et de la maturité des peuplements, maintien de peuplements âgés jusqu'au stade d'effondrement, traitement en futaie irrégulière ou taillis sous futaie). Dans la zone Natura 2000 une recherche de gîtes potentiels de reproduction serait à mettre en œuvre.

L'utilisation de tout biocide à proximité des gîtes de parturition est fortement déconseillée, que ce soit en milieu ouvert ou forestier.

Voici les mesures de gestion proposées :

- Recherche et protection de gîtes de reproduction et d'hivernation
- Marquage et maintien d'arbres-gîtes
- Restauration de milieux de chasse (lisières, corridors intra forestier...)
- Sensibilisation des acteurs forestiers
- Sensibilisation des exploitants agricoles par rapport à l'utilisation de produits zoosanitaires et phytosanitaires
- Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire (infrastructures)
- Gestion des rivières, maintien des ripisylves

Mammifères Chiroptères Miniopteridae	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i> (Natterer in Kuhl, 1817)
--	---

Code NATURA 2000	1310
------------------	------



Classifications		Photo : Yoann PEYRARD						
PROTEGE EN FRANCE (LOI DU 10 JUILLET 1976)	Convention de Bonn	Convention de Bern	Directives Habitat (92/43/CEE)		Liste Rouge UICN	Liste Rouge Européenne	Liste Rouge Française	Liste Rouge Régionale
✓	Annexe II	Annexe II	Annexe II	Annexe IV	NT	NT	VU	EN

1. Description générale, exigences écologiques

Le Minioptère de Schreibers est un Chiroptère de taille moyenne (environ 32 cm d'envergure). Son front bombé est caractéristique et ses oreilles sont courtes et triangulaires. Son pelage est gris et densément fourni. Les ailes sont longues et étroites.

Le Minioptère est une espèce caractéristique des milieux cavernicoles (grottes, cavités souterraines artificielles). Elle est l'espèce européenne la plus grégaire. Ses colonies peuvent rassembler jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'individus. La disponibilité d'un important nombre de cavités est un facteur essentiel pour l'installation des populations de Minioptères. En effet, l'espèce exploite un réseau de gîtes en fonction des saisons, ceux-ci pouvant être distants de 30 à 200 km. L'espèce occupe les milieux de plaine et de moyenne montagne, dépassant rarement la limite des 1000 mètres d'altitude.

Le Minioptère est une chauve-souris forestière. Il exploite généralement les lisières et les allées forestières. Les prairies de pâtures ou de fauches et les friches sont visitées si elles sont bordées de lisières ou si elles présentent des arbres isolés. Les vergers traditionnels, les alignements d'arbres et les haies sont aussi fréquentés par l'espèce. Le régime alimentaire du Minioptère est principalement composé de papillons de nuit (Lépidoptères).

2. Evolution historique, répartition sur le site, en France, dans son aire naturelle

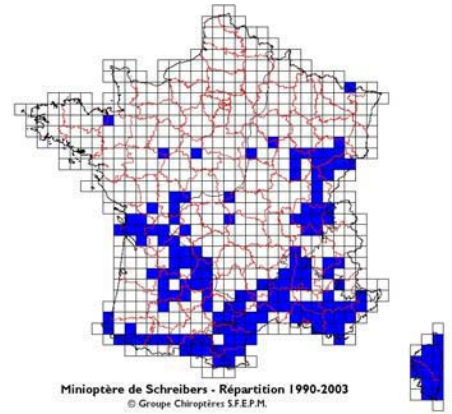
De tous les mammifères, il possède l'une des plus grandes aires de répartition mondiale. On le rencontre en Afrique, en Asie, en Océanie et dans toute l'Europe méridionale. En France, l'espèce est présente dans la moitié sud du pays. Les populations rhônalpines sont localisées aux départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère.

L'effectif national des populations de Minioptères (SFPEM, 2004) s'élève à environ 73 449 individus en hivernage, répartis sur 55 sites et à 57 018 individus en parturition répartis sur 52 sites. Durant la période hivernale, 7 cavités hébergent 85 % de la population française. En Rhône-Alpes, les populations connues rassemblent, été comme hiver, environ 10 000 à 12 000 animaux.

Sur le site D53, la grotte de Baume sourde est fréquentée par une importante colonie d'hivernage de Minoptères de Schreibers. Les dernières opérations de suivi ont permis d'estimer les effectifs de cette colonie à environ 8 000 à 13 000 individus.

Cette cavité est fréquentée presque tout au long de l'année avec des fluctuations parfois importantes entre avril et novembre. Les Minoptères sont cependant quasiment absents de ce gîte entre les mois de mai et de juin.

En termes de zone de chasse, les prospections acoustiques effectuées sur l'ensemble du site ont permis de noter des individus en chasse sur tous les transects parcourus.



3. Etat de conservation

L'extrême localisation des gîtes de cette espèce et son caractère grégaire font du Minoptère une espèce fragile. Une mortalité (épizootie virale supposée) survenue entre 2002 et 2003 a conduit à une réduction de moitié des effectifs français de l'espèce. C'est une espèce au statut de conservation défavorable.

4. Enjeu patrimonial

Le Minoptère de Schreibers est une espèce à très fort enjeu patrimonial.

5. Interactions avec l'Homme et menaces liées à l'espèce

Le Minoptère de Schreibers souffre de menaces directement causées par l'homme, que ce soit au niveau de ses gîtes ou de ses habitats de chasse.

6. Sensibilités et facteurs d'évolution (favorables ou défavorables)

	Facteurs défavorables	Facteurs favorables
Facteurs naturels	-	-
Facteurs humains	Dérangement au gîte Destruction des milieux de chasse Destruction et contamination des ressources alimentaires Mortalité routière Mortalité éolienne	Protection et mise en tranquillité des gîtes Agriculture biologique Gestion forestière « douce » Maintien de paysages diversifiés et corridors biologiques Aménagement des infrastructures routières (passages à faune)

7. Mesures de gestion proposées

Du fait de son fort grégarisme, le Minoptère se rencontre en France sur un nombre réduit de gîtes. Le caractère localisé des populations les rendent ainsi particulièrement vulnérables. La conservation de cette espèce nécessite de raisonner sur deux composantes essentielles aux exigences des chauves-souris, d'une part conserver des gîtes accueillant pour l'installation des populations (gîtes de parturition, d'hivernage et de transit) et d'autre part maintenir des terrains de chasse favorables. Ceci s'avère incontournable afin d'assurer aux animaux la possibilité de se reproduire ou d'emmagasiner des réserves de graisses en prévision de la période d'hivernage. Les préconisations en faveur de l'espèce s'orientent vers le maintien de vastes surfaces de boisements feuillus présentant un important linéaire de lisières, le maintien de semenciers lors de coupe (10 à 15 individus par ha) et l'encouragement de la fauche tardive des prairies en lisières. Il conviendra aussi d'éviter tous traitements chimiques agricoles non sélectif et à rémanence importante à proximité des colonies de mise-bas.

Voici les mesures de gestion proposées :

- Recherche et protection de gîtes de reproduction et d'hibernation
- Restauration de milieux de chasse
- Gestion forestière « douce » (proscrire enrésinement et coupes rases)
- Sensibilisation des exploitants agricoles par rapport à l'utilisation de produits zoo sanitaires et phytosanitaires
- Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire (infrastructures, éoliennes)

Annexe 2. Fiches Habitats

- Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba* – 92A0
- Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* – 3250
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (** sites d'orchidées remarquables) – 6210
- Eboulis calcaires thermophiles à éléments fins à *Calamagrostide argentée* (*Achnatherum calamagrostis*)- 8130
- Grotte à chauve-souris - 8310

Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

CODE CORINE 44.141 et 44.6

Extrait du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne

Version EUR 15-1999

92A0 Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

PAL. CLASS. : 44.141 et 44.6

1) Ripisylves du bassin méditerranéen dominées par *Salix alba*, *Salix fragilis* ou des espèces apparentées (44.141).

Forêts riveraines méditerranéennes et centro-eurasiennes multistrates à *Populus* spp., *Ulmus* spp., *Salix* spp., *Alnus* spp., *Acer* spp., *Tamarix* spp., *Juglans regia*, lianes. Les hauts peupliers, *Populus alba*, *Populus caspica*, *Populus euphratica* (*Populus diversifolia*), généralement dominants en hauteur, peuvent être absents ou rares dans certaines formations qui sont alors dominées par espèces des genres listés ci-dessous.

2) Végétales : *Salix alba*, *Populus alba*.



Caractères généraux

Ces forêts occupent le lit majeur des cours d'eau (recouvert en général d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières). Il est possible de distinguer deux grands ensembles de types d'habitats :

Les forêts à bois tendre (saulaies, saulaies-peupleraies, peupleraies noires).

Elles prospèrent sur les levées alluvionnaires des cours d'eau nourries par des limons de crues. Les laisses organiques et les débris, de toutes sortes y sont décomposés et nitrifiés chaque année à l'époque des basses eaux, durant l'été. Les sols des berges et des levées alluvionnaires atteints à chaque crue restent juvéniles (sols alluviaux), ne pouvant subir d'évolution du fait

de l'entraînement constant de la matière organique.

Il s'agit de groupements permanents (bordure immédiate du cours d'eau, zones soumises à des perturbations permanentes : crues dévastatrices) ou pionniers évoluant vers les habitats à bois durs.

Par ailleurs les travaux hydrauliques qui contribuent à diminuer le niveau de la nappe entraînent la constitution de végétation transitoire (peupleraies noires).

Les forêts à bois durs (avec subsistance fréquente d'une essence pionnière : le Peuplier blanc, dans les phases initiales ou de dégradation).

Ces habitats sont aujourd'hui réduits à des peuplements de faible étendue du fait des barrages et aménagements divers. On distingue les forêts riveraines des petites rivières sur substrats siliceux des ripisylves installées sur substrats eutrophes où les forêts se structurent :

- en forêts pionnières (et formations dégradées) à *Populus alba* ;
- en forêts plus mûres où dominent les essences postpionnières (Frênes, Ormes, Tilleuls, Chênes, Charme, Houblon...).

Déclinaison en habitats élémentaires

Nous proposerons neuf types d'habitats élémentaires suivants :

- ① - **Saulaies blanches à Aulne blanc.**
- ② - **Peupleraie noires à Baldingère.**
- ③ - **Peupleraies noires sèches méridionales.**
- ④ - **Aulnaies à Aulne glutineux et Aulne à feuilles cordées de Corse.**
- ⑤ - **Aulnaies-Tillaie de Provence siliceuse.**
- ⑥ - **Peupleraies blanches.**
- ⑦ - **Aulnaie-Frênaie à Frêne oxyphylle.**
- ⑧ - **Ostryaie à Mélèque à une fleur des Alpes-Maritimes.**
- ⑨ - **Chênaie-ormaie méditerranéenne.**

Position des habitats élémentaires au sein de la classification phytosociologique française actuelle

Forêts pionnières à essences possédant un bois tendre :

► Classe : *Salicetea purpurae*

■ Ordre : *Salicetalia albae*

● Alliance : *Salicion albae*

◆ Association : *Alno incanae-Salicetum albae* ①
Phalarido arundinaceae-Populetum nigrae ②

● Alliance : *Populion nigrae*

◆ Associations : *Corylo avellanea-Populetum nigrae* ③
Brachypodio phoenicoidis-Populetum nigrae ④

Forêts riveraines postpionnières ou matures à essences à bois durs :

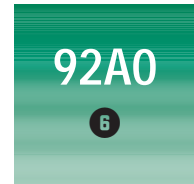
- Classe : *Quercus roboris-Fagetum sylvaticae* ; forêt de l'Europe moyenne
 - Ordre : *Populetalia albae* ; forêts riveraines
 - Sous-ordre : *Populentalia albae* ; forêts riveraines méditerranéennes
 - Alliance : *Osmundo regalis-Alnion glutinosae* ; établies sur alluvions siliceuses
 - Sous-alliance : *Osmundo regalis-Alnenion glutinosae* ; sur le continent
 - ◆ Association : *Alno glutinosae-Tilietum cordatae* ⁵
 - Sous-alliance : *Hyperico hircini-Alnenion glutinosae* ; en Corse
 - ◆ Association : *Eupatorio corsici-Alnetum* ⁴ *Athyrio-Gentianetum asclepiadeae* ⁴
 - Alliance : *Populion albae* ; établies sur alluvions riches en éléments minéraux
 - Sous-alliance : *Populion albae* ; forêts postpionnières
 - ◆ Association : *Populetum albae* ⁶
 - Sous-alliance : *Fraxino angustifoliae-Ulmenion minoris* forêts plus évoluées
 - ◆ Associations : *Alno glutinosae-Fraxinetum angustifoliae* ⁷ *Melico uniflorae-Ostryetum carpinifoliae* ⁸ *Chênaie pubescente-ormaie* ⁸

Bibliographie

- ARCHILOQUE A. *et al.*, 1970 - Vers une caractérisation phytosociologique de la série méditerranéenne du Chêne pubescent. *Ann. Fac. Sc. Marseille*. XLIV. p. 17-42.
- ARCHILOQUE G., BOREL L., 1966 - Un biotope nouveau dans le lit de la Durance. *Bull. Soc. Linéenne de Provence*, XXIV : 75-77. Marseille.
- BANNES PUYGIRON G. (de), 1933 - Le Valentinois méridional. Esquisse phytosociologique. SIGMA 19, 200 p.
- BARBERO M., *et al.*, 1973 - Carte écologique des Alpes au 1/100 000^e Nice-Menton et Viève-Cunes. Coupe des Alpes-Maritimes et ligures. *Doc. Carte Écol.* XII. p. 49-70.
- BARBERO M., *et al.*, 1977 - Carte écologique des Alpes au 1/100 000^e Feuille de Castellane. *Doc. Carte Éco.* Tome XIX. p. 45-64.
- BARBERO M., LOISEL R., 1974 - Carte écologique des Alpes au 1/100 000^e Feuille de Cannes. *Doc. Carte Écol.* Tome XIV. p. 81-100.
- BOREL L., 1993 - Influence des aménagements sur l'évolution des milieux duranciens : dynamique des peuplements végétaux et animaux. Actes du colloque Am. et Gest. des grandes rivières.
- BRAUN-BLANQUET J., *et al.*, 1952 - Les groupements végétaux de la France méditerranéenne. CNRS Paris. 297 p.
- BRAUN-BLANQUET J., 1931 - Aperçu des groupements végétaux du bas Languedoc. SIGMA. 9. 193 p.
- BRAUN-BLANQUET J., 1936 - La chênaie d'Yeuse méditerranéenne (*Quercion ilicis*) SIGMA. 45, 147 p.
- BRAUN-BLANQUET J., 1956 - Clef écologique pour déterminer les classes, ordres et alliances phytosociologiques du Midi méditerranéen. Station internationale de Géobotanique Méditerranéenne et Alpine, Montpellier, Communication n°132, p. 9-16.
- BRAUN-BLANQUET J., 1957 - *Bull. Mus. Hist. Nat. Marseille*. 17. Marseille.
- BREUILLY P., 1998 - Et au milieu coule la Durance. ENGREF Nancy. 73 p. et annexes
- CALENTIER B., SEUX C., 1996 - Élaboration d'un projet de gestion forestière intégrée d'un espace naturel méditerranéen : le massif du Gardon (Gard). ONF Nîmes, FIF-ENGREF. Mémoire de fin d'études. 117 p. et annexes.
- CARBIENER R., *et al.*, 1985 - Problèmes de dynamique forestière et de définition des stations en milieu alluvial. *Coll. Phyt.* XIV. Nancy, p. 655-686.
- CARBIENER R., 1970 - Un exemple de type forestier exceptionnel pour l'Europe occidentale : le lit majeur du Rhin au niveau du fossé rhénan. Intérêt écologique et biogéographique. Comparaison à d'autres forêts thermophiles. *Vegetatio*. XX (1-4) p. 97-148.
- DIERSCHKE H., 1975 - Die schwarzerlen (*Alnus glutinosa*). Uferwälder Corsikas Phytocoenol. 2 (3-4) p. 229-243.
- DUVIVIER, 1990 - Réponses bio-écologiques d'écosystèmes perturbés dans des secteurs aménagés en milieu méditerranéen. Thèse Marseille. 396 p.
- GAMISANS, J. 1991 - La végétation de la Corse. Complément au Prodrome de la flore corse. Conservatoire et Jardin Botanique de la ville de Genève édit., 391 p.
- GASNIER D., CACOT E., 1995 - Présentation de la ripisylve durancienne entre Sisteron et Serre Ponçon. FIF-ENGREF, Conservatoire Botanique Alpin de Gap Charance. 23 p.
- GASNIER D., MARI S., 1996 - Étude sur la vocation des milieux et modes de gestion à mettre en œuvre dans la Réserve naturelle des gorges de l'Ardèche et ses alentours. Aubenas : ONF. 100 p. Mémoire de fin d'études FIF-ENGREF.
- GUYET-GRENET V., 1996 - Présentation de la ripisylve durancienne entre Saint-Clément et la Roche-de-Rame. FIF-ENGREF, Conservatoire Botanique Alpin de Gap Charance. 21 p.
- LAPRAZ G., 1980 - Les vestiges de forêts riveraines de la région de Nice. *Coll. Phyt.* Strasbourg p. 191-200.
- LAPRAZ G., 1984 - Les vestiges des forêts riveraines de la région de Nice. *Coll. phyt. Végétation des Forêts alluviales*. Strasbourg. 1984 p. 191-200.
- LAVAGNE A., MOUTTE P., 1974 - Feuille de Saint-Tropez Q 23 au 1/100 000^e. *Bull. Carte Végét. de la Provence et des Alpes du sud*.
- LAVAGNE A., MOUTTE P., 1977 - Carte phytosociologique de Hyères Porquerolles au 1/50 000^e *Rev. Biol. et Écologie Méd.* Tome IV, n°4 spécial.
- LEFEVRE F., LEGIONNET A., DE VRIES S., TUROK J., 1998 - Strategies for the conservation of a pioneer tree species, *Populus nigra* L., in Europe. *Genet. Sel. Evol. in press*.
- LEGIONNET A., 1996 - Diversité et fonctionnement génétique des populations naturelles de *Populus nigra* L., espèce pionnière des ripisylves européennes. Université de Montpellier II, 106 p. (thèse de doctorat).
- LHOTE P., 1985 - Étude écologique des aulnes dans leur aire naturelle en France. IDF. ENGREF. Faculté Besançon, 67 p.
- LITARDIERE R. (de), 1928 - Contribution à l'étude phytosociologique de la Corse. Les montagnes de la Corse orientale entre le Golo et le Tavignano. *Arch. Bot.* II, 4., 184 p.
- LOISEL, P. 1976 - La végétation de l'étage méditerranéen dans le sud-est continental français. Thèse université. Aix-Marseille-III, 384 p.
- MASSON J., 1990 - Un exemple d'aménagement à buts multiples : la Durance et le Verdon. 115^e Congrès national des sociétés savantes. Avignon.
- MOLINIER R., 1948 - La végétation des rives de l'Étang de Berre (Bouches-du-Rhône). *Bull. Soc. Linéenne de Provence*, XVI : 19-42 et SIGMA, Communication n°13.
- MOLINIER R., 1952 - Monographies phytosociologiques. Les massifs de l'Étoile et de ND des Anges de Mimet (Bouches-du-Rhône). *Bull. Mus. Hist. Nat. Marseille*, XII : p. 15-30.
- MOLINIER R., 1955 - La végétation de l'île de Porquerolles. Extrait des Annales de la Société des Sciences Naturelles de Toulon et du Var. p. 1-16.
- MOLINIER R., 1959 - Le dynamisme de la végétation provençale. In « *Memoria Doctoris P. Font Quer* », *Collectanea Botanica*, 1968, VII (II) n°48 : p. 817-844. Barcelona.
- MOLINIER R., 1973 - Les études phytosociologiques en Provence cristalline. *Bull. Mus. Hist. Nat. Marseille*. 33 p. 7-45.
- MOLINIER R., DEVAUX J.-P., 1978 - Carte phytosociologique de la Camargue au 1/50 000^e. *Biol. et Écol. Médit.*, 5(4) : p. 159-195. Gap.
- MOLINIER R., TALLON G., 1949, 1950 - La végétation de la Crau (basse Provence). *Rev. Gen. Bot.* 56-57. (p. 525-540) (p. 40-61) (p. 97-127) (p. 117-192) (p. 235-251) (p. 300-318).

- MOLINIER R., TALLON G., 1970 - Prodrôme des unités phytosociologiques observées en Camargue. *Bull. Mus. Hist. Bot. Marseille*, vol. XXX.
- MOUTTE P., 1971 - La végétation du massif cristallin des Maurettes. Monographie phytosociologique. *Ann. SSNATV Toulon*. 23 p. 86-106.
- NEGRE R., 1984 - Dynamisme végétal de l'Ouvèze. *Coll. phyt. Végétation des Forêts alluviales*. Strasbourg. 1984 p. 11-190.
- PAUTOU G. *et al.*, 1970 - Écologie des formations riveraines de la basse Isère. Application à l'étude d'une nappe phréatique et de ses risques de pollution. *Doc. Carte de Végét. des Alpes*, VII : p. 73-114. Saint-Martin-d'Hères.
- RAMEAU J.-C., 1996 - Typologie phytosociologique des habitats forestiers et associés. Tome II. Complexes riverains. Manuel de vulgarisation. ENGREF Nancy. 428 p.
- SIGARN, 1998 - Gorges de l'Ardèche et plateaux alentours. Document d'objectifs Natura 2000. Document de synthèse. 52 p. et cartes et annexes.
- SUSPLUGAS J., 1943 - Le bois de Vergnes à l'est des Pyrénées (*Alnetum catalaunicum*). Extrait des Communications de la Soc. de pharmacie de Montpellier 1942-1943. Tome I : p. 158-165 et SIGMA, Communication n° 82. Montpellier.
- TOLLEMA S., 1997 - Présentation de la ripisylve durancienne entre Guillestre et Embrun et préconisation de gestion. Université Paris VII, IUP Gestion et Génie de l'Environnement. Conservatoire Botanique national de Gap-Charance.
- TCHOU Y.T., 1948 - Études écologiques et phytosociologiques sur les forêts riveraines du bas Languedoc (*Populetum albae*). *Végétation*. Volume 1. p. 2-28, p. 93-128, p. 217-257, p. 347-383.
- VARESE P., 1993 - Les groupements ligneux riverains de la basse Durance (Provence). ENGREF. Parc naturel régional du Lubéron. Colloques phytosociologiques. Bailleul. p. 566-593.
- VARESE P., 1997 - Guide des stations forestières du Lubéron. PNR du Lubéron. 80 p.

Peupleraies blanches



CODE CORINE 44.612

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Type d'habitat propre à la région méditerranéenne (étage méso-méditerranéen surtout).

Lit majeur sur alluvions temporairement inondées, là où l'alluvionnement est intense.

Bon développement là où le terrain est en pente douce jusqu'au rivage.

Litière constituée seulement de feuilles entières ; horizon humifère ; horizon sous-jacent avec sables fins mêlés de limons et d'argiles.

→ Sols alluviaux légèrement évolués.

Présence d'une nappe permanente au-delà d'un mètre ; fluctuation importante au-dessus, au cours de l'année.

Variabilité

● Variations géographiques :

- restant à mettre en évidence.

● Variations liées au niveau de l'habitat par rapport à la nappe :

- peupleraie blanche à Saule blanc des niveaux inférieurs, avec nombreux saules et présence d'espèces nitrophiles ;
 - peupleraie blanche à Peuplier blanc, Peuplier noir et Garance voyageuse (*Rubia peregrina*) des niveaux supérieurs ;
 - variante des lieux souvent inondés (sols limoneux ou sableux, remaniés souvent par le courant) ; végétations arbustive et herbacée souvent pauvres en espèces.

● Faciès de dégradation :

- à Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*) : bois clairiés.
 - à Brachypode de Phénicie (*Brachypodium phoenicoides*) sur pentes assez fortes.
 - à Ronce bleue (*Rubus caesius*) ou Ronce à feuilles d'orme (*Rubus ulmifolius*) dans les peuplements jardinés.

Physionomie, structure

Strate arborescente dominée par le Peuplier blanc, l'Orme champêtre, le Frêne oxyphylle, avec le Saule blanc possible dans les parties basses.

Strate arbustive avec divers Saules (pourpre, drapé, fragile...), Cornouiller sanguin, Fusain, Troène, Noisetier...

Strate herbacée avec dominance de la Ronce bleue (*Rubus caesius*), Ortie (*Urtica dioica*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*)...

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Peuplier blanc	<i>Populus alba</i>
Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i>
Frêne oxyphylle	<i>Fraxinus angustifolia</i>
Iris fétide	<i>Iris foetidissima</i>
Saule blanc	<i>Salix alba</i>
Sison Amome	<i>Sison amomum</i>

Grande Pervenche	<i>Vinca major</i>
Cucubale	<i>Cucubalus baccifer</i>
Saponaire officinale	<i>Saponaria officinalis</i>
Gouet d'Italie	<i>Arum italicum</i>
Morelle douce amère	<i>Solanum dulcamara</i>
Houblon	<i>Humulus lupulus</i>
Alliaire officinale	<i>Alliaria petiolata</i>
Ronce à feuilles d'Orme	<i>Rubus ulmifolius</i>
Consoude tubéreuse	<i>Symphytum tuberosum</i>

Confusions possibles avec d'autres habitats

Avec les saulaies blanches sous-jacentes où le Peuplier blanc peut entrer.

Correspondances phytosociologiques

Peupleraie blanche ; association : *Populetum albae* ; sous-alliance : *Populion albae*.

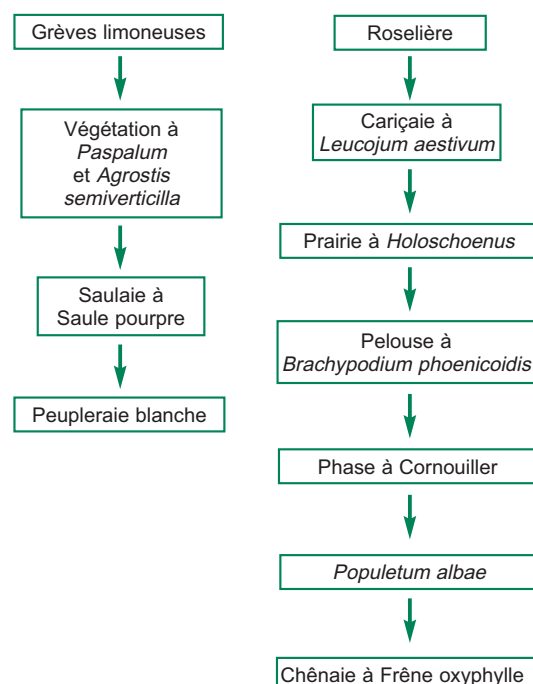
Forêts riveraines méditerranéennes ; alliance : *Populion albae*.

Dynamique de la végétation

Phase initiale avec Peuplier blanc.

Puis développement du Frêne oxyphylle, Orme champêtre, Cornouiller sanguin, Aubépine monogyne, Fusain, Ronce bleue...

Diverses successions peuvent s'observer :



Habitats associés ou en contact

Végétation pionnière herbacée des alluvions caillouteuses (UE : 3250).

Végétation à *Paspalum* et *Agrostis semiverticilla* (UE : 3280).

Prairies à *Holoschoenus* (UE : 6420).

Roselières, cariçaies.

Saulaies arbustives.

Diverses formations forestières riveraines (UE : 92A0).

Forêts zonales : chênaies pubescentes, yeuseraies (UE : 9340)...

Répartition géographique

Assez largement réparti sur l'ensemble de la région méditerranéenne.



Valeur écologique et biologique

Type d'habitat résiduel encore bien représenté sur l'ensemble de la région méditerranéenne.

Végétation forestière souvent perturbée ; individus en bon état plus rares.

Présence d'espèces rares à l'échelle de la région méditerranéenne (espèces de l'Europe tempérée infiltrées du fait du bilan hydrique).

Participation à des mosaïques de grand intérêt compte tenu des contrastes des conditions offertes.

Rôle de protection efficace le long de cours d'eau pouvant présenter de fortes crues.

Espèces de l'annexe II de la directive Habitats

Castor (*Castor fiber*).

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Peuplements mûrs largement développés.

Linéaires, bosquets résiduels.

Formes de dégradation susceptibles d'être regradées.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Étendue de l'habitat ayant plutôt tendance à diminuer (aménagements divers...).

Les menaces résident dans certaines actions anthropiques :

- gestion brutale par coupe rase ;
- introduction d'espèces allochtones : Platane d'Orient, Mûrier, Faux-Indigo buissonnant (*Amorpha fruticosa*)...

Potentialités intrinsèques de production

Peuplier blanc, Frêne oxyphylle.

Populiculture, plantation de feuillus précieux.

Cadre de gestion

États à privilégier

Tous les états présents de l'habitat.

Rappels de quelques caractères sensibles de l'habitat :

Rareté des individus en bon état.

Problème dû à la présence d'espèces allochtones.

Modes de gestion recommandés

● *Recommandations générales*

La régression de ces systèmes est en partie la conséquence de travaux hydrauliques réalisés à l'amont : une réflexion à l'échelle du cours d'eau vis-à-vis de la dynamique alluviale et des aménagements est nécessaire.

Travail de sensibilisation à mener sur l'intérêt patrimonial de ces bords de rivières.

● *Orientations de gestion forestières*

Maintenir les essences spontanées en place : Peuplier blanc et Frêne oxyphylle.

La dynamique naturelle conduit à une frênaie à Orme : si on souhaite pérenniser au maximum le Peuplier blanc dans le système il sera nécessaire d'intervenir en pratiquant des éclaircies et prélèvements pour ouvrir le peuplement.

Par ailleurs, ces forêts peuvent avantageusement être gérées principalement au profit du Frêne, si celui-ci est assez abondant.

En plus d'une sylviculture de l'existant, un enrichissement en feuillus précieux est intéressant (Merisier, Érable sycomore).

Transformations fortement déconseillées : les moyens doivent être prioritairement orientés vers le maintien du caractère alluvial de ces forêts, en assurant notamment la pérennité des formations végétales du cortège de l'habitat. Problématique locale à voir en fonction des réalités techniques, humaines et financières (renoncement à un espace productif).

● **Limitation des espèces envahissantes**

Espèces végétales introduites : limiter leur expansion tant que possible.

Exemple pour le Robinier : prélever avec parcimonie par furetage des cépées plutôt que coupe rase pour limiter une forte dynamique de reprise des cépées.

D'autres actions sont possibles pour ces espèces : dessouchage ou arrachage des jeunes pousses et plantes et destruction des rémanents et résidus.

● **Prise en compte du Peuplier noir**

Le déclin actuel du Peuplier noir sauvage, lié à la fragmentation de zones favorables à sa régénération voire la disparition de ripisylves sur certains cours d'eau, amène à une vigilance accrue pour les peuplements alluviaux présentant des populations reliques de *Populus nigra*.

D'ores et déjà, le gestionnaire doit veiller à ne pas aggraver la situation et maintenir autant que faire se peut les populations reliques existantes.

Il est préférable de limiter les coupes d'individus adultes en vue de favoriser au maximum une reproduction sexuée en plus de la multiplication végétative, notamment sur les zones privilégiées (zone de tressage par exemple) pour la dynamique du peuplier.

Lors de l'importation de matériel végétal par exemple, il est primordial d'en contrôler le taux d'hybridation (tests enzymatiques et d'ADN).

Cet objectif de conservation peut se révéler de plus capital pour l'adaptation et la lutte contre les parasites, *Populus nigra* étant une source de gènes résistant au chancre (*Xanthomonas populi*).

● **Gestion des bordures de cours d'eau**

Veiller à maintenir un couvert le long du cours d'eau : le maintien d'un ombrage est important pour la faune aquatique.

En l'absence de risque de création d'embâcles ou de chute d'un arbre, conserver également certains individus vieux ou morts pour leur intérêt faunistique.

Les dépôts de débris ligneux dans la mesure où ils ne menacent pas l'écoulement général du cours d'eau participent par ailleurs à la diversité des habitats (lieux de reproduction d'espèces aquatiques).

Si le castor est présent, des mesures particulières peuvent être données afin de protéger l'espèce ou l'habitat : on se reportera utilement à la fiche espèce correspondante.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Inventaires complémentaires à réaliser en vue de préciser les connaissances sur l'habitat (flore, faune) et sa répartition.

Importance du suivi des espèces envahissantes.

Bibliographie

- ARCHILOQUE A. *et al.*, 1970, 1977.
AUBERT G., et BOREL L., 1964.
BARBERO M., *et al.*, 1973, 1977.
BARBERO M., et LOISEL R., 1974.
BRAUN-BLANQUET J., *et al.*, 1952.
BRAUN-BLANQUET J., 1931, 1936, 1953, 1957.
CALENTIER B., SEUX C., 1996.
CARBIENER R., *et al.*, 1985.
CARBIENER R., 1970.
GASNIER D., MARI S., 1996.
GUINIER Ph., 1959.
LAPRAZ G., 1962.
LAVAGNE A., et MOUTTE P., 1974, 1977.
LOISEL R., 1976.
MOLINIER R., 1948, 1952; 1955, 1959, 1973.
MOLINIER R., et DEVAUX G.-P., 1978.
MOLINIER R., et TALLON G., 1949, 1950, 1970.
MOUTTE P., 1971.
PAUTOU G., *et al.*, 1970.
RAMEAU J.-C., 1996.
SIGARN, 1998.
SUSPLUGAS J., 1954.
TCHOU Y.T., 1948.

Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum*

CODE CORINE 24.225

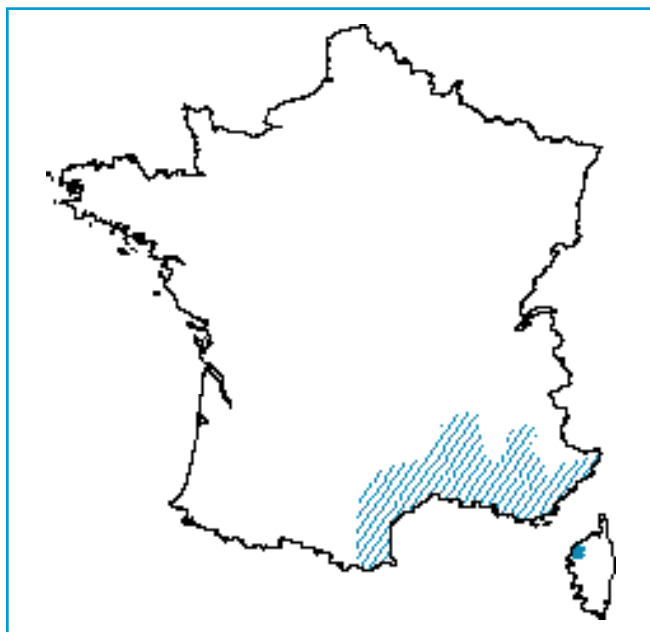
Extrait du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne

Version EUR 15-1999

PAL.CLASS.: 24.225

1) Communautés colonisant les dépôts de gravier des rivières avec un régime méditerranéen à bas débit d'été, avec formations du *Glaucion flavi*.

2) **Végétales** : *Myricaria germanica*, *Erucastrum nasturtii-folium*, *Glaucium flavum*, *Oenothera biennis*.



Caractères généraux

Ce type d'habitat herbacé correspond à une végétation pionnière s'installant sur des amas de graviers et de sables exondés lors des basses eaux. Ces substrats sont caractérisés par leur caractère grossier, la rareté des éléments fins et l'absence de matière organique. Cette végétation s'observe dans le cours des rivières en régions méditerranéenne et supraméditerranéenne avec quelques irradiations dans le domaine montagnard (dans certains systèmes riverains tels que la Durance).

Les stations sont caractérisées par une alternance de phases d'inondation et de phases de dessèchement estival marquées pendant lesquelles l'alimentation en eau est assurée par la nappe phréatique. La situation de cet habitat est précaire : il est détruit fréquemment par les crues et se reconstitue sur de nouveaux bancs de galets. En l'absence de fortes perturbations (crues marquées), il évolue lentement vers les habitats à Myricaire d'Allemagne (*Myricaria germanica*, UE 3230) et à Saule drapé (*Salix elaeagnos*, UE 3240).

Cet habitat est très sensible aux modifications hydrauliques du torrent ou de la rivière et à l'eutrophisation. Il est donc nécessaire d'éviter tout aménagement des rives des cours d'eau (en dehors de ceux liés aux problèmes de risques pour les riverains).

Déclinaison en habitats élémentaires

Une seule communauté étant décrite, nous proposons 1 habitat élémentaire unique :

① - Végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et Scrophulaire des chiens

Position de l'habitat élémentaire au sein de la classification phytosociologique française actuelle

➤ Végétation pionnière sur éboulis, graviers, blocs :

Classe : *Thlaspietea rotundifolii*

■ Végétation pionnière sur graviers, galets, sables alluviaux :
Ordre : *Epilobietalia fleischeri*

● Végétation herbacée des alluvions grossières des rivières méridionales :

Alliance : *Glaucion flavi*

◆ Association :

Glaucio flavi-Scrophularietum caninae ①

Bibliographie

ARCHILOQUE A., BOREL L. & DEVAUX J.P., 1969.- Installation de biotopes nouveaux dans le lit de la Durance. *Annales de la faculté des sciences de Marseille*, **XIII** : 21-34.

BRAUN-BLANQUET J., 1936.- La chênaie d'Yeuse méditerranéenne (*Quercion ilicis*). Monographie phytosociologique. *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Nîmes*, **5** [SIGMA, Communication 45] : 150 p.

BREUILLY Ph., 1998.- Et au milieu coule la Durance. Mémoire FIF-ENGREF (Équipe écosystèmes forestiers), 73 p.

FRENOIS C., 1996.- Cartographie de la ripisylve durancienne. CBN Gap-Charance.

GASNIER D. & CACOT E., 1995.- Présentation de la ripisylve durancienne entre Sisteron et Serre Ponçon. FIF-ENGREF (Équipe écosystèmes forestiers) - CBN Gap-Charance, 23 p.

GIREL J., 1992.- Aménagements anciens et récents. Incidences sur l'écologie d'un corridor fluvial : La Leyse dans le Bassin chambérien. *Revue d'écologie alpine*, Grenoble, **1** : 5 p.

GIREL J., 1993.- Les aménagements du XIX^e siècle dans les basses vallées de la Durance et du Var. Impacts sur l'écologie du paysage. Actes du colloque sur l'aménagement et la gestion des grandes rivières méditerranéennes, p. : 37-42.

HAGENE Ph., 1937a.- Contribution à l'étude de la flore des alluvions fluviales. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse*, **71**.

HAGENE Ph., 1937b.- Observations et expériences sur la migration des espèces des alluvions fluviales. *Bulletin scientifique de Bourgogne*, **7**.

HAGENE Ph., 1938.- Influence des cours d'eau sur la flore de leurs alluvions. *Compte rendu sommaire des séances de la Société de biogéographie*, **15**.

HAGENE Ph., 1939a.- Contributions à l'étude de la flore des alluvions fluviales. III. Rivières jurassiennes. IV. Additions à la flore des alluvions de la Dordogne. V. Notes sur la flore des alluvions de l'Aude et de l'Orlieu. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse*, **73**.

HAGENE Ph., 1939b.- Contributions à l'étude de la flore des alluvions fluviales. VI. Alluvions du Giffre, de l'Arve et du Rhône entre Bellegarde et Culoz. Station écologique de la Jaysina, Samoëns, 54 p.

KLIKA J., 1936.- Sukzession der Pflanzengesellschaften auf den

Flussalluvionen der Westkarpathen. *Berichte der schweizerischen botanischen Gesellschaft*, **46**.

TCHOU Y.-T., 1947.- La végétation riveraine dans le Bas-Languedoc. *Recueil de travaux de l'Institut botanique de Montpellier*, **3** : 55-58.

TCHOU Y.-T., 1948.- Études écologiques et phytosociologiques sur les forêts riveraines du Bas-Languedoc (*Populetum albae*). *Vegetatio*, **I** (1-6) : 2-28 ; 93-128 ; 217-257 ; 347-384.

Végétation pionnière des rivières méditerranéennes à Glaucière jaune et Scrophulaire des chiens

CODE CORINE 24.225

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Il s'agit d'une végétation pionnière sur alluvions caillouteuses, installée dans le lit des rivières méridionales, aux étages méditerranéen et collinéen de type supraméditerranéen. Elle se rencontre là où les cours d'eau se divisent en bras, à la confluence des rivières, sur les amas de graviers et de sables qui forment de petites terrasses exondées lors des basses eaux.

Le sol est très meuble et perméable, composé principalement par des sables grossiers et des graviers, les éléments fins étant rares. Les sols sont généralement carbonatés.

Pendant l'été, la surface du sol se dessèche en surface, l'humidité augmente en profondeur. Les horizons inférieurs sont enrichis en éléments fins. En surface, ils ont été entraînés par des courants rapides pendant les grandes crues ou bien enlevés par le vent violent, fréquent dans les régions méridionales.

L'enracinement des plantes est très développé : les racines s'enfoncent souvent jusqu'à 40 cm et plus pour chercher l'eau dont elles ont besoin.

Remarque : *Glaucium flavum* se retrouve également sur les graviers et les sables littoraux.

Variabilité

L'habitat correspond à l'association à **Glaucière jaune et Scrophulaire des chiens** [*Glaucio flavi-Scrophularietum caninae*].

Nous ne disposons de données floristiques complètes que pour le Bas-Languedoc. Il est donc difficile de préciser les variantes de ce type d'habitat. Il est probable que des variations géographiques existent entre le Languedoc et la Provence-Côte d'Azur. En fonction de l'altitude on peut prévoir également des changements floristiques.

L'habitat pourrait être présent, mais sous une forme appauvrie et très rare, au niveau de la Loire moyenne et de son aval non estuarien.

Physionomie, structure

L'habitat est caractérisé par une végétation herbacée toujours très ouverte (le degré de recouvrement s'élève rarement jusqu'à 60%) dont la hauteur est en général de 30 à 50 cm.

Glaucium flavum peut apparaître en grande quantité. Parmi les espèces les plus fréquentes, on peut citer *Scrophularia canina*, *Chenopodium botrys*, *Melilotus albus*, *Saponaria officinalis*.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

<i>Glaucium flavum</i>	Glaucière jaune
<i>Scrophularia canina</i>	Scrophulaire des chiens
<i>Chenopodium botrys</i>	Chénopode botrys
<i>Plantago scabra</i>	Plantain des sables
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle
<i>Melilotus albus</i>	Mélilot blanc

<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	Diplotaxis à feuilles ténues
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale
<i>Daucus carota</i>	Carotte
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé
<i>Verbascum sinuatum</i>	Molène sinuée
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale
<i>Echium vulgare</i> subsp. <i>pustulatum</i>	Vipérine à pustules
<i>Artemisia campestris</i>	Armoise champêtre
<i>Dittrichia viscosa</i>	Inule visqueuse

Confusions possibles avec d'autres habitats

Glaucium flavum peut remonter plus en amont et s'observer dans les habitats à Épilobe de Fleischer (*Epilobium dodonaei* subsp. *fleischeri*) et Chondrille fausse-chondrille (*Chondrilla chondrilloides*) (UE 3220).

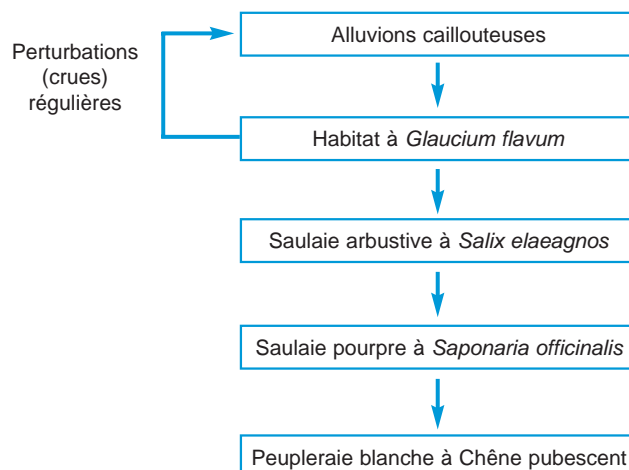
Correspondances phytosociologiques

Végétation herbacée des alluvions grossières des rivières méridionales : alliance du *Glaucion flavi*.

Dynamique de la végétation

Il s'agit d'un habitat pionnier, souvent fugace en fonction de la dynamique des crues et de leur importance. Lorsque les crues sont régulières et fortes, on observe une dynamique « cyclique » avec destruction de l'habitat et reconstitution progressive sur un autre banc de galets.

En cas de modifications des conditions du fonctionnement hydraulique du cours d'eau (régularisation...), on observe généralement la succession suivante :



Habitats associés ou en contact

Habitats d'eaux courantes (UE 3260).

Communautés à Myricaire d'Allemagne (*Myricaria germanica*) et Saules (UE 3230).

Saulaies à Saule pourpre (*Salix purpurea*) et à Saule drapé (*Salix elaeagnos*) (UE 3240).

Aulnaies blanches, aulnaies-saulaies blanches (UE 92A0).

Peupleraies blanches (UE 92A0).

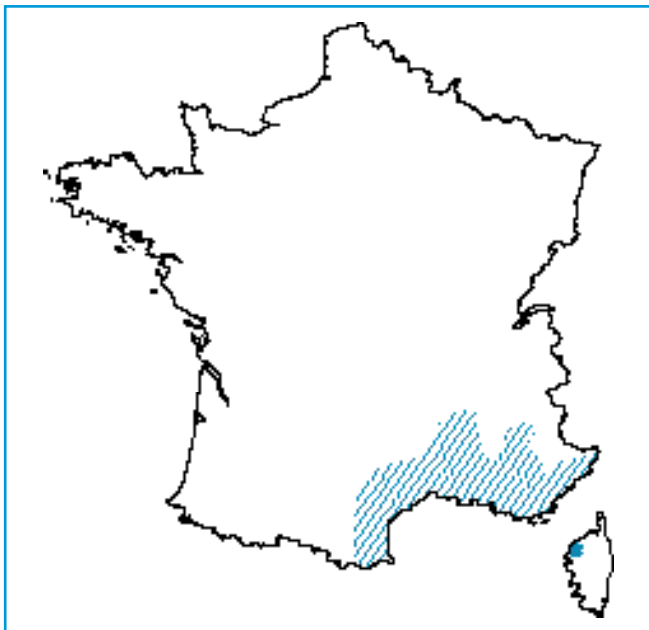
Frênaies-ormaies (UE 92A0).

Yeuseraies (UE 9340).

Chênaies pubescentes (Cor. 41.7).

Répartition géographique

Cet habitat, défini à l'origine dans le Bas-Languedoc, se rencontre sur les bancs de galets en Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est propre aux étages méditerranéen et collinéen de type supraméditerranéen.



Valeur écologique et biologique

Ce type d'habitat possède une aire réduite et couvre généralement une superficie réduite.

La végétation est souvent fugace en un endroit donné → grand intérêt patrimonial.

Cet habitat participe à des mosaïques du plus grand intérêt par la diversité des niches offertes aux espèces animales et végétales (végétation ouverte, végétation arbustive dense...).

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Privilégier la mosaïque (végétation à *Glaucium flavum*, saulaies arbustives, saulaies-peupleraies, peupleraies...) et les habitats

isolés, là où le caractère naturel de la dynamique torrentielle est marqué.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Les menaces sont liées avant tout aux modifications hydrauliques intervenant le long du cours d'eau ; la régularisation entraîne l'évolution vers une forêt riveraine. Ce type d'habitat est donc lié strictement au maintien de la dynamique des crues.

Comme modifications nocives à ces habitats, nous pouvons citer :

- les barrages hydroélectriques qui abaissent le niveau de l'eau et privent les torrents de leur dynamique de crues ;
- les endiguements des cours d'eau (empierrement des rives...) entraînant localement la disparition de l'habitat ;
- les ouvertures de gravières ;
- l'eutrophisation des eaux.

Potentialités intrinsèques de production économique

Si la dynamique du cours d'eau est naturelle, ces potentialités sont nulles.

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Habitat dont l'existence et l'évolution sont corrélées à une forte dynamique du cours d'eau.

Modes de gestion recommandés

La présence, le développement, la reconstitution de cet habitat étant fortement liés à la dynamique torrentielle, on veillera à la protection de l'hydrosystème, de sa dynamique, de son environnement (terrasses alluviales) et on laissera faire la dynamique naturelle.

Il est important de ne pas effectuer de décapage, de rectification du lit du cours d'eau.

En cas d'exploitation au sein de forêts riveraines voisines, on prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter la détérioration de cet habitat (ne pas franchir le cours d'eau avec des engins, se garder de faire tomber les arbres en travers du lit).

Pour les habitats résiduels, linéaires, d'éventuels travaux de restauration peuvent être entrepris par reconstitution de l'habitat en arrière du cordon, en prélevant du matériel végétal *in situ*.

Inventaires, expérimentations, axes de recherches à développer

Il est nécessaire de réaliser de nouvelles observations sur l'ensemble de l'aire de cet habitat pour bien cerner sa variabilité et les modalités de sa dynamique.

Étudier les modalités d'expression de la banque de graines du sol, en relation avec le développement de ces communautés.

Bibliographie

- ARCHILOQUE & *al.*, 1969.
BRAUN-BLANQUET, 1936.
BREUILLY, 1998.
FRENOIS, 1996.
GASNIER & CACOT, 1995.
GIREL, 1992, 1993.
HAGENE, 1937a, 1937b, 1938, 1939a, 1939b.
KLIKA, 1936.
TCHOU, 1947, 1948.

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*festuco-brometalia*) [*sites d'Orchidées remarquables]

CODE CORINE : 34.332

Sous-Type 3 – Pelouses calcicoles subatlantiques xérophiles

Extrait du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne

Version EUR 15 – 1999

PAL.CLASS. : 34.31 à 34.34

1) Pelouses calcaires sèches à semi-sèches des *Festuco-Brometea*. Cet habitat comprend d'une part les pelouses steppiques ou subcontinentales (*Festucetalia valesiacae*) et d'autre part les pelouses des régions plus océaniques et subméditerranéennes (*Brometalia erecti*) ; parmi ces dernières, on distingue les pelouses primaires du *Xerobromion* et les pelouses secondaires (semi-naturelles) du *Mesobromion* à *Bromus erectus* ; celles-ci sont caractérisées par leur richesse en orchidées. Leur abandon conduit aux fourrés thermophiles en passant par un stade de végétation d'ourlets thermophiles (*Trifolio-Geranietea*).

Par sites d'orchidées remarquables on doit entendre les sites qui sont notables selon l'un ou plusieurs des trois critères suivants :

- le site abrite un cortège important d'espèces d'orchidées ;
- le site abrite une population importante d'au moins une espèce d'orchidée considérée comme peu commune sur le territoire national ;
- le site abrite une ou plusieurs espèces d'orchidées considérées comme rares, très rares ou exceptionnelles sur le territoire national.

2) **Végétales** : *Mesobromion* – *Anthyllis vulneraria*, *Arabis hirsuta*, *Brachypodium pinnatum*, *Bromus inermis*, *Campanula glomerata*, *Carex aryophyllea*, *Carlina vulgaris*, *Centaurea scabiosa*, *Dianthus carthusianorum*, *Eryngium campestre*, *Koeleria pyramidata*, *Leontodon hispidus*, *Medicago sativa* ssp. *falcata*, *Ophrys apifera*, *O. insectifera*, *O. militaris*, *O. morio*, *O. purpurea*, *O. ustulata*, *Polygala comosa*, *Primula veris*, *Sanguisorba minor*, *Scabiosa columbaria*, *Veronica prostrata*, *V. teucrium*. *Xerobromion* – *Bromus erectus*, *Fumana procumbens*, *Globularia elongata*, *Hippocrepis comosa*. *Festucetalia valesiacae* : *Adonis vernalis*, *Euphorbia seguierana*, *Festuca valesiaca*, *Silene otites*, *Stipa capillata*, *S. joannis*.

Animales : *Papilio machaon*, *Iphiclides podalirius* (Lepidoptera) ; *Libelloides* spp., *Mantis religiosa* (Neuroptera).

3) Correspondances

Classification du Royaume-Uni : « CG1 *Festuca ovina*-*Carlina vulgaris* grassland », « CG2 *Festuca ovina*-*Avenula pratensis* grassland », « CG3 *Bromus erectus* grassland », « CG4 *Brachypodium pinnatum* grassland », « CG5 *Bromus erectus*-*Brachypodium pinnatum* grassland », « CG6 *Avenula pubescens* grassland », « CG7 *Festuca ovina*-*Hieracium pilosella*-*Thymus praecox*/pulegioides grassland », « CG8 *Sesleria albicans*-*Scabiosa columbaria* grassland », « CG9 *Sesleria albicans*-*Galium sternerii* grassland ».

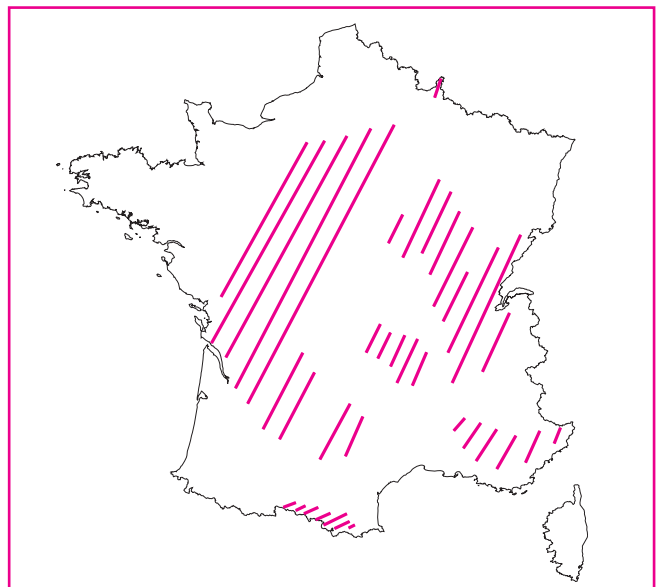
En France, sous-types suivants : 34.31 – Pelouses subcontinentales (eurosibériennes et orientales) des Alpes internes atteignant peut être l'Alsace (*Stipa capillatae*-*Festucenea valesiacae* Gaultier 89 prov.) ; 34.32 – Pelouses subatlantiques xéroclines calcicoles [*Mesobrometalia erecti* Royer 87 (IX 212 : *Brometalia erecti* Br-BI. 36)] ; 34.33 – Pelouses calcicoles subatlantiques xérophiles (*Xerobrometalia erecti* Royer 87) ; 34.34 – Pelouses d'Europe centrale calcaro-siliceuses généralement établies sur des sables hyperxérophiles, en partie dénudés [*Koeleria macranthae*-*Pleion phloeidis* Korneck 74 (*Koeleria macranthae*-*Phleena phloeidis* (Korneck 74) Royer 87)].

Classification allemande : « 340101 submediterraner Trockenrasen auf karbonatischem Untergrund », « 34020301 subkontinentaler Halbtrockenrasen auf karbonatischem Boden, gemäht », « 34020102 submediterraner Halbtrockenrasen auf karbonatischem Boden, beweidet Mähweide », « 34020103 submediterraner Halbtrockenrasen auf karbonatischem Boden, brachgefallen », « 340103 subkontinentaler Trockenrasen auf karbonatischem Untergrund », « 34020101 submediterraner Halbtrockenrasen auf karbonatischem Boden, gemäht », « 34020302 subkontinentaler Halbtrockenrasen auf karbonatischem Boden, beweidet Mähweide », « 34020303 subkontinentaler Halbtrockenrasen auf karbonatischem Boden, brachgefallen », « 3403 natürlicher Steppenrasen (kontinental, auf tiefgründigem Boden) ».

Classification nordique : *Avenula pratensis*-*Artemisia oelandica* – variant de « 5213 *Avenula pratensis*-*Fragaria viridis*-*Filipendula vulgaris*-typ ».

4) Souvent associés aux fourrés et forêts thermophiles ainsi qu'aux prairies pionnières sèches à *Sedum* (*Sedo-Scleranthea*).

5) **Albertsson, N. (1950)**. Das grosse südliche Alvar der Insel Öland. Eine Pflanzensoziologische Übersicht. *Sven. Bot. Tidskr.* 44 :269-331.



Caractères généraux

Ce sous-type d'habitat correspond à l'**aile xérophile des pelouses calcicoles eurosibériennes** (sous-ordre des *Xerobromenalia erecti*). Ce groupe de pelouses sèches entretient des **relations floristiques et structurales étroites avec les pelouses xérophiles à mésoxérophiles, subméditerranéennes à supraméditerranéennes** (ordre des *Onidetalia striatae*) dont elle hérite un important contingent floristique méridional à caractère subméditerranéen. Les pelouses xérophiles eurosibériennes méridionales apparaissent à bien des points de vue, comme un terme d'appauvrissement des communautés de pelouses calcicoles méditerranéennes vers le nord et plusieurs auteurs proposent de les rassembler dans un même ensemble méditerranéen de pelouses sèches xérophiles méridionales. Toujours est-il qu'il n'est pas facile de séparer les deux ensembles aux abords de la région méditerranéenne et que ces difficultés ont donné lieu à des interprétations diverses de la directive « Habitats », non sans conséquences puisqu'une bonne part des pelouses méditerranéennes des *Onidetalia striatae* ne relèvent pas de la directive. Le schéma suivi ici est celui des seules synthèses objectives publiées sur le sujet par J.M. ROYER (1987).

Contrairement aux pelouses calcicoles mésophiles à mésoxérophiles du sous-type 2, le **contingent steppique** xérophile oriental à caractère eurosibérien et correspondant à un flux floristique orienté est/ouest, est généralement **limité**, à l'exception d'un groupe original de pelouses xérophiles pionnières sur sols squelettiques à caractère médio-européen prononcé et limité à quelques secteurs du nord-est de la France (alliance du *Diantho gratianopolitani-Melicion ciliatae*).

Ailleurs la **diversité typologique** des pelouses xérophiles tient beaucoup à la nature du substrat (marnes, calcaires durs, arènes calcaires), au contexte climatique, à la géomorphologie (plateaux tabulaires, rebords de corniches, pentes raides), aux situations primaires stables ou secondaires inscrits dans des séries dynamiques plus ou moins perceptibles...

D'une manière générale, les **pelouses** de ce groupe ont un **aspect écorché, plus ou moins ras**, et possèdent une **forte représentation des chaméphytes**, notamment des chaméphytes frutescents, annonçant les garrigues méditerranéennes. Elles sont installées en **conditions xérophiles, oligotrophes sur substrats carbonatés ou basiques**. Les sols calcimorphes, généralement squelettiques, entretiennent des conditions de **sécheresse estivale prononcée** et exercent une forte sélection végétale au profit d'espèces bien adaptées à la sécheresse (nombreuses morphotypes xérophiles).

Ces pelouses xérophiles s'insèrent fréquemment (en particulier sur calcaires tabulaires durs) dans des **ensembles pelousaires complexes** associant aux pelouses vivaces de cet habitat, des pelouses pionnières sur dalles rocheuses calcaires (classe des *Sedo albi-Scleranthetea biennis*), des pelouses thérophytiques pionnières des écorchures (classe des *Stipo capensis-Trachynietea distachyae*).

Bon nombre de ces pelouses ont un **caractère primaire ou sub-primaire** prononcé. C'est le cas notamment des pelouses xérophiles des corniches calcaires et vires rocheuses soumises à de fortes contraintes érosives, même si les observations à l'échelle humaine sont parfois insuffisantes pour affirmer le caractère permanent ou non de ces pelouses. Sinon, il s'agit fréquemment de **pelouses à caractère secondaire** s'inscrivant dans un **contexte agropastoral extensif**, généralement ancien et hérité de traditions souvent pluriséculaires qui ont souvent influencé la toponymie locale (registre important de toponymie pelousaire). En complément des usages pastoraux, d'autres animaux herbivores

peuvent exercer une pression biotique non négligeable. C'est notamment le cas du **lapin** qui avant l'introduction de la myxomatose a considérablement modulé la structure et la composition floristique des paysages pelousaires. Aujourd'hui ce rôle est généralement devenu marginal.

Les pelouses secondaires présentent un **caractère instable**, plus ou moins perceptible à l'échelle humaine, qui conduit en l'absence de perturbations pastorales au **développement de végétations préforestières** s'inscrivant généralement dans des potentialités de forêts neutrocalcicoles diverses. Les principales étapes de ce processus dynamique progressif consistent :

- en des **végétations de hautes herbes calcicoles**, appelées ourlets (classe des *Trifolio medii-Geranietea sanguinei*) et connaissant des développements spatiaux importants sous l'impulsion de quelques plantes à fort pouvoir de colonisation végétative. C'est tout particulièrement le cas des brachypodes du groupe *pinnatum* [Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) et Brachypode rupestre (*Brachypodium rupestris*)] au système souterrain traçant particulièrement agressif permettant à ces graminées de constituer de grands faciès (brachypodiaies) dès que les pressions de pâturage et de fauche disparaissent ;
- en des **fourrés calcicoles** (classe des *Crataego monogynae-Prunetea spinosi*) dont le mode de progression au sein des pelouses est souvent varié, alliant des phases de piquetage arbusculaire, d'extension et de coalescence des taches progressivement constituées, mais aussi des phénomènes d'extension des lisières arbustives en contact avec les systèmes pelousaires ;
- en la constitution de **pré-bois calcicoles** issus de l'implantation préalable de quelques essences arborées pionnières (chênes pubescents, bouleaux, pins sylvestres, etc.).

Les fluctuations, les successions d'abandon et de reprise des pratiques pastorales, mais aussi celles des herbivores sauvages, conduisent à des **paysages pelousaires complexes** associant de manière diverse pelouses et stades dynamiques préforestiers. **L'ensemble de ces paysages pelousaires est à prendre en compte dans le cadre de la directive « Habitats »**. En matière de présentation typologique, les complexes d'ourlets, de fourrés et de pré-bois calcicoles associés aux pelouses calcicoles xérophiles seront présentés pour chacun des types pelousaires retenus.

Le pâturage extensif ovin reste la meilleure technique de gestion de ces pelouses afin d'en maintenir la structure en mosaïque ouverte.

En phase de restauration, le pâturage peut être plus intensif et conduit au printemps et à l'automne, accompagné d'une fauche avec exportation des produits. Éviter le brûlage qui accélère l'installation du Brachypode penné, puis le développement des fourrés et l'implantation des ligneux.

Déclinaisons en habitats élémentaires

- 26 - Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques et thermophiles.
- 27 - Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles.
- 28 - Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques, psammophiles et thermophiles.
- 29 - Pelouses calcicoles xérophiles-continenteles de Bourgogne.
- 30 - Pelouses calcicoles xérophiles continentales de l'Alsace, du Jura, des Préalpes et de la vallée du Rhône.
- 31 - Pelouses calcicoles xérophiles subcontinentales du Massif central et des Pyrénées.

32 - Pelouses calcicoles xérophiles atlantiques des méso-climats frais.

33 - Pelouses calcicoles xérophiles continentales des corniches arides de la Bourgogne, de la Haute-Marne et des Ardennes.

34 - Pelouses calcicoles xérophiles continentales des corniches arides du Jura.

35 - Pelouses méso-xérophiles montagnardes provençales et ligures.

Position des habitats élémentaires au sein de la classification phytosociologique française actuelle

► **FESTUCO VALESIIACAE-BROMETEA ERECTI** Braun-Blanq. & Tüxen ex Braun-Blanq. 1949

Pelouses à dominance d'hémicryptophytes, xérophiles à mésoxérophiles, collinéennes à montagnardes, européennes et ouest sibériennes, surtout sur substrats carbonatés ou basiques.

■ **Brometalia erecti** W.Koch 1926

Communautés atlantiques à subatlantiques.

● **Xerobromion erecti** (Braun-Blanq. & Moor 1938) Moravec in Holub, Heijn?, Moravec & Neuhäusl 1967
Communautés xérophiles plus ou moins ouvertes, de caractère subméditerranéen.

○ **Xerobromenion erecti** Braun-Blanq. & Moor 1938
Communautés à caractère subméditerranéen marqué.

◆ Associations

Sideritido guillonii-Koelerietum vallesianae 25

Bellidi pappulosae-Festucetum lemanii 25

Lino leonii-Koelerietum vallesianae 25

Sanguisorbo muricatae-Caricetum hallerianae 26

Lino salsoloidis-Hippocrepidetum comosae 26

Stachelino dubiae-Teucrietum chamaedryos 27

Catanancho caeruleae-Festucetum timbalii 27

Caricetum nitidae 28

Fumano procumbentis-Caricetum humilis 28

Inulo montanae-Brometum erecti 28

Micropodo erecti-Caricetum hallerianae 28

Ranunculo graminei-Brometum erecti 28

Teucrio montani-Fumanetum procumbentis 30

Ononido pusillae-Brometum erecti 30

Onobrychido arenariae-Pulsatilletum rubrae 30

Teucrio montani-Brometum erecti 30

Carici hallerianae-Brometum erecti 30

Xerobrometum erecti 30

Koelerio vallesianae-Helianthemetum apennini 31

Koelerio vallesianae-Saturejetum montanae 31

Koelerio vallesianae-Avenuletum mirandanae 31

Koelerio vallesianae-Globularietum punctatae 31

○ **Seslerio caeruleae-Xerobromenion erecti** Oberd. 1957
Communautés des rebords de corniches et des pentes raides.

◆ Associations

Astragalo monspessulani-Seslerietum caeruleae 32

Leucanthemo graminifoliae-Seslerietum albicantis 32

Carici humilis-Anthyllidetum montanae 34

Coronillo vaginalis-Caricetum humilis 34

Genisto pilosae-Laserpitietum sileris 34

● **Diantho gratianopolitani-Melicion ciliatae** (Korneck 1974) Royer 1991

Communautés médioeuropéennes des sols squelettiques sur rochers ; nord-est de la France.

◆ Associations

Anthyllido montanae-Seslerietum caeruleae 33

Sileno italicae-Helianthemetum cani 33

Helianthemo apennini-Seslerietum caeruleae 33

Diantho gratianopolitani-Melicion ciliatae 33

Groupe à Alysson des montagnes (*Alyssum montanum*) 33

Groupe à Fétuque pâle (*Festuca pallens*) 33

Teucrio botryos-Melicetum ciliatae 33

Groupe à Mélisque ciliée et Germandrée petit chêne (*Teucrium chamaedrys*), 34

Diantho gratianopolitani-Festucetum pallentis 34

● **Festuco amethystinae-Bromion erecti** Barbero & Loisel 1972

Communautés montagnardes provençales et liguriennes.

◆ Associations

Festuco amethystinae-Koelerietum vallesianae 35

Brachypodio pinnati-Bupleuretum exaltati 35

Ononido spinosae-Festucetum amethystinae 35

Bibliographie

ALARD D. et DUTOIT T., 1995. – Conservation des pelouses sèches du nord-ouest de l'Europe : vers de modèles de gestion où l'homme a sa place. *Le courrier de la nature*, 152 : 16-22.

ARLOT C., HESSE J., 1981. – Éléments pour une gestion d'un milieu calcicole de plaine : l'exemple de la réserve naturelle de Grand Pierre et Vitain (Loir-et-Cher) – Bulletin d'écologie n°12 – p. 249-294.

Association de gestion de la réserve naturelle du Sabot de Froey-les-Vesoul (Haute-Saône), 1998 – Plan de gestion 1998, 2002. – Groupe naturaliste de Franche-Comté – 115 p. annexes

BARBE J., 1974. – Contribution à l'étude phytosociologique du vignoble et des premiers plateaux du Jura central. Thèse 3^e cycle, Besançon, 190 p.

BARBERO M. et LOISEL R., 1970. – Le *Carpinion* dans le massif de l'Estérel (sud-est de la France). *Feddes Repertorium*, 81 : 485-502.

BARBERO M. et LOISEL R., 1971. – Contribution à l'étude des pelouses à bromes méditerranéennes et méditerranéo-montagnardes. *Anal. Inst. Bot. A.J. Cavanilles*, 28 : 91-166.

BARON Y., 1982. – Compte rendu de l'excursion botanique en Mirebalais du 31 mai 1981. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, N.S. 13 : 81-84. Royan.

BOBBINK R. et WILLEMS J.H., 1991. – Impact of different cutting regimes on the performance of *Brachypodium pinnatum* in dutch chalk grassland. *Biological Conservation*, 40 : 301-314.

BOTINEAU M. et GHESTEM A., 1994. – Quelques aspects originaux des formations préforestières du Centre-Ouest. In « La syntaxonomie et la synsystème européenne, comme base typologique des Habitats », Bailleul 1993, *Coll. Phytosoc.*, XXII : 333-346. Berlin / Stuttgart.

BOULLET V., 1980. – Les pelouses calcaires et leur appauvrissement thermophile entre Seine et Somme. DEA Lille II, 108 p.

BOULLET V., 1984. – Première contribution à l'étude des pelouses calcaires du crétacé des Charentes. In « La végétation des pelouses calcaires », Strasbourg 1982, *Coll. Phytosoc.*, XI : 15-36 + tableaux. Vaduz.

BOULLET V., 1986. – Les pelouses calcicoles (*Festuco-Brometea*) du domaine atlantique français et ses abords au nord de la Gironde et du Lot. Essai de synthèse phytosociologique. Thèse, université des Sciences et Techniques de Lille, 333 p. + annexes (53 tableaux).

- BOURNÉRIAS M., 1961. – Étude phytogéographique du Laonnois. In RIOMET, L.-B., 1952-1961, Flore de l'Aisne : 277-354.
- BRAQUE R., 1983. – Inventaire provisoire des groupements de lisière des forêts basothermophiles (*Trifolio-Geranietea sanguinei* Th. Müller 1961) dans le sud du Bassin parisien. In « Les lisières forestières », Lille 1979, *Coll. Phytosoc.*, VIII : 51-71. Vaduz.
- BRAQUE R. et LOISEAU J.-E., 1984. – Exorde de la présentation des groupements herbacés des causses berrichons et domaines circumvoisins. In « La végétation des pelouses calcaires », Strasbourg 1982, *Coll. Phytosoc.*, XI : 219-228. Vaduz.
- BRAQUE R. et LOISEAU J.-E., 1994. – Pelouses et ourlets du Berry. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, n° spécial 12, pp. 1-193. Saint-Sulpice de Royan.
- BRESOLES P. et SALANON R. – 1971. – Excursions phytosociologiques dans les Limagnes d'Issoire et de Clermont-Ferrand. *Revue Sc. Nat. Auvergne*, 37(1-4) : 47-89.
- BRETON R., 1956. – Recherches phytosociologiques dans la région de Dijon. *Ann. Inst. Nat. Rech. Agr.*, 3 : 349-443, 4 : 561-641.
- CARRERAS *et al.*, 1983. – Els prats de l'alianca Xerobromion als piri-neus catalans. *Collectanea Botanica*, 14 : 151-209.
- CERPAM, 1996. – Guide pastoral des espaces naturels du sud-est de la France – CERPAM/Méthodes et communication, novembre 1996 – 254 p.
- CHIFFAUT A. et GARCIA B., 1994. – Les pelouses de la côte bourguignonne (de Dijon à Beaune). Cons. Sites Nat. Bourg. : 43 p. + annexes.
- CHOUARD P., 1943. – Le peuplement végétal des Pyrénées centrales. I. Les montagnes calcaires de la vallée de Gavarnie. *Bull. Soc. Bot. France*, 90 : 25-29.
- CLAUSTRES G., 1965. – Les glumales des Pyrénées ariégeoises centrales. Thèse, Rennes, 493 p.
- CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS, 1993. – Les milieux naturels de Bourgogne : les pelouses calcaires – in « Patrimoine naturel de Bourgogne », 1, 1993 : 33-37 – Revue.
- CORILLION R. et COUDERC J.-M., 1977. – Les pelouses sèches des Puits du Chinonais. In « Les pelouses sèches », Lille 1977, *Coll. Phytosoc.*, VI : 147-167. Vaduz.
- DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT – Mesures agri-environnement : opération spécifique Franche-Comté : gestion des pelouses sèches. 19 p. + annexes.
- DUPIAS G., 1944. – Végétation d'un coin de Comminges. *Bull. Soc. Hist. Nat. Toulouse*, 79 : 177-200.
- DUPIAS G., 1947. – Le Ger de Troublat (Hautes-Pyrénées). *Bull. Soc. Bot. France*, 94(3-4) : 90-94.
- DUTOIT T., 1996 – Dynamique et gestion des pelouses calcaires de Haute-Normandie – Presses universitaires de Rouen – Rouen – n°217 – 220 p.
- DUTOIT T., ALARD D., LAMBERT J., FRILEUX P.-N., 1995. – Biodiversité et valeur agronomique des pelouses calcicoles : effets du pâturage ovin – *Fourrages* n°142 – p. 145-158.
- DUTOIT T. et ALARD D., 1996a. – Gestion des pelouses calcicoles : conservation des habitats ou de certains insectes, *Insectes*, 101 : 11-14.
- DUTOIT T. et ALARD D., 1996b. – Restauration d'un système de parcours sur les pelouses calcicoles de la vallée de Seine (Haute-Normandie, France). Actes du Colloque international « La gestion des pelouses calcicoles » organisé par les cercles des naturalistes de Belgique, 28-31 mai 1996, p. 47-54.
- DUTOIT T., ALARD D., LAMBERT J. et FRILEUX P.-N., 1995. – Biodiversité et valeur agronomique des pelouses calcicoles : effets du pâturage ovin, *Fourrages*, 142 : 145-158.
- FAURIE G., 1971. – Contribution à l'étude écologique d'un sol de pelouse xérophile de la région lyonnaise. *Bull. Soc. Nat. Arch. Ain*, 85 : 4-25.
- FOURNET C., 1984. – Monographie phytosociologique de la vallée de l'Essonne au niveau de Maise (Essonne). DEA, Orsay, 39 p.
- FRILEUX P.-N., 1966. – Quelques remarques sur la flore et la végétation calcicoles aux environs des Andelys (Eure). *Bull. Soc. Bot. N. Fr.*, 19(4) : 227-261. Lille.
- GAULTIER C., 1983. – Monographie phytosociologique de la vallée de l'Essonne au niveau de Malesherbes (45). DEA, Orsay, 76 p.
- GÉHU J.-M., BOULLET V., SCOPPOLA A. et WATTEZ J.-R., 1984. – Essai de synthèse phytosociologique des pelouses sur craie du Nord-Ouest de la France. In « La végétation des pelouses calcaires », Strasbourg 1982, *Coll. Phytosoc.*, XI : 65-104 + tableaux. Vaduz.
- GIREL J. et PAUTOU G., 1984. – Les pelouses calcaires des alluvions de l'Ain en amont de la confluence avec le Rhône. *Colloques Phyto.*, 11 : 229-238.
- GUINOCHET M., 1932. – Remarques sur les pelouses xérophile de la Côte méridionale de la Dombes et de la plaine de l'Est lyonnais. *Bull. Soc. Bot. France* : 79 : 321-335.
- GUITTET J. et PAUL P., 1974. – La végétation des pelouses xérophiles de Fontainebleau et ses relations avec quelques facteurs édaphiques. *Vegetatio*, 29 (2) : 75-88. Den Haag.
- HAGÈNE P., 1931. – Recherches écologiques sur quelques groupements végétaux des environs de Dijon. *Revue Gén. Bot.*, 43 : 1-104.
- IMCHENETZKY A., 1926. – Les associations végétales de la partie supérieure de la vallée de la Loue. Thèse, Besançon, 120 p.
- LACLOS E. (de) et MANOTTE E., 1997. – Expertise des pelouses calcicoles communales susceptibles d'être intégrées dans le réseau Natura 2000. ONF : 64 p. + annexes.
- LAHONDÈRE C., 1973. – La pelouse sèche maritime de la Conche à Cadet à Meschers (Charente maritime). *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, N.S. 4 : 60-63. Saint-Jean d'Angely.
- LAHONDÈRE C., 1987. – Les bois de chêne vert (*Quercus ilex*) en Charente maritime. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest*, N.S. 18 : 57-66. Saint-Sulpice de Royan.
- LAPRAZ G., 1968. – Pelouses à *Aphyllanthes monspeliensis* et pelouses des *Brometalia* sur rendzine et terra fusca sur le versant savoyard du massif de la Grande Chartreuse. *Collectanea Botanica*, 7, 31 : 597-619.
- LIGER J., 1952. – Études sur la végétation des falaises calcaires de la Basse-Seine. *Bull. Amis Sc. Nat. Rouen*, : 17-54. Rouen.
- LITARDIÈRE R. (de), 1928. – Études sociologiques sur les pelouses xérophiles calcaires du domaine atlantique français. *Arch. Bot.*, 2(2) : 1-48. Caen.
- LUQUET A., 1937. – Recherches sur la géographie botanique du Massif central. Les colonies xérothermiques de l'Auvergne. Aurillac, 328 p.
- MAUBERT P., 1978. – Contribution à l'étude des pelouses calcicoles du Bassin parisien. Thèse, Orsay, 159 p.
- MAUBERT P., DUTOIT T., 1995. – Connaître et gérer les pelouses calcicoles -Publications de l'ATEN – ATEN
- MOLINIER R. et ARCHILOQUE A., 1967. – La végétation des gorges du Verdon. *Bull. Mus. Hist. Nat. Marseille*, 27 : 1-91 + carte h.-t.
- NÉTIEN G., 1982. – La flore de la Valbonne (Ain). *Bull. Soc. Linn. Lyon*, 8 : 247-249.
- NICOLAS M. et CHOUGNY A., 1988. – Prospections pour l'étude du *Xerobromion* en Mâconnais. Terre Vive, 69-72 : 9-16.
- OBERDORFER E., 1978. – *Süddeutsche Pflanzengesellschaften*, tome 2 : 355 p.
- PABOT, H., 1940. – L'évolution de la végétation sur la côte méridionale des Dombes. *Ann. Univ. Lyon*, 2 : 25-98.

- PIALOT H., 1951. – La forêt domaniale de la Sainte-Baume : son ambiance phytosociologiques, ses essences forestières. DES botanique, faculté des Sciences, Marseille.
- PNR du Haut-Jura, DIREN Franche-Comté, 1994. – Opération locale agriculture-environnement de la Haute-Chaine du Jura : état initial de la végétation. Décembre 1994.
- PNR du Haut-Jura, 1998. – Les pâturages boisés du Haut Jura : cas concrets de pratiques de gestion et d'usages – Estives du département du Doubs – Extraits.
- POTIER-ALAPETITE G., 1942. – Recherches phytosociologiques et historiques sur la végétation du Jura central et sur les origines de la flore jurassienne. Tunis : 333 p.
- PRELLI R., 1968. – Contribution à l'étude des pelouses calcicoles du Laonnois (Aisne). DEA, – 1935. – L'évolution de la végétation à l'étage de la chênaie dans le Jura méridional. Bosc et Riou, Lyon, 383 p.
- RICHARD J.-L., 1972. – La végétation des crêtes rocheuses du Jura. *Ber. Schweiz. Botan. Ges.*, 82 : 68-112.
- RICHARD J.-L., 1983. – À propos de la sociologie et de la synécologie d'*Iberis saxatilis* dans le Jura. *Bull. Soc. Neuch. Sc. Nat.*, 106 : 131-136.
- RICHARD P., DUTOIT T., 1995. – Pelouses sèches du nord et de l'est de la France : un programme interrégional in Actes du forum des gestionnaires « La gestion des milieux herbacés ». Espaces naturels de France, réserves naturelles de France et ministère de l'Environnement – p. 81-89 – mars 1995.
- ROYER J.-M., 1973. – Essai de synthèse sur les groupements végétaux de pelouses, éboulis et rochers de Bourgogne et Champagne méridionale. *Ann. Sc. Univ. Besançon*, 1972, 3^e série, 13 : 157-316.
- ROYER J.-M., 1981. – Étude phytosociologique des pelouses du Barséquanais, du Barsuraubois, du Tonnerrois et de l'Est-Auxerrois. *Bull. Soc. Sc. Hist Nat. Yonne*, 113 : 217-247.
- ROYER J.-M., 1982. – Contribution à l'étude phytosociologique des pelouses du Périgord et des régions voisines. *Doc. Phytosoc.*, N.S. 6 : 203-220. Camerino.
- ROYER J.-M., 1987. – Les pelouses des *Festuco-Brometea* : d'un exemple régional à une vision eurosibérienne. Étude phytosociologique et phyto-géographique. Thèse, Besançon : 424 p. + annexes.
- ROYER J.-M. et BIDAULT M., 1966. – Étude phytosociologique des pelouses xérophiles calcaires de Saône-et-Loire. *Bull. Sc. Bourgogne*, 24 : 139-180.
- SALANON R., 1963. – La végétation des buttes basaltiques de Montbrison. *Revue Sc. Nat. Auvergne*, 29 : 1-63.
- SIMERAY J., 1976. – Essai d'interprétation des groupements végétaux de la région de Saint-Claude en vue d'une synthèse cartographique. *Ann. Scient. Univ. Besançon*, Botanique, 3^e série, 17 : 133-232.
- THÉVENIN S. et ROYER J.-M., 1988. – Les rochers de Givet-Choaz. DRAE Champagne-Ardenne, 59 p.
- VAN DEN BERGHEN C., 1954. – Étude sur les irradiations de plantes méridionales dans la vallée de la Meuse wallonne. *Bull. Soc. Roy. Bot. Belgique*, 87, 29-55.
- VERBEKE W., 1990. – Expériences de gestion dans un milieu naturel : les pelouses calcaires de la montagne Saint Pierre – Actes du colloque « Gérer la nature ? » – Travaux de conservation de la nature, région wallonne – p. 113-126.
- VERRIER J.-L., 1977. – Données phytosociologiques sur les pelouses calcicoles du Causse de Gramat (Aquitaine orientale). DEA, Orsay, 62 p.
- VERRIER J.-L., 1979. – Contribution à la synsystème et à la synécologie des pelouses sèches à thérophytes d'Europe. Thèse, Orsay, 205 p.
- VERRIER J.-L., 1982. – Études phytosociologiques sur les pelouses calcicoles du Quercy. *Doc. Phytosoc.*, N.S. 6 : 407-441. Camerino.
- VERRIER J.-L., 1984. – Observations phytosociologiques sur les serres à *Genista cinerea* du Quercy blanc. In « La végétation des pelouses calcaires », Strasbourg 1982, *Coll. Phytosoc.*, XI : 629-641. Vaduz.
- VIROT R., 1962. – Compte rendu des excursions et commentaires. *Bull. Soc. Bot. Fr.*, 88^e session extraord. en Périgord et Quercy, 109 : 5-85. Paris.
- VIROT R. et BESANÇON H., 1977-1979. – Contribution à la connaissance de la Guyenne centrale. *Cahiers des Nat.*, N.S. 30 : 5-32, 31 : 73-102, 32(2) : 49-84 et 33(4) : 73-105. Paris.

Pelouses calcicoles xérophiles continentales de l'Alsace, du Jura, des Préalpes et de la vallée du Rhône

CODE CORINE : 34.332

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles et déterminisme

Étages planitiaire, collinéen, rarement montagnard inférieur (jusque vers 850 mètres sur les contreforts des Alpes).

Climat à tendance précontinentale, avec des étés assez chauds à chauds et une pluviométrie faible à moyenne, plus élevée sur les contreforts des Alpes (500 à 800 mm).

Situation topographique variée : pentes plus ou moins fortes, rebords de plateaux, terrasses alluviales, rarement plateaux.

Expositions assez variées, mais souvent au sud et très rarement au nord.

Roches mères : tous types de calcaires, y compris marneux, surtout d'âge jurassique ; alluvions et moraines riches en calcaire, graveleuses ou sableuses.

Sols peu épais, riches en carbonates, surtout de type brun calcaire, brun calcaire, rendzine ; également sols bruns calcaires épais des alluvions.

Systèmes pastoraux extensifs liés au pâturage ovin et caprin (surtout au XIX^e siècle), plus rarement bovin.

Action localement importante des lapins (vallées de l'Ain et du Rhône) ; limitation fréquente des broussailles par les chevreuils et les sangliers dans certains sites du Jura.

Variabilité

L'habitat étant présent çà et là dans une grande partie de l'est de la France, il en découle une variabilité importante, de type géographique, mais surtout de type édaphique et topographique.

Variations de type géographique et climatique :

– sous climat chaud et sec en été (Ain, Isère, Rhône, Drôme) : plusieurs associations avec une richesse maximale en espèces méridionales ; principales variations de type édaphique et topographique :

– sur les sols bruns calcaires des alluvions de l'Ain et du Rhône : **pelouse à Germandrée des montagnes et Fumana couché** [*Teucrio montani-Fumantetum procumbentis*] sous-association à Euphorbe de Séguier [subass. *euphorbietosum gerardianae*] avec : Laïche à utricules lustrés (*Carex liparocarpos*), Euphorbe de Séguier (*Euphorbia seguieriana*), Polygale grêle (*Polygala exilis*), Scorsonère hérissée (*Scorzonera hirsuta*), Scabiouse blanchâtre (*Scabiosa canescens*), Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), Alysson des montagnes (*Alyssum montanum*) ;

– sur les moraines et les terrasses alluviales (Ain, Rhône, Isère, Drôme) : **pelouse à Germandrée des montagnes et Fumana couché** sous-association à thérophytes [subass. *therophytosum*] avec de nombreuses espèces annuelles comme le Réséda raiponce (*Reseda phyteuma*), le Pâturin bulbeux (*Poa bulbosa*), le Trèfle scabre (*Trifolium scabrum*), etc. ;

– sur les sols peu profonds des plateaux et des pentes faibles à fortes établies sur les calcaires durs (Ain, Isère) : **pelouse à Bugrane naine et Brome dressé** [*Ononido pusillae-Brometum erecti*], sous-association typique [subass. *typicum*] et sous-asso-

ciation à Argyrolobe de Zanon [subass. *argyrolobietosum linneani*] avec l'optimum pour la Bugrane naine (*Ononis pusilla*), la Renoncule graminée (*Ranunculus gramineus*) et l'Argyrolobe de Zanon (*Argyrolobium zanonii*) ;

– sur les sols plus profonds des mêmes plateaux et des pentes faibles des calcaires durs, mais aussi des calcaires crayeux et des hautes terrasses (Ain, Isère) : **pelouse à Esparcette des sables et Pulsatille rouge** [*Onobrychido arenariae-Pulsatilletum rubrae*], avec : Pulsatille rouge (*Pulsatilla rubra*), Esparcette des sables (*Onobrychis arenaria*), Véronique en épi (*Veronica spicata*) et de nombreuses espèces plus mésophiles comme la Centaurée de Hongrie (*Centaurea pannonica*) et la Brize intermédiaire (*Briza media*) ;

– sur les rebords de corniches très ensoleillées (Ain et Isère) : sous-association à Stipe pennée [subass. *stipetosum pennatae*] de la pelouse à Bugrane naine et Brome dressé avec la Stipe pennée (*Stipa pennata*) ;

– sur les pentes très raides et éboulées exposées au sud (Ain) : sous-association à Héliantheme des Apennins [subass. *helianthemetosum apennini*] de la pelouse à Bugrane naine et Brome dressé avec : Héliantheme des Apennins (*Helianthemum apenninum* var. *velutinum*), Silène des glariers (*Silene vulgaris* subsp. *glareosa*) ;

– sous-climat davantage pluvieux du rebord des Préalpes : **pelouse à Germandrée des montagnes et Brome dressé** [*Teucrio montani-Brometum erecti*] avec : Aphyllanthe de Montpellier (*Aphyllanthes monspeliensis*), Gentiane à feuilles étroites (*Gentiana angustifolia*), Buphtalme à feuilles de saule (*Buphtalmum salicifolium*) et espèces mésophiles ;

– sous climat davantage pluvieux du Jura et du Doubs (rebord de la chaîne du Jura) : **pelouse à Laïche de Haller et Brome dressé** [*Carici hallerianae-Brometum erecti*] très appauvrie en espèces subméditerranéennes et dépourvues de caractéristiques franches, avec : Séséli des montagnes (*Seseli montanum*), Carline vulgaire (*Carlina vulgaris*) ;

– sous climat continental d'Alsace : **pelouse xérique à Brome dressé** [*Xerobrometum erecti*] avec : Potentille des sables (*Potentilla arenaria*), Fétuque à épaisseur variable (*Festuca heteropachys*), Pulsatille vulgaire (*Pulsatilla vulgaris*), Centaurée du Rhin (*Centaurea stoebe*), Gailllet glauque (*Galium glaucum*), Armoise blanche (*Artemisia alba*), etc.

Physionomie, structure

Pelouses surtout rases, rarement mi-rases, souvent écorchées, moyennement recouvrantes (50 à 80 %, sauf la **pelouse à Esparcette des sables et Pulsatille rouge** : 80 à 100 %), dominées par les hémicryptophytes, surtout Brome dressé (*Bromus erectus*) et Fétuque gr. ovine (*Festuca gr. ovina*), riches en chaméphytes : Germandrées (*Teucrium*), Fumana (*Fumana*), Hélianthemes (*Helianthemum*).

Parfois une strate arbustive constituée surtout de Buis (*Buxus sempervirens*), de Genévrier commun (*Juniperus communis*), accompagnés d'autres arbustes : le Prunier mahaleb (*Prunus mahaleb*) et dans le Jura le Nerprun des rochers (*Rhamnus saxatilis*).

Diversité floristique importante avec un pic de floraison printanier (avril-juin) et une seconde floraison plus discrète (septembre).

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Anthyllide vulnérable	<i>Anthyllis vulneraria</i>
Aspérule à l'esquinancie	<i>Asperula cynanchica</i>
Bothriochloa ischème	<i>Dichanthium ischaemum</i> (sauf Alsace)
Brome dressé	<i>Bromus erectus</i>
Carex humble	<i>Carex humilis</i>
Épiaire droite	<i>Stachys recta</i>
Fétuque de Patzke	<i>Festuca longifolia</i> subsp. <i>pseudocostei</i> (sauf Alsace)
Fétuque d'Hervier	<i>Festuca marginata</i> subsp. <i>gallica</i> (sauf Alsace)
Fumana couché	<i>Fumana procumbens</i>
Gaillet à feuilles d'asperge sauvage	<i>Galium corrudifolium</i> (sauf Alsace)
Germandrée des montagnes	<i>Teucrium montanum</i>
Germandrée petit chêne	<i>Teucrium chamaedrys</i>
Globulaire allongée	<i>Globularia bisnagarica</i>
Hélianthème blanchâtre	<i>Helianthemum oelandicum</i> subsp. <i>incanum</i>
Hippocrévide à toupet	<i>Hippocrepis comosa</i>
Inule des montagnes	<i>Inula montana</i> (sauf Alsace)
Koelérie du Valais	<i>Koeleria vallesiana</i>
Laîche de Haller	<i>Carex halleriana</i> (sauf Alsace)
Lin à feuilles menues	<i>Linum tenuifolium</i>
Lotier hérissé	<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>valdepilosus</i>
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i>
Œillet des rochers	<i>Dianthus sylvestris</i> (sauf Alsace)
Orobanche de la Germandrée	<i>Orobanche teucrii</i>
Petite coronille	<i>Coronilla minima</i>
Petite pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>
Potentille du printemps	<i>Potentilla neumanniana</i>
Thésion divariqué	<i>Thesium divaricatum</i>
Thym précoce	<i>Thymus praecox</i>
Trinie glauque	<i>Trinia glauca</i>

Confusions possibles avec d'autres habitats

Avec des pelouses xérophiles vicariantes dans les régions de contact [Code UE : 6210*].

Avec des pelouses méso-xérophiles du *Tetragonolobo maritimi-Mesobromenion erecti* et du *Teucrio montani-Mesobromenion erecti*, qu'elles côtoient ; ces dernières pelouses s'installent plutôt sur les plateaux et les versants exposés au nord. Mais les mosaïques restent possibles dans un même site lorsque la profondeur du sol y est variable [Code UE : 6210*].

Avec des pelouses-ourlets enrichies en Géranium sanguin (*Geranium sanguineum*), Peucedan cervaire (*Peucedanum cervaria*) et en Trèfle pourpre (*Trifolium rubens*) [*Geranium sanguinei*, Code UE : 6210*].

Correspondances phytosociologiques

Pelouses calcicoles xérophiles subatlantiques à précontinentales ; sous-alliance : *Xerobromenion erecti*, alliance : *Xerobromion erecti*.

Dynamique de la végétation

Pelouses généralement secondaires résultant de la déforestation de chênaies pubescentes, très rarement primaires (éboulis fixés, rebords de corniches).

Spontanée

Après abandon pastoral, densification lente à très lente du tapis graminéen (surtout Brome dressé et Fétuques), formation progressive d'une litière sèche plus ou moins dense, réduction lente de la diversité floristique, localement passage à la pelouse-ourlet [*Geranium sanguinei*]. Ce phénomène est plus rapide sur les sols les plus épais des secteurs les mieux arrosés (intérieur de la chaîne du Jura). Il peut être très lent ou peu significatif sur les sols peu épais en exposition sud et dans les vallées alluviales.

Parallèlement, implantation de fruticées par noyaux à partir des genévriers, des pruniers mahaleb, des buis, des nerpruns des rochers (*Rhamnus saxatilis*) et, dans les vallées, des saules drapés (*Salix elaeagnos*) (ou par front lorsque la pelouse côtoie une forêt). Le Buis lorsqu'il est présent constitue une menace importante pour ces pelouses. Le chêne pubescent (*Quercus humilis*) et le chêne sessile (*Quercus petraea*) s'installent petit à petit sauf dans les vallées où ce phénomène est très limité.

À long terme, un complexe préforestier mosaïqué est obtenu ; il peut se maintenir sous cette forme très longtemps.

Il peut devenir une accrue forestière diversifiée en espèces calcicoles en plusieurs décennies (au minimum cinq). Cette dernière dérive généralement vers une chênaie pubescente ou une chênaie sessiliflore sèche calcicole.

Certaines pelouses semblent stables à l'échelle humaine, notamment dans les vallées de l'Ain et du Rhône.

Habitats associés ou en contact

Communautés pionnières de l'*Alyso alyssoidis-Sedion albi* à Céraiste nain (*Cerastium pumilum*), Orpin âcre (*Sedum acre*), Orpin doux (*Sedum sexangulare*), Pâturin de Baden (*Poa badensis*) et groupements bryolichéniques terricoles thermophiles [Code UE : 6110*].

Pelouses xérophiles des corniches à Anthyllide des montagnes (*Anthyllis montana*), Œillet des rochers (*Dianthus sylvestris*), Stipe pennée (Jura) [*Seslerio caeruleae-Xerobromenion erecti*, Code UE : 6210].

Ourlets xérophiles à Géranium sanguin, Coronille en couronne (*Coronilla coronata*), Rosier à feuilles de boucage (*Rosa pimpinellifolia*), Peucedan cervaire, Trèfle pourpre [*Geranium sanguinei*, Code UE : 6210*].

Pelouses méso-xérophiles à Anthyllide vulnérable (*Anthyllis vulneraria*), Hélianthème sombre (*Helianthemum nummularium* subsp. *obscurum*), Cytise rampant (*Cytisus decumbens*), Thésion à feuilles de lin (*Thesium linophyllum*), Polygale à tou-

pet (*Polygala comosa*) [*Eu-Mesobromenion erecti*, Code UE : 6210*].

Pelouses acidiclinales à Brachypode penné (*Brachypodium gr. pinnatum*), Danthonie décombante (*Danthonia decumbens*), Callune vulgaire (*Calluna vulgaris*) [*Chamaespartio sagittalis-Agrostidenion tenuis*, Code UE : 6210*].

Manteaux arbustifs préforestiers à Prunier de mahaleb, Génévrier commun, Nerprun des rochers, Buis, Amélanchier à feuilles ovales (*Amelanchier ovalis*) (plusieurs types) [*Berberidenion vulgaris*, Code Corine : 31.812].

Manteaux arbustifs à Saule drapé (*Salix elaeagnos*), Saule pourpre (*Salix purpurea*), Génévrier commun (vallées de l'Ain et du Rhône).

Chênaies pubescentes à Hippocrévide éméris (*Hippocrepis emerus*), Buis, Garance voyageuse (*Rubia peregrina*) [*Quercion pubescenti-sessiliflorae*, Code Corine : 41.711].

Répartition géographique

Rebord de la chaîne du Jura depuis Lons-le-Saunier (exceptionnel au nord) jusqu'au sud de la chaîne, vallées internes à la chaîne (vallées du Bugey et vallée de l'Ain).

Collines sous-vosgiennes d'Alsace.

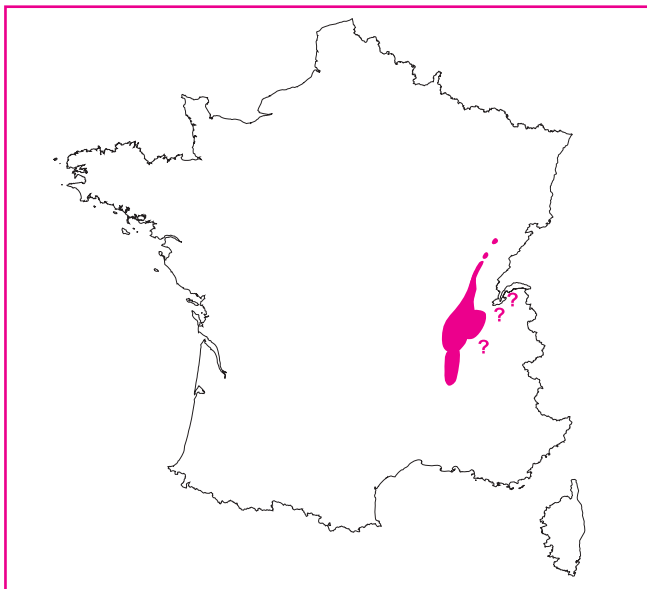
Plateau de l'Île-Crémieu (Isère).

Terrasses et lit majeur du Rhône et de l'Ain (peut-être du Doubs vers Dôle).

Moraines et terrasses du Rhône, de l'Isère et de la Drôme.

Collines de la vallée du Rhône au nord de Montélimar.

Contreforts des Préalpes de la Savoie et de l'Isère.



Valeur écologique et biologique

Habitat rare et en forte régression spatiale ; certains types sont très localisés : Pelouse à Laïche de Haller et Brome dressé ou presque disparus : sous-associations à Euphorbe de Séguier et à thérophytes de la pelouse à Germandrée des montagnes et Fumana couché.

Diversité floristique très élevée, avec souvent des Orchidées.

Beaucoup d'espèces méridionales sont en limite d'aire dans ces pelouses : Héliantheme des Apennins, Thésion divariqué (*Thesium divaricatum*), Renoncule graminée, Koelérie du Valais, Scorsonère hérissé de même que des espèces médio-européennes comme la Scabieuse blanchâtre, la Potentille des sables (*Potentilla arenaria*) et la Centaurée du Rhin (*Centaurea stoebe*).

Diversité entomologique très élevée (grande variété des Orthoptères, des Rhopalocères, plusieurs espèces d'Ascalaphes, Mante religieuse).

Habitat de plusieurs Reptiles : Lézard vert (*Lacerta viridis*), Vipère aspic (*Vipera aspis*).

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Pelouse rase à mi-rase, ouverte ; cet état est obtenu par un pâturage extensif ovin, très rarement bovin (parfois chèvres ou chevaux, à l'exclusion des chevaux lourds), sans fertilisation ni amendement complémentaires.

Pelouse rase à mi-rase mosaïquée avec des fruticées à Buis, Génévrier commun, Prunier de mahaleb et des pelouses-ourlets à Géranium sanguin, non pâturée, maintenue par les lapins, parfois par les chevreuils et les sangliers.

Pelouse rase mosaïquée avec des fruticées à Saule pourpre, Saule drapé, Génévrier commun et des pelouses élevées à Brachypode penné et Prêle rameuse (*Equisetum ramosissimum*), non pâturée, maintenue par les lapins.

Autres états observables

Pelouse rase surpâturée et piétinée, enrichie en annuelles.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Habitat autrefois plus répandu, en réduction spatiale continue depuis le milieu du dernier siècle avec une très forte accélération vers 1965 : mise en culture (vallées de l'Ain et du Rhône), urbanisation (région de Lyon), ouverture de carrières, implantation de vignobles (Alsace), embuissonnement puis reforestation naturelle lente après abandon. L'habitat est actuellement morcelé et souvent relictuel.

Utilisation pour les loisirs : pique-nique avec feux, moto verte, véhicules tout terrain.

Potentialités intrinsèques de production économique

Pâturage extensif ovins et caprins, plus rarement bovins.

Habitat également entretenu par les herbivores sauvages (lapins, chevreuils).

Cadre de gestion

Rappel de quelques caractères sensibles de l'habitat

Certains faciès de cet habitat n'évoluent que très lentement et peuvent être considérés comme stables à moyen terme.

Habitat sensible à l'abandon pastoral. Ce type de formation est très lié à l'histoire du pâturage sur le site. L'arrêt de l'exploitation peut faire dériver l'habitat vers la formation d'ourlets et engendrer, dans certaines conditions, une reprise de l'implantation des ligneux, notamment du Buis.

Le *Teucrio-Fumantetum est* présent sur les terrasses alluviales et présente un caractère patrimonial très fort.

Habitat morcelé ; installation de vignes.

Urbanisation ; activités touristiques non cadrées.

Modes de gestion recommandés

S'il y a absence globale de dynamique de la végétation, dans le cas d'un habitat primaire, aucune intervention n'est nécessaire, sauf éventuellement la surveillance de quelques arbustes, à couper de manière très occasionnelle.

Dans le cas de formations secondaires, la dynamique de la végétation sera très liée à la pression de pâturage qui favorise le développement de certaines espèces herbacées.

Sous certaines conditions favorables au boisement (pâturage historique récemment abandonné, qualité du sol), les pelouses du *Xerobromion erecti* sont susceptibles de se boiser. Une restauration des pelouses est alors envisageable par d'éventuelles opérations de fauchage, débroussaillage ou pâturage en hiver, entre septembre et avril. Plus le degré d'ouverture sera faible, plus cette phase de restauration risquera d'être aléatoire. Elle devra nécessairement passer par une phase d'artificialisation importante de la zone (débroussaillage et pâturage/fauchage intensifiés) qui conduit au moins momentanément à une baisse de la biodiversité.

L'ouverture du milieu est maintenue par un pâturage extensif ovin, plus rarement bovin (à utiliser de manière marginale sur du *Xerobromion*) ; des expériences de gestion par le pâturage sont en cours, mais le recul n'est pas encore suffisant.

Favoriser localement l'action des grands herbivores (cerfs, chevreuils) dont le broutage peut limiter l'emboussaillement des

pelouses mosaïquées.

Pas de fertilisation ni amendements complémentaires ; contrôler l'usage de certains produits utilisés notamment dans la gestion sanitaire du bétail.

Encadrer les activités touristiques (pique-nique avec feux, véhicules tout terrain).

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Évaluer la vitesse de l'emboussaillement en cas d'absence de pâturage et en fonction des caractères du milieu.

Bibliographie

- FAURIE G., 1971.
GIREL J. et PAUTOU G., 1984.
GUINOCHE M., 1932.
LAPRAZ G., 1968.
MAUBERT P., DUTOIT T., 1995.
OBERDORFER E., 1978.
PABOT H., 1940.
PNR du Haut-Jura, 1998.
PNR du Haut-Jura, DIREN Franche-Comté, 1994.
POTIER-ALAPETITE G., 1942.
QUANTIN A., 1935.
RICHARD P., DUTOIT T., 1995.
ROYER J.-M., 1987.

Contacts

Conservatoire des sites de Franche-Comté – Chambre d'agriculture de l'Ain – Parc naturel régional du Haut Jura – APEGE

Éboulis calcaires et calcaro-marneux des Préalpes du Sud et de Bourgogne

CODE CORINE 61.311

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Étages supraméditerranéen, montagnard et subalpin inférieur.

Éléments fins, pouvant être recouvert par une couche d'épaisseur très variable, pouvant atteindre un mètre, d'éléments moyens et grossiers (jusqu'à 20-30 cm de diamètre).

Principalement aux expositions chaudes (sud).

Pentes souvent fortes (30-40 %).

Mobilité plus ou moins importante des éléments selon le degré de la pente et de colonisation par la végétation.

pH de la terre fine de l'ordre de 7,5-8,5.

Variabilité

Diversité typologique principale en relation avec la localisation géographique.

Préalpes du sud : **éboulis à Calamagrostide argentée et Centranthe à feuilles étroites** [*Achnathero calamagrostidis-Centranthetum angustifolii*]. Cet habitat montre une bonne homogénéité floristique : les espèces caractéristiques sont pour la plupart présentes sur l'ensemble de l'aire de répartition et tolèrent une grande amplitude altitudinale. Il existe néanmoins une variabilité reposant sur plusieurs facteurs (dont certaines formes mériteraient certainement d'être élevées au rang d'association).

Variations géographiques : différentes races peuvent être évoquées mais correspondent en réalité à des modifications progressives de la végétation selon les axes est-ouest et nord-sud. Les aires de répartition indiquées pour les différentes races sont donc à nuancer :

- race des bassins supérieurs du Var et de la Tinée, avec des stations isolées jusqu'au bassin de l'Ubaye (vallon du Bachelard), avec Fétuque dimorphe (*Festuca dimorpha*) ;

- races de la partie méridionale des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes ; deux races dépourvues de Centranthe à feuilles étroites peuvent être distinguées : race de la partie supérieure de l'étage méditerranéen jusqu'à 800 m, avec Céphalaire à fleurs blanches (*Cephalaria leucantha*) ; race de caractère supraméditerranéen, avec la Germandrée luisante (*Teucrium lucidum*) ;

race de la vallée de la Durance, du Dévoluy (Hautes-Alpes), très certainement présent dans les départements limitrophes, avec la Scabieuse à feuilles de graminée (*Lomelosia graminifolia*).

Variations altitudinales : le groupement est de plus en plus fragmentaire avec l'élévation en altitude. Il s'appauvrit en Calamagrostide argentée et s'enrichit en espèces subalpines et alpines, avec : Triseté à feuilles distiques (*Trisetum distichophyllum*), Athamanthe de Crète (*Athamantha cretensis*), Avoine des montagnes (*Helictotrichon sedenense*).

Variations hydriques : dans les stations plus humides : forme à Pas d'âne (*Tussilago farfara*) ;

Variations édaphiques : sur substrats marneux principalement composés d'éléments fins, forme à Bugrane à feuilles rondes (*Ononis rotundifolia*), Bugrane ligneuse (*Ononis fruticosa*), Bugrane natrix (*Ononis natrix*), Fausse roquette à feuilles de cresson (*Erucastrum nasturtiifolium*).

Bourgogne : **éboulis à Centranthe à feuilles étroites et Ibéris de Durand** [*Centrantho angustifolii-Iberidetum durandi*], avec en plus : Laser de France (*Laserpitium gallicum*), Galium de Fleurot (*Galium fleurotii*), Scutellaire des Alpes (*Scutellaria alpina*), Silène des glariers (*Silene uniflora* subsp. *glaerosa*). Se rencontre une forme fragmentaire, appauvrie de cette communauté, dans des éboulis à éléments grossiers, avec : Germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*), Centranthe à feuilles étroites, Dompte-venin (*Vincetoxicum hirundinaria*), Rosier à feuilles de Pimprenelle (*Rosa pimpinellifolia*), Mélitte à feuilles de mélisse (*Melittis melissophyllum*).

Physionomie, structure

Le degré de recouvrement est de l'ordre de 10 à 40 %.

La physionomie est dominée par les touffes de la Calamagrostide argentée et des plantes de grande taille : Centranthe à feuilles étroites, Laser de France pour l'éboulis à Calamagrostide argentée et Centranthe à feuilles étroites, et par les taches mauves (au printemps) de l'Ibéris de Durand.

Les espèces se développant dans ces pierriers mobiles sont pour la plupart des lithophytes migrants, ascendants et recouvreurs. Leurs adaptations (stolons hypogés, rejets s'étalant à la surface du pierrier) concourent à la fixation des pierriers et à l'installation de la pelouse (cf. chapitre « Dynamique de la végétation »). La diminution de la mobilité des pierriers permet à des espèces plus ubiquistes de se développer : Gaillet oblique (*Galium obliquum*), Calament népéta (*Calamintha nepeta*), Céphalaire à fleurs blanches.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

<i>Achnatherum calamagrostis</i>	Calamagrostide argentée
<i>Centranthus angustifolius</i>	Centranthe à feuilles étroites
<i>Galium fleurotii</i>	Galium de Fleurot
<i>Iberis linifolia</i> subsp. <i>intermedia</i>	Ibéris de Durand (inclut <i>Iberis Durandii</i>)
<i>Laserpitium gallicum</i>	Laser de France
<i>Lomelosia graminifolia</i>	Scabieuse à feuilles de graminées
<i>Nepeta nepetella</i>	Petit Népéta
<i>Ptychotis saxifraga</i>	Ptychotis saxifrage
<i>Rumex scutatus</i>	Rumex à écussons
<i>Scrophularia canina</i> subsp. <i>juratensis</i>	Scrophulaire du Jura
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	Dompte-venin
<i>Aethionema saxatilis</i>	Sabline cendrée
<i>Athamantha cretensis</i>	Athamanthe de Crète
<i>Calamintha nepeta</i>	Calament népéta
<i>Cephalaria leucantha</i>	Céphalaire à fleurs blanches
<i>Epilobium dodonaei</i>	Épilobe à feuilles de romarin
<i>Erucastrum nasturtiifolium</i>	Fausse roquette à feuilles de cresson
<i>Festuca dimorpha</i>	Fétuque dimorphe
<i>Galium obliquum</i>	Gaillet oblique
<i>Helictotrichon sedenense</i>	Avoine des montagnes
<i>Ligusticum ferrulaceum</i>	Ligustique fausse férule
<i>Ononis fruticosa</i>	Bugrane ligneuse

<i>Ononis natrix</i>	Bugrane natrix
<i>Ononis rotundifolia</i>	Bugrane à feuilles rondes
<i>Scutellaria alpina</i>	Scutellaire des Alpes
<i>Silene vulgaris</i>	Silène couché
subsp. <i>prostrata</i>	
<i>Silene vulgaris</i>	Silène des glariers
subsp. <i>glauca</i>	
<i>Teucrium lucidum</i>	Germandrée luisante
<i>Tolpis staticifolia</i>	Épervière à feuilles de statice
<i>Trisetum distichophyllum</i>	Triseté à feuilles distiques
<i>Tussilago farfara</i>	Pas d'âne

Confusions possibles avec d'autres habitats

Avec les éboulis calcaires à éléments fins, des situations fraîches du *Petasion paradoxum* [Code UE : 8130, Code Corine : 61.231], en particulier pour la forme à Pas d'âne des stations humides de l'éboulis à Calamagrostide argentée.

Avec les éboulis calcaires à éléments moyens à Tabouret à feuilles rondes [*Thlaspi rotundifolium*] ; Code UE : 8120, Code Corine : 61.22] à l'étage subalpin inférieur.

Avec les éboulis du *Pimpinello tragii-Gouffeion arenarioides* (Code Corine : 61.32) en région méditerranéenne.

Avec les éboulis à Ibéris de Contejean (*Iberis linifolia* subsp. *intermedia* ; incluant *Iberis contejanii*) [*Iberidetum intermediae* fo. *contejanii*, *Stipion calamagrostidis*] ; Code UE : 8130, Code Corine : 61.31] localisé au Jura.

Correspondances phytosociologiques

Éboulis calcaires et calcaro-marneux des situations thermophiles des Préalpes et de Bourgogne, à éléments fins à gros.

Alliance : *Stipion calamagrostis*.

Associations : *Achnathero calamagrostidis-Centranthetum angustifolii* ; *Centrantho angustifolii-Iberidetum durandi*.

Dynamique de la végétation

Au niveau de l'éboulis à Calamagrostide argentée et Centranthe à feuilles étroites : - après fixation de l'éboulis, la végétation peut évoluer vers des habitats de pelouses méso- à xéro-thermophiles, avec principalement :

€ pelouses des Alpes internes du *Stipo capillatae-Poion carniolicae* [Code UE : 6270, Code Corine : 34.314] aux étages supraméditerranéen et montagnard,

€ pelouses à Brachypode de Phoenicie (*Brachypodium phoenicoides*) (Code Corine : 34.36) à l'étage supraméditerranéen,

€ pelouses de l'*Ononidion cenisiae* [Code UE : 4090, Code Corine : 36.432] aux étages (montagnards) subalpins,

€ pelouses du *Seslerion caeruleae* [Code UE : 6170, Code Corine : 36.43] aux étages (montagnards) subalpins ;

- passage possible vers des landes et des fourrés méso- à xéro-thermophiles, avec principalement :

€ landes des Alpes internes des *Pino sylvestris-Juniperetalia sabinae* [Code UE : 4060, Code Corine : 31.432],

€ landes du *Lavandulo angustifoliae-Geniston cinerea* [Code Corine : 32.62],

€ fourrés du *Berberidion vulgaris* [Code UE : 5110, Code Corine : 31.82] ;

- évolution ultime possible vers des forêts méso- à xéro-thermophiles, avec principalement :

€ pinèdes des Alpes internes de l'*Ononido rotundifoliae-*

Pinion sylvestris [Code UE : 9430, Code Corine : 42.4 et 42.53],

€ chênaies supraméditerranéennes du *Quercion pubescentis-sessiliflorae*. [Code Corine : 41.71] ;

€ chênaies méditerranéennes du *Quercion ilicis*. [Code Corine : 41.714].

Au niveau de l'éboulis à Centranthe à feuilles étroites et Ibéris de Durand :

- la fixation de l'éboulis conduit le plus souvent aux pelouses à Séslerie bleutée (*Sesleria caerulea*) et Anthyllide des montagnes (*Anthyllis montana*) [*Seslerio albicantis-Anthyllidetum montanae*, *Seslerio albicantis-Xerobromenion erecti*] ; Code UE : 6210, Code Corine : 34.332] ;

- possibilité d'évolution vers des chênaies supraméditerranéennes du *Quercion pubescentis-sessiliflorae* [Code Corine : 41.71].

Habitats associés ou en contact

Habitats évoqués au chapitre « Dynamique de la végétation », auxquels il est possible de rajouter :

falaises calcaires du *Potentillion caulescentis* [Code UE : 8110, Code Corine : 62.15] ;

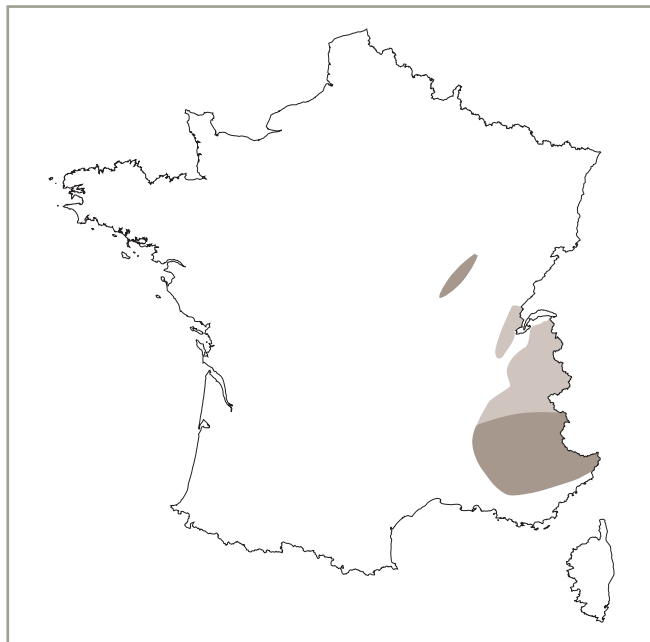
pelouses mésophiles du *Bromion erecti* [Code UE : 6210, Code Corine : 34.322] ;

alluvions caillouteuses de l'*Epilobion fleischeri* [Code UE : 3220, Code Corine : 24.221].

Répartition géographique

Éboulis à Calamagrostide argentée et Centranthe à feuilles étroites : présent dans la majeure partie des Alpes occidentales et remonte jusque dans le Jura méridional.

Éboulis à Centranthe à feuilles étroites et Ibéris de Durand : en Bourgogne sur la côte dijonnaise (de Sainte-Foy à Vougeot).



Valeur écologique et biologique

Cet habitat possède deux espèces endémiques des Alpes préligures et de Haute-Provence : Germandrée luisante, Sabline cendrée.

Une espèce est protégée au niveau national : Sabline cendrée.

Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

Présence d'espèces animales de l'annexe II et protégées au national :

- UE 1229, Phyllocladyle d'Europe (*Euleptes europaea*) ;
- UE 1298, Vipère d'Orsini (*Vipera ursinii*).

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Les éboulis encore actifs (dont la dynamique n'a pas été modifiée par des aménagements humains) non colonisés par des espèces de pelouses et présentant une flore spécifique d'éboulis (lithophytes migrants).

Les éboulis non pâturés par les troupeaux.

Tendances évolutives et menaces potentielles

Cet habitat est globalement peu menacé.

Des stations de basse altitude peuvent souffrir de l'exploitation des matériaux pierreux.

La création de routes peut favoriser l'installation ponctuelle de cet habitat (remaniement des talus), tout comme elle peut entraîner la disparition de stations de manière directe en détruisant le pierrier ou de manière indirecte en empêchant l'apport de matériaux nouveaux. L'éboulis s'immobilise et est colonisé par d'autres habitats (cf. « Dynamique de la végétation »).

Les troupeaux s'écartant des parcours pastoraux peuvent entraîner la raréfaction de certaines espèces.

La création de nouveaux sentiers, en particulier lorsqu'ils sont parallèles à la pente, augmente le ravinement.

Cadre de gestion

États de l'habitat à privilégier

Éboulis calcaires sur pentes souvent fortes, composés d'éléments grossiers recouvrant une couche d'éléments plus fins, à végétation présentant un recouvrement inférieur à 40 % et principalement dominée par les touffes de Calamagrostide argentée et d'autres plantes de grande taille telles que le Centranthe à feuilles étroites et le Laser de France.

Rappels de quelques caractères sensibles de l'habitat

Installation lente de la végétation du fait de l'apport d'éléments et de l'instabilité du substrat (apport permanent d'éléments et érosion liée au ruissellement des eaux de pluie) et donc sensibilité de la végétation au pâturage et au piétinement.

Dynamique de l'éboulis susceptible d'être modifiée par des aménagements.

Modes de gestion recommandés

Non-intervention dans la grande majorité des cas.

Éviter les aménagements (routes, pistes pastorales, de skif) perturbant la dynamique de l'éboulis.

Maintenir au maximum cet habitat à l'écart des parcours pastoraux.

Privilégier l'entretien et la signalétique des sentiers pour une meilleure canalisation des randonneurs.

Exemples de sites avec l'habitat dans un bon état de conservation ou avec gestion conservatoire

Site Life-Natura 2000 « Vallons du Fournel-Les-Bans », parc national du Mercantour, parc naturel régional du Queyras.

Inventaires, expérimentations, axes de recherche à développer

Améliorer les connaissances syntaxonomiques de l'habitat.

Étudier l'impact d'un pâturage intensif et ponctuel pour les éboulis en cours de colonisation par les pelouses, dans l'optique d'une mise en place d'un plan de pâturage visant à restaurer ou à entretenir les éboulis (maintien de la mobilité des éléments et de la spécificité floristique) ; dans le cas particulier où la végétation ligneuse (comme celle du *Berberidion vulgaris*) se développe, expérimenter les actions cumulées d'un débroussaillage mécanique léger et d'un pâturage caprin approprié (charge pastorale à définir).

Bibliographie

- ARCHILOQUE A., 1962.
- ARCHILOQUE A. *et al.*, 1980.
- BANNES-PUYGIRON G., 1933.
- BEGUIN C., 1972.
- BRAUN-BLANQUET J., 1961.
- CHAIX G., 1954.
- CHOPINET R., 1956.
- CHOUARD P., 1950.
- LACOSTE A., 1975.
- LAZARE J.-J., 1977.
- LIPPMAA T., 1933.
- MATHON C.-C., 1952.
- MOLINIER R., ARCHILOQUE A., 1967.
- RICHARD L., PAUTOU G., 1982.
- SIFRE C., 1982.
- THEURILLAT J.-P. *et al.*, 1995.

Grottes à chauves-souris

Caractères diagnostiques de l'habitat

Caractéristiques stationnelles

Grottes le plus souvent fossiles, mais également grottes avec écoulements verticaux et cours d'eau souterrain, de petit développement ou correspondant à une partie d'un grand réseau souterrain.

Habitat obscur, température peu variable au cours de l'année, entre 4 °C et 15 °C, humidité relative de l'air proche de la saturation, le plus souvent peu ou pas ventilé.

Présence de plafonds, voûtes, dômes, aspérités des parois ou de fissures, permettant l'installation des chauves-souris.

Présent de l'étage méditerranéen au subalpin.

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Les espèces indicatrices sont des chauves-souris ; l'utilisation principale de l'habitat est précisée en relation avec la phase du cycle la plus vulnérable.

<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle (H, rarement R)
<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers (H, R et repos exclusivement dans des gîtes souterrains)
<i>Myotis blythii</i>	Petit murin (R dans des gîtes souterrains)
<i>Myotis capaccini</i>	Vespertilion de Capaccinii (H et R dans gîtes souterrains méridionaux)
<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreille échancrées (H)
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin (H ; R dans des sites divers dont les grottes)
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale (H)
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe (H)
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe (H)
<i>Rhinolophus mehelyi</i>	Rhinolophe de Méhély [H et R exclusivement dans gîtes souterrains (grottes, mines)]

H : hibernation ; R : reproduction

Plusieurs espèces se rencontrent couramment dans la même grotte, soit en individus isolés, soit regroupées en colonies mixtes.

Les effectifs varient considérablement d'une espèce à l'autre et d'une grotte à l'autre : de quelques dizaines à quelques centaines d'individus en général pour les Rhinolophes, à des milliers d'individus, exceptionnellement des dizaines de milliers (grotte de Cabrespine) pour le Minioptère de Schreibers.

Il est possible de distinguer trois types d'utilisation des grottes en relation avec les trois phases du cycle vital des chauves-souris :

- grottes servant de gîtes d'hibernation ;
- grottes servant de gîtes de reproduction ;
- grottes de transit servant de repos diurne pour la recherche de nourriture la nuit et à l'extérieur, les plus nombreuses.

Autres cas : localisation différente des colonies d'hibernation et de reproduction dans des galeries d'un même réseau souterrain qui diffèrent par leurs conditions thermiques, hydriques et la dynamique de l'air.

Habitats associés ou en contact

Les parties non accessibles aux chauves-souris du réseau de fentes, de drains et de galeries qui est associé à toute grotte et qui constitue un type d'habitat où vit à une communauté d'invertébrés aveugles et dépigmentés, endémiques, rares, souvent relictés d'une faune disparue de la surface (fossiles vivants) et spécifiques du milieu souterrain terrestre [Code UE 8310].

Les éboulis calcaires [Code UE : 8120, 8130 et 8160*] et les falaises calcaires [Code UE : 8210] ainsi que les habitats du couvert végétal sus-jacent.

Répartition géographique

Dans toutes les zones calcaires karstiques, grottes du Nord-Est, du Jura, des Alpes, de la bordure calcaire du Massif central, des Pyrénées, de la bordure ouest du Bassin parisien, de Corse ; plus sporadiques dans les autres régions françaises.



Valeur écologique et biologique

Habitat typique des chauves-souris troglodytes.

Le guano déposé dans les grottes par les chauves-souris est une nourriture abondante et recherchée par des espèces d'invertébrés spécifiques ou non du milieu souterrain terrestre et détermine une communauté particulière.

Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

Les espèces citées au paragraphe « Espèces indicatrices du type d'habitat » utilisent les grottes de façon régulière et sont toutes inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats ».

Divers états de l'habitat ; états de conservation à privilégier

États à privilégier

Conservation en l'état de toutes les grottes renfermant des chauves-souris, en privilégiant les gîtes d'hibernation et de reproduction.

Tendances évolutives et menaces potentielles

L'évolution des effectifs diffère selon les régions et selon les espèces. Déclin important de certaines espèces, notamment dans des régions de culture intensive ou de monoculture de conifères dans la moitié nord de la France, et maintien dans la moitié sud (Sud-Ouest, Midi-Pyrénées, pour certaines espèces dans le Sud-Est).

Le développement de la fréquentation des grottes (spéléologues individuels ou membres de la Fédération française de spéléologie, membres des clubs jeunesse et sports, classes vertes, classes nature, touristes et autres personnes non encadrées et non informées, scientifiques minéralogistes, entomologistes, etc.), peut présenter localement un danger pour les colonies d'hibernation (affaiblissement ou mort des individus suite aux réveils successifs causés par le dérangement) et de reproduction (diminution des mises bas, délocalisation).

Cadre de gestion

Modes de gestion recommandés

● *Recommandations générales*

Dans une région donnée, les divers sites souterrains sont à prendre en compte dans la gestion, avec cependant en priorité l'ensemble des sites d'hibernation et de reproduction, et en complément les sites diurnes de repos aux effectifs les plus significatifs ou les plus vulnérables.

Il convient de ne pas déconnecter la gestion des gîtes à chauves-souris de celle des autres parties du réseau souterrain lorsqu'elles renferment des invertébrés d'intérêt patrimonial.

Il convient d'associer gestion des gîtes souterrains et gestion des

territoires extérieurs de nourrissage ; dans ces territoires il est souhaitable d'encourager des pratiques agricoles et forestières compatibles avec le maintien d'un paysage diversifié favorable au développement d'une faune d'insectes qui est la base de la nourriture des chauves-souris. Limiter en outre l'usage et la période d'utilisation de certains pesticides et certains produits de vermifugation du cheptel fortement rémanents, qui tuent les coléoptères coprophages base de la nourriture de quelques espèces.

Pour éviter le dérangement, cause principale de mortalité :

- interdiction saisonnière d'accès à certaines grottes à chauves-souris, choisies sur la base d'une concertation entre acteurs locaux et scientifiques, pendant la période où les colonies sont en hibernation ou en reproduction ;
- pose de grilles sauf dans le cas de colonies pures de *Minioptère de Schreibers* ou mixtes, car elles entraînent le départ du gîte de cette espèce ;
- pose de panneaux d'information à l'entrée, l'expérience ayant montré leur efficacité ;
- formation et sensibilisation des guides bénévoles ou brevetés, notamment dans le cadre de la Fédération française de spéléologie.

● *Précautions relatives aux gîtes de certaines espèces*

Pose de fermetures autres que des grilles (fermeture partielle, etc.) dans le cas de colonies simples ou mixtes de *Minioptère de Schreibers*.

Prêter une attention particulière à certaines espèces vulnérables en raison de leurs faibles effectifs ou de la baisse de leurs effectifs (sites de reproduction du *Vespertilion de Capaccini*).

Inventaire, expérimentations, axes de recherche à développer

Inventaire des sites, des espèces et des effectifs.

Inventaire des colonies d'hibernation et de reproduction ; composition spécifique, effectifs, en liaison avec la période de l'année.

Suivi des populations et des colonies dans des sites de référence.

En parallèle, à l'extérieur, étude des conséquences des pratiques et de la déprise agricole, des remembrements, de la suppression des haies, des modifications des paysages, de l'extension de la forêt, de la disparition des cabanes et autres petits bâtis, de la monoculture de conifères, sur la composition spécifique des communautés de chauves-souris et sur les effectifs.

Bibliographie

POREBSKI A., 1940.

ROUÉ S.-Y., 1997.

ROUÉ S.-Y., BARATAUD G., 1999.

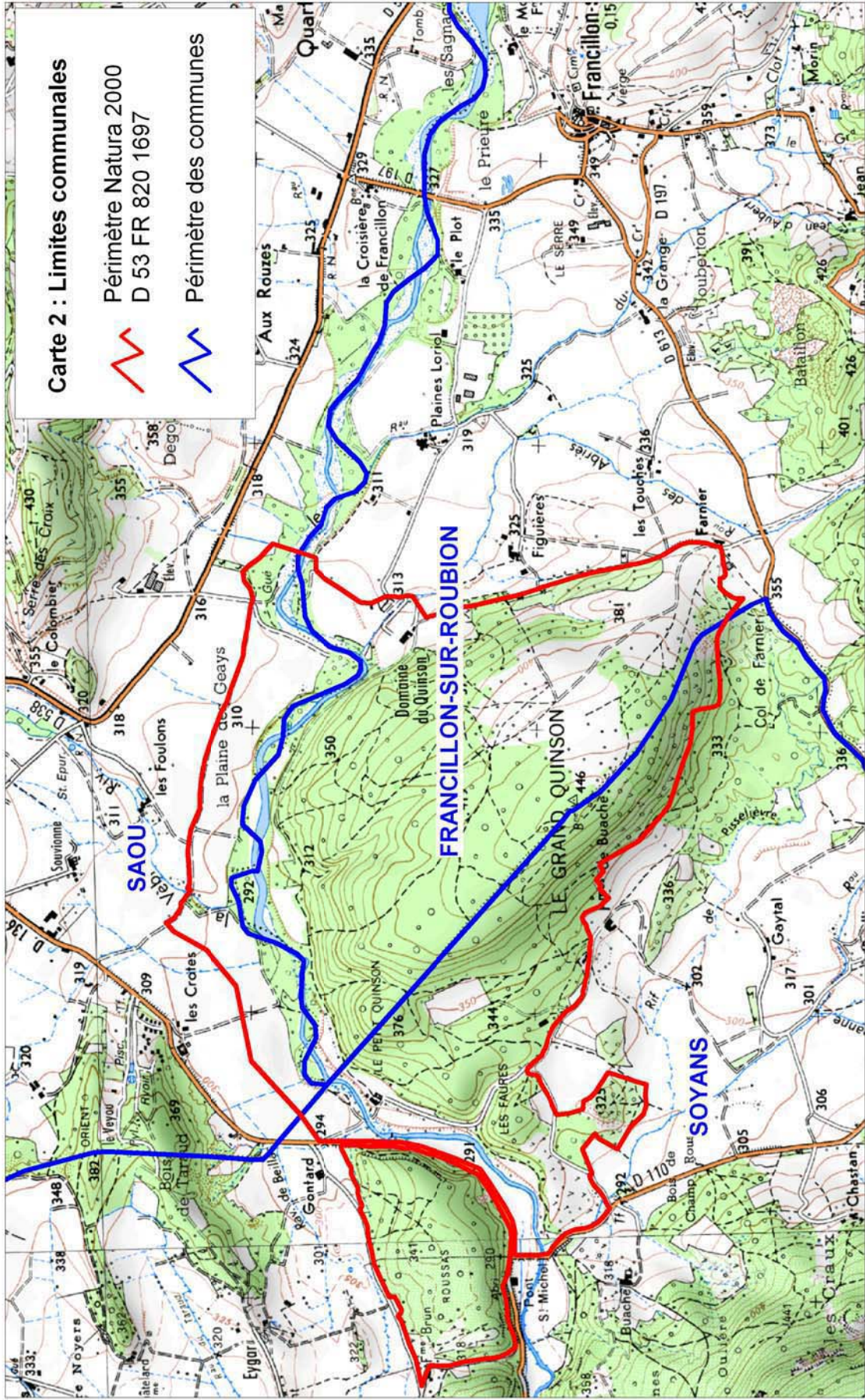
SCHOBER W., GRIMMBERGER E., 1991.

TUPINIER D., 1989.

Annexe 3. Cartes obligatoires et optionnelles

N°	Objet	Localisation
Carte 1	Localisation du site Natura 2000 de la grotte de Baume Sourde	CT
Carte 2	Limites communales	A
Carte 3	Inventaires et aires protégées du site	CT
Carte 4	Nature des propriétés	CT
Carte 5	Activités humaines	CT
Carte 6	Géologie du site	A
Carte 7	Habitats naturels du site	CT
Carte 8	Habitats d'intérêt communautaire	CT
Carte 9	Répartition des habitats d'intérêt communautaire	A
Carte 10	Carte de présence du Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideiros</i>	A
Carte 11	Carte de présence du Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	A
Carte 12	Carte de présence du Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i>	A
Carte 13	Carte de présence du Petit murin <i>Myotis blythi</i>	A
Carte 14	Carte de présence du Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i>	A
Carte 15	Carte de présence du Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>	A
Carte 16	Carte de présence de la Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	A
Carte 17	Carte de présence du Minioptère de Schreiber <i>Miniopterus schreibersii</i>	A
Carte 18	Localisation des objectifs et actions	CT
Carte 19	Etat de conservation des habitats	CT

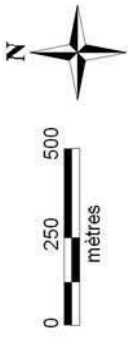
CT : Corps de texte – A : Annexe



Carte 2 : Limites communales

 Périmètre Natura 2000
 D 53 FR 820 1697

 Périmètre des communes

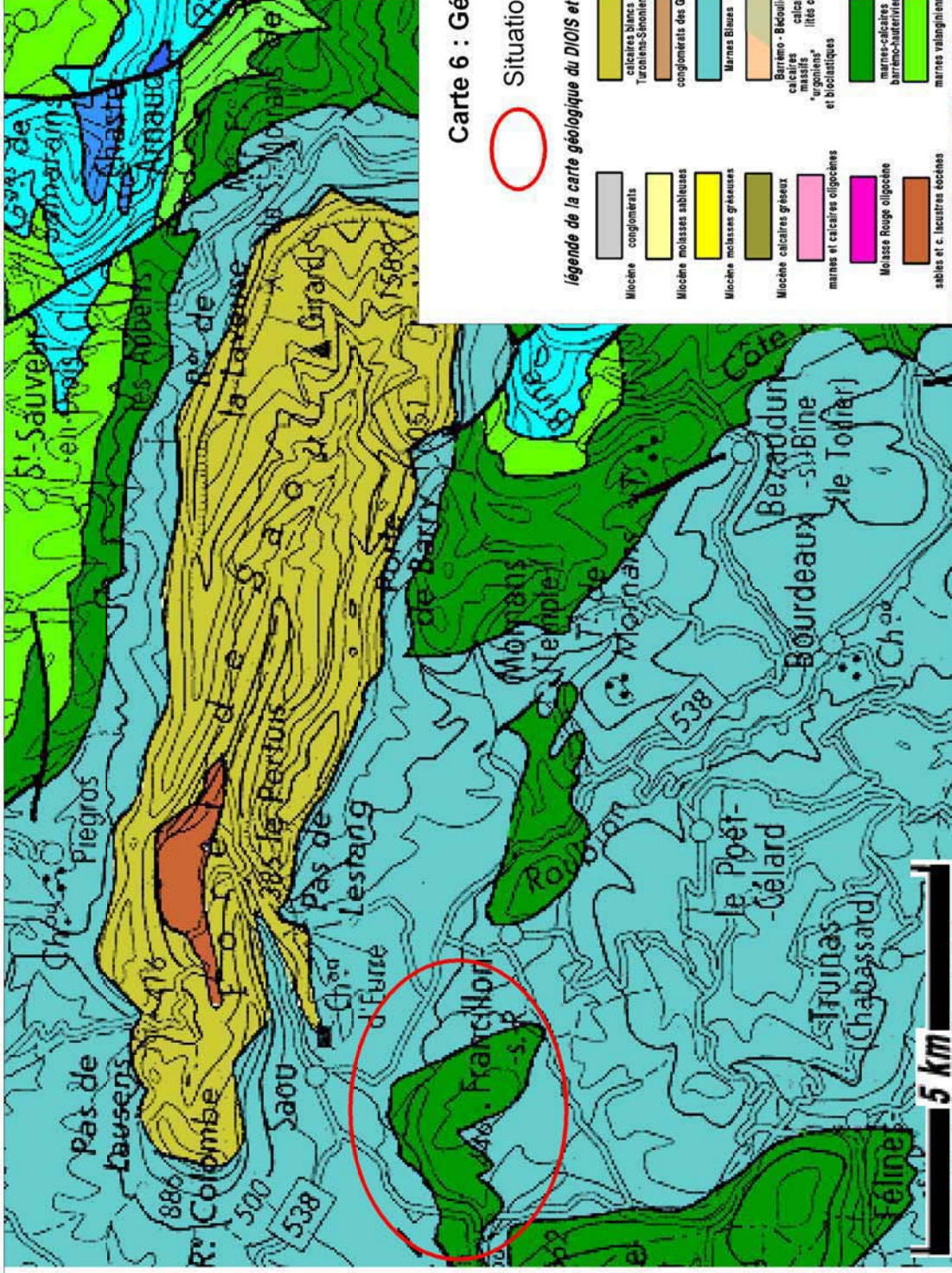


Réalisation : LPO Drôme - 2011
 Sources : SCAN25 © IGN
 BDCarto © IGN




Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
Grotte à chauves-souris de Baume Source


























Carte 6 : Géologie

 Situation du site

légende de la carte géologique du DIOIS et des BARONNIES occidentales

 Miocène conglomérats	 calcaires blancs Taroniens-Sénoniens	 barre lithonique (Barrisien - Séquanien)
 Miocène molasses sableuses	 conglomérats des Glis	 Terras Noires ("Argovien" inclus)
 Miocène molasses grasses	 Marnes Blanches	 marnes-calcaires bajociennes
 Miocène calcaires gréseux	 Barréno - Bequilien calcaires "massifs" "argovien" et bioclastiques	 marnes sénoniennes
 marnes et calcaires oligocènes	 marnes-calcaires barréno-batavieniens	 calcaires argillux toarcien
 Molasse Rouge oligocène	 marnes valaisiennes	 calcaires noirs (Lias (M.-Moy.))
 sables et c. lacustres éocènes	 marnes valaisiennes	 gypses et dolomites triasiques



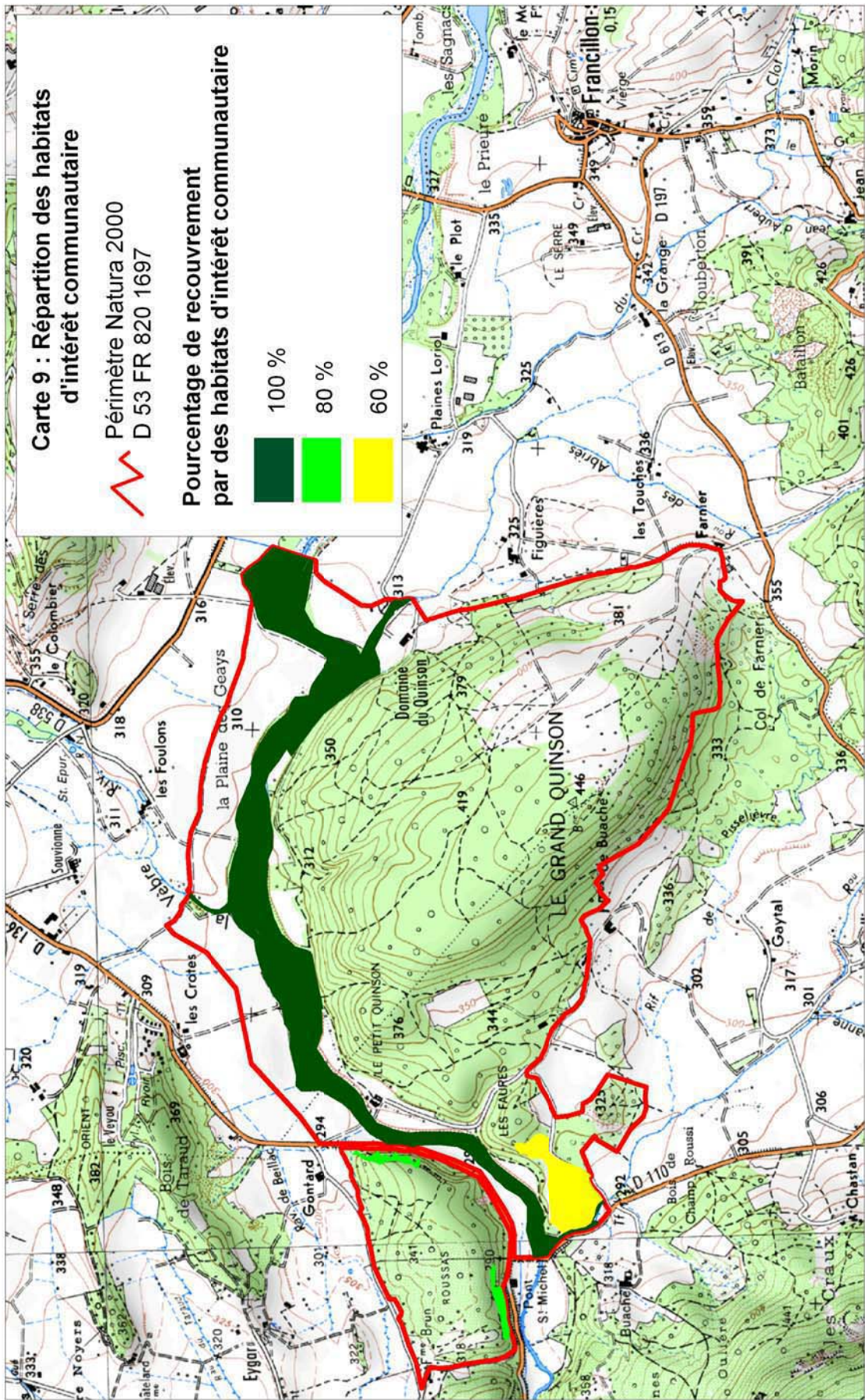
Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
Grotte à chauves-souris de Baume Source




Réalisation : LPO Drôme - 2011

Sources : www.geol-alp.com

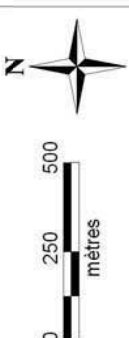
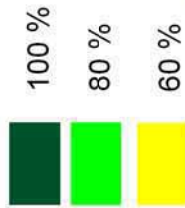




Carte 9 : Répartition des habitats d'intérêt communautaire

 Périmètre Natura 2000
D 53 FR 820 1697

Pourcentage de recouvrement par des habitats d'intérêt communautaire

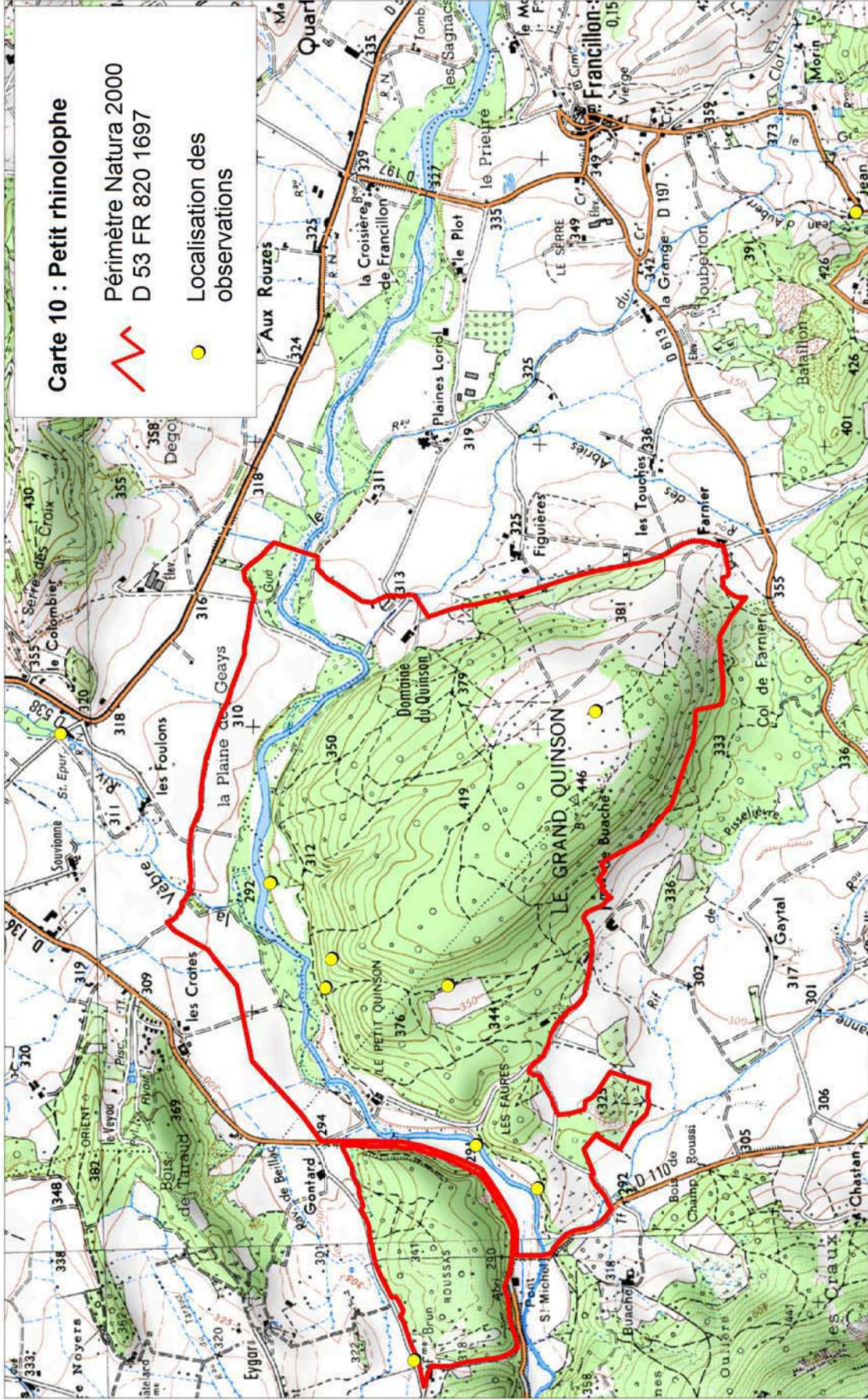


Réalisation : LPO Drôme - 2011
Sources : SCAN25 © IGN
CBNA



**Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
Grotte à chauves-souris de Baume Sourde**

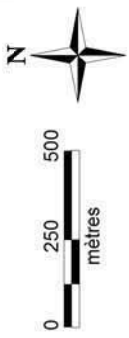




Carte 10 : Petit rhinolophe

Périmètre Natura 2000
D 53 FR 820 1697

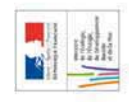
Localisation des observations

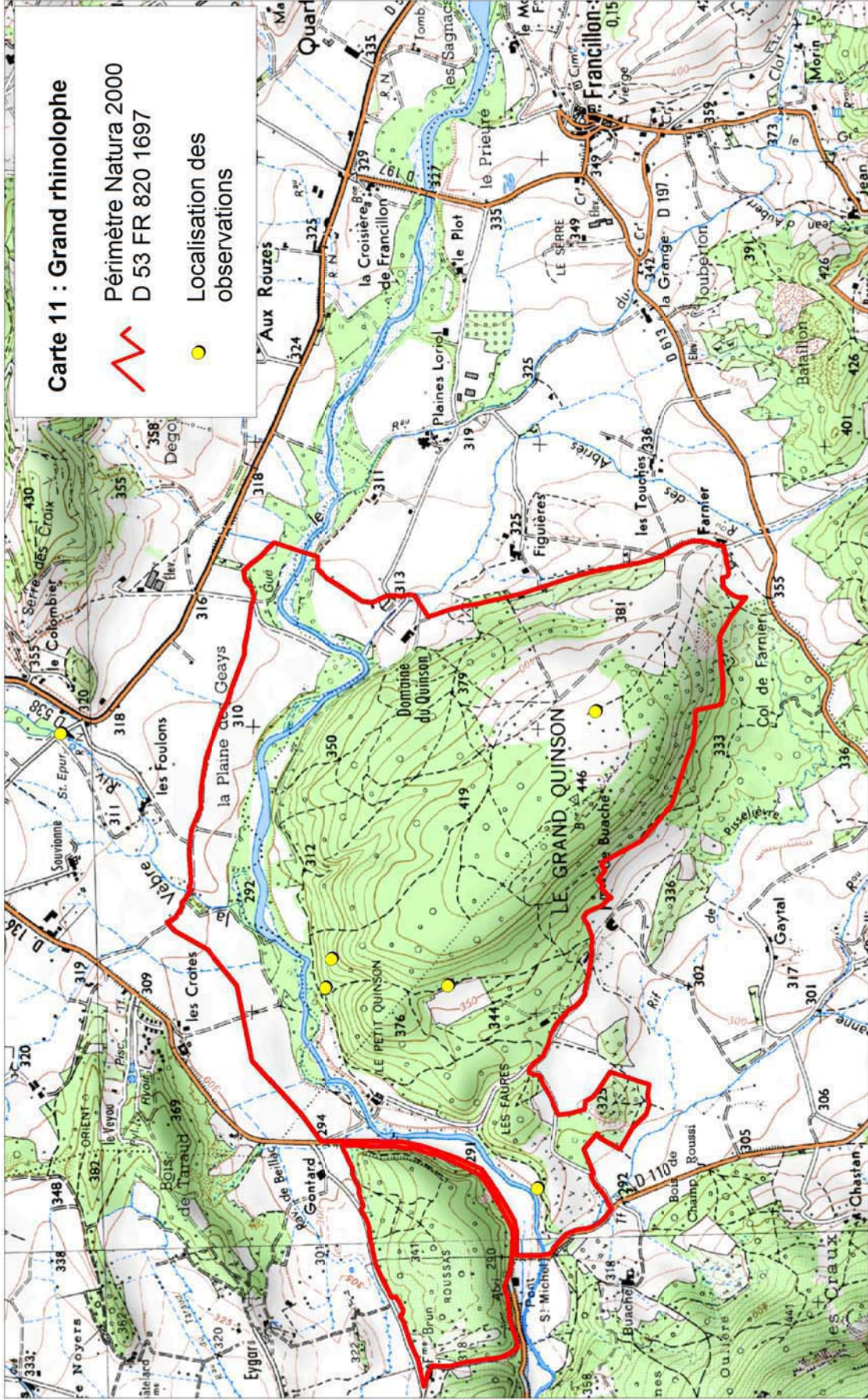


Réalisation : LPO Drôme - 2011
Sources : SCAN25 © IGN
BDCarto © IGN



Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
Grotte à chauves-souris de Baume Source

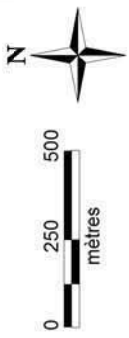




Carte 11 : Grand rhinolophe

Périmètre Natura 2000
D 53 FR 820 1697

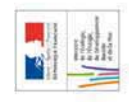
Localisation des observations

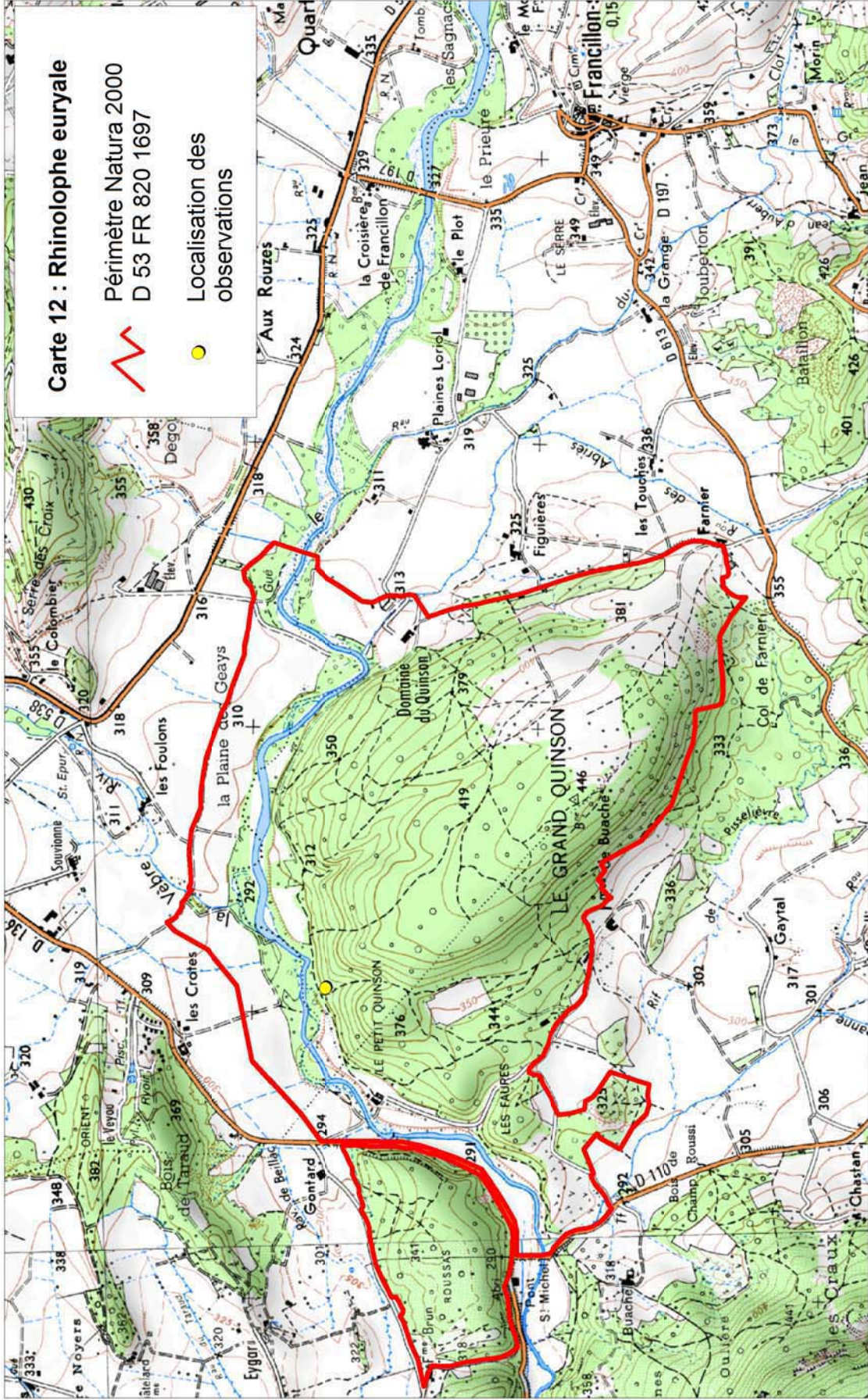


Réalisation : LPO Drôme - 2011
Sources : SCAN25 © IGN
BDCarto © IGN



Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
Grotte à chauves-souris de Baume Source

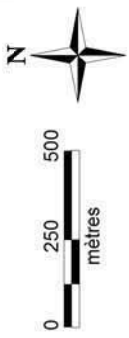




Carte 12 : Rhinolophe euryale

Périmètre Natura 2000
D 53 FR 820 1697

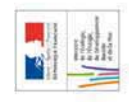
Localisation des observations

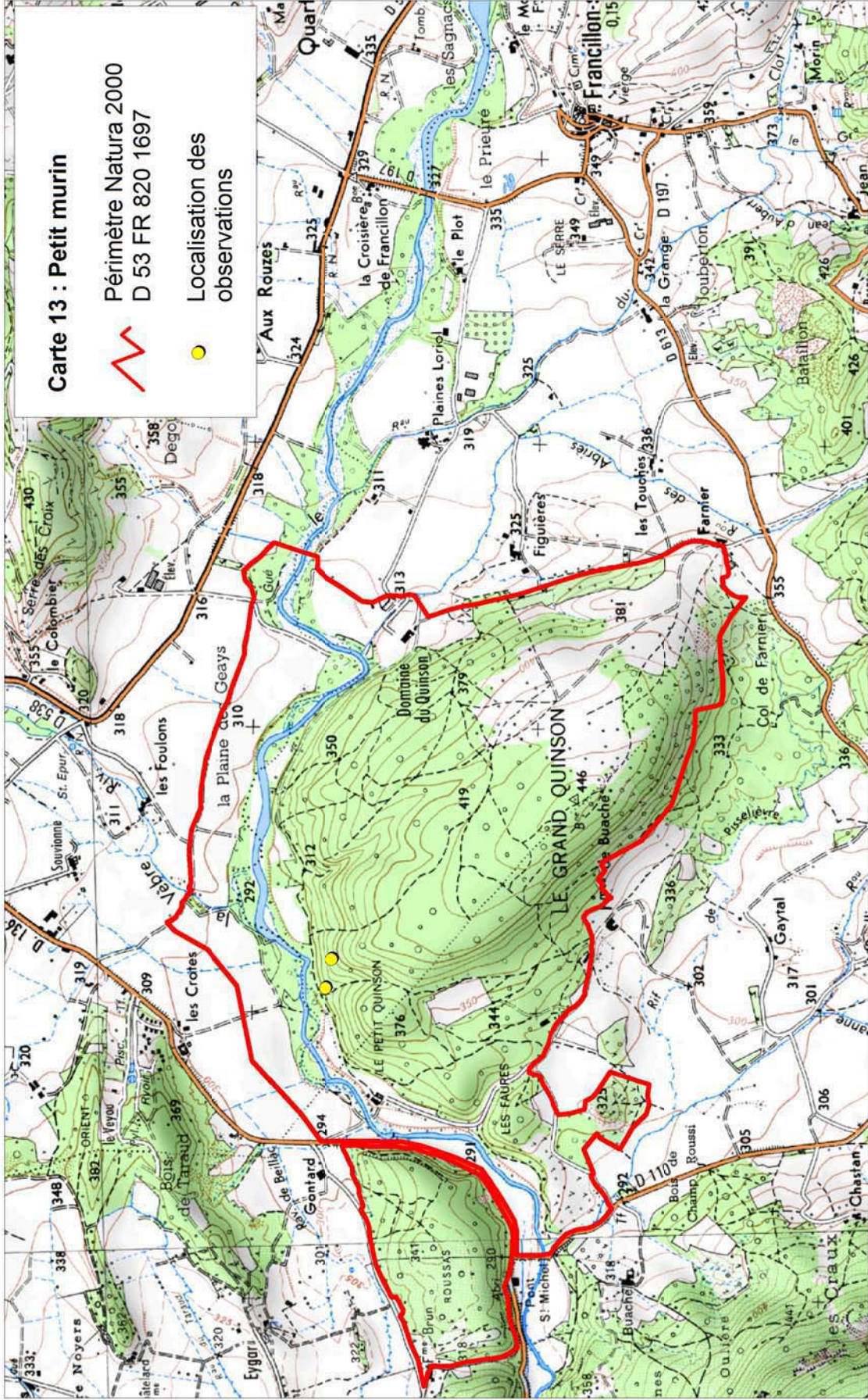


Réalisation : LPO Drôme - 2011
Sources : SCAN25 © IGN
BDCarto © IGN



Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
Grotte à chauves-souris de Baume Sourde

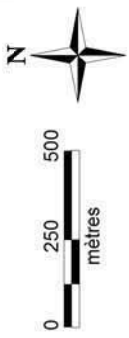




Carte 13 : Petit murin

Périmètre Natura 2000
D 53 FR 820 1697

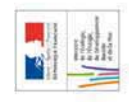
Localisation des observations

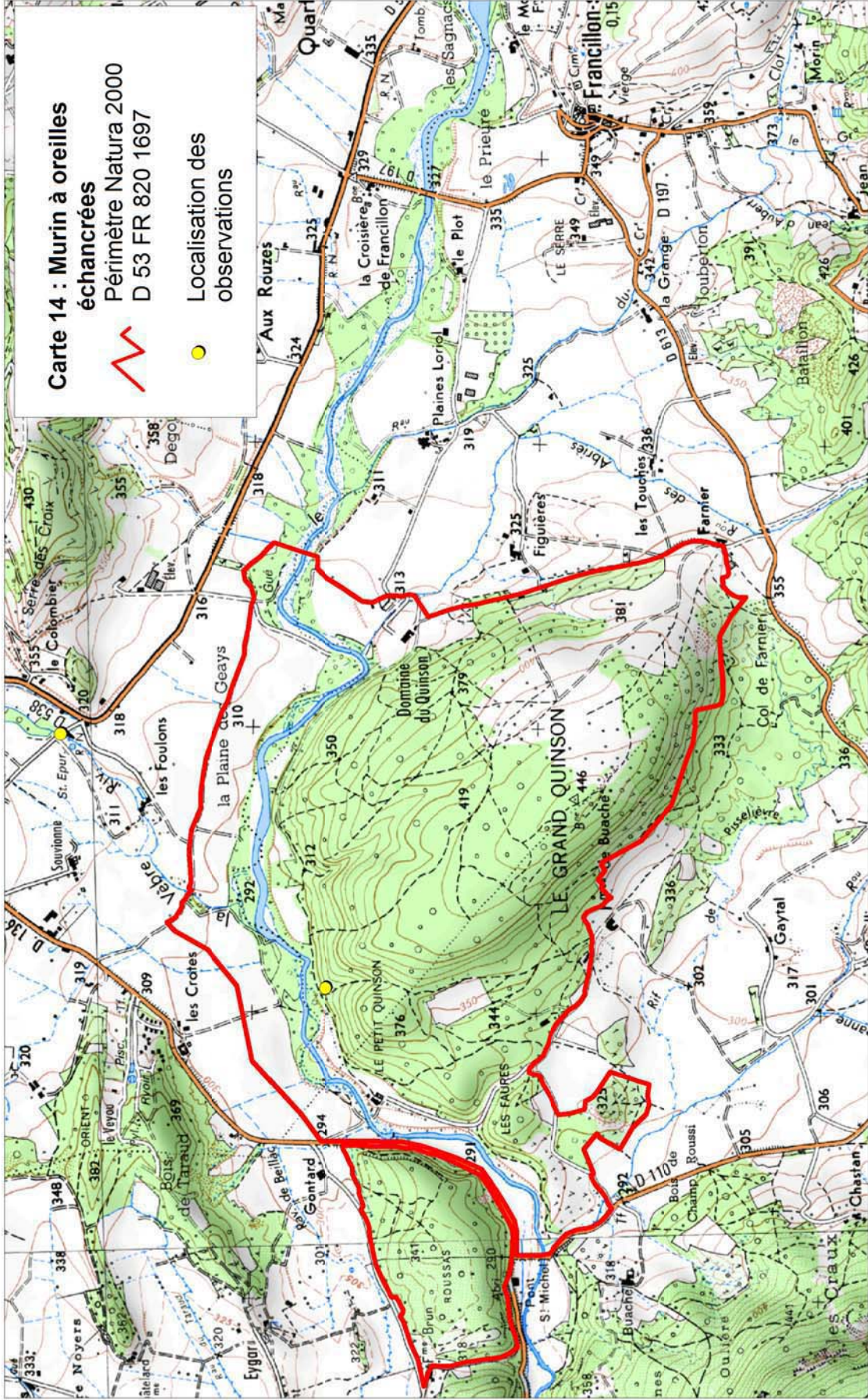


Réalisation : LPO Drôme - 2011
Sources : SCAN25 © IGN
BDCarto © IGN



Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
Grotte à chauves-souris de Baume Source

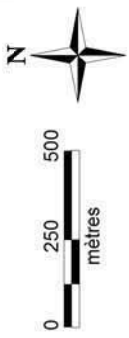




Carte 14 : Murin à oreilles échantonnées
Périmètre Natura 2000
D 53 FR 820 1697

 Localisation des observations

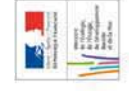


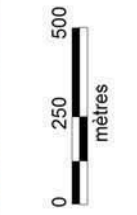
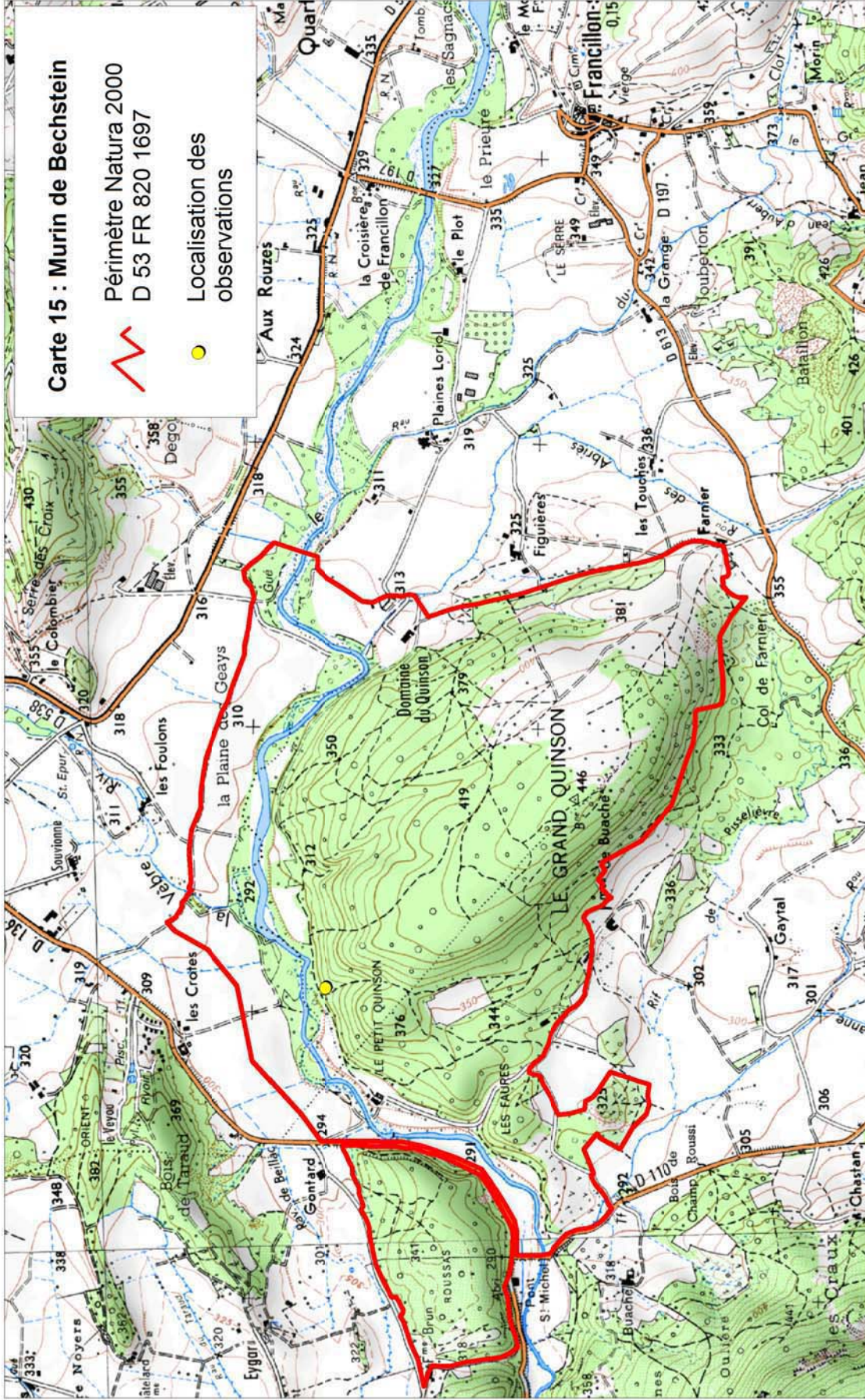


Réalisation : LPO Drôme - 2011
 Sources : SCAN25 © IGN
 BDCarto © IGN



Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
Grotte à chauves-souris de Baume Source

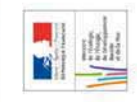


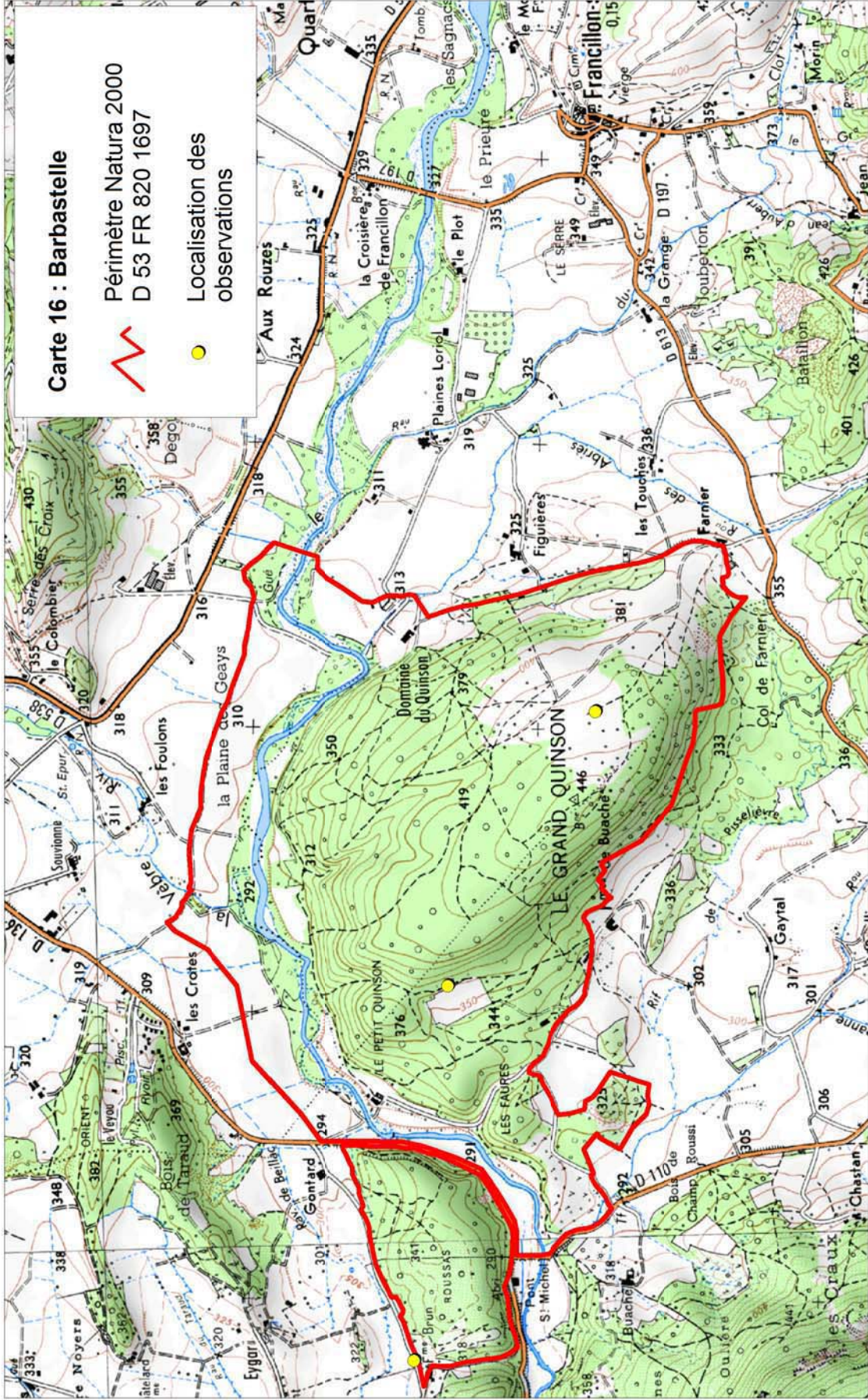


Réalisation : LPO Drôme - 2011
Sources : SCAN25 © IGN
BDCarto © IGN



Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
Grotte à chauves-souris de Baume Source

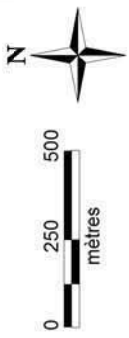




Carte 16 : Barbastelle

Périmètre Natura 2000
D 53 FR 820 1697

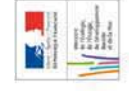
Localisation des observations

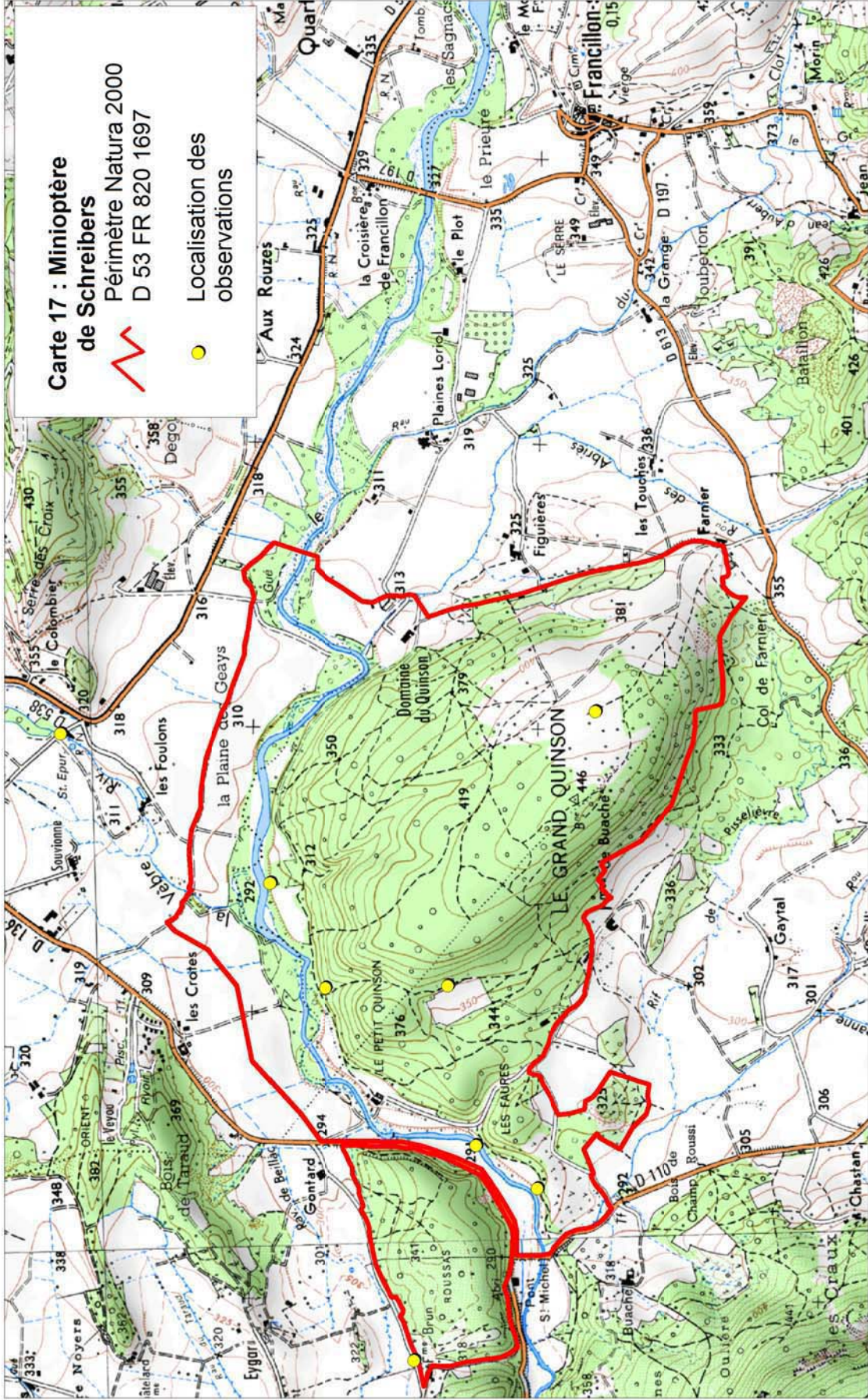


Réalisation : LPO Drôme - 2011
Sources : SCAN25 © IGN
BDCarto © IGN

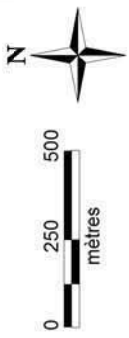


Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
Grotte à chauves-souris de Baume Source





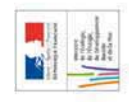
Carte 17 : Minioptère de Schreibers
 Périmètre Natura 2000
 D 53 FR 820 1697
 Localisation des observations



Réalisation : LPO Drôme - 2011
 Sources : SCAN25 © IGN
 BDCarto © IGN



Site Natura 2000 D 53 FR 820 1697
Grotte à chauves-souris de Baume Sourde



Annexe 4. Charte Natura 2000



Site Natura 2000 D53

« Grotte à chauves-souris de Baume Sourde »

Zone SPECIALE de CONSERVATION FR 820 1697



Charte Natura 2000

Validée en Comité de Pilotage le 15 février 2013



1 -	<u>PREAMBULE</u>	3
1 -	LE RESEAU NATURA 2000	3
2 -	LA CHARTE NATURA 2000	3
3 -	CE QU'APPORTE L'ADHESION A LA CHARTE NATURA 2000	3
4 -	QUI PEUT ADHERER A UNE CHARTE NATURA 2000 ?	4
5 -	COMMENT ADHERER A UNE CHARTE NATURA 2000 ?	4
6 -	DUREE DE VALIDITE D'UNE CHARTE NATURA 2000	4
2 -	<u>LE SITE NATURA 2000 DE « LA GROTTA A CHAUVES-SOURIS DE BAUME SOURDE »</u>	5
1 -	DESCRIPTION DU SITE ET DES ENJEUX	5
2 -	LES HABITATS PRESENTS SUR LE SITE	7
3 -	LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTES SUR LE SITE	8
4 -	LES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS	10
5 -	ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000	11
6 -	ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES FORETS	12
7 -	ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES (COURS D'EAU, MARES)	13
8 -	ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES MILIEUX OUVERTS : LES PELOUSES, LES PRAIRIES, LES FOURRES ET LES LANDES	14
9 -	ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ROCHERS, LES EBOULIS ET LES CAVITES	15

1 - PREAMBULE

1 - Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un **réseau de sites** qui hébergent des **espèces et des milieux naturels rares** ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats et de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a opté pour une **politique contractuelle** en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe quatre outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites : les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 forestiers, les contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers ainsi que la charte Natura 2000.

2 - La charte Natura 2000

La vocation d'un site Natura 2000 est de **contribuer à la conservation des habitats et espèces** d'intérêt communautaire qui ont justifié sa désignation. La **charte Natura 2000** permet de poursuivre, développer et valoriser des **pratiques favorables** à la conservation de ces milieux et espèces. Il s'agit de « faire reconnaître » ou « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats et espèces remarquables.

Cet outil contractuel permet au contractant de **marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau** (définis pour chaque site dans le document d'objectifs)¹. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne donnent donc pas droit à rémunération.

3 - Ce qu'apporte l'adhésion à la charte Natura 2000

L'adhésion à la charte Natura 2000 garantit que les terrains concernés font l'objet d'une gestion durable ou que les activités pratiquées sont respectueuses des habitats naturels et des espèces pour lesquels le site Natura 2000 a été désigné.

L'adhésion à la charte Natura 2000 permet aussi aux propriétaires de bénéficier de certains **avantages** :

➤ **L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)**

La totalité² de la TFNB est exonérée. La cotisation pour la Chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

➤ **L'exonération des ¾ des droits de mutation pour certaines successions et donations**

Cette exonération ne concerne que les mutations à titre gratuit des propriétés non bâties et qui ne sont pas en bois et forêts.

➤ **La réduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales**

Les travaux de restauration et de gros entretien, effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager, sont déductibles du calcul du revenu net imposable.

¹ Document de gestion du site Natura 2000.

² L'adhésion à la charte Natura 2000 permet de bénéficier de l'exonération des parts communale et intercommunale de la TFNB.

➤ **La garantie de gestion durable des forêts**

L'adhésion à la charte constitue cette garantie.

Elle permet de bénéficier :

- d'exonérations fiscales (ISF, mutations à titre gratuit sur les bois et forêts) ;
- d'exonérations d'impôt sur le revenu pour les acquisitions de parcelles ou certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10 ha ;
- d'aides publiques à l'investissement forestier.

4 - Qui peut adhérer à une charte Natura 2000 ?

Le signataire est le propriétaire **et**, le cas échéant, la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir sur les parcelles concernées (un exploitant louant des terres par exemple). La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte Natura 2000.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, le contractant peut choisir de signer une charte Natura 2000 sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000 sans pouvoir les fractionner.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte Natura 2000 qui correspondent aux droits dont il dispose.

5 - Comment adhérer à une charte Natura 2000 ?

La démarche est **volontaire** et toute personne souhaitant adhérer à la charte Natura 2000 signe deux documents :

- la déclaration d'adhésion (imprimé CERFA),
- un exemplaire de la Charte Natura 2000 complétée ;

et elle y joint : les documents demandés par l'imprimé CERFA.

La déclaration d'adhésion comporte la liste des parcelles sur lesquelles le signataire souhaite s'engager et la nature des milieux présents sur ces parcelles, ce qui permet de définir les engagements spécifiques que l'adhérent devra respecter.

6 - Durée de validité d'une charte Natura 2000

La durée d'adhésion à la charte Natura 2000 est de 5 ans renouvelable.

Il n'est pas possible d'adhérer à différents engagements pour des durées différentes sur les mêmes parcelles.

2 - LE SITE NATURA 2000 DE « LA GROTTA A CHAUVES-SOURIS DE BAUME SOURDE »

1 - Description du site et des enjeux

Toutes les espèces de chauves-souris métropolitaines sont insectivores. Ainsi, au cours du XXème siècle, les populations de chauves-souris ont fortement régressé dans la France entière. La destruction de leurs gîtes, la diminution de leurs terrains de chasse ainsi que l'emploi de pesticides en sont largement responsables.

Le site Natura 2000 D53 dit «Grotte à chauves-souris de Baume Sourde » a été intégré dans le réseau Natura 2000 par application de la directive « Habitats » en raison de sa forte valeur patrimoniale. Il est situé dans le département de la Drôme au sein de la région Rhône-Alpes sur le canton de Crest-Sud et de la communauté de communes du Val de Drôme. Les communes concernées sont Francillon-sur-Roubion, Soyans et Saoû.

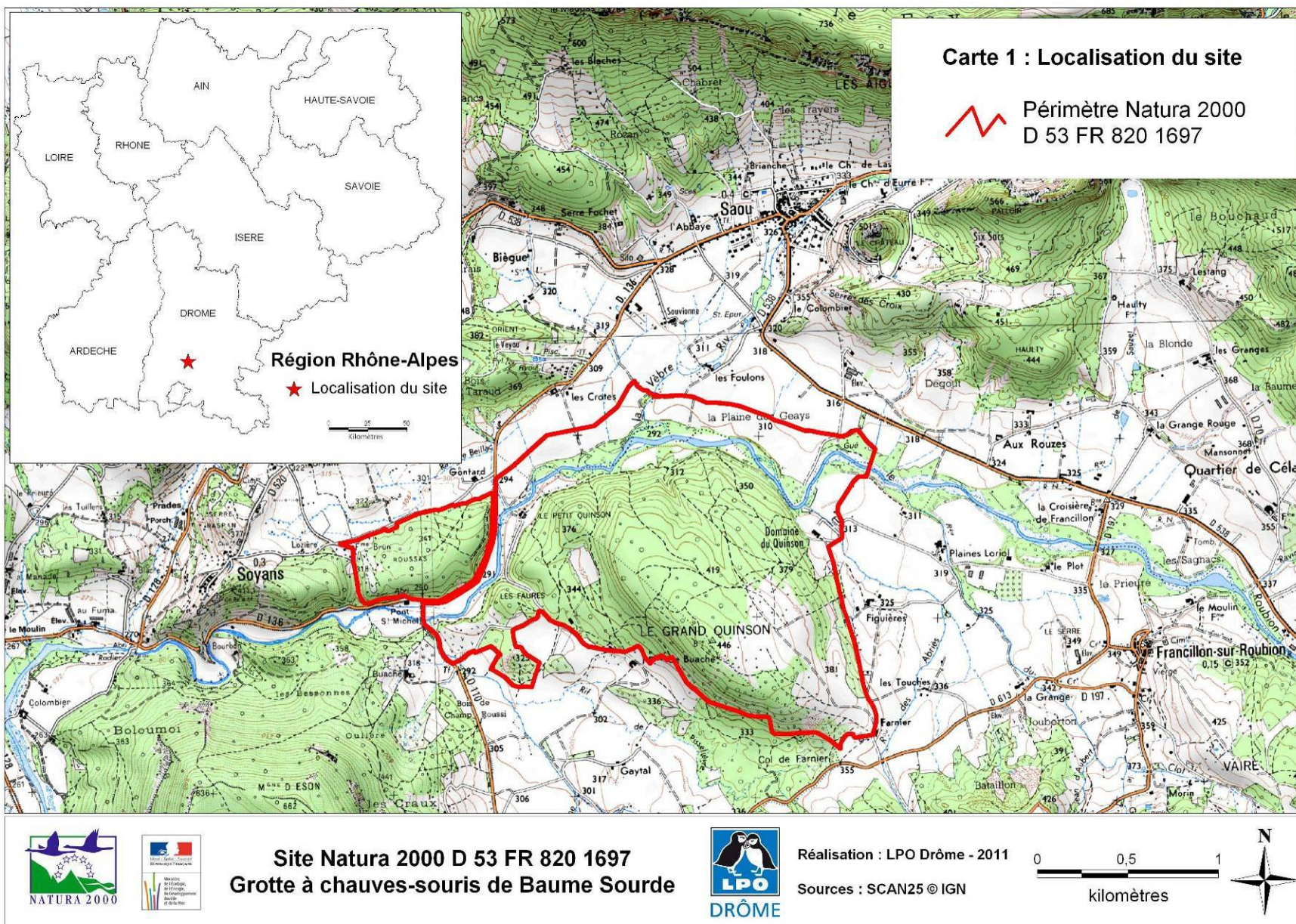
Huit espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire sont recensées sur le site. Parmi elles, trois hivernent de manière régulière dans la grotte : le Grand rhinolophe, le Petit rhinolophe et plus particulièrement le Minioptère de Schreibers dont les colonies atteignent 5 000 à 10 000 individus ! Cette colonie d'hivernage de Minioptères représente environ 10 % de la population nationale. La grotte de Baume Sourde est donc un site d'importance nationale et internationale pour la protection des chauves-souris.

Le site Natura 2000 a été délimité selon une logique :

- ✓ de protection du gîte afin de préserver les populations de chauves-souris présentes dans la grotte de Baume Sourde ;
- ✓ et de maintien d'habitats diversifiés et de qualité où se nourrissent les chauves-souris (terrains de chasse) à proximité de la grotte.

Ainsi afin de préserver la tranquillité des chauves-souris qui gîtent dans la grotte, un bassin a été construit à l'entrée de la cavité limitant son accès aux visiteurs curieux.

Tous les engagements et recommandations de cette charte Natura 2000 visent à préserver les habitats diversifiés et de qualité présents sur le site (forêts, prairies, ripisylves, milieux humides...). Les « bonnes pratiques » proposées dans cette charte profitent bien entendu de manière globale à la préservation de la faune, de la flore et de l'environnement.



2 - Les habitats présents sur le site



Les milieux forestiers

58 % du site

Dont l'habitat d'intérêt communautaire :

Forêts galeries à saules blancs et peupliers blancs - 92A0

Menaces : Enrésinement, exploitation par coupe à blanc, coupe des arbres-gîtes



Les milieux rocheux, grottes et cavités

Dont les habitats d'intérêt communautaire :

Eboulis calcaires thermophiles à Calamagrostide argentée - 8130 et

Grotte non exploitée par le tourisme - 8310

Menaces : Pérennité et tranquillité de l'habitat, grotte protégée par un bassin bloquant l'accès



Milieux artificialisés : Cultures, plantations et jardins

11,6 % du site

Menaces : Utilisation d'amendements, pesticides ou herbicides



Habitats de pelouses, prairies de fauche et pâturage

26 % du site

Dont l'habitat d'intérêt communautaire :

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires - 6210

Menaces : Recolonisation forestière spontanée ou enrésinement, surpâturage, utilisation d'amendements, pesticides ou herbicides



Milieux aquatiques et humides et ripisylves

4 % du site

Dont les habitats d'intérêt communautaire :

Rivière permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum - 3250

Forêts galeries à saules blancs et peupliers blancs - 92A0

Menaces : Pollution, assèchement, destruction de la ripisylve

3 - Les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site

Parmi les neuf espèces de Chiroptères qui fréquentent la cavité, huit sont des espèces d'intérêt communautaire (appartenant à l'annexe II de la directive). Au total, 16 espèces sont connues sur le périmètre Natura 2000.



Le Minioptère de Schreibers
Miniopterus schreibersii – 1310



Le Grand rhinolophe
Rhinolophus ferrumequinum – 1304



Le Petit murin
Myotis blythii – 1307



Le Petit rhinolophe
Rhinolophus hipposideros – 1303



©S.Vincent

Le Murin de Bechstein
Myotis bechsteinii – 1323



©Y.Peyrard

Le Rhinolophe euryale
Rhinolophus euryale – 1305



©Y.Peyrard

Le Murin à oreilles échancrées
Myotis emarginatus – 1321



©Y.Peyrard

La Barbastelle d'Europe
Barbastella barbastellus – 1308

4 - Les engagements et recommandations

Les **engagements** et les **recommandations** sont de l'ordre des bonnes pratiques favorables aux habitats et aux espèces ayant justifié la désignation du site. Ils doivent se situer au-delà du seul respect des exigences réglementaires.

Des **engagements** généraux concernent l'ensemble du site Natura 2000. D'autres, plus spécifiques, sont définis pour chaque type de milieux naturels. Le contractant à la charte Natura 2000 a obligation de respecter les engagements généraux ainsi que ceux correspondant aux milieux présents dans les parcelles engagées. Les engagements sont soumis à contrôle, ils permettent de bénéficier des avantages fiscaux.

Les **recommandations** sont propres à sensibiliser le contractant à la charte Natura 2000, aux enjeux de conservation complémentaires poursuivis sur le site et à favoriser une démarche de progrès en lui fournissant les informations nécessaires au maintien des milieux en bon état de conservation. L'application des recommandations est souhaitable et fortement encouragée, mais non obligatoire et non soumise à contrôle.

5 - Engagements et recommandations concernant l'ensemble du site Natura 2000

Je m'engage à :	Point de contrôle
✓ Respecter les réglementations applicables sur le site	Absence/présence de constat d'infraction
✓ Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte Natura 2000 à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire, d'évaluation et de suivi de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces La structure animatrice du site informera préalablement le contractant à la charte Natura 2000 de la date de ces opérations, ainsi que de la qualité des personnes amenées à les réaliser. L'adhérent pourra se joindre à ces opérations et il sera informé de leurs résultats.	Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice du site
✓ Informar mes exploitants des engagements auxquels j'ai souscrit	Charte signée par le propriétaire et le mandataire
✓ Modifier les mandats lors de leur renouvellement, afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte Natura 2000	Cohérence des mandats avec la charte
✓ Contactar la structure animatrice au préalable de travaux et d'opérations	Correspondance avec la structure animatrice
✓ Maintenir les boisements le long du Roubion et de la Vèbre, les haies, les arbres isolés et les bosquets	Contrôle sur place, absence de constat de destruction

Je note les recommandations :
<ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Informar la structure animatrice de toutes observations naturalistes remarquables et participer à la connaissance du site</i> ○ <i>Eviter l'utilisation de pesticides et d'organismes modifiés par génie génétique</i> ○ <i>Favoriser l'utilisation d'huiles biodégradables pour toute intervention</i> ○ <i>Informar tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte Natura 2000 des dispositions qu'elle prévoit</i> ○ <i>Informar la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine naturelle ou humaine</i> ○ <i>En cas d'activité agricole sur la(les) parcelle(s) concernée(s) : enregistrer les pratiques et tenir un carnet de pâturage et un cahier d'épandage</i> ○ <i>Adapter les périodes d'intervention de façon à limiter toute nuisance sur les habitats et espèces présents sur le site : éviter les périodes à sols détremvés, les périodes de reproduction des animaux et floraisons. Une information sera faite par la structure d'animation afin d'adapter au mieux les périodes avec les espèces présentes ou susceptibles de l'être sur le site.</i> ○ <i>Respecter le schéma cynégétique départemental</i>

6 - Engagements et recommandations concernant les forêts

Objectif : Maintenir des habitats forestiers en bon état de conservation

Habitat concerné : Forêts-galeries à saules blancs et peupliers blancs - 92A0

Je m'engage à :	Points de contrôle
✓ Maintenir le bois mort au sol et le bois mort sur pied (sauf risque sanitaire, mise en danger du public ou problème d'embâcle)	Contrôle sur place de la présence ou de l'absence de bois mort et de chablis
✓ Ne pas défricher et ne pas procéder à des coupes rases supérieures à 1 hectare	Contrôle sur place et sur photographies aériennes
✓ Ne pas procéder à des plantations d'essences exotiques	Contrôle sur place et sur photographies aériennes Contrôle administratif d'absence de demande d'aide au boisement ou de déclaration de boisement

Je note les recommandations :

- *Maintenir des vieux et gros arbres (supérieurs à 30 cm), à cavités ou écorces décollées (sauf risque sanitaire, mise en danger du public ou problème d'embâcle) à raison de 3 par hectare en moyenne*
- *Laisser une partie du boisement évoluer de façon naturelle*
- *Favoriser la régénération naturelle et ne pas faire de plantations, sauf après catastrophe naturelle (tempête, incendie, dépérissements massifs) et sous réserve de préserver les essences autochtones et informer la structure animatrice du site*
- *Se servir de matériels manuels à moteur thermique, utilisant des huiles biodégradables (huiles végétales ou équivalent)*
- *Eviter de réaliser des travaux sylvicoles entre le 1er mars et le 1er septembre. Les arbres peuvent alors être occupés par des chauves-souris par exemple en période d'élevage des jeunes.*

7 - Engagements et recommandations concernant les milieux aquatiques et humides (cours d'eau, mares)

Objectif : Maintenir la qualité des milieux liés au cours d'eau et une ripisylve riche et continue

*Habitats concernés : Rivière permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* – 3250 et Forêts-galeries à saules blancs et peupliers blancs - 92A0*

Je m'engage à :	Points de contrôle
✓ Maintenir une ripisylve continue, dense et la plus large possible le long du cours d'eau. Les arbres susceptibles d'entraver de manière significative l'écoulement naturel des eaux pourront être exploités ou taillés.	Contrôle sur place
✓ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires à proximité du cours d'eau (10 mètres minimum)	Contrôle sur place

Je note les recommandations :
<ul style="list-style-type: none">○ <i>Contacter préalablement la structure animatrice pour tout enlèvement d'embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non et entretien de végétation</i>○ <i>Limiter au maximum le passage d'engins d'exploitation sur les berges entre le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre</i>○ <i>Privilégier un entretien manuel ou mécanique à un entretien chimique</i>○ <i>Eviter la présence de troupeaux à proximité du cours d'eau hormis dans le cadre d'actions de gestion des espèces invasives (ambrosie...)</i>

8 - Engagements et recommandations concernant les milieux ouverts : les pelouses, les prairies, les fourrés et les landes

Objectif : Maintenir les milieux ouverts en bon état de conservation

Habitat concerné : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires - 6210

Je m'engage à :	Point de contrôle
✓ Ne pas réaliser de plantation forestière	Contrôle sur place et sur photographies aériennes Contrôle administratif de l'absence d'aide au boisement et de déclaration de boisement
✓ Conserver les éléments du paysage tels que les haies, arbres remarquables, murets, points d'eau, mares	Contrôle sur place et sur photographies aériennes
✓ Conserver le couvert herbacé	Contrôle sur place

Je note les recommandations

- *limiter l'emploi de vermifuge pour le bétail à base de molécules antiparasitaires de la famille des avermectines à élimination digestive à la période hivernale ou 6 semaines avant la mise au pré*
- *limiter au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires, les apports d'amendements, fertilisants ou épandages*
- *Pratiquer une fauche tardive après le 1er juin de chaque année*
- *Eviter les interventions chimiques*

9 - Engagements et recommandations concernant les rochers, les éboulis et les cavités

Objectif : Maintenir les rochers et éboulis en bon état de conservation et préserver la tranquillité des grottes

Habitats concernés : Eboulis calcaires thermophiles à éléments fins à Calamagrostide argentée – 8130 et Grotte non exploitée par le tourisme - 8310

Je m'engage à :	Point de contrôle
✓ Ne pas effectuer d'aménagement entraînant une perturbation de la dynamique des éboulis	Contrôle sur place de l'absence d'aménagement sur les milieux rocheux
✓ Ne pas favoriser l'exploration et la visite des grottes ni la pratique des activités d'escalade	Contrôle sur place de l'absence d'équipements

Je note les recommandations :

- *limiter au maximum la fréquentation humaine et des troupeaux dans les milieux rocheux*

En signant la charte en tant que propriétaire ou représentant d'une collectivité sur un site Natura 2000 :

- ✓ Je marque mon adhésion en faveur de la préservation de la biodiversité du site.
- ✓ **J'approuve les engagements en faveur des objectifs Natura 2000** et je m'engage à les respecter pour une période de 5 ans.
- ✓ **Je m'engage à respecter la réglementation en vigueur sur le site.**
- ✓ Je contribue au réseau européen Natura 2000 et je bénéficie des avantages garantis par la charte.

Je peux être soumis à des contrôles administratifs sur le respect de ces engagements. En cas de refus d'un contrôle ou de non respect des engagements, le préfet peut décider de la suspension des avantages pour une durée de 1 an.

La charte Natura 2000 ne se substitue nullement à la réglementation en vigueur (Loi sur l'Eau, Code de l'Environnement, Code de l'Urbanisme...).

Le cas échéant, mes mandataires ou exploitants doivent être cosignataires de la charte (notamment dans le cas d'un bail rural).

L'animateur Natura 2000 est à votre disposition pour plus d'informations sur la procédure d'adhésion, sur les espèces et les milieux naturels protégés du site Natura 2000 de la grotte à chauves-souris de Baume Sourde ou pour des conseils en cas de travaux d'entretien des milieux naturels.

Contact : Stéphane VINCENT, Tel: 04 75 76 87 04, stephane.vincent@lpo.fr

Je soussigné(e) Mlle / Mme / M....., propriétaire des parcelles engagées dans cette Charte, en accord avec

Mlle / Mme / M....., exploitant,

m'engage pour 5 ans à respecter les engagements de cette Charte du site Natura 2000 « Grotte de Baume Sourde ».

Date et signature
du propriétaire

Date et signature
de l'exploitant

Date et signature
du représentant mandaté par l'Etat

Annexe 5. Avis du Préfet de Région pour le classement de la grotte de Baume Sourde en Réserve Naturelle Régionale



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

RECEU
REQU CARRÉ P 40

27 JAN. 2010

79418

Lyon, le 25 JAN. 2010

Le Préfet

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis par courrier du 7 décembre 2009 votre projet de réserve naturelle régionale de la Grotte des Sadoux.

Comme le prévoit l'article R.332-31 du code de l'environnement, j'ai le plaisir de vous informer que l'État n'envisage pas la mise en place d'une réserve naturelle nationale, ni de toute autre forme de protection réglementaire sur la Grotte des Sadoux ou ses alentours. Par ailleurs, aucune servitude d'utilité publique n'est applicable à ce territoire qui n'est concerné par aucun projet de grands travaux ou d'équipements.

A ma connaissance, rien ne s'oppose donc à la création de cette réserve naturelle régionale.

De surcroît et même si le code de l'environnement ne le prévoit pas, je tiens à vous faire part de mon avis très favorable à la création de cette réserve. Sur ce site, nos services ont mis en œuvre des politiques tant européennes et nationales (Natura 2000) que régionales (RNR) qui se complètent très bien, sans pour autant générer de surcharge administrative du fait de la création d'un comité de pilotage conjoint et d'un document de gestion unique. Cette synergie pourrait à mon sens être valorisée dans le dossier d'enquête publique.

Pour parfaire la protection de la colonie de chauves-souris qui justifie la réserve naturelle régionale des Sadoux et le site Natura 2000 correspondant, je vous suggère que nos services étudient un partenariat similaire pour la grotte de Baume Sourde, site d'hivernage de cette colonie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Jacques GÉRAULT

Monsieur le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes
78, route de Paris
69260 Charbonnières-les-Bains

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales – 31 rue Mazenod – 69426 LYON Cedex 03
Standard Préfecture : 04.72.61.60.60 – Fax : 04.78.60.41.37 - <http://www.rhone-alpes.pref.gouv.fr>

Annexe 6. Comptes-rendus des groupes de travail sur les milieux agro-pastoraux



REVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 DE LA GROTTA DE BAUME SOURDE



COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MILIEUX AGRO-PASTORAUX JEUDI 9 FEVRIER 2012 – SALLE COMMUNALE DE FRANCILLON-SUR-ROUBION

Annexe Liste des personnes présentes et excusées

A noter : La prochaine réunion du groupe de travail sur les milieux agro-pastoraux aura lieu le jeudi 12 avril de 9 heures à 12 heures dans la salle communale de Francillon-sur-Roubion.

Nous tenons tout d'abord à remercier la mairie pour leur accueil et la mise à disposition de la salle communale.

1. Présentation des enjeux du site et révision du document d'objectifs

La grotte de Baume Sourde est un **site exceptionnel** hébergeant notamment une colonie de Minioptères de Schreibers en période d'hibernation (13 000 individus comptés en 2012). Moins de 10 cavités de cette importance sont actuellement répertoriées en France.

La grotte a été fermée par la mise en place d'un bassin qui permet de limiter les visites. Un dispositif de comptage des passages a été installé à l'arrière du bassin et a démontré une chute de la fréquentation depuis sa mise en place.

Le périmètre initial ne prenait en compte que la parcelle concernée par la grotte (8 ha environ) et a ensuite été étendu afin de prendre en compte les terrains de chasse des chauves-souris (334 ha aujourd'hui).

Le document de gestion du site Natura 2000 appelé document d'objectifs (DOCOB) est en cours de réécriture afin de prendre en compte le nouveau périmètre. Ce document analysera les enjeux écologiques et socio-économiques du site et proposera des objectifs de développement durable ainsi que des actions pouvant être mises en place entre 2012 et 2017. Ces actions concernent :

- La préservation des habitats et des espèces
- L'amélioration des connaissances sur les habitats et les espèces
- Le suivi des espèces et des mesures de gestion
- La communication et la sensibilisation
- La conduite de projet et l'animation de site

Cette révision du DOCOB a pour objectif de définir et planifier les actions pouvant être menées dans les années à venir. C'est pourquoi elle rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le site, dont les exploitants agricoles.

2. Le groupe de travail sur les milieux agro-pastoraux

Ce groupe de travail permet de rassembler les acteurs liés aux milieux agro-pastoraux du site Natura 2000. Les pratiques passées, actuelles et à venir pourront ainsi être mises en perspective avec les enjeux du site. Les objectifs du site Natura 2000 ne sont pas de mener une révolution dans les pratiques actuelles. Les pratiques ont des impacts plus ou moins positifs ou négatifs sur les milieux et les espèces, la biodiversité présente aujourd'hui est incontestablement liée aux pratiques passées et actuelles. Ce groupe de travail est l'occasion de discuter de ces pratiques et de proposer des orientations.

3. Présentation des outils

Toutes ces démarches s'inscrivent dans une **volonté** du propriétaire ou de l'exploitant de signer la charte ou de mettre en place des MAEt ou des contrats sur ses terrains en lien avec les enjeux écologiques présents sur le territoire.

La mise en place d'un contrat ne nécessite pas forcément d'adhérer à la charte et vice-versa. Bien que cohérentes entre elles, ces démarches sont indépendantes les unes des autres.

Toutefois, l'assiette peut être différente (exemple : un même bénéficiaire peut signer pour un contrat concernant 2 ha et adhérer à la charte sur 10 ha).

➤ **Le code de bonnes pratiques : la Charte Natura 2000**

La charte Natura 2000 engage le signataire à respecter des pratiques favorables à la préservation des espèces et des habitats. Elle donne lieu à des avantages fiscaux pour le propriétaire, notamment l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou l'exonération au ¾ des droits de mutation. Un projet de charte a été proposé par la LPO Drôme au groupe de travail.

Précisions sur les signataires et l'indemnisation :

La charte est **signée de préférence par les propriétaires** désirant s'inscrire dans la démarche Natura 2000. Lorsque le propriétaire loue ses terres à un exploitant agricole, **les conditions de la charte sont alors intégrées dans le bail de location des terres**. L'exploitant s'engage donc à suivre ce code de bonnes pratiques, il est donc préférable qu'il cosigne la charte. **Un propriétaire peut se retirer à tout moment de la charte** notamment lorsque l'exploitant agricole change. L'indemnisation profitant au propriétaire, la diminution de la taxe peut se répercuter sur le loyer des terres louées à l'exploitant.

➤ **Contrats Natura 2000 : pratique en faveur d'un habitat ou d'une espèce indemnisée car engendrant des coûts ou un manque à gagner**

Un contrat Natura 2000 est passé entre l'Etat et le propriétaire ou l'exploitant d'un terrain pour une période de 5 ans. Le respect des engagements définis dans ces contrats (maintien des haies, créations de mares, conservations d'arbres morts...) donne lieu au versement d'une contrepartie financière (visant à compenser les frais avancés ou le manque à gagner). Les contrats agricoles prennent la forme de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées. Les signataires de contrat accèdent de fait aux avantages de la charte pour les seules parcelles concernées par ce contrat.

- **En milieu agricole** : mise en place de **Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)** : indemnisation par un forfait à l'hectare, elles sont liées à la PAC donc en révision actuellement. Les nouvelles MAEt sont prévues pour début 2014.
- **En milieu forestier** : mise en place de **Contrat forestier**
- **Autre milieu** : mise en place de **Contrat ni agricole ni forestier**

4. Actions proposées dans le cadre du document d'objectifs

Voici les actions que nous proposons dans les milieux forestiers ou agro-pastoraux qui peuvent être adaptées :

- Maintien d'arbres sénescents en forêt et en ripisylve
- Etude floristique des milieux ouverts afin de préciser les enjeux en termes de fermeture des milieux
- Ouverture de milieux en cours d'embroussaillage ou abandonnés
- Mise en place d'une gestion pastorale sur les milieux réouverts
- Plantation de haies dans les zones où le réseau est lâche (corridors utilisés notamment par les chauves-souris lors de leurs déplacements)
- En parallèle, suivi des colonies, étude des espèces patrimoniales liées au Roubion (castor, loutre, barbeau méridional...)

5. Discussions

➤ Concernant la charte Natura 2000 :

Un certain nombre de remarques sont formulées par les participants, à savoir :

- Charte trop floue qui enfonce des portes ouvertes.
 - La LPO Drôme en a conscience. Cette charte se veut davantage comme un outil de sensibilisation peu contraignant, sur un site où les pratiques sont déjà favorables. De plus cet outil est obligatoire à joindre au document d'objectifs.
 - Toutes les remarques et modifications sont les bienvenues, nous en sommes justement à l'étape de document de travail.
- L'accès au terrain pour les naturalistes spécifié dans la charte pose question.
 - Dès que des inventaires ou chantiers auront lieu, les propriétaires concernés seront sollicités en amont afin de prévenir tout désagrément.
- Les exonérations ne bénéficient pas directement aux exploitants agricoles et sont peu intéressantes pour les petits propriétaires présents sur ce site Natura 2000.
- On ne parle pas de l'activité de la chasse dans la charte.
 - L'ouverture de la charte aux associations, notamment ACCA, peut être envisagée en définissant des bonnes pratiques à suivre sur le site liées à leurs activités.

➤ Remarques générales issues de ce groupe de travail :

- Sentiment d'être pris en étau entre 2 sites Natura 2000 apportant une crainte pour l'activité agricole. (Y.Rey)
- Peur des dérives de Natura 2000 comme ce qui a été fait dans le cadre de la loi sur l'Eau (W.Raillon)
- Pour le moment l'activité de chasse n'est pas remise en cause sur ce site Natura 2000, pourtant la crainte de la considérer comme une activité dérangeante s'est exprimée. La diminution progressive des zones chassables a aussi été mentionnée (Y.Rey).

➤ Précisions apportées par l'AAPPMA :

- Barbeau méridional très présent sur le secteur
- Problème des espèces invasives : le ragondin et l'écrevisse américaine
- Problème des aménagements créés par les touristes (barrages...) le long des cours d'eau et du passage fréquent des personnes et animaux dans les cours d'eau détruisant les milieux

6. Objectifs de ce groupe de travail

- ✓ Faire l'inventaire des pratiques présentes sur le site, passées, actuelles et à venir et les mettre en valeur
- ✓ Faire l'inventaire des besoins de chacun
- ✓ Mettre ces pratiques en perspectives avec les enjeux du site Natura 2000 notamment écologiques
- ✓ Apporter ses commentaires au projet de charte Natura 2000

La prochaine réunion du groupe de travail sur les milieux agro-pastoraux aura lieu le jeudi 12 avril de 9 heures à 12 heures dans la salle communale de Francillon-sur-Roubion.

Il est demandé avant cette réunion (début avril au plus tard) de transmettre à la LPO Drôme en version papier ou par mail :

- **Les commentaires concernant la charte**
- **La description des activités actuelles et des projets futurs de chaque exploitation agricole avec une carte de situation si possible.**

Contact Laure Vuinée – 04 75 76 87 04 ou laure.vuinee@lpo.fr
LPO Drôme – 10 rue Roch Grivel – 26 400 CREST

Annexe : Liste des participants

Nom	Prénom	Structure/Activités
BRANCO	Nicole	Future installée en exploitation agricole
DUSSERRE	Christophe	Encadrant technique insertion - Syndicat mixte du bassin du Roubion-Jabron
GAUDET	Jean-Michel	Adjoint au maire de Francillon
GILLES	Daniel	Maire de Saoû
LINARELLO	Gérald	SCEA L'Armiral
PIC	Nicolas	Technicien - Syndicat mixte du bassin du Roubion-Jabron
RAILLON	Ludovic	Eleveur de volailles – Poule des 3 Becs
RAILLON	Wilfrid	Agriculteur
REY	Yves	ACCA Saoû
ROUX	René	Société botanique de la Drôme
VALESA	Jean-Pierre	AAPPMA La Truite de la Vèbre
VENOUX	Michel	Maire de Francillon-sur-Roubion
VERNET	Michel	Agriculteur
VINCENT	Stéphane	Animateur site Natura 2000 - LPO Drôme
VUINEE	Laure	Animatrice site Natura 2000 - LPO Drôme

Excusés :

Françoise BARROUILLET – DDT Drôme

Jean-Pierre TABARDEL – Conseil général Drôme

Jean-Louis TRAVERSIER – ONF Responsable Environnement Drôme-Ardèche

**REVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000 DE LA GROTTA DE BAUME SOURDE**



**COMPTE-RENDU DU 2^e GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MILIEUX AGRO-PASTORAUX
JEUDI 12 AVRIL 2012 – SALLE COMMUNALE DE FRANCILLON-SUR-ROUBION**

Annexe Liste des personnes présentes et excusées
Carte des actions envisagées dans les milieux agro-pastoraux et forestiers

Nous remercions à nouveau la mairie de Francillon-sur-Roubion pour leur accueil et la mise à disposition de la salle communale.

Correction du précédent compte-rendu du groupe de travail sur les milieux agro-pastoraux datant du 9 février 2012 :

« Pour le moment l'activité de chasse n'est pas remise en cause sur ce site Natura 2000, pourtant la crainte de la considérer comme une activité dérangeante s'est exprimée. » remplacé par « L'activité de chasse n'est pas remise en cause sur ce site Natura 2000 et aucune restriction sur cette activité n'est proposée, pourtant la crainte de la considérer comme une activité dérangeante s'est exprimée. »

Suite au précédent groupe de travail, nous n'avons malheureusement pas eu de retour sur le projet de charte et sur les activités agricoles présentes sur le site.

De manière générale, certains participants ont exprimé leur colère de ne pas être tenu informés et restent suspicieux quant aux conséquences de ce site sur leur activité. Il a été rappelé que les actions mises en œuvre sur le site en lien avec les pratiques agricoles ou forestière notamment découleront de la volonté des propriétaires ou exploitants d'entrer dans la démarche Natura 2000.

PROBLEMES SOULEVES :

LE MANQUE DE COMMUNICATION

De nombreux propriétaires (de bois notamment) ont appris indirectement (via la révision des PLU, bouche-à-oreille) l'existence du site Natura 2000 et de ces groupes de travail.

- La LPO Drôme informe les membres du comité de pilotage (dont fait partie notamment les communes, les ACCA, la Chambre d'Agriculture, le CRPF (centre régional de la propriété forestière privée)) de toutes les démarches entreprises dans le cadre du site Natura 2000. Elle a demandé aux communes les coordonnées des exploitants agricoles concernés par le site et les a contactés individuellement par la suite. Elle n'a pas réussi à obtenir le cadastre sous format informatique avec les coordonnées des propriétaires concernés. Elle compte donc aussi sur les élus et associations locales notamment pour afficher et faire circuler les informations relatives au site.
- Le maire de Saoû, Daniel Gilles, rappelle que les communes sont de plus en plus sollicitées et qu'elles disposent de peu de temps pour réaliser un listing des propriétaires concernés par le site et communiquer sur la dynamique du site.
- De nouveaux contacts ont été pris lors de cette réunion et seront informés de la poursuite de l'animation du site et des décisions prises.
- Il est notamment proposé dans le futur document d'objectifs de publier une lettre d'information annuelle sur le site Natura 2000 qui serait distribuée à tous les habitants des 3 communes concernées. Nous pouvons aussi publier des articles dans les feuilles d'information communales.

EXTENSION DU SITE DE 8 A 334 HECTARES

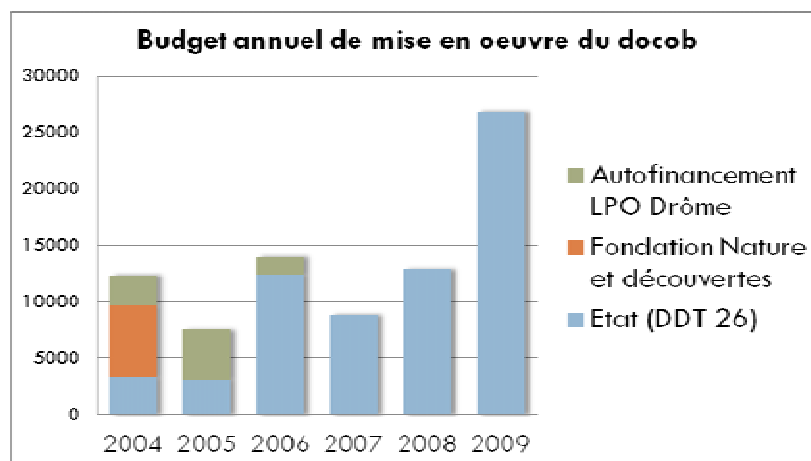
Est-ce que les communes ont délibéré favorablement ? Qu'est-ce qui justifie cette extension de site ? Des parcelles sont coupées par la limite du site. Pourquoi la colline du Roussas est incluse dans le site ?

- L'extension de site est proposée afin de prendre en compte les terrains de chasse des chauves-souris en plus de la grotte où elles gîtent. La présence d'une mosaïque de milieux est favorable à ces espèces qui chassent les insectes en ripisylve, en forêts, en milieux ouverts.
- Les 3 communes concernées ont délibéré défavorablement au périmètre proposé mais sans arguments motivés ou scientifiques. Le Préfet a donc pris la décision de valider la proposition d'extension du site sur les 334 hectares.
- Le périmètre présente en effet certaines incohérences. Notamment sur la partie nord du site au niveau des cultures en rive droite du Roubion : les parcelles sont coupées en deux par la limite du site. Dans ce cas, une parcelle est prise en compte dans son intégralité dans le site Natura 2000 si :
 - o au moins la moitié de sa superficie est dans le site,
 - o un habitat d'intérêt communautaire est présent sur la parcelle.
- Daniel Gilles a enfin rappelé que les extensions de site ont aussi été motivées par la menace de devoir payer une amende conséquente qui pesait sur l'Etat français. En effet les surfaces concernées par Natura 2000 en France ne répondaient pas aux objectifs fixés par l'Union européenne.

COMBIEN COUTE LA GESTION DE CE SITE ET QUI FINANCE ?

L'ensemble des actions menées sur le site et leur coût sont présentés et validés en comité de pilotage lors de la révision du document d'objectifs puis rediscutés tous les ans. Un bilan annuel des actions menées est de même transmis et discuté en comité de pilotage.

Par exemple, voici la ventilation des dépenses (82 652 € au total sur 6 ans) lors de la mise en œuvre du précédent document d'objectifs entre 2004 et 2009. L'Etat finance les actions menées sur le site, la LPO Drôme a aussi apporté de l'autofinancement et a sollicité une fondation en 2004 pour compléter le budget.



PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE ET PORTAGE DE L'ANIMATION DU SITE

La commune de Francillon-sur-Roubion a rappelé son souhait de présider le comité de pilotage et donc de porter l'animation du site, demande datant de 2009 qui n'a pas aboutie.

- Nous sommes actuellement à l'étape de révision du document d'objectifs et cette question du portage sera rediscutée et décidée dans le cadre de cette révision.

AMALGAME AVEC LES AUTRES POLITIQUES ET REGLEMENTATIONS

Nous rappelons que les différentes réglementations présentes sur le site ne sont pas le fait de Natura 2000 mais d'autres politiques environnementales telles que la Loi sur l'Eau.

POURQUOI EST-CE QU'ON ETUDIE D'AUTRES ESPECES QUE LES CHAUVES-SOURIS ?

- La Loutre, la Castor et le Barbeau méridional sont des espèces d'intérêt communautaires présentes ou potentiellement présentes sur le site Natura 2000. Ce site a pour objectifs de préserver la colonie de chauves-souris présente dans la grotte mais ne se restreint pas à ce groupe d'espèces. Un site Natura 2000 a pour objectifs de prendre en considération l'ensemble des enjeux écologiques (en termes d'habitats ou d'espèces) ainsi que l'ensemble des activités présentes par le site.

LA COLONIE SE PORTE BIEN, LES PRATIQUES AGRICOLES PRESENTES SONT FAVORABLES. POURQUOI DEPENSER DE L'ENERGIE A LES PRESERVER DAVANTAGE ET APPORTER DES CONTRAINTES SUPPLEMENTAIRES ?

- Les effectifs de la colonie, qui est suivie annuellement, sont en effet en hausse. Cependant nous ne sommes pas à l'abri d'une épizootie (maladie touchant certaines espèces), d'un changement de propriétaires ou de pratiques (agricoles, forestières...) qui peuvent devenir défavorables aux chauves-souris présentes dans la grotte.
- Si le propriétaire ou l'exploitant est intéressé par la démarche, certaines pratiques peuvent être améliorées via :
 - o l'adhésion à la charte (pour des pratiques légères n'engendrant pas de coût supplémentaires ou de manque à gagner),
 - o la mise en place de MAEt (Mesures agro-environnementales territorialisées) ou de contrats Natura 2000 en milieux forestiers (pour des actions engendrant un manque à gagner ou une dépense supplémentaire).
- **La présence de ce site n'engendre pas d'obligations de changement de pratiques agricoles ou forestières.** Il est toujours possible de couper du bois dans sa forêt, d'apporter des fertilisants ou des pesticides si un agriculteur le souhaite. Aucune pratique ne peut être interdite sur ce site Natura 2000, nous essayons cependant de trouver un terrain d'entente entre les enjeux écologique du site et les activités présentes.

PROPOSITION DE L'ANIMATEUR

La LPO Drôme est animateur de ce site et l'intermédiaire entre ce qui est décidé au niveau européen et national, les enjeux écologiques et les activités présentes sur le site. Ces groupes de travail sont justement l'occasion de prendre en compte les besoins de chacun, de préciser les conséquences et apports de la présence de ce site.

Nous essayons donc de construire un projet prenant en compte les aspects positifs du site Natura 2000. Des financements peuvent notamment être cherchés afin de mettre en œuvre des actions alliant les différents enjeux présents (réouverture de milieux, plantations de haies...).

De nombreux participants demandent à ce que la charte soit réfléchi au niveau de l'ancien périmètre du site c'est-à-dire 8 ha qui appartiennent à M.Gérald Linarello. Ce dernier a rappelé l'importance de travailler ensemble sur ce projet de charte, chaque exploitant ayant ses spécificités. Il a de même précisé que c'était justement l'occasion de cadrer les choses ensemble plutôt que d'attendre que le cadre s'impose de lui-même.

De plus le site occupe aujourd'hui 334 ha et la charte sera à valider sur ce périmètre. Cependant il n'y a aucune obligation d'adhésion à la charte de la part des propriétaires ou exploitants concernés.

Nous ne sommes pas arrivés à avancer sur le projet de charte, ni à faire le point sur les activités présentes sur le site.

Nous proposons donc aux personnes intéressées de **faire le point individuellement sur leurs activités agricoles ou forestières** afin qu'elles soient **mieux prises en compte** dans le document d'objectifs et dans la charte Natura 2000 de la grotte de Baume Sourde.

Nous sommes toujours en attente de **retour sur le projet de charte**. Un nouveau projet de charte sera proposé.

En attendant nous vous présentons la carte des **actions qui pourraient être mises en place dans les années à venir** et qui seront notamment **discutées** en comité de pilotage.

N'hésitez donc pas à nous contacter pour plus d'informations ou pour échanger à ce sujet !

Contact Laure Vuinée – 04 75 76 87 04 ou laure.vuinee@lpo.fr
LPO Drôme – 10 rue Roch Grivel – 26 400 CREST

Annexe : Liste des participants et excusés

Nom	Prénom	Structure/Activités
ARMAND	Jean-Louis	Agriculteur à Soyans
BENOIT	Jacques	Chambre d'Agriculture 26
BOMPARD	Bruno	Agriculteur
BOMPARD	Marcel	Retraité
CAILLET	Albert	Retraité
CAURTIAL	Thierry	Agriculteur
CHARTENDRAULT	Vivien	Directeur LPO Drôme
CHASTAGNIER	Alain	Président ACCA Francillon
FRAUD	Thierry	Agriculteur
GAUDET	Jean-Michel	Adjoint au maire de Francillon
GILLES	Daniel	Maire de Saoû
LINARELLO	Gérald	SCEA L'Armiral
MAILLET	Elisabeth	Agricultrice
MAILLET	Yves	Agriculteur
RAILLON	Wilfrid	Agriculteur
REY	Yves	Président ACCA Saoû - EARL Les Granges et propriétaires de parcelles boisées
VENOUX	Michel	Maire de Francillon-sur-Roubion
VUINEE	Laure	Animatrice site Natura 2000 - LPO Drôme

Personnes excusées

Nom	Prénom	Structure/Activités
BARROUILLET	Françoise	DDT Drôme
DIDIER	Guillaume	Président du Conseil général de la Drôme
GAUDET	Jean-Michel	Adjoint au maire - Francillon
TRAVERSIER	Jean-Louis	ONF Responsable Environnement Drôme-Ardèche
VERNET	Michel	Agriculteur
RAILLON	Ludovic	Eleveur de volailles – Poule des 3 Becs

Annexe 7. Compte-rendu du groupe de travail sur les milieux humides et aquatiques



REVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 DE LA GROTTA DE BAUME SOURDE



COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES MERCREDI 22 FEVRIER 2012

Etaient présents :

Baptiste BISSONET	Syndicat mixte du bassin du Roubion-Jabron
Christophe DUSSERRE	Syndicat mixte du bassin du Roubion-Jabron
Guillaume MONIER	ONF
Nicolas PIC	Syndicat mixte du bassin du Roubion-Jabron
Stéphane VINCENT	LPO Drôme
Laure VUINEE	LPO Drôme

Excusé :

Yann MONNIER	Fédération de pêche de la Drôme
--------------	---------------------------------

Annexe Intérêt écologique des ripisylves et conseils de gestion

Ce groupe de travail a pour objectifs de discuter des actions qui pourront être mises en place le long du Roubion et de sa ripisylve sur le site Natura 2000 de la grotte de Baume Sourde dans les six années à venir.

➤ Chantiers du SMBRJ

Le projet de charte Natura 2000, document de travail discuté aussi dans le cadre du groupe de travail sur les milieux agro-pastoraux, convient au Syndicat mixte du bassin Roubion-Jabron (SMBRJ). Le chantier réalisé le long de la Vèbre en amont de Saoû a servi d'exemple concret.

Le SMBRJ a notamment rappelé qu'il n'a aucune obligation en termes de mètres cubes exploités, laisser des gros bois, des arbres sénescents ou du bois mort ne pose donc aucun soucis tant que ces bois ne représentent pas de danger pour les personnes ou les ouvrages.

Le regard des habitants ou élus sur la gestion de la ripisylve est important, **il est donc primordial d'expliquer en amont pourquoi des gros bois ou du bois mort ont été laissé en ripisylve.**

Sur les sites plus touristiques par exemple (tels que le chantier réalisé le long de la Vèbre) ou dans le cadre des chantiers d'insertion mené par le SMBRJ, il est plus difficile de laisser du bois au sol de manière diffuse sur le chantier, il est alors mis en tas.



➤ **Plan de gestion réalisé par le bureau d'études de l'ONF**

Aucune intervention forte n'est prévue dans la zone Natura 2000, les travaux proposés dans le cadre du futur plan de gestion de la ripisylve du Roubion sont :

- ✓ l'exploitation de bois mort en amont du pont sur la Vèbre pouvant menacer l'ouvrage,
- ✓ la réalisation de coupes sélectives dans la ripisylve du Roubion,
- ✓ d'éventuelles interventions dans le lit de la rivière notamment mobilisation des atterrissements avec une sous-soleuse ou par scarification (en attente des résultats d'un autre bureau d'études sur le transport solide du cours d'eau notamment). Afin de limiter l'impact de ces chantiers importants, il est proposé d'intervenir sur des petits tronçons (100-300 m) et non sur un grand tronçon continu.

➤ **Propositions d'études de la faune piscicole et de gestion des milieux**

La LPO Drôme a déjà fait un état des lieux des connaissances sur la faune piscicole du Roubion et des propositions d'amélioration des connaissances sur la loutre, le castor et le barbeau méridional. Nous sommes en attente d'un retour de la fédération de pêche de la Drôme notamment sur d'éventuelles propositions de mesures de gestion.

➤ **Actions envisagées dans le cadre du futur DOCOB**

- ✓ Maintien d'arbres sénescents : Mesure forestière K

Réalisation d'un marquage avec les gestionnaires, les naturalistes, les propriétaires et les élus éventuellement afin de préserver des arbres d'intérêt écologique ne présentant aucun danger pour la sécurité des personnes et les infrastructures (risque d'embâcles).

Ce site Natura 2000 est l'occasion de **partager les connaissances** et de réaliser **un chantier « exemplaire »** pouvant être appliqué et adapté par la suite lors des interventions en ripisylve.

- ✓ Renforcement du corridor par la plantation de ripisylve : Mesure forestière C

A voir avec les propriétaires concernés.

➤ **Collaboration futures :**

- ✓ Partage des compétences pour une gestion multifonctionnelle des ripisylves
- ✓ Sensibilisation des gestionnaires, des naturalistes, des élus, riverains et habitants

Intérêt écologique des ripisylves et conseils de gestion

Les ripisylves jouent trois rôles en lien avec la préservation des chauves-souris.

Rôle	Intérêt	Conseils de gestion*
Corridor	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Repère pour les chauves-souris lors leurs déplacements ✓ Protection contre les prédateurs (rapaces nocturnes notamment) ✓ Lien entre les gîtes et les différentes zones de chasse 	<ul style="list-style-type: none"> → Maintien d'un corridor large et continu → Interventions par trouées
Ressource alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Milieu riche en insectes très apprécié des chauves-souris qui sont toutes insectivores en France métropolitaine ✓ Richesse en insectes liées à : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la diversité en essence et la stratification de la ripisylve ✓ la présence de vieux bois ou de bois mort 	<ul style="list-style-type: none"> → Maintien d'une ripisylve diversifiée en essences autochtones et classes d'âge → Maintien de bois sénescents et mort sur pied et au sol de toutes les catégories de diamètre et toutes essences
Offre en gîtes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les chauves-souris arboricoles gîtent dans des arbres, notamment de gros diamètre, et plus précisément : <ul style="list-style-type: none"> ✓ dans des cavités : telles que les trous de pics et les caries ; ✓ ou des fentes : telles que les écorces décollées ou les gélivures. 	<ul style="list-style-type: none"> → Maintien de gros arbres à cavités ou présentant des fentes : au moins 3 par hectare, en îlots de préférence (maintien de l'ambiance forestière) → Maintien d'îlots de gros bois → Adapter les périodes d'interventions

*L'ensemble de ces conseils de gestion sont bien entendu à adapter selon les enjeux en termes de sécurité (présence de route ou de sentiers, formation d'embâcles...).

Les périodes d'interventions recommandées pour les chauves-souris correspondent aux périodes de transit printanier ou automnal où les colonies sont les moins vulnérables (c'est-à-dire avant la mise-bas ou lorsque les jeunes sont autonomes). Selon les enjeux présents localement, d'autres groupes d'espèces peuvent aussi être pris en compte.

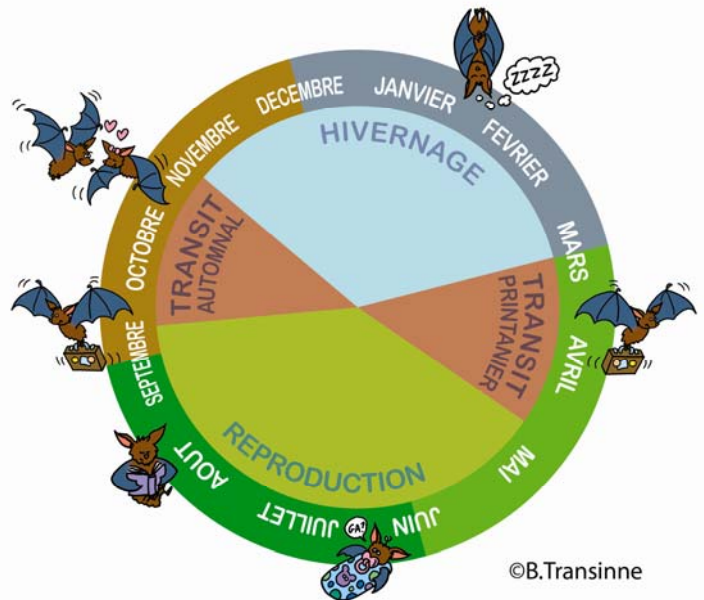




Tableau récapitulatif des périodes de sensibilité de la faune forestière.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Chiroptères												
Avifaune forestière												
Rapaces diurnes ou nocturnes												

Période recommandée

Annexe 8. Compte-rendu du groupe de travail sur l'opportunité de classement en RNR



REVISION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 DE LA GROTTA DE BAUME SOURDE



COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'OPPORTUNITE DE CLASSEMENT EN RESERVE NATURELLE REGIONALE MARDI 13 MARS 2012 – CIVRIEUX D'AZERGUES

Etaient présents : Gérald Linarello (propriétaire de la grotte de Baume Sourde), Julien Semelet (Région Rhône-Alpes), Stéphane Vincent et Laure Vuinée (LPO Drôme)

Objectifs : présenter les Réserves naturelles régionales, la démarche, les tenants et aboutissants d'un classement

La grotte de Baume Sourde est un site exceptionnel hébergeant notamment une colonie de Minioptères de Schreibers en période d'hibernation (13 000 individus comptés en 2012). Moins de 10 cavités de cette importance sont actuellement répertoriées en France.

Une Réserve naturelle régionale (RNR) existe déjà sur la commune de Pradelle (Drôme) : la RNR de la grotte des Sadoux qui permet la protection d'une colonie importante de Minioptères de Schreibers en période de reproduction.

De plus, sur la commune de Suze-la-Rousse, le tunnel de la Borie abrite aussi une colonie de reproduction de Minioptères d'intérêt majeur. Un projet de classement en RNR sur ce site est actuellement en cours d'instruction.

Ainsi, à l'échelle régionale, nous menons une réflexion de mise en protection de ces trois sites de Minioptères de Schreibers via la constitution d'un réseau de RNR de grottes à chauves-souris.

Cette rencontre avait donc pour objectif de présenter le statut de RNR au propriétaire de la grotte de Baume Sourde, afin de savoir s'il est intéressé et motivé par la réalisation d'une étude d'opportunité de classement en RNR.

Démarches pour le classement en RNR

Une procédure de demande de classement est enclenchée sur la **volonté du propriétaire**.

Un dossier de classement en RNR est alors constitué via une étude d'opportunité qui présente :

- Les limites de la réserve
- La durée de classement proposée (minimum de 10 ans)
- L'intérêt écologique du site
- Les menaces présentes pour les habitats ou les espèces
- Un projet de règlement
- Les modalités de gestion du site



Le CSRPN (Comité scientifique régional du patrimoine naturel), le comité technique régional (Région Rhône-Alpes) et les collectivités locales jugent de la pertinence du dossier. Puis ce dernier est présenté au Conseil Régional qui délibère sur l'agrément ou non de la création de la RNR.

Le fonctionnement d'une RNR

Suite au classement, un **comité consultatif** est constitué et présidé par un élu régional. **Deux documents « cadres »** accompagnent une RNR : un **règlement** et un **plan de gestion**.

Le projet de règlement, co-construit avec les propriétaires concernés, est soumis aux élus régionaux puis il est proposé en consultation pour le public pendant 3 mois.

Le plan de gestion, tout comme un document d'objectifs Natura 2000, contient un diagnostic socio-économique, une analyse des enjeux du site et un plan d'actions permettant la préservation des habitats ou des espèces patrimoniaux. Il est élaboré par le gestionnaire de la RNR et validé en comité consultatif puis par le CSRPN.

Les avantages d'un classement en RNR

- ✓ **Garantie réglementaire assurant la préservation de la colonie de chauves-souris**
- ✓ **« Labellisation » du site reconnaissant son intérêt écologique**
- ✓ **Financements d'actions et des moyens pour la surveillance du site**

Projet de création d'une RNR à Baume Sourde

Dans le cadre de la grotte de Baume Sourde, il serait envisagé a minima de créer une RNR sur la parcelle où se situe la grotte.

Milieu	Exemple de réglementation proposée
Grotte	interdiction de visites sauf pour les études scientifiques
Milieux extérieurs	interdiction de circulation de véhicules à moteur sauf pour les ayants-droits
	interdiction de déboiser ou de réaliser des coupes à blanc sur un certain nombre d'hectares

Discussions et perspectives

G. Linarello est intéressé par la démarche et comprend bien l'intérêt du site et d'une proposition de classement en RNR. Il souhaite ouvrir la démarche, notamment auprès des acteurs locaux du site.

Poursuites envisagées pour le site de Baume Sourde :

- Discussion avec les acteurs locaux concernés notamment en COPIL : élus, riverains...
- Proposer deux niveaux de classement :
 - un premier niveau de classement : a minima, la parcelle concernée par la grotte
 - un deuxième niveau de classement : site plus grand avec plus d'implications notamment sur la gestion des milieux ouverts et agricoles, selon les enjeux et la motivation des propriétaires concernés

PROJET DE RESERVE NATURELLE REGIONALE
DE LA GROTTTE DE BAUME SOURDE
Questions / réponses

Table des matières

1. LE PERIMETRE DE LA RNR	1
1.1. UN PROPRIETAIRE PEUT-IL REFUSER QUE SES TERRAINS SOIENT INCLUS DANS LE PERIMETRE DE LA RNR?	1
1.2. DES PARCELLES AGRICOLES PEUVENT-ELLES ETRE INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE LA RNR?	1
1.3. COMMENT SERA DEFINI LE PERIMETRE DEFINITIF ?	1
1.4. COMMENT SAURA-T-ON QUE L'ON SE TROUVE AU SEIN DE LA RNR?	1
2. LA RNR ET LE DROIT DE PROPRIETE	2
2.1. LES PROPRIETAIRES CONSERVENT-ILS LA JOUISSANCE DE LEURS TERRAINS EN RNR?	2
2.2. LES PROPRIETAIRES ET LEURS AYANTS-DROITS PEUVENT-ILS TOUJOURS ACCEDER A LEURS TERRAINS EN RNR?	2
2.3. LES PROPRIETAIRES PEUVENT-ILS TOUJOURS VENDRE LEURS TERRAINS INCLUS EN RNR?	2
2.4. DES ACQUISITIONS DE TERRAIN PAR LA COLLECTIVITE SONT-ELLES POSSIBLES?	2
3. RESPONSABILITE ET OBLIGATIONS	2
3.1. LE CLASSEMENT DE PARCELLES EN RNR ENTRAINE-T-IL DE NOUVELLES RESPONSABILITES POUR LE PROPRIETAIRE?	2
3.2. LES PROPRIETAIRES DE TERRAIN EN RNR ONT-ILS DE NOUVELLES OBLIGATIONS D'ENTRETIEN ET DE GESTION ?	2
4. LE COUT DE LA RNR	3
4.1. LA RNR ENTRAINE-T-ELLE DES COUTS SUPPLEMENTAIRES POUR LES PROPRIETAIRES?	3
4.2. LA RNR ENTRAINE-T-ELLE DES COUTS SUPPLEMENTAIRES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES? QUI FINANCE LA GESTION DE LA RNR?	3
5. LA RNR ET LES USAGES	3
5.1. L'EXPLOITATION DU BOIS SERA-ELLE TOUJOURS POSSIBLE AU SEIN DE LA RNR?	3
5.2. LA RNR ENTRAINERA-T-ELLE DES CONTRAINTES POUR L'EXPLOITATION AGRICOLE DES TERRAINS EN RNR?	3
5.3. LES CUEILLETES SERONT-ELLE TOUJOURS POSSIBLES SUR LA RNR?	3
5.4. LA CHASSE ET LA PECHE SERONT-ELLES TOUJOURS AUTORISEES SUR LA RNR ?	4
5.5. LA PROMENADE ET LA RANDONNEE PEDESTRE SERONT-T-ELLES AUTORISEES SUR LA RNR?	4
5.6. LA PRATIQUE DU VTT OU DE LA RANDONNEE EQUESTRE SERA-T-ELLE AUTORISEE SUR LA RNR?	4
5.7. SERA-T-IL POSSIBLE D'ORGANISER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES SUR LA RNR?	4

6. LA RNR ET LES PROJETS D'AMENAGEMENT	4
6.1. LES AMENAGEMENTS DE CHEMINEMENT PIETON SERONT-ILS POSSIBLES AU SEIN DE LA RNR ?	4
7. LES AVANTAGES DE LA RNR	4
7.1. QUELS SERONT LES AVANTAGES DE LA RNR POUR LES COMMUNES?	4
7.2. QUELS SERONT LES AVANTAGES DE LA RNR POUR LES PROPRIETAIRES?	4
8. LA RNR ET LA REGLEMENTATION	5
8.1. QUELLE SERA LA DUREE DU CLASSEMENT DE LA RNR?	5
8.2. LE REGLEMENT DE LA RNR POURRA-T-IL EVOLUER DURANT LA DUREE DE CLASSEMENT?	5
8.3. L'UNION EUROPEENNE PEUT-ELLE INTERVENIR DANS LE CADRE DE LA CREATION DE CETTE RNR QUI RECOUVRE UN SITE NATURA 2000?	5
8.4. QUEL EST L'INTERET DU STATUT DE RNR PAR RAPPORT A NATURA 2000?	5
8.5. COMMENT S'ARTICULERONT LA GESTION DE LA RNR ET L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000?	5

1. LE PERIMETRE DE LA RNR

1.1. UN PROPRIETAIRE PEUT-IL REFUSER QUE SES TERRAINS SOIENT INCLUS DANS LE PERIMETRE DE LA RNR?

OUI, la Région Rhône-Alpes souhaite que la création d'une Réserve Naturelle Régionale soit **une démarche volontaire** : sur la base du projet présenté, chaque propriétaire peut accepter ou refuser que tout ou partie de ses terrains soient inclus dans le périmètre de la RNR.

1.2. DES PARCELLES AGRICOLES PEUVENT-ELLES ETRE INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE LA RNR?

OUI. Cependant pour le site de la grotte de Baume Sourde, il pourra être choisi d'**exclure tous les terrains en culture** du périmètre.

Seuls des pâturages pourraient donc être inclus dans le périmètre.

1.3. COMMENT SERA DEFINI LE PERIMETRE DEFINITIF ?

Le projet de périmètre de la RNR sera délimité sur la base d'un **enjeu de préservation du patrimoine naturel** et en fonction des menaces pesant sur le site.

Toutefois, la Région souhaitant une démarche volontaire, **seules les parcelles dont les propriétaires auront accepté l'intégration au sein de la RNR feront partie du périmètre définitif**. Dans le cas où ces terrains ne seraient pas suffisants pour garantir la préservation efficace du patrimoine naturel, le projet de création d'une RNR pourrait être abandonné.

1.4. COMMENT SAURA-T-ON QUE L'ON SE TROUVE AU SEIN DE LA RNR?

Le périmètre sera indiqué par une **signalétique spécifique** (panneaux respectant la charte graphique des RNR de la Région Rhône-Alpes). En général, le périmètre s'appuie sur des éléments marquants du paysage (routes, chemins, digues, talus, lisière de bois, etc...) pour faciliter le repérage des limites de la réserve sur le terrain.

En l'absence de limite physique, un bornage pourra être effectué.



2. LA RNR ET LE DROIT DE PROPRIETE

2.1. LES PROPRIETAIRES CONSERVENT-ILS LA JOUISSANCE DE LEURS TERRAINS EN RNR?

OUI, le statut de RNR n'interdit pas l'usage des terrains par les propriétaires. Toutefois certaines pratiques ou activités peuvent être encadrées par le règlement de la réserve.

2.2. LES PROPRIETAIRES ET LEURS AYANTS-DROITS PEUVENT-ILS TOUJOURS ACCEDER A LEURS TERRAINS EN RNR?

OUI, le règlement de la RNR autorisera les propriétaires et leurs ayants-droits à accéder à leurs parcelles, y compris en véhicule.

2.3. LES PROPRIETAIRES PEUVENT-ILS TOUJOURS VENDRE LEURS TERRAINS INCLUS EN RNR?

OUI, les propriétaires de terrains classés en RNR conservent leur droit de propriété et peuvent donc toujours vendre, louer ou concéder leurs parcelles. Ils doivent toutefois faire connaître l'existence du classement en RNR à l'acquéreur, au locataire ou au concessionnaire.

2.4. DES ACQUISITIONS DE TERRAIN PAR LA COLLECTIVITE SONT-ELLES POSSIBLES?

OUI

3. RESPONSABILITE ET OBLIGATIONS

3.1. LE CLASSEMENT DE PARCELLES EN RNR ENTRAINE-T-IL DE NOUVELLES RESPONSABILITES POUR LE PROPRIETAIRE?

NON, l'appartenance de terrain à la RNR n'induit aucune nouvelle responsabilité pour les propriétaires. Les responsabilités liées à la RNR incombent à la Région et au gestionnaire de la RNR qu'elle désigne.

3.2. LES PROPRIETAIRES DE TERRAIN EN RNR ONT-ILS DE NOUVELLES OBLIGATIONS D'ENTRETIEN ET DE GESTION ?

NON, les propriétaires de terrain en RNR n'ont pas d'obligation spécifique d'entretien et de gestion, notamment de la végétation.

En revanche, des actions prévues dans le plan de gestion de la RNR et subventionnées par la Région pourront être réalisées par le gestionnaire (par exemple : débroussaillage, suppression des dépôts de déchets...).

4. LE COUT DE LA RNR

4.1. LA RNR ENTRAINE-T-ELLE DES COUTS SUPPLEMENTAIRES POUR LES PROPRIETAIRES?

NON, aucun coût supplémentaire n'est à la charge des propriétaires des terrains en RNR.

La plupart des actions de gestion de la RNR sont programmées dans un plan de gestion et sont subventionnées en majorité par la Région. Elles sont ensuite réalisées par le gestionnaire de la réserve ou son prestataire.

La création de la RNR n'entraîne pas d'impôt supplémentaire. Les Réserves Naturelles Régionales sont une compétence de la Région qui prévoit un financement spécifique dans le cadre de son budget.

4.2. LA RNR ENTRAINE-T-ELLE DES COUTS SUPPLEMENTAIRES POUR LES COLLECTIVITES LOCALES? QUI FINANCE LA GESTION DE LA RNR?

NON, la gestion de la RNR n'entraîne pas de coût supplémentaire pour les collectivités.

La Région Rhône-Alpes finance les actions de la RNR à un taux maximum compris entre 40 % et 80 % en fonction du type de gestionnaire, pour un montant maximum annuel variant entre 100 000 € et 300 000 € en fonction de la surface de la RNR (délibération du Conseil régional Rhône-Alpes du 20 juillet 2006).

La gestion de la RNR serait en outre complémentaire des programmes déjà en place sur le site de Baume Sourde. D'autres sources de financement peuvent donc être mobilisées, telles que Natura 2000 (crédits État et Europe) pour les actions liées aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

5. LA RNR ET LES USAGES

5.1. L'EXPLOITATION DU BOIS SERA-ELLE TOUJOURS POSSIBLE AU SEIN DE LA RNR?

OUI, l'exploitation du bois restera autorisée dans les conditions fixées par le règlement.

5.2. LA RNR ENTRAINERA-T-ELLE DES CONTRAINTES POUR L'EXPLOITATION AGRICOLE DES TERRAINS EN RNR?

NON, les seuls terrains agricoles pouvant être inclus dans la RNR sont quelques pâtures. Les activités pastorales s'y poursuivront dans les conditions fixées par le règlement, le tout en concertation avec les propriétaires volontaires. L'entretien mécanique (fauche, débroussaillage) pourrait par exemple être à réaliser **en dehors de la période de reproduction** de la faune.

5.3. LES CUEILLETES SERONT-ELLE TOUJOURS POSSIBLES SUR LA RNR?

OUI, la RNR ne devrait pas modifier ces pratiques qui continueront de s'exercer comme précédemment dans les limites du droit commun : au sein de la RNR la cueillette des champignons, fruits et plantes sauvages non protégés sera autorisée pour les propriétaires et leurs ayants-droits.

5.4. LA CHASSE ET LA PECHE SERONT-ELLES TOUJOURS AUTORISEES SUR LA RNR ?

OUI, chasse et pêche pourront se pratiquer comme auparavant. L'exercice des droits de chasse et de pêche restera autorisé au sein de la RNR dans les conditions générales fixées par la réglementation nationale et les arrêtés préfectoraux.

5.5. LA PROMENADE ET LA RANDONNEE PEDESTRE SERONT-T-ELLES AUTORISEES SUR LA RNR?

OUI, la promenade et la randonnée pourront être autorisées sur l'ensemble de la RNR, excepté sur quelques secteurs très localisés qui présenteraient une forte sensibilité écologique et qui pourront bénéficier d'une protection renforcée, temporaire ou permanente (comme la visite de la grotte par exemple).

5.6. LA PRATIQUE DU VTT OU DE LA RANDONNEE EQUESTRE SERA-T-ELLE AUTORISEE SUR LA RNR?

OUI, sur certaines voies et pistes autorisées à la pratique du VTT et de la randonnée équestre.

Le VTT en dehors des pistes sera toutefois interdit sur l'ensemble de la RNR.

5.7. SERA-T-IL POSSIBLE D'ORGANISER DES MANIFESTATIONS SPORTIVES SUR LA RNR?

OUI, il sera toujours possible d'organiser des manifestations sportives sur la RNR mais elles devront être **autorisées** pour s'assurer qu'elles ne détruisent pas des milieux naturels patrimoniaux ou ne dérangent des espèces remarquables.

6. LA RNR ET LES PROJETS D'AMENAGEMENT

6.1. LES AMENAGEMENTS DE CHEMINEMENT PIETON SERONT-ILS POSSIBLES AU SEIN DE LA RNR ?

OUI, des projets de cheminement seront possibles au sein de la RNR dans la mesure où ils ne remettront pas en cause l'intérêt écologique et patrimonial (ils seront soumis à une demande d'autorisation auprès du Conseil régional). Ces projets pourront d'ailleurs être intégrés au plan de gestion de la RNR dans le cadre de la valorisation du site.

7. LES AVANTAGES DE LA RNR

7.1. QUELS SERONT LES AVANTAGES DE LA RNR POUR LES COMMUNES?

Le statut de RNR apportera notamment des moyens supplémentaires pour gérer les milieux naturels.

Le statut de réserve est un « label » susceptible d'attirer un tourisme de découverte de la nature et renforçant plus généralement l'attractivité du territoire.

7.2. QUELS SERONT LES AVANTAGES DE LA RNR POUR LES PROPRIETAIRES?

La RNR par le biais de son règlement et de son plan de gestion pourra réduire le coût d'entretien pour certains propriétaires contraints à des opérations parfois onéreuses : enlèvement des déchets, débroussaillage, etc. Par ailleurs, la RNR **libère le propriétaire de sa responsabilité civile en cas d'accident dans la grotte.**

8. LA RNR ET LA REGLEMENTATION

8.1. QUELLE SERA LA DUREE DU CLASSEMENT DE LA RNR?

Le classement de la RNR est fixé pour une durée limitée, reconductible à échéance. En Rhône-Alpes, la durée de classement des RNR est au minimum de 10 ans pour permettre la mise en place d'une gestion efficace. Certaines RNR peuvent être classées pour des périodes plus longues de 20 ou 30 ans.

8.2. LE REGLEMENT DE LA RNR POURRA-T-IL EVOLUER DURANT LA DUREE DE CLASSEMENT?

NON, le règlement est établi pour toute la durée du classement de la RNR. Toute modification du règlement de la RNR nécessite donc une nouvelle procédure de classement, avec un nouvel accord des propriétaires concernés.

8.3. L'UNION EUROPEENNE PEUT-ELLE INTERVENIR DANS LE CADRE DE LA CREATION DE CETTE RNR QUI RECOUVRE UN SITE NATURA 2000?

NON, la création d'une RNR dépend uniquement de la législation nationale et de sa déclinaison au niveau régional. Dans le cadre défini par la loi (article L. 332 du Code de l'Environnement), seule la Région fixe précisément les modalités de création des RNR.

8.4. QUEL EST L'INTERET DU STATUT DE RNR PAR RAPPORT A NATURA 2000?

En plus du **financement complémentaire** à Natura 2000 apporté par la Région, le statut de RNR permet la mise en place d'un **règlement** avec une valeur juridique et d'une surveillance avec des gardes assermentés si nécessaire (ce qui n'est pas envisagé à Baume sourde).

Les actions liées au statut du site Natura 2000 continueront de s'appliquer (mesures agro-environnementales notamment, charte et défiscalisation foncière, etc.).

8.5. COMMENT S'ARTICULERONT LA GESTION DE LA RNR ET L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000?

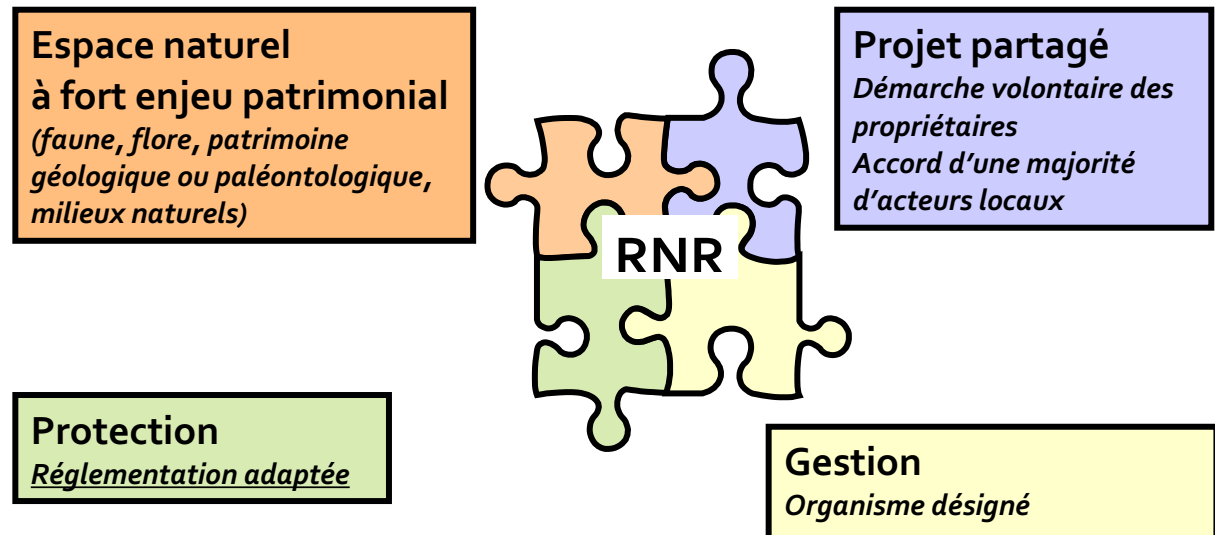
Dans la mesure où les périmètres de la RNR et du site Natura 2000 pourront se superposer, la gestion de la RNR et l'animation du site Natura 2000 se réaliseraient en synergie avec une recherche de complémentarité des actions engagées.

Pour harmoniser au mieux les deux démarches, le comité consultatif de la RNR et le comité de pilotage du site Natura 2000 pourront être une seule et même instance où tous les acteurs locaux seront représentés. De plus, il est probable que le gestionnaire de la RNR et la structure animatrice du site Natura 2000 soient le même organisme.

RESERVE NATURELLES REGIONALES EN REGION RHONE-ALPES

L'ESSENTIEL

La Région est l'autorité compétente pour le classement et la gestion administrative des Réserves Naturelles Régionales



1. LE CADRE LEGISLATIF NATIONAL et DELIBERATIF REGIONAL

- Avant 2002 : RNN (Réserves Naturelles Nationales) et RNV (Réserves Naturelles Volontaires)
- Loi 2002 (relative à la démocratie de proximité) + décret d'application de 2005 : suppression du statut RNV et création des RNR (Réserves Naturelles Régionales) sous l'autorité des Régions
- Juillet 2006. la Région vote sa politique en faveur du patrimoine naturel et des réserves naturelles régionale. Par cette délibération, elle assume pleinement cette nouvelle compétence relative aux RNR

2. LE RESEAU des RNR de RHONE-ALPES

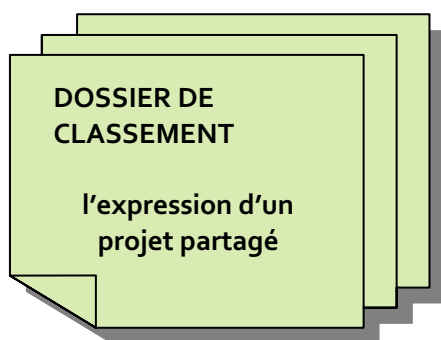
- A partir de la publication du décret, les propriétaires de RNV avaient un an pour se prononcer sur la transformation ou non en RNR la Région a « hérité » de 11 RNR, anciennes RNV (dont celle des Grads de Nave)
- En juillet 2009, le Conseil régional a délibéré pour l'agrément d'une 12^{ème} Réserve : les Iles du Drac
- 4 projets de création de RNR sont actuellement à l'étude. Ils concernent 3 sites en Savoie (Lac du Bourget, lac d'Aiguebelette, Tourbières des Saisies) et un site dans l'Ain (Basse Vallée de l'Ain)

3. LA CREATION d'une RNR

3.1. Cadre général

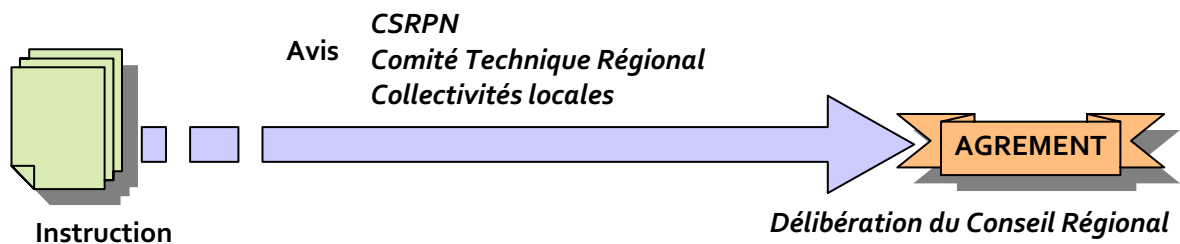
- La loi de 2002 et son décret d'application de 2005 fixent les grands principes qui régissent la création d'une RNR et son fonctionnement.
- La Région Rhône-Alpes a complété ces grands principes en adoptant en commission permanente le « Référentiel méthodologique des RNR de Rhône-Alpes » qui précise certaines dispositions du Code de l'environnement laissées à la libre appréciation des Régions (critères, instances de consultation, désignation du gestionnaire, missions de surveillance et de police, etc...).
- La loi prévoit 2 modes de classement en RNR :
 - Un mode « descendant » où la Région est à l'initiative du classement. Dans ce cas, le projet nécessite une enquête publique et le classement est décidé par le Conseil d'Etat
 - Un mode « ascendant » où le classement est demandé à l'initiative de propriétaires volontaires. Dans ce cas, l'enquête publique n'est pas nécessaire, et le classement est décidé par une délibération du Conseil régional
 - Les élus régionaux ont choisi de privilégier le mode ascendant
- **La procédure de renouvellement d'un agrément d'une Réserve est la même que celle pour le classement d'une nouvelle Réserve**

3.2. La procédure



- Accord des propriétaires
- Limites de la Réserve
- Durée de Classement (minimum 10 ans)
- Éléments scientifiques justifiant l'intérêt du site
- Menaces pesant sur le site
- Projet de règlement
- Modalités de gestion

La constitution du dossier de classement est généralement l'aboutissement d'une étude d'opportunité, qui permet à la Région de juger ou non de la pertinence du projet.



4. LE FONCTIONNEMENT d'une RNR

4.1. Le comité consultatif

- Prévues par la loi, cette instance a vocation à examiner tout sujet relatif au fonctionnement de la réserve, à sa gestion et aux conditions d'application des mesures de protection prévues
- Il est présidé par un élu régional, et sa composition est fixée par un arrêté du Président du Conseil régional
- Il est composé de :
 - Représentants des administrations
 - Elus locaux
 - Représentants des propriétaires et des usagers
 - Personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations de protection de la nature

4.2. Le gestionnaire

- Après le classement en RNR, et à l'issue d'une procédure de désignation, le président du Conseil régional désigne par arrêté une structure gestionnaire, chargée de la gestion quotidienne de la Réserve

4.3. Le plan de gestion

- Dans les 3 ans suivant le classement, le gestionnaire doit rédiger un plan de gestion. Sur la base d'un diagnostic écologique et socio-économique, ce document analyse les enjeux du site, définit les objectifs à atteindre ainsi que les mesures concrètes pour y parvenir. Il s'accompagne d'un plan d'actions quinquennal
- Le plan de gestion doit être approuvé par le Conseil régional après avis du Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel (CSRPN)

4.4. Le règlement

- La RNR étant un outil réglementaire, sa gestion doit s'effectuer dans le respect du règlement de la RNR, qui est adopté en même temps que le classement

- Chaque réserve est dotée d'un règlement qui reprend les dispositions générales du code de l'environnement (interdiction de modifier l'état ou l'aspect d'une réserve) et adapté aux spécificités de la réserve
- Cet aspect réglementaire entraîne deux conséquences majeures pour la Région :
 - La délivrance éventuelle d'autorisations de travaux (par le Conseil régional) pour des opérations entraînant une modification d'état ou d'aspect de la Réserve. Ce type d'autorisation requiert l'avis préalable du comité consultatif
 - La question de la police de la nature pour faire respecter les règlements. Actuellement, un marché est en cours avec l'Office National des Forêts, pour une mission de police au sein du réseau des RNR de Rhône-Alpes.

4.4. Financement

- Elaboration du plan de gestion : Taux moyen 60% – Subvention plafonnée à 50 000 €
- Mise en œuvre du plan de gestion : Contrat RNR de 5 ans - Taux moyen 60%

Superficie	< 100 ha	100 – 450	> 450 ha
Subvention maximum pour 5 ans	500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €
Moyenne / an	100 000 €	200 000 €	300 000 €

Annexe 9. Abréviations et acronymes

AAPPMA	: Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA	: Association communale de chasse agréée
ADASEA	: Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADEME	: Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE RMC	: Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
ANEM	: Association nationale des élus de la montagne
APB	: Arrêté préfectoral de protection de biotope
ATEN	: Atelier technique des espaces naturels
BRGM	: Bureau de recherches géologiques et minières
CA	: Chambre d'agriculture
CAD	: Contrat d'agriculture durable
CBN	: Conservatoire botanique national
CBNA	: Conservatoire botanique national alpin
CC	: Communauté de communes
CCI	: Chambre de commerce et d'industrie
CDS 26	: Comité Départemental de Spéléologie de la Drôme
CDOA	: Commission départementale d'orientation agricole
CEMAGREF	: Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CG	: Conseil général
CITES	: Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA	: Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNERA	: Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)
CNJA	: Centre national des jeunes agriculteurs
CNRS	: Centre national de la recherche scientifique
COFIL	: Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE	: Commission de protection des eaux (CPEPESC)
CPIE	: Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CREN	: Conservatoire régional des espaces naturels
CR	: Conseil régional
CRPF	: Centre régional de la propriété forestière
CSP	: Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)
CSRPN	: Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE	: Contrat territorial d'exploitation
CTE-PNB	: Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité
DCE	: Directive cadre sur l'eau
DDJS	: Direction départementale jeunesse et sports
DDT	: Direction départementale des territoires
DE	: Direction de l'eau (MEEDDAT)
DG Env	: Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DHFF ou DH	: Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43

DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts
ENF : Espaces naturels de France
ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
ENS : Espace naturel sensible
EP : Établissement public
EPA : Établissement public à caractère administratif
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FEP : Fonds européen pour la pêche
FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises
FNE : France nature environnement
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FNRPFS : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux
FRC : Fédération régionale des chasseurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
FSE : Fonds social européen
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
GIP : Groupement d'intérêt public
IFORE : Institut de formation de l'environnement (MEEDDAT)
INRA : Institut national de la recherche agronomique
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
JORF : Journal officiel de la république française
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
MEDDTL : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
ONG : Organisation non gouvernementale

OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
 PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
 PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
 PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole
 PN : Parc national
 PNR : Parc naturel régional
 POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
 PPR : Plan de prévention des risques
 PSG : Plan simple de gestion
 RHP : Réseau hydrologique et piscicole
 RBd : Réserve biologique domaniale
 RBi : Réserve biologique intégrale
 RN : Réserve naturelle
 RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
 RNF : Réserves naturelles de France
 RNN : Réserve naturelle nationale
 RNR : Réserve naturelle régionale
 RNV : Réserve naturelle volontaire
 SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
 SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
 SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
 SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
 SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères
 SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
 SIG : Système d'information géographique
 SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)
 SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
 SRAE : Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)
 SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
 SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux
 UE : Union européenne
 UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
 URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
 WWF : World wildlife fund
 ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
 ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
 ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
 ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Annexe 10. Glossaire

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)
Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolia*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et

Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnés, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (DOCOB)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,

- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies:

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L. 122-1 à L. 122-3 et R. 122-1 à R. 122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtre-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Phanérogame

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeur» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppe et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupe végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systématique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

Annexe 11. Codes FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturelles	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou déperissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surféquentation
213	pêche aux arts traînants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	béchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, hélicoptère	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		